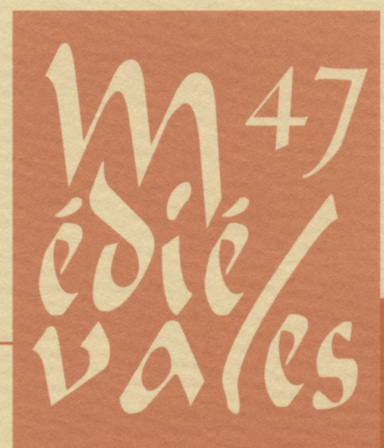


AUTOMNE 2004

Îles du Moyen Âge



REVUE PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE ET DU C.N.R.S.

PRESSES UNIVERSITAIRES DE VINCENNES



MÉDIÉVALES
Langue Textes Histoire

Revue semestrielle
publiée par les Presses Universitaires de Vincennes-Paris VIII
avec le concours du Centre national du livre
et du Centre National de la Recherche Scientifique

fondée par François-J. Beaussart, Bernard Cerquiglini, Orlando de Rudder, François Jacquesson, Claude Jean, Odile Redon

Couverture : dessin de Michel Pastoureau
maquette de Piero Brogi

MÉDIÉVALES 47 AUTOMNE 2004

ÎLES DU MOYEN ÂGE

Dossier coordonné
par Antoine Franzini et Nathalie Bouloux

CONSIGNES AUX AUTEURS

A – Articles

Les textes seront remis (en double exemplaire) imprimés en double interligne. Les notes seront numérotées en continu. Les articles (notes comprises) ne dépasseront pas 45 000 signes (y compris les blancs), sauf consignes spécifiques du responsable du numéro. Les disquettes seront fournies dans un second temps.

Normes de présentation

Les citations figureront entre guillemets. Les illustrations seront présentées à part, en cliché positif noir et blanc, numérotées et avec une légende. Le nombre des illustrations par article ne dépassera pas 5. Les dessins au trait sont les bienvenus.

Notes

Dans les notes et les références bibliographiques, on respectera les normes suivantes : initiale du prénom de l'auteur en capitale, suivi du nom de l'auteur en petites capitales (sauf l'initiale en capitale) ; après une virgule, titre d'ouvrage en italique ; après une virgule, tome ou volume ; après une virgule, lieu et date d'édition ; après une virgule, pages.

Pour les articles de revue : titre de l'article entre guillemets, directement suivi, après une virgule (sans « dans » ni *in*), du titre de la revue en italique ou souligné ; après une virgule, tome ou volume ; après une virgule, année ; après une virgule, pages.

Pour les articles inclus dans des ouvrages collectifs (actes de colloques, mélanges...), même présentation mais le titre de l'article est suivi du mot « dans », puis du nom de l'éditeur scientifique (en petites capitales) suivi de « éd. » ou « dir. », et du titre de l'ouvrage (en italique).

Pour les éditions des textes médiévaux, le prénom et le nom de l'auteur seront en petites capitales (sauf initiales, en capitales) ; après une virgule, le titre du texte (en italique) sera suivi du prénom et du nom de l'éditeur scientifique (en petites capitales) suivi de « éd. ».

B – Notes de lecture

On indiquera dans l'ordre : l'auteur, le titre en italique (y compris l'intégralité des sous-titres), le lieu d'édition, la maison d'édition, la date de publication, le nombre de pages, le nombre de planches et la nature des index.

SOMMAIRE — N° 47 AUTOMNE 2004

ÎLES DU MOYEN ÂGE

POINT DE VUE

ESSAIS ET RECHERCHES

RENCONTRE

Médiévales 47, automne 2004, p. 5-8

Antoine FRANZINI
Nathalie BOULOUX

AVANT-PROPOS

L'étude des îles du Moyen Âge est souvent l'occasion de rencontrer, au hasard des textes et des images, des expériences et des récits de bout du monde qui mettent en scène ermites, voyageurs, seigneurs aventuriers, ou simplement des sociétés marginales et archaïques. Toutefois, l'île apparaît aussi comme un monde entre les mondes, à la croisée des routes maritimes, et en particulier de celles de la Méditerranée médiévale. Cette présence est sans doute discrète, mais insistante, et elle n'a donné lieu qu'à peu de travaux consacrés à cette époque (Danièle Lecoq, José Montesdeoca, la table ronde de Bordighera), les îles ayant plus souvent été étudiées sur un mode transdisciplinaire (Anne Meistersheim) ou pour d'autres périodes (Sylvie Vilatte pour l'Antiquité grecque, Tarcisio Lancioni ou Frank Lestringant pour le XVIe siècle et au-delà)[1]. Les très petites îles, chères aux moines et aux ermites, ont cependant bénéficié récemment d'une certaine faveur et on renverra le lecteur aux derniers travaux parus[2].

1. D. LECOQ, « L'île aux confins des mondes dans les mappemondes médiévales », dans D. REIG et G. GHANDÈS dir., *Île des merveilles. Mirage, miroir, mythe*, Paris, 1997, puis « Îles du dedans, îles du dehors. Les îles médiévales entre le réel et l'imaginaire (VIIe-XIIIe siècles) », dans M. PELLETIER dir., *Les îles, du mythe à la réalité*, Paris, 1998, p. 17-51 ; J.-M. MONTESDEOCA MEDINA, « Del enciclopedismo grecolatino a los islarios humanitas. Breve historia de un género », *Revista de Filologia*, 19, 2001, p. 229-253 ; M. PAGNI, M. PASQUALINI, P. ARNAUD et C. VARALDO (dir.), *Des îles côte à côte. Histoire du peuplement des îles de l'Antiquité au Moyen Âge (Provence, Alpes-Maritimes, Ligurie, Toscane)*, Actes de la table ronde de Bordighera, décembre 1997, *Bulletin Archéologique de Provence*, supplément 1, 2003 ; A. MEISTERSHEIM, *Territoire et insularité. Le cas de la Corse*, Paris, 1991, puis *Figures de l'île*, Ajaccio, 2001 ; S. VILATTE, *L'insularité dans la pensée grecque*, Paris, 1991 ; T. LANCIONI, *Viaggio tra gli isolari*, Milan, 1991 ; F. LESTRINGANT, *Le livre des îles*, Genève, 2002. On lira aussi avec profit G. DELEUZE, « Causes et raisons des îles désertes », dans D. LAPOUJADE dir., *L'île déserte et autres textes. Textes et entretiens 1953-1974*, Paris, 2002, p. 11-17.

2. S. P. P. SCALFATI, « Per la storia dell'eremitismo nelle isole del Tirreno », *Bollettino storico pisano*, LX, 1991, p. 283-297. À la suite de cet auteur, on lira dans la *Rivista di archeologia cristiana*, LXXVI, 2000, 1-2, les articles de J. BIARNE, « Le monachisme dans les îles de la Méditerranée nord-occidentale », p. 351-374, et de B. MAZZEI et F. SEVERINI, « Il fenomeno monastico nelle isole minori del mar Tirreno dal IV al IX secolo. Fonti letterarie ed evidenze

Depuis l'Antiquité et en s'avançant loin dans le Moyen Âge, la nature des îles se donne pour étrange ou merveilleuse. On la dit mouvante, instable, éphémère, à la façon peut-être dont a surgi en juin 1831 au large de la Sicile l'îlot Ferdinandea, englouti dès le mois suivant, avant de réapparaître en décembre 2002[3]. Outil propice pour penser l'origine, car l'île en conserverait plus volontiers les traces, elle peut également cacher la porte d'autres mondes, enfers ou paradis. Or, à considérer les textes ou les cartes de la fin du Moyen Âge, l'île semble devenir un terrain privilégié pour la géographie ou la pensée du politique. On sait bien que la figure de l'utopie, régulièrement attachée à une île, sera après les Grandes Découvertes le plus abouti des rêves d'un monde meilleur, mais l'île semble une scène propice à faire réfléchir sur la nature des peuples dès avant l'invention des Amériques. Lieu opportun pour élaborer un récit des origines ou pour interroger les limites de l'humanité, la voici devenir objet cartographique, encyclopédique, voire utile à la théorie politique. L'île était certes depuis toujours un outil intellectuel pour penser la terre : comme la cité, écrit Sylvie Vilatte, elle est un tout bien délimité. Pourrait-elle désormais se faire objet pour donner à penser la question du territoire ? C'est en effet un autre aspect de la nature des îles que d'offrir à l'exercice de la pensée une figure du Un. Île château, île navire, mais aussi refuge de l'ermite, cet état d'exception en fait généralement l'exemple d'une certaine distance avec la société, voire une figure du renonçant, de l'individu hors du monde, plutôt qu'une figure de l'individu dans le monde[4].

Pourtant, si le médiéviste s'attache à étudier la représentation que les lettrés du Moyen Âge se faisaient des îles et des hommes qui les peuplaient, peut-il ensuite confirmer ou déconstruire la commune opinion d'un certain écart des îles, d'un certain archaïsme, en matière d'évolution économique, sociale et politique ? Ce décalage présumé entre l'île et la Terre Ferme est bien connu d'ailleurs pour ses vertus heuristiques. On a souvent souligné, d'abord du point de vue de l'étude des espèces animales, puis du point de vue de l'étude des langues, des savoirs ou des arts, que l'île est, en raison de la clôture de sa frontière, un laboratoire idéal pour étudier les phénomènes de diffusion et d'évolution. Ainsi, la rencontre de Darwin et des Galapagos a laissé suffisamment de souvenirs et de conséquences, et on s'émerveille de la survie des mammouths, des milliers d'années durant, dans une île sibérienne, après leur disparition du continent. Dans le champ des arts, l'architecture romane, importée de Pise en Sardaigne et en Corse selon le modèle de

archeologiche », p. 621-650, ainsi que le compte-rendu du séminaire du 11 mars 1999 sur ce sujet, Ph. Pergola dir., p. 670-678. Plusieurs articles des actes de la table ronde de Bordighera, *Des îles côte à côte, op. cit.*, dont celui des auteurs ci-dessus, ont repris récemment le thème.

3. B. Fuligni, *L'île à éclipses, Histoire des apparitions et disparitions d'une terre française en Méditerranée*, Paris, 2004.

4. Un partage proposé par L. Dumont, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, 1983.

l'église de San Sisto – construite vers 1070 – et épanoui finalement dans le creuset d'une évolution interne débutée dans chacune de ces îles vers 1160, offre un exemple plus modeste, mais convaincant[5]. Pour approfondir ces questions, on considérera donc les îles du Moyen Âge, non seulement comme des bouts du monde, mais aussi comme des étapes entre les mondes, sur les routes maritimes, accueillant marchands, soldats, pèlerins, corsaires et pirates. Abritaient-elles seulement une société marginale et archaïque, généreuse d'exils, vivant à l'écart de l'histoire et des mouvements du temps, ou étaient-elles au contraire plus proches qu'on ne le pense généralement, à la même portée de barque qu'un port un peu lointain, plus accessibles même que certaines provinces continentales enclavées ?

Le numéro s'ouvre par une traduction. Le texte où Boccace décrit l'invention des Canaries illustre la prise de contact concrète des Européens avec un archipel du bout du monde et ses habitants. Ce beau texte – qui est en réalité la traduction de lettres de marchands florentins – montre une perception de l'espace insulaire entre observation concrète et crainte de l'inconnu. Plus que la nature des îles, ce sont les habitants et leur mode de vie qui retiennent l'attention des découvreurs, dans le souci de jauger leur intérêt économique. D'où sans doute l'absence de jugement moral et de perspectives religieuses.

Les Canaries sont situées au-delà du détroit de Gibraltar, le long des côtes africaines, dans un espace maritime qui s'ouvre tout juste aux appétits européens. Les îles méditerranéennes, qui constituent pour l'essentiel l'objet d'étude de ce numéro, sont, elles, au cœur d'un espace de contact entre les trois grandes civilisations médiévales. Lieux de production, relais sur les routes maritimes, espaces disputés – songeons à la Sicile, byzantine, puis arabe, normande, souabe avant de devenir aragonaise – elles peuvent apparaître comme des points d'ancrage d'un « tissu connectif » aux dimensions de la « mer intérieure ». La notion, appliquée sur une longue durée dans le livre de Peregrine Horden et Nicholas Purcell[6], est discutée par Henri Bresc dans la rubrique « Point de vue ». Pinuccia Franca Simbula examine pour sa part le rôle joué par les îles dans l'histoire de la piraterie méditerranéenne, dont on pourrait dire qu'elle a été un mode spécifique d'échanges et de domination des espaces maritimes. Guillaume Saint-Guillain explore un domaine encore méconnu de la domination latine en mer Égée : la mise en place d'un système féodal dans les Cyclades que ne caractérisent ni grande richesse ni intérêt stratégique particulier. Pourtant, là-bas, loin du cœur d'une féodalité européenne en pleine évolution, les seigneurs latins adoptent et adaptent un

5. R. CORONEO, « "Il Romanico d'importazione" in Sardegna e in Corsica : crisi e validità di un modello storiografico » dans A. C. QUINTAVALLE dir., *Medioevo : arte lombarda*, Parme, 2004, p. 440-456.

6. P. HORDEN et N. PURCELL, *The Corrupting Sea. A Study of Mediterranean History*, Oxford, 2000.

système qui leur paraît propre à la meilleure exploitation des terres et des hommes insulaires.

Comment les hommes du Moyen Âge pensaient-ils l'île ? Dans la géographie médiévale, les îles, espace discontinu, sont traitées dans des sections particulières parce qu'elles trouvent difficilement place dans une géographie qui vise à découper l'espace en régions contiguës. Or l'île est par nature instable, et donc aussi lieu de merveilles. Le merveilleux insulaire n'est pas seulement l'expression d'un imaginaire médiéval mais aussi un mode d'interrogation de la nature. Ainsi, Nathalie Bouloux souligne que l'île est un sujet particulier dans la géographie médiévale ; elle en épouse aussi les évolutions, comme l'illustrent les représentations cartographiques. Antoine Franzini montre comment la Corse fut pour quelques humanistes du XVe siècle l'occasion de penser le politique et le devenir des peuples. Certains d'entre eux, proches de la Commune de Gênes, jugent que les armes doivent amener aux habitants de la Corse, considérés comme frustes et arriérés, la paix et le bonheur d'une organisation publique évoluée. D'autres, opposés au contraire à l'idée communale, et qui sont l'objet de l'étude présentée ici, pensent plutôt que le savoir des humanistes est en mesure de féconder heureusement le peuple innocent et vertueux de l'île.

Les îles sont aussi un lieu privilégié du roman et des récits de voyage. Mireille Séguy analyse le rôle joué par l'espace insulaire dans *l'Estoire del Saint Graal*. Premier roman du cycle du Graal, mais rédigé bien après les autres, l'*Estoire del Saint Graal* doit à la fois poser les fondements d'une histoire déjà racontée et établir sa légitimité. L'auteur étudie comment, dans le récit, l'espace insulaire, parce qu'il est discontinu, permet de résoudre ce difficile problème et devient ainsi un espace où le roman trouve à se construire. Pour sa part, Sébastien Douchet étudie deux récits de voyage qui décrivent tous deux les îles orientales – le *Devisement du monde* de Marco Polo et les *Voyages* d'Ibn Battûta. Par l'analyse du fonctionnement de deux récits, il montre que la notion d'insularité ne se superpose pas tout à fait à celle d'île, et que l'île sert aussi et surtout à développer une pensée sur la nature humaine. Pour conclure, Frank Lestringant jette un pont vers les îles de la Renaissance, entre héritages et découvertes.

Nathalie Bouloux, Université François Rabelais, 3, rue des Tanneurs, UFR Arts et Sciences humaines, BP 41003, F-37 041 Tours Cedex 01

Antoine Franzini, Université de Corse, UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines, F-20250 Corte

Médiévales 47, automne 2004, p. 9-16

Nathalie BOULOUX
Odile REDON

BOCCACE, « DE CANARIE ET D'AUTRES ÎLES NOUVELLEMENT DÉCOUVERTES DANS L'OCÉAN, AU LARGE DE L'ESPAGNE »[1]

Traduction et Commentaire

« L'année de l'incarnation 1341 furent apportées à Florence des lettres de marchands florentins résidant à Séville, cité d'Hispanie Ultérieure, datées du 15 novembre de l'année susdite, et qui contenaient les faits suivants.

Elles disent que le premier juillet de cette année-là deux navires[2], affrétés, ainsi qu'un petit navire de guerre, par le roi du Portugal et pourvus par lui des provisions nécessaires à la traversée, partirent de la cité de Lisbonne et firent voile vers le large, avec un équipage composé de soldats florentins, génois, et espagnols ainsi que d'autres Espagnols, emportant en outre des chevaux, des armes et diverses machines de guerre construites pour prendre les cités et les places-fortes. Ils partaient à la recherche de ces îles que nous disons communément "découvertes" ; un vent favorable les y amena en 5 jours. Ils ne revinrent à bon port qu'en novembre, ramenant en même temps avec eux : d'abord quatre hommes pris parmi les habitants de ces îles, puis un grand nombre de peaux de boucs et de chèvres, du suif, de l'huile de poisson, des peaux de phoques, du bois rouge qui colore presque comme le brésil – même si les experts en la matière affirment que ce n'est

1. *De Canaria et insulis reliquis ultra Ispaniam in Oceano noviter repertis*, M. PASTORE STOCCHI éd., Milan, 1992 (*Tutte le opere di Giovanni Boccaccio*, V, 1), p. 970-986.

2. Dans le manuscrit autographe de Boccace (Zibaldone Magliabechiano, Florence, B.N., Banco Rari 50, f° 123v°), une note marginale indique : *Florentinus qui cum hiis navibus prefuit vocatus est Angelinus del Tegghia de Corbizzis consobrinus filiorum Gherardini Giannis*. Diverses interprétations de cette note ont été proposées. M. Pastore Stocchi (éd. cit., n. 2, p. 983) la comprend ainsi : « Le Florentin qui eut le commandement s'appelle Angelino del Tegghia dei Corbizzi, cousin des fils de Gherardino Gianni », à la différence de G. Padoan (« Boccaccio e la scoperta delle Canarie », *Italia medioevale e umanistica*, 7, 1964, p. 267-268) : « Le Florentin qui avec eux – c'est-à-dire avec Niccolò de Recco et le commandant du navire de guerre portugais – commanda le navire... ».

pas du brésil – et aussi des écorces d'arbres qui servent également à teindre en rouge, comme de la terre rouge et d'autres produits du même genre.

Le Génois Niccolò de Recco, l'un des commandants de ces navires, interrogé, disait que depuis la cité de Séville jusqu'aux dites îles il y a presque neuf cent mille pas[3], mais que, depuis le lieu appelé aujourd'hui Cap Saint-Vincent, la distance est bien moins grande. La première des îles découvertes a presque cent cinquante mille pas de circonférence[4] ; elle est entièrement rocheuse et forestière, mais abondamment peuplée de chèvres et d'autres animaux ainsi que d'hommes et de femmes nus, au genre de vie et aux usages frustes. Il ajoutait que c'est en cette île que lui et ses compagnons avaient pris la plus grande partie des fourrures et du suif, et qu'ils n'avaient pas osé pénétrer trop avant dans l'île.

De là, se dirigeant vers une autre île presque plus grande que la précédente, ils virent sur le rivage venir à leur rencontre un grand nombre de gens, hommes et femmes, tous presque nus ; certains cependant, qui paraissaient plus importants que les autres, portaient des peaux de chèvre teintes en rouge et en jaune, et, comme on pouvait en juger de loin, très fines et très souples, cousues assez habilement avec des boyaux ; et comme on pouvait en juger à leur comportement, il semblait qu'ils eussent un chef, à qui ils montraient tous révérence et respect. Cette foule de gens manifestait son désir d'avoir et entretenir commerce avec ceux qui étaient dans les bateaux. Mais par prudence, lorsque des chaloupes, partant des navires, s'approchèrent du rivage, leurs occupants, ne comprenant absolument pas la langue des insulaires, n'osèrent pas accoster. C'est cependant, rapportent-ils, une manière de parler assez élégante et coulante comme l'italienne. Voyant que personne ne descendait des bateaux, certains tentèrent de les atteindre en nageant, et quelques-uns furent pris : parmi eux, ceux qui furent ramenés[5].

Ensuite, comme ils ne découvraient plus rien d'utile ici, les marins repartirent. En faisant le tour de l'île, ils trouvèrent que sa partie septentrionale était bien plus cultivée que sa partie australe, y voyant de nombreuses habitations, des figuiers et des arbres et des palmiers – bien que stériles[6], et des jardins potagers, des choux, des légumes. Pour cette raison, ils débarquèrent vingt-cinq marins en armes, qui, fouillant les maisons, y découvrirent environ trente hommes tout nus qui, terrifiés à la vue des armes, s'enfuirent aussitôt. Entrant dans les maisons, ils virent qu'elles étaient faites de pierres équarries remarquablement taillées, et couvertes de bois gigantesques et très beaux ; comme les portes étaient fermées et qu'ils voulaient voir l'intérieur, ils se mirent à briser les portes avec des pierres, provoquant la colère de ceux qui

3. Environ 1 300 km.

4. Environ 200 km.

5. La fin de la phrase n'est pas parfaitement claire : *Qui tamen, videntes quod nulli ex navibus descendebant, aliqui natantes ad eos pervenire conati sunt, ex quibus quosdam cepere : et ex iis sunt quos aduxerunt* (éd. cit., p. 972).

6. Ce que Boccace désigne par l'expression *dato steriles palme* n'est pas très clair.

fuyaient, qui se mirent à remplir les lieux de hauts cris. Cependant, une fois les serrures fracturées, ils entrèrent dans presque toutes les maisons, mais ils n'y trouvèrent rien d'autre que des figues sèches dans des petits paniers de palmes, bonnes comme celles que nous trouvons à Césène, du froment beaucoup plus beau que le nôtre, aux grains plus longs et plus gros, et très blanc ; et aussi de l'orge et d'autres céréales dont, conclurent-ils, se nourrissaient les habitants. Les maisons, outre qu'elles étaient très belles et couvertes d'un très beau bois, étaient à l'intérieur si blanches qu'on les aurait dites blanchies à la chaux. Ils découvrirent également un oratoire ou un temple à l'intérieur duquel ne se trouvait aucune image ni aucun ornement, sauf une seule statue, sculptée dans la pierre, qui représentait un homme tenant un globe dans la main, nu, ses parties honteuses couvertes d'un pagne de palmes, selon leur coutume. Ils la prirent et la chargèrent sur leur bateau pour l'apporter à Lisbonne au retour. Cette île est densément peuplée et exploitée ; les habitants récoltent du froment, des céréales, des fruits et surtout des figues. Mais ils mangent le froment et les autres céréales à la manière des oiseaux, ou bien ils fabriquent de la farine, qu'ils mangent cependant sans faire de pain, en buvant de l'eau.

S'éloignant de cette île, les marins, qui discernèrent beaucoup d'autres îles, distantes de cinq, dix, vingt ou quarante mille pas, naviguèrent vers une troisième, dans laquelle ils ne trouvèrent rien d'autre que de nombreux arbres, grands et dressés droit vers le ciel.

De là naviguant vers une autre île, ils y trouvèrent abondance de ruisseaux et d'eaux limpides, et là encore beaucoup de bois et des pigeons qu'ils prenaient avec des bâtons et des pierres et qu'ils mangeaient. Ils les disent plus gros que les nôtres et semblables de goût ou même meilleurs. Là aussi ils virent de nombreux faucons et d'autres oiseaux rapaces. Mais ils n'entrèrent pas très avant dans cette île car elle leur sembla complètement déserte.

De là cependant ils découvrirent devant eux une autre île formée de montagnes rocheuses extrêmement hautes, le plus souvent couvertes de nuages, où les pluies sont fréquentes. Mais par temps clair elle est très belle et ceux qui l'ont vue la croient habitée.

De là ils abordèrent plusieurs autres îles, au nombre de treize, certaines habitées, d'autres complètement désertes, et plus ils avançaient plus ils en découvraient ; près d'elles la mer est beaucoup plus calme qu'elle ne l'est sur nos rivages et bien que le fond soit propice à l'ancrage il s'y trouve peu de ports. L'eau abonde dans toutes ces îles. Il apparaît que les six îles qu'ils trouvèrent habitées, sur les treize qu'ils abordèrent, sont très peuplées mais elles ne le sont pas également car les unes ont plus d'habitants que les autres. En outre ils disent que les manières de parler sont si différentes entre les îles que de l'une à l'autre ils ne se comprennent absolument pas. De plus il n'existe aucune embarcation ou autre instrument pour passer d'une île à l'autre, à moins d'aller à la nage.

Ils découvrirent en outre une autre île où ils ne descendirent pas car il s'y voit un prodige. Ils disent en effet qu'il y existe un mont dont la hauteur

est estimée à trente mille pas au moins[7] ; on le voit de très loin et quelque chose de blanc apparaît au sommet. Et alors que toute la montagne est de pierre, ce blanc paraît avoir l'aspect d'une citadelle : ils pensent cependant qu'il ne s'agit pas d'une citadelle mais d'une roche très pointue qui semble surmontée d'un mât de la même hauteur que le mât d'un navire, auquel est suspendue l'antenne avec la voile de la grande nef latine creusée en forme d'écu, qui, tirée vers le haut, se gonfle de vent et se déploie largement. Et puis peu à peu on la voit tomber et de la même manière le mât, comme celui d'un navire, et enfin elle remonte et ainsi de suite ; ceux qui ont fait le tour de l'île ont observé ce phénomène de tous les côtés. Croyant qu'il résultait d'incantations magiques, ils n'osèrent pas débarquer sur l'île.

Ils découvrirent bien d'autres choses que Niccolò n'a pas voulu raconter. Il est clair cependant que ces îles ne sont pas riches puisque les marins ont à peine réussi à rentrer dans leurs frais. Les quatre hommes qu'ils ont ramenés, jeunes, encore imberbes, ont un beau visage et marchent nus. Ils ont cependant un pagne ainsi fait : ils ceignent les reins d'une corde d'où pendent des tiges de palme ou de jonc très serrées, longues d'une paume, ou de deux au plus ; celles-ci couvrent le pubis et les parties honteuses par devant et par derrière à moins que le vent ou autre aléa ne les soulève. Ils ne sont pas circoncis ; ils ont les cheveux blond-roux, ils les portent longs presque jusqu'au nombril et ils s'en couvrent, tout en marchant pieds nus.

L'île où ils ont été enlevés est appelée Canarie et elle est plus peuplée que les autres. Ces hommes ne comprennent absolument aucune manière de parler, bien qu'on ait essayé de s'adresser à eux en beaucoup de langues différentes. Ils ne sont pas plus grands que nous, bien membrés, hardis et forts et, semble-t-il, de grande intelligence. On leur parle par signes et eux-mêmes répondent par signes comme le font les muets. Ils se respectaient l'un l'autre, l'un d'entre eux, il est vrai, plus que tous les autres, et celui-ci a un pagne de palmes – alors que les autres l'ont en jonc – colorées en jaune et en rouge. Ils chantent harmonieusement et dansent presque à la française. Ils sont rieurs et vifs et assez tranquilles, plus que la majorité des Espagnols.

Une fois sur le bateau, ils ont mangé du pain et des figues et le pain leur a plu, bien qu'ils n'en aient jamais mangé auparavant. Ils refusent complètement le vin et boivent de l'eau. Ils mangent le froment comme l'orge à pleines mains, du fromage et de la viande, dont il y a très grande abondance et de bonne qualité. Cependant ils n'ont pas de bovins, ni chameaux ni ânes mais ils ont beaucoup de chèvres, de brebis et de sangliers. On leur a fait voir des pièces d'or et d'argent, qui leur étaient complètement inconnues. De même ils ne connaissent aucune sorte d'aromates. Si on leur fait voir des bijoux en or, des vases ciselés, des épées ou des glaives, on a l'impression qu'ils n'en ont jamais vu ni possédé.

7. Le mont en question pourrait être le pic Teyde (3 707 m), volcan qui domine l'île de Tenerife.

Ils montrent un sens extrêmement fort de la sincérité et de la justice ; si en effet on donne à l'un d'eux quelque chose à manger, il n'en goûtera pas le moindre morceau avant de l'avoir équitablement divisé et partagé avec les autres.

Leurs femmes se marient et celles qui ont connu des hommes portent des pagnes comme les hommes alors que les vierges vont complètement nues sans éprouver aucune honte à aller ainsi.

Ils ont comme nous des nombres, faisant passer les unités avant les dizaines de la manière suivante :

1. vait
2. smetti
3. amelotti
4. acodetti
5. simusetti
6. sesetti
7. satti
8. tamatti
9. aldamorana
10. marava
11. vait marava
12. smatta marava
13. amierat marava
14. acodat marava
15. simusat marava
16. sesatti marava. »

Traduction du latin par Nathalie Bouloux et Odile Redon

Commentaire

L'archipel des Canaries, constitué de sept îles principales et de quelques îlots, situé au large du Sahara occidental, constitue une étape importante des découvertes européennes dans l'Océan atlantique. Son invention est attribuée au génois Lanzarotto Malocello, qui accosta l'île – ensuite appelée Lanzarote – à une date controversée, vraisemblablement peu avant 1336 [8]. Une expédition affrétée par le roi du Portugal fut lancée en 1341, suivie d'une seconde, organisée cette fois par les Catalans. En 1344, Clément VI attribua les Canaries à un prince franco-espagnol, Louis de la Cerda, qui meurt en 1348 sans avoir pris possession de son royaume d'outre-mer. Entre temps, Alphonse VI, roi du Portugal, avait protesté en faisant valoir que les Portugais avaient été les premiers à aborder les Canaries et que, étant donné la situation géographique de l'archipel, ils étaient naturellement les mieux à même d'en assurer la christianisation pour la plus grande gloire de Dieu. Mais après la mort de Louis de la Cerda, plus personne ne réclama les îles et c'est seulement à la fin du XIVe siècle que de nouvelles expéditions portugaises conduisirent à reprendre l'exploration, qui fut suivie au début du XVe siècle par une mise en exploitation anarchique, sous la coupe de deux Français, le sire de Béthencourt et Gadifer de la Salle. Au cours du XVe siècle, la présence européenne puis espagnole eut pour conséquence la disparition totale de la population autochtone, les Ganches, et de leur culture.

Le texte dont nous présentons la traduction française est la version latine par Boccace d'une ou plusieurs lettres par lesquelles des marchands florentins établis à Séville faisaient à leurs associés (compagnie des Bardi ?) le compte-rendu de l'expédition de 1341, en se fondant sur le témoignage d'un des chefs de l'expédition, Niccolò de Recco. L'adaptation réalisée par Boccace se trouve dans un de ses manuscrits de travail, le *Zibaldone Magliabechiano* (Florence, B. N., Banco Rari, 50, f° 123v-124r), où il copiait au gré de ses intérêts et sans plan préconçu des textes qui l'intéressaient et qui étaient susceptibles de nourrir sa production littéraire et savante [9]. Ce texte a suscité depuis longtemps l'intérêt des historiens et des spécialistes de Boccace [10]. En effet, décrivant le premier contact entre les Européens et les Ganches, il donne des informations uniques sur la culture ganche et, à travers le triple filtre du compte-rendu oral (et peut-être également écrit) de Niccolò de Recco, de la lettre des marchands florentins et de la traduction, il permet

8. Ch. VERLINDEN, « Lanzarotto Molocello et la découverte portugaise des Canaries », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 36, 1958, p. 1173-1209.

9. Il mentionne les données de cette lettre dans son commentaire sur la *Divine Comédie* (*Esposizioni sopra la Commedia di Dante*, G. PADOAN éd., *Tutte le opere di Giovanni Boccaccio*, VI, Milan, 1965, p. 334).

10. Entre autres : M. PASTORE STOCCHI, « Il "De Canaria" Boccaccesco e un *locus deperditus* nel "De insulis" di Domenico Silvestri », *Rinascimento*, 10, 1959, p. 143-156 ; G. PADOAN, « Boccaccio e la scoperta delle Canarie », *Italia medioevale e umanistica*, 7, 1964, p. 263-277.

d'observer la mise en place des attitudes intellectuelles et économiques qui constituent le fondement des grandes découvertes.

L'expédition décrite dans le texte avait été préparée à partir des récits des campagnes précédentes, dans un double objectif de conquête et d'évaluation économique ; elle a duré quatre mois et demi, entre juillet et novembre. Une première séquence du texte, la plus longue, suit le parcours des découvreurs, jusqu'à la petite phrase sur les réserves (politico-économiques ?) de Niccolò de Recco. La seconde est une réflexion sur les résultats de l'entreprise.

La première séquence épouse le regard du marin et propose, suivant les usages descriptifs de la géographie médiévale, des mesures précises de distance (1 300 km entre Séville et les îles) et de circonférence (200 km pour la première île), une précision que donne aussi fréquemment le *Milione* de Marco Polo pour décrire les îles ; l'œil du marin est aussitôt doublé de celui du marchand, exercé à chercher des produits « utiles » tels que peaux ou graisses... et à les évaluer : voir la discussion sur les colorants rouges. À plusieurs reprises est exprimée la crainte des explorateurs, peur d'accoster, de s'éloigner du rivage, d'une terre sans hommes, d'un phénomène inexpliqué – et dans le cas de « l'île magique », la mesure proposée sort carrément de la raison des nombres (une hauteur de 30 000 pas est évidemment impossible). L'activité volcanique est assimilée à un prodige, signe d'une nature dont les lois peuvent se révéler étranges en ces confins du monde.

On se fait comprendre en proposant une comparaison explicite avec les données européennes – un procédé familier des récits de voyage : les figues sèches sont aussi bonnes que celles de Césène, le froment est « beaucoup plus beau que le nôtre » mais dans ces îles on ne l'utilise pas pour faire du pain.

Au parcours différencié des lieux, île après île, s'ajoutent des commentaires sur l'occupation de ces lieux par les hommes et sur la rencontre des Espagnols et des Italiens avec cette autre humanité. Ils vont nus ou à peine vêtus de peaux de chèvre colorées ; il existe entre eux une hiérarchie ; ils parlent une belle langue mais incompréhensible ; ils désirent la rencontre mais ils ont peur des armes ; ils ne voyagent pas entre une île et l'autre ni ne se comprennent. Ils cultivent soigneusement la terre et vivent dans de belles maisons bien construites, alliant la pierre et le bois, des lieux de vie privée dont le viol les indigne. De leur religion on n'a saisi qu'une statue de pierre anthropomorphe ; réciproquement le désir d'évangélisation et le jugement moral sur leur mode de vie sont absents. L'attention du récit au comportement des insulaires répond peut-être à un questionnement utilitaire aux fins de la conquête ; elle laisse aussi entrevoir le Boccace narrateur des nouvelles.

Le bilan présenté dans la séquence finale constate le grand nombre des îles – ouverture sur d'autres découvertes – et leur pauvreté, dont la conclusion logique serait l'inutilité d'une conquête – puisque les insulaires ignorent l'or et les épices – mais aussi sa facilité puisqu'ils ignorent les armes. Par contre il manifeste un grand intérêt anthropologique, avec un retour sur les

observations de la première séquence concernant le vêtement, la langue, l'expression de la distinction sociale, les usages alimentaires. Il montre à l'évidence que communication il y a eu entre les insulaires (au moins ceux qui avaient été enlevés) et des hommes d'Europe qui, au moment où s'ouvraient les voies de l'humanisme, s'inquiétaient de connaître les pratiques matrimoniales, l'aire et les usages de vie commune, les systèmes de valeur, le sens moral, la manière de parler et de compter de l'Autre.

Nathalie Bouloux, Université François Rabelais, UFR Arts et sciences humaines, Département d'Histoire, 3, rue des Tanneurs, BP 4103, F-37041 Tours Cedex 01

Odile Redon, Université Paris VIII, 2, rue de la Liberté, Département d'Histoire, F-93526 Saint-Denis Cedex

Médiévales 47, automne 2004, p. 17-30

Pinuccia Franca SIMBULA

ÎLES, CORSAIRES ET PIRATES DANS LA MÉDITERRANÉE MÉDIÉVALE

Qu'elles soient grandes et dispersées dans la mer Tyrrhénienne, petites, nombreuses et disséminées au Levant, les îles sont des nœuds essentiels des circuits commerciaux médiévaux, des bases économiques et militaires stratégiques, servant à contrôler et protéger les routes de navigation. Leur existence est liée, tout au long de l'histoire de la Méditerranée, à la course et à la piraterie. Forme légale de guerre pour l'une ou brigandage maritime pour l'autre, il était extrêmement difficile de les distinguer au quotidien, tout comme il était difficile d'empêcher les actes de pirateries menés par les navires qui avaient l'autorisation de pratiquer la course [1]. La course, progressivement disciplinée, se confond souvent avec la piraterie dont cependant – tout au moins de façon théorique – elle était nettement différenciée, ne serait-ce que parce qu'elle est susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires. Au-delà de l'usage des termes, qui se clarifièrent progressivement, le recours à des combattants de métier sur les mers devient une pratique courante mais c'est une arme à double tranchant : contrôler des embarcations munies d'autorisations régulières et faire respecter les limites imposées par les concessions n'est pas toujours simple pour les autorités [2]. Navires de la

1. M. FONTENAY-A. TENENTI, « Course et piraterie méditerranéennes de la fin du Moyen Âge au début du XIXe siècle », *XVe Colloque International d'Histoire Maritime* (San Francisco 1975), Paris, 1987, p. 78-136 ; M. MOLLAT, « De la piraterie sauvage à la course réglementée (XIVe-XVe siècle) », *Mélanges de l'École française de Rome*, 87, 1977, p. 591-609 ; ID., « Essai d'orientation pour l'étude de la guerre de course et de la piraterie (XIIIe-XVe siècles) », *Anuario de Estudios Medievales*, 10 (1980), p. 743-749 ; A. TENENTI, « Venezia e la pirateria nel Levante : 1300 c.-1460 c. », dans A. PERTUSI dir., *Venezia e il Levante fino al secolo XV*, vol. I, Florence, 1973, p. 705-771.

2. Les plaintes des autorités sont fréquentes. Voir M. T. FERRER, « Barcelona i la politica mediterrania catalana : el Parlament de 1400-1401 », dans M. G. MELONI et O. SCHENA dir., *Atti del XIV Congresso di Storia della Corona d'Aragona* (Sassari-Alghero 1990), Sassari, 1995, vol. II, t. I, p. 427-443 ; M. D. LÓPEZ PÉREZ, « Piratería y corsarismo en el Mediterráneo occidental medieval ; el control de las actividades corsarias en Mallorca a finales del siglo XIV y principios del XV », dans MOLL BLANES dir., *VII Jornades d'Estudis Històrics Locals. La Mediterrània. Antropologia i Historia*, I (Palma de Majorque 1988), Institut d'Estudis Baleàrics,

flotte, corsaires privés et armateurs occasionnels sont souvent au centre des enquêtes et des accusations d'actes de piraterie.

Plus profondément, l'essor de la piraterie et de la course tient à la politique expansionniste des États en Méditerranée qui font des îles les confins de frontières mouvantes. L'activité des corsaires croît quand le pouvoir politique faiblit ou quand il le légitime en s'appuyant sur des pratiques et des normes guerrières qui, depuis le XIIe siècle, font de la piraterie un moyen de combattre l'ennemi [3]. R. S. Lopez rappelle combien le conflit qui opposa Pise à Gênes « fut d'abord une lutte de corsaires », dont les protagonistes furent à la fois des aristocrates et des marchands, des membres de puissantes « consorterie » ou des armateurs autonomes, flanqués d'aventuriers et de mercenaires. La conquête de Bonifacio par les Génois, dans la dernière décennie du XIIe siècle, fut exclusivement « l'initiative, plus ou moins soutenue par l'État, de grands corsaires. » [4] Échappant aux Pisans, Syracuse tomba aux mains d'Alamanno da Costa, un noble génois, qui s'en empara avec l'appui de la République ligure, au nom de laquelle il en prit possession [5].

Il s'agit, suivant les textes d'alors, de « pirates. » Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, le terme est ambigu, car la distinction entre corsaires et pirates n'est pas encore établie. M. Balard souligne que dans l'*Alexiade*, Anne Comnène compare les expéditions des républiques maritimes italiennes en Syrie et Palestine à des opérations de piraterie contre l'Empire [6]. Au XIIe siècle, des commandants, qualifiés de pirates, se voient confier la défense des territoires byzantins [7]. C'est à une figure comme celle d'Enrico Pescatore qu'est inféodée, par le souverain sicilien, l'île de Malte, devenue entre la fin du XIIe

Palma de Majorque, 1990, p. 173-203 ; A. TENENTI, « Venezia e la pirateria », *loc. cit.*, p. 708-746 ; G. FORCHERI, *Navi e navigazione a Genova nel Trecento. Il Liber Gazarie*, Gênes, 1974, p. 35-43 ; J. HEERS, *Gênes au XVe siècle*, Paris, 1971, p. 223-227 ; M. BALARD, « Course et Piraterie à Gênes à la fin du Moyen Âge », dans *VIII Jornades d'estudis Histórics Locals : El comerç Alternatiu. Corsarisme i contraban (secoli XV-XVIII)* (Palma de Majorque 1989), Palma de Majorque, 1991, p. 29-40 ; A. ROCCATAGLIATA, *L'« Officium Robarie » del Comune di Genova (1394-1397)*, Gênes, 1989 ; E. BASSO, *Genova : un impero sul mare*, Cagliari, 1994, p. 219-243.

3. M. MOLLAT, « De la piraterie sauvage », *loc. cit.*, p. 591-609 ; ID., « Essai d'orientation pour l'étude de la guerre de course et de la piraterie (XIIIe-XVe siècles) », *Anuario de Estudios Medievales*, 10 (1980), p. 743-749 ; ID., *La vie quotidienne des gens de mer en Atlantique*, Paris, 1983, p. 156-177 ; P. F. SIMBULA, *Corsari e pirati nei mari di Sardegna*, Cagliari, 1993, p. 37-63 ; EAD., « I pericoli del mare : corsari e pirati nel Mediterraneo basso medievale », dans S. GENSINI dir., *Viaggiare nel Medioevo*, Pise, 2000, p. 379-402.

4. R. S. LOPEZ, « Dieci documenti sulla guerra di corsa », dans R. S. LOPEZ, *Su e giù per la storia di Genova*, Gênes, 1975, p. 313-315.

5. Sur ce personnage, voir V. VITALE, *Il comune del podestà a Genova*, Milan-Naples, 1951, p. 150-155 ; G. ORESTE, « Alamanno da Costa », *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. I, Rome, 1960, p. 574-575.

6. M. BALARD, *La Romanie génoise (XIIe-début du XVe siècle)*, Rome, 1978, p. 587.

7. H. AHRWEILER, *Byzance et la mer*, Paris, 1966, p. 288-292. Un tableau complet des îles byzantines à la fin du XIIe siècle est donné par É. MALAMUT, *Les îles de l'Empire Byzantin*, Paris, 1988.

et le début du XIIIe siècle, la base d'appui des offensives souabes et génoises. Pirate pour quelques-uns, courageux guerrier pour d'autres, Enrico navigue et combat sur les mers avec une flottille, au service de son roi et de sa patrie, Gênes ; lesquels légitiment ses entreprises, parce qu'elles soutiennent leurs desseins politico-commerciaux. Entre 1206 et 1216, il arrache la Crète aux Vénitiens qui le traitent de terrible pirate. Ses attaques visent à la fois les navires de Pise et de Venise, les cités rivales de Gênes. Son activité assure des bases solides à cette dernière dans la Méditerranée orientale, alors que la Sérénissime, confortée par la IVe croisade, se fait plus menaçante. Les vers du trouvère languedocien Peire Vidal s'opposent cependant aux affirmations vénitiennes ; il décrit Enrico comme : « Larcs es et arditz e cortes, et estela dels Genoes, e fai per terra e per mar tots ses enemichs tremelar »[8]. Ce n'est donc pas un brigand, mais un héros des mers qui inspire la terreur à ses ennemis, un combattant astucieux et valeureux qui est la gloire de Gênes. Ses relations avec la mère-patrie et le royaume de Sicile font de ses faits d'armes une guerre de course, et donc, légale.

Lointaines ou proches de la terre, les îles sont aussi des espaces idéaux pour tendre des embuscades aux navires de passage. En 1379, dans les eaux de Rhodes, *coram Castro Rubeo*, deux galères marseillaises, commandées par Nicolò Clavuoto et Antonio de Jérusalem, de retour de Beyrouth, sont surprises par quinze galères vénitiennes qui les dépouillent de leur précieux chargement de monnaies, de joyaux et de perles[9]. La même année, près de Majorque, une coque sur laquelle quelques marchands juifs avaient embarqué des draps, est attaquée par deux galères marseillaises, conduites par Pasquasio Arnion et Pietro Uguet et armées officiellement pour lutter contre les Sarrasins[10]. L'île d'Elbe est un repaire excellent pour surprendre les nombreux bateaux sortant de Porto Pisano ; c'est là que le castillan Joan Rossell qui avait loué son embarcation à quelques marchands siennois, résidant à Pise et pour le compte desquels il avait chargé du grain en Sicile, est surpris par Giovanni Grimaldi, Génois à la solde du seigneur de Milan[11].

Les îles offrent aussi des refuges : c'est dans les îles de la mer Tyrrhénienne qu'en 1404, le cavalier castillan Petro Niño pourchasse les corsaires de port en port. Parti de Toulon, à l'aube après une nuit de tempête, lui apparurent les îles tyrrhéniennes les plus septentrionales. Une fois reposés à Capraia, les équipages « prirent les rames et les galères et partirent à la recherche des corsaires, par toutes les îles petites. Ils allèrent à l'île de la Gorgone, à l'île de Pianosa et fouillèrent tous les ports dans les bouches de

8. Ces vers sont cités par D. ABULAFIA, « Henry count of Malta and his Mediterranean activities : 1203-1230 » dans *Italy, Sicily and the Mediterranean, 1100-1400*, Londres, 1987, p. 113. Sur Enrico et d'autres qui animent la mer entre la Sicile et le Levant, voir aussi M. BALARD, *op. cit.*, p. 470-481.

9. Archivo de la Corona de Aragón, Cancílleria, registro 1486, f° 95-96v° e 1488, f° 68-72 (désormais ACA, Canc. reg.).

10. ACA, Canc. reg. 1486, f° 139v°-144.

11. ACA, Canc. reg. 2011, f° 148v°-149v°.

Bonifacio qui est en Corse. Là ils trouvèrent une embarcation aragonaise. Ils revinrent alors en Sardaigne, à Longosardo et à Alghero », d'où ils continuèrent la chasse, explorant l'une après l'autre les côtes de l'île [12].

Les fréquentes références, dans les sources documentaires, aux incidents qui se produisent autour des îles sont liées à l'intensité des trafics maritimes qui prennent appui sur elles, à la densité de la circulation des bateaux autour des ports et des passes, offrant aux corsaires et aux pirates les moyens d'agir plus facilement. Souvent cependant, les îles ne sont pas seulement les lieux où se déroulent les assauts, mais aussi ceux où s'arment les navires. La pauvreté de leurs ressources économiques – maintes fois soulignée par l'historiographie – peut expliquer, mais en partie seulement que les îles soient devenues des repaires de corsaires et de pirates, au point d'être souvent décrite comme une disposition naturelle des habitants [13]. L'insertion des ports et des escales insulaires dans les circuits maritimes réduit sensiblement la distance entre les îles, les unit par des liens économiques, politiques, militaires et les place au cœur de réseaux d'échanges. La Crète, Chio, Negroponte, les Baléares, la Sardaigne, la Sicile comptent parmi ces îles qui constituent des nœuds commerciaux importants au Moyen Âge [14].

En mer comme à terre, les États, d'un côté, imposaient des règles pour éliminer les désordres et les violences ; de l'autre, la nécessité d'avoir à disposition des hommes prêts à combattre, attirés éventuellement par le butin, les obligeait à ne pas appliquer avec zèle les rigides dispositions normatives qu'ils prenaient [15].

La navigation commerciale était la plus exposée aux coups de main et aux représailles inévitables lorsque les embarcations armées commettaient des *razzie*, qui, bien que réprouvées, n'étaient que faiblement condamnées [16]. L'absence d'escadre permanente favorisait l'emploi d'aventuriers de diverses origines ; et le recours à la flotte marchande, afin d'affaiblir économiquement l'adversaire, était une des composantes de la guerre : les autorités publiques – dans les mondes ibériques, comme à Gênes, dans la mer Tyrrhénienne ou au Levant – percevaient d'ailleurs des droits sur les prises [17].

12. G. DIEZ DE GAMES, *El Victorial. Cronica de don Pero Niño*, J. SANZ éd., Madrid, 1989, p. 110.

13. J. HEERS, *Gênes au XVe siècle*, *op. cit.*, p. 227.

14. Voir F. MELIS, *I trasporti e le comunicazioni nel Medioevo*, L. FRANGIONI dir., Florence, 1985, p. 179-223 ; M. TANGHERONI, *Commercio e navigazione nel medioevo*, Rome-Bari, 1996, p. 443-85 ; U. TUCCI, « Gli itinerari marittimi nel Medioevo » dans *Viaggiare*, *op. cit.*, p. 39-58, et B. DINI, « I viaggi dei mercanti e il commercio internazionale nel Medioevo », *ibid.*, p. 195-226.

15. Ph. CONTAMINE, *La guerre au Moyen Âge*, Paris, 1980 (trad. it., *La guerra nel Medioevo*, Bologne, 1986, p. 328-337).

16. L'incidence de la course et de la piraterie sur les routes est bien documentée par la variation des primes d'assurances : M. DEL TREPPO, *I mercanti catalani e l'espansione della Corona d'Aragona nel secolo XV*, Naples, 1972, p. 416-423 et 483-522.

17. *Llibre del Consolat de Mar*, G. COLON-A. GARCIA éd., Barcelone, 1987, vol. III, p. 50-51 ; *Ordenanzas de las armadas navales de la Corona de Aragón*, A. DE CAPMANY éd., Madrid,

Les petits spéculateurs, marchands ou armateurs, qui couraient les mers à la recherche de butin, étaient nombreux : les gouverneurs du royaume de Majorque concèdaient près de quatre-vingts licences d'armement à leurs sujets, entre 1375 et 1419. L'objectif des attaques est généralement spécifié, lorsqu'il s'agit de combattre les Maures ou des pays avec lesquels Majorque était en guerre. Suivant l'état des relations diplomatiques et pour ne pas compromettre de précaires équilibres, figurent alternativement les Grenadins, des sujets du roi de Fez, du sultan de Babylone, de Bône, de Bougie, de Constantine, de Pise ou de Gênes. Dans les autres royaumes, il en était de même. Des conditions étaient imposées : les sujets du royaume et les alliés – expressément mentionnés – doivent être respectés ; les armateurs devaient verser une caution en raison des dommages que la Couronne pouvait se voir imputer si la capture était irrégulière ; des fidéjusseurs devaient souscrire ; le rayon d'action était parfois défini, pour maintenir les navires armés non loin des côtes qui devaient être protégées efficacement et contrôler les patrons [18].

Dans ce panorama complexe, les îles n'eurent pas toutes la même importance comme base d'organisation de la course et de la piraterie. En raison des rivalités politiques, militaires et économiques, elles assurèrent des fonctions diverses.

La poussée irrépressible des républiques tyrrhéniennes et des Normands, à l'aube du deuxième millénaire, dilate la frontière maritime de la Chrétienté jusqu'à l'adosser sur les côtes nord-africaines et restreint les zones de confront avec l'Islam aux extrémités de la Méditerranée, vers les mondes ibérique et byzantin. Les îles sont en première ligne, point d'appui de l'avance occidentale et du contrôle des espaces maritimes. Sans solution de continuité, de l'aire tyrrhénienne jusqu'aux eaux du Levant, les différentes puissances, d'abord Pise et Gênes, puis les Vénitiens, les Byzantins, les Normands, les Angevins et les Catalans, élargirent leurs zones d'influence en imposant leur contrôle sur les îles, par le moyen de guerres incessantes et de renversements d'alliances. Dans ce cadre politique complexe, les îles délimitent les sphères d'affirmation sur la mer des différents États, signalent les étapes de l'expansion, offrent des plates-formes à la pénétration en Orient, constituent un glacis défensif aux influences économiques et politiques, un espace de rencontres culturelles et religieuses. Dans cette optique, ce que l'on retient davantage, c'est qu'elles assument une fonction de frontière, entre chrétiens et musulmans et entre puissances chrétiennes en guerre. Sur la mer, la guerre est faite parfois par de grandes expéditions mobilisant des flottes entières mais le plus souvent elle consiste en une multitude de rencontres, parmi lesquels les épisodes de la course sont déterminants [19].

1987, p. 135-141 ; M. D. López Pérez, *La Corona de Aragón y el Magreb en el siglo XIV (1331-1410)*, Barcelone, 1995, p. 626-637 ; P. F. Simbula, *Pirati e corsari*, *op. cit.*, p. 39-55.

18. M. D. López Pérez, *La Corona de Aragón*, p. 557-812 et table 36, p. 595-633.

19. M. Tangheroni, « La prima espansione di Pisa nel Mediterraneo : secoli X-XII. Riflessioni su un modello possibile », dans G. Rosseti et G. Vitolo dir., *Medioevo. Mezzogiorno.*

C'est un phénomène – tout comme la piraterie – qui concerne la vie des îles comme celle des ports continentaux, ainsi à Monaco et Piombino, sur la côte toscane, ou à Valence et à Alicante qui tirent d'importants profits de leurs positions de confins à l'instar des Baléares[20]. Même les ordres militaires, basés à Rhodes, dans les îles de l'Égée et à Malte, qui luttent, sans relâche, contre l'empire ottoman et le sultan d'Égypte, ne renoncent pas à des actes qui parfois s'éloignent même de la course[21]. En 1413, Rodrigo de Luna, neveu du pape Benoît XIII, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de l'Hôpital de Malte et capitaine général de l'armée pontificale, arme, avec l'assentiment de son illustre parent, deux galères pour combattre les infidèles. Avec son équipage, composé de nombreux compatriotes, il parcourt les eaux nord-africaines et intercepte près de la Tunisie un navire génois, qui avait chargé ses marchandises à Grenade. Nonobstant la trêve en vigueur, il décide de s'emparer, de force, de la cargaison. À la suite d'un violent combat, durant lequel plusieurs marins ligures périrent, il capture l'embarcation et la traîne jusqu'en Sardaigne, dans le port complaisant de Cagliari[22].

Parmi les îles de la Tyrrhénienne

L'imbroglio politique reflète le caractère confus des épisodes de course et explique les fonctions que les îles jouèrent en Occident, comme en Orient. La Corse en est un exemple : base convoitée sur les routes maritimes tyrrhéniennes, elle fut contestée par Pise et Gênes, avant l'arrivée des Catalano-aragonais. Les nombreuses ressources naturelles de l'île, la possibilité d'y fixer des établissements stables et surtout d'y contrôler des points côtiers de façon à garantir la sécurité de leurs propres navires et à créer un obstacle à ceux de leurs adversaires attirèrent les deux Républiques. Gênes parvint à s'en emparer, tout au moins formellement, car elle imposa péniblement son pouvoir à la noblesse locale. Le gouvernement génois se maintint au moyen d'une constante présence militaire, basée dans les deux colonies : à Bonifacio,

Mediterraneo. Studi in onore di M. Del Treppo, Naples, 2000, vol. I, p. 3-23 ; J. PRYOR, « At sea on the maritime frontiers of the Mediterranean in the High Middle Ages : the human perspective », dans L. BALLETTO dir., *Oriente e Occidente, Studi in onore di Geo Pistarino,* vol. II, p. 1005-1034. G. PETRALIA, « Le "navi" e i "cavalli" : per una rilettura del Mediterraneo pieno-medievale », *Quaderni Storici*, 103, fasc. 1, juin 2000, p. 201-222.

20. Bibliographie à jour dans J. HINOJOSA MONTALVO, « Pirateria y corso en la Edad Media valenciana », dans A. SÁNCHEZ FERNÁNDEZ dir., *El Mediterraneo : un mar de pirats y corsarios*, II Congreso Internacional de Estudios Históricos, Santa Pola, 2002, p. 91-114.

21. A. TENENTI, *Venezia e la pirateria, loc. cit.*, p. 744-745 ; C. JONA, « Genova e Rodi agli albori del Rinascimento », dans *Atti della società ligure di Storia patria*, LXIV, Genova, 1935, p. 67-154 ; A. LUTTRELL, *The Hospitallers of Rhodes and their Mediterranean World*, Aldershot, 1992 ; A. ROVERE, « Un procedimento di rappresaglia contro Rodi (1388-1390) », dans *Atti della Società Ligure di Storia Patria*, Nuova Serie (1983), XXIII, fasc. II, p. 65-97.

22. ACA, Canc. Procesos, 103/6 (1414) ; S. FOSSATI RAITERI, « Il processo contro Rodrigo del Luna (1414) », dans *Atti del 1° Congresso storico Liguria-Catalogna*, Genova 1969, Bordighera, 1974, p. 387-396.

conquise dès la fin du XIIe siècle, et Calvi, fondée en 1268, et sur des châteaux, stratégiquement placés et confiés à seigneurs locaux fidèles ou des châtelains d'origine ligure [23]. Pise écartée, l'aristocratie locale tenta vainement de trouver appui auprès des Aragonais, dans sa lutte éprouvante pour se débarrasser de Gênes [24].

Bonifacio, par sa situation géographique et son autonomie politico-administrative est la clé de voûte de la domination génoise en Corse : colonie dotée de larges concessions pour favoriser son peuplement, c'est une escale et un port de transit, étroitement lié aux implantations ligures sur le continent et en Sardaigne occidentale. Qu'ils soient patrons, marchands ou marins, les Bonifaciens tentent fréquemment leur fortune comme corsaires. Les Génois avaient, en quelque sorte, reconnu et légalisé cette vocation des Corses. Dans les premiers statuts de la cité, il est fait obligation au podestat de réclamer une caution à tous ceux qui désireraient armer un navire pour la course. Suivant les conventions de 1321, les Bonifaciens décident d'ouvrir leur port à toute embarcation de corsaires moyennant le versement à la communauté d'une dixième partie du butin qui devait être débarqué et vendu sur place [25]. C'est là qu'à plusieurs reprises au milieu du XVe siècle, le tristement célèbre Battista Aicardo de Porto Maurizio, dit Scarincio, porta le fruit de ces *razzie* ; en 1458, Gênes qui s'était maintes fois servie de lui prit ses distances et recommanda au podestat de ne plus accueillir celui qui était devenu un *pirata publicus* [26].

Le champ d'action de ces armateurs locaux s'étend de la Sardaigne et la haute Tyrrhénienne jusqu'aux côtes de Provence. Toutefois, les prises réalisées, vendues au port, proviennent parfois d'eaux plus lointaines : à la fin du XIVe siècle, le marchand Guillem Sala est attaqué, à sa sortie du port, par une escadre de navires génois d'origine sicilienne et son embarcation, ainsi que sa cargaison de grains, sont vendues à Bonifacio [27].

23. L. BALLETTO, *Genova, Mediterraneo Mar Nero*, Gênes, 1976, p. 71-93 ; G. PETTI BALBI, *Genova e Corsica nel Trecento*, Rome, 1976 ; J. A. CANCELLIERI, *Bonifacio au Moyen Âge. Entre Gênes, Corse, Sardaigne et Méditerranée*, Ajaccio, 1997.

24. J. A. CANCELLIERI, « Corses et Génoises : élements pour une phénoménologie de la colonisation dans la Méditerranée médiévale », dans M. BALARD dir., *État et colonisation au Moyen Âge et à la Renaissance*, Lyon, 1989, p. 35-53 ; ID., « De la "Corse pisane" à la "Corse génoise" : remarques sur la portée structurelle insulaire de la bataille de la Meloria (1284) », dans *Genova, Pisa e il Mediterraneo tra Due e Trecento* (Atti della Società ligure di Storia Patria, Nuova Serie, vol. XXIV, fasc. II), Gênes, 1984, p. 569-583 ; voir également les articles réunis dans *Medioevo. Saggi e Rassegne*, 24 (2000) intégralement consacré aux relations avec la Couronne d'Aragon.

25. ID., « Dal trattato tra Genova e Sassari (1294) al trattato tra Bonifacio e Alghero (1386) », dans *La Sardegna nel mondo Mediterraneo* (Sassari 1978), Sassari 1981, vol. I, p. 261-275 ; G. PETTI BALBI, *op. cit.*, p. 112-114 ; ID., « La pirateria nel Trecento : un episodio bonifaciano », *Medioevo. Saggi e Rassegne*, 1983, 10, p. 29-31.

26. L. BALLETTO, « À travers la Méditerranée avec le pirate-corsaire Scarincio », dans HATEM AKKARI ALIF dir., *La Méditerranée médiévale. Perceptions et représentations*, Paris-Tunis, 2002, p. 153-169.

27. ACA, Canc., reg. 1487, f° 129r° e v°.

Cette activité de course est importante en raison des investissements qu'elle représente et du nombre d'habitants impliqués. Grâce aux études de R. S. Lopez et de L. Balletto, les contrats de *mutuo in panatica* passés à Bonifacio ou à Gênes, à la fin du XIIIe siècle, sont bien connus ; ils laissent percevoir le rôle important des corsaires dans la vie économique du « castello » [28]. Un ensemble de ces actes, relatifs aux années 1244-1247, s'insère dans une phase extrêmement dure du conflit entre l'Église romaine et l'empereur Frédéric II, soutenu par Pise. Gênes, rangée au côté du pape, légitime les attaques contre les Pisans et les Siciliens, ainsi que contre les Musulmans de Barbarie, cible traditionnelle, en indiquant à ses sujets les objectifs à frapper. L'aperçu que ces documents nous offrent est extrêmement intéressant puisqu'il embrasse tout un ensemble de données : de l'aire d'action aux modalités de financement et de répartition des gains. Nombreux sont les Génois et les habitants de la Rivière ligure, qui, comme les Bonifaciens, entreprennent l'aventure. Une poignée d'actes révèle que plus d'une centaine de personnes, entre armateurs, propriétaires de navires, marins et changeurs a été intéressée par l'entreprise. Parmi les investisseurs de capitaux figurent de nombreux petits spéculateurs. Quelques-uns se démarquent, comme le notaire Ogerio Fornario qui, actif auprès de la cour de la cité et disposant plus aisément de quelques disponibilités financières, s'engage dans ces opérations fortement rentables, plus intéressantes que les activités commerciales classiques, ou comme son collègue Vivaldo Calignano, dont le nom revient fréquemment [29].

Les autres Bonifaciens qui se prêtent à la course nous sont moins bien connus. La plupart sont des hommes de mer, quelques-uns disposent peut-être d'un peu de capital, venant sans doute d'activités commerciales. Il ne s'agit en aucun cas d'individus économiquement puissants. La course est faite par des hommes qui tentent de gagner leur vie ou de faire fortune, qui cherchent à joindre occasionnellement au travail de la terre les profits d'un butin rapide. C'est sans doute le cas de Nicoloso Peluco, serviteur au château de Bonifacio qui arrondit ses revenus en se consacrant au commerce et à la course [30].

Les Bonifaciens sont souvent prêts à s'embarquer, ce qui facilite la formation des équipages. Ainsi, beaucoup de navires s'arment dans le port corse. En 1458, le nouveau gouverneur de Gênes, Jean d'Anjou, décide d'enrôler à Bonifacio quatre à cinq cents hommes pour compléter la flotte qui devait briser le siège de Gênes entrepris par l'armada catalano-aragonaise de Bernat de Vilamarì [31]. Le port est aussi un refuge sûr pour les armateurs

28. R. S. LOPEZ, *Dieci documenti*, *op. cit.*, p. 318-319, 323-327 ; L. BALLETTO, *Mercanti, corsari*, *op. cit.*, p. 35-95.

29. Sur les activités de ce notaire, voir L. BALLETTO, *ibid.*, p. 69-71, 75-81, 89-93.

30. ID., *ibid.*, p. 54-55, 91-95.

31. E. BASSO, « "Ferro, fame ac peste oppressa" : l'ammiraglio Bernat de Vilamarí e il blocco navale a Genova (1456-1458) », *Anuario de Estudios Medievales*, 24, 1994, p. 550-551 ; ID., « Pirati e pirateria nel Mediterraneo medievale : il caso di Giuliano Gattilusio », dans A. MAZARAKIS éd., *I Gattilusio di Lesbo* (Mitilene 1994), Athènes, 1996, p. 349.

génois et les alliés de la cité qui peuvent s'y approvisionner et vendre leur butin. Il accueille ainsi des aventuriers d'origine ligure et étrangère[32].

Si, au XIIIe siècle, les attaques sont surtout dirigées contre les Pisans et leurs alliés, au XIVe siècle l'expansion catalano-aragonaise place Bonifacio en première ligne dans le conflit qui oppose la Couronne à Gênes et qui affecte pour plus d'un siècle la Sardaigne et, périodiquement au XVe siècle, la Corse elle-même[33]. L'habileté des Corses sur la mer est aussi utilisée par les Ibériques qui, au début du XVe, accueillirent dans leurs propres rangs le noble Vincetello d'Istria. Refusant de se soumettre à Gênes, il « pratiquait la course en Corse, contre les Bonifaciens ou les Génois et contre tous et leurs amis corses »[34], vendant ses butins en Sardaigne.

La Sardaigne, dont les eaux servaient de théâtre à la course, depuis les siècles précédents, acquit dans la seconde moitié du XIVe siècle un rôle nouveau : elle devint un centre d'armement et un port de débarquement pour écouler les butins des corsaires et des pirates. Au milieu du XIVe siècle, la Couronne d'Aragon, pour faire face aux dépenses nouvelles qu'impliquait la guerre en Castille, cherchant un financement dans une guerre de course contre Gênes, donna une impulsion notable aux armements privés, édictant des « capitoli » destinés à permettre l'insertion dans sa flotte des *cossaris particulars*[35].

La conquête de la Sardaigne fut difficile ; elle entraîna l'enrôlement de nombreux corsaires et l'équipement des ports de l'île. Les villes sous domination ibérique, assiégées par mer et par terre, dépourvues de liquidités financières, manquant de victuailles et de renforts, obtiennent la possibilité d'armer et d'autoriser l'armement de navire de course, pour résister ou survivre. La capture ou le déroutement des embarcations de passage devint le mode de financement principal des établissements catalano-aragonais. Plusieurs aventuriers y contribuèrent avec passion : sans trop de formalités, corsaires et pirates trouvaient sur l'île un port sûr pour écouler leur butin provenant de toute la Méditerranée. De telles pratiques, qui durèrent plus d'un demi-siècle, eurent des conséquences sur les activités commerciales et le rôle des places sardes[36].

La politique de répression catalano-aragonaise fut extrêmement faible et variable, fluctuant en fonction des exigences militaires et des représailles sur

32. G. PETTI BALBI, *op. cit.*, p. 112-114.

33. S. ORIGONE, « Sardegna e Corsica nel secolo XIV », dans *Saggi e Documenti*, I, Gênes, 1978, p. 369-388 ; ID., « Dal trattato tra Genova e Sassari (1294) al trattato tra Bonifacio e Alghero (1386) », dans *La Sardegna nel mondo mediterraneo* (Sassari 1978), Sassari, 1981, p. 261-275.

34. G. DELLA GROSSA, *Chronique médiévale corse*, M. GIACOMO-MARCELLESI et A. CASANOVA éd., Ajaccio, 1998, p. 244-245.

35. C. CARRÈRE, *Barcelona 1380-1462. Un centre económic en època de crisi*, Barcelona, 1978, vol. I, p. 270-272 ; M. D. LÓPEZ PÉREZ, *La Corona de Aragón*, *op. cit.*, p. 580-593 ; P. F. SIMBULA, *Pirati e corsari*, *op. cit.*, p. 37-45.

36. M. T. FERRER I MALLOL, « Barcelona i la politica », *op. cit.*, p. 427-443 ; P. F. SIMBULA, *op. cit.*, p. 94-110.

les marchands catalans que les attaques ne manquaient pas de susciter. Entre 1350 et 1415, on ne dénombre pas moins de trois cents captures de navires. Ce seul chiffre montre l'ampleur du phénomène dont les principales victimes furent les Génois, les Provençaux, les Pisans, mais aussi quelques sujets de la Couronne qui avaient la charge – moyennant dédommagement – d'approvisionner les cités de Cagliari et d'Alghero, assiégées par le judicat sarde d'Arborea. Sous prétexte de défense, plusieurs ports armaient des navires et facilitaient le commerce des prises, avec la complicité et parfois la participation des officiers royaux et des seigneurs locaux. Cagliari et Alghero mettaient sur mer des embarcations et des équipages qui surveillaient les passages à proximité de la côte, poussant parfois à la recherche de proies jusqu'aux abords des rivages tunisiens, siciliens ou provençaux. Les seigneurs locaux et ceux des autres royaumes de la Couronne – comme le comte sicilien d'Augusta, Raymond de Moncade – opéraient depuis les ports de Cagliari et d'Alghero, où ils amarraient leurs navires et enrôlaient les marins, approvisionnant les places-fortes du royaume et se garantissant de considérables profits [37].

Gutierre Diez de Games a bien saisi la situation de l'île au tournant du XVe siècle : « à cette époque, le roi d'Aragon n'avait plus en Sardaigne que Longosardo, Alghero, le château de Cagliari, parce tout le reste de l'île s'était rebellé. Le véritable maître était alors messer Branca, juge d'Arborea et seigneur de Monteleone. Les corsaires étaient accueillis et tolérés dans la mesure où ils apportaient soutien et aide quand cela était nécessaire ; et c'est pour cette raison qu'ils étaient en sécurité et venaient en grand nombre » [38].

La conquête définitive du royaume, entre 1410 et 1420, entraîna une baisse du nombre d'agressions et surtout la destruction des bases corsaires dans l'île. Ultérieurement, quelques seigneurs locaux, comme les Carroz ou les de Sena, ne renoncèrent pas totalement à des sorties avec leurs propres galères, surtout durant la campagne napolitaine d'Alphonse V. De nouveau, la guerre et le soutien accordé par la monarchie donnèrent aux attaques un semblant de légalité [39].

Les faits de course ou de piraterie et les évolutions politico-militaires étaient aussi étroitement corrélés en Sicile. Les Normands avaient assuré l'ordre sur les eaux en se servant, dans la seconde moitié du XIIe siècle, d'hommes de mer experts qu'ils rétribuaient : Margarito de Brindisi dont les

37. M. T. Ferrer i Mallol, « La conquista della Sardegna e la guerra di corsa nel Mediterraneo », dans F. Carbonell, F. Manconi dir., *I Catalani in Sardegna*, Milano 1984, p. 35-40 ; P. F. Simbula, *Corsari e pirati*, *op. cit.*., p. 209-233.

38. G. Diez de Games, *El Victorial*, *op. cit.*, p. 111.

39. M. Del Treppo, *I mercanti catalani*, *op. cit.*, p. 499-506 ; A. Unali, *Marinai, pirati e corsari catalani nel basso medioevo*, Bologne, 1983, p. 121-136 ; Id., « Le flotte di Alfonso V d'Aragona destinate alle spedizioni nel Mediterraneo occidentale (1420-23 ; 1432) : funzione, organizzazione, bottino », *Bullettino dell'Istituto Storico per il Medio Evo e Archivio Muratoriano*, 97, 1991, p. 167-204.

sources documentaires rappellent les actes de piraterie en Orient ; Guglielmo Grasso et Enrico Pescatore, autres figures de corsaires d'origine génoise qui servirent comme amiraux du royaume à la fin du XIIe et au début du XIIIe siècle[40].

Par la suite, à l'époque de Frédéric II, la course était relancée en Sicile et dans les îles mineures. Puis le contrôle étroit qu'exercaient les Angevins sur l'armement privèrent les corsaires de bases solides, tout au moins dans les principaux ports comme Palerme. La guerre des Vêpres et la lutte entre gibelins siciliens et guelfes napolitains entraînèrent l'apparition sur les mers de nouvelles attaques. Les navires provençaux, génois, pisans et vénitiens s'entre-attaquaient et à partir du XIVe siècle, surgirent les Catalans qui dominèrent la scène[41]. À partir du milieu du siècle, en Sicile, l'effondrement du pouvoir royal permit, selon Henri Bresc, le développement des « seigneuries périphériques » qui trouvèrent dans la course un moyen d'accroître leurs ressources et de manifester leur autonomie. Cette activité atteignit son apogée au tournant du XVe siècle. Elle fut le fait des Chiaramonte, du comte Enrico Rosso, des Campolo, des Moncada, des Abbate, des Graffeo. De véritables seigneurs corsaires se fixèrent à la périphérie de l'île, à Mazzara, Pantelleria, Augusta, Lipari et Malte, traditionnels bastions du royaume qui fondait sa stratégie défensive sur la course. Les principales victimes restaient les Angevins, mais d'autres étaient assaillis dont les Génois. L'agressivité sicilienne était aussi dirigée contre les Hafsides qui relancèrent l'offensive et suscitèrent des *razzie* jusque sur la côte[42].

À la fin du XIVe siècle, l'affirmation du pouvoir catalano-aragonais et l'évolution des aristocraties locales mirent fin à la course proprement sicilienne, alors qu'augmentaient sensiblement le nombre de corsaires provenant du royaume ibérique, en particulier des Castillans au service de la Couronne et de la papauté avignonaise[43]. Ils portaient leur attention sur le commerce de grain destiné aux métropoles tyrrhéniennes ; l'île et ses ports leur offraient assistance pour intercepter les embarcations chargées d'esclaves et d'épices. Cette activité s'intensifia dans la première moitié du XVe siècle, au moment où la lutte pour la domination de la Sicile était la plus violente, et lors de la conquête du royaume de Naples par Alphonse le Magnanime[44].

40. Bibliographie et biographie sur ce personnage dans E. BASSO, « Guglielmo Grasso », *Dizionario biografico*, LIX, Roma, 2002 ; G. OLGIATI, « Gafforio », *ibid.*, LI, Roma, 1998.

41. H. BRESC, « Course et piraterie en Sicile (1250-1450) », *Anuario de Estudios Medievales*, 10, Barcelone, 1980, p. 751-757 ; ID., *Un monde méditerranéen. Économie et société en Sicile (1300-1450)*, Palerme, 1986, p. 338-345.

42. H. BRESC, *ibid.* ; ID., « Course et piraterie », *loc. cit.*

43. Pour les royaumes catalano-aragonais, voir, outre la bibliographie déjà citée, la documentation en annexe de M. T. FERRER MALLOL, *Corsarios castellanos y vascos en ele Mediterráno Medieval*, Barcelone, 2000.

44. A. UNALI, *Marinai, pirati*, *op. cit.*, p. 121-136.

Regard sur l'Orient

Plus complexe encore était la situation dans l'Orient byzantin. Une myriade d'îles entourait la terre ferme comme une membrane protectrice dont Rhodes et la Crète étaient les principaux éléments, Chypre la sentinelle avancée. Elles étaient les avant-postes de l'Empire, les bases sur lesquelles s'appuyait la flotte pour résister à la pression turque. La réduction des armements entraîna de façon irréversible l'effondrement du front après 1185 : corsaires et pirates s'insinuèrent dans les vides laissés par la flotte et jouèrent sur les désordres et la fragmentation de la périphérie maritime de l'Empire. Les îles subissaient attaques, occupations plus ou moins longues, saccages et rétorsions : elles étaient le théâtre d'affrontements sanglants entre chrétiens et musulmans, de rivalités complexes entre les flottes des puissances occidentales et ce même après la chute de Constantinople en 1453[45].

Les conquêtes militaires des Latins et les concessions impériales qui leur étaient accordées dessinèrent de nouveaux confins, instaurèrent de nouvelles oppositions économiques et politiques. La présence de corsaires et de pirates dans les îles de la mer Égée était la manifestation la plus éclatante de la guerre, d'abord latente puis ouverte, entre Gênes et Venise pour l'extension de leur *dominium*, entre Souabes et Angevins pour la domination de la Sicile, entre Génois et Catalans. En toile de fond, se déroulait la guerre contre l'empire turc, avec lequel se conclurent des trêves périodiques. C'est dans ce bouillonnant Levant que « l'esprit de croisade, les conflits internationaux, les dissensions locales, les rivalités économiques offrirent au pillard le plus vil, suffisamment de prétextes pour relancer sa propre action, sans mettre en avant ses motivations personnelles »[46].

Venise chercha à limiter les dégâts causés par la piraterie en déployant un système de surveillance et de défense centré sur la Crète[47]. Le contrôle des armements privés, le règlement judiciaire des conflits occasionnés par la course, réduisit sensiblement le poids des Vénitiens dans les désordres du Levant : ils ne permettaient pas que se forment des « seigneuries corsaires », même temporaires, dans les îles soumises à leur autorité. Les escadres vénitiennes n'hésitaient pas à frapper durement les corsaires et les pirates ou ceux réputés tels, réfugiés dans les îles, quitte à déployer un zèle parfois dénoncé par les Génois et les Catalans[48].

45. F. THIRIET, *La Romanie vénitienne au Moyen Âge*, Paris-Rome, 1959 ; G. PISTARINO, *Genovesi d'Oriente*, Gênes, 1990, p. 283-370 ; B. DOUMERC, « La colonisation des marchands », dans M. BALARD, A. DUCELLIER éd., *Coloniser au Moyen Âge*, Paris, 1995, p. 118-125 ; A. DUCELLIER, « Note sur les intérêts génois en mer Adriatique : le témoignage des archives ragusaines », dans *Oriente e Occidente*, *op. cit.*, cit., vol. I, p. 191-199 ; M. T. FERRER MALLOL, *Corsarios castellanos*, *op. cit.*, p. 260-281.

46. A. TENENTI, *op. cit.*, p. 738.

47. Jusqu'à mettre en place un contrôle étroit des armements privés : *ibid.*, p. 750-751. Sur la Crète, *cf.* D. JACOBY, « Byzantine Crete in the Navigation and Trade Networks of Venice and Genoa », dans *Oriente et Occidente*, *op. cit.*, I, p. 517-540 et C. A. MALTEZOU, « Creta fra la Serenissima e la Superba », *ibid.*, I, p. 763-774.

48. A. TENENTI, *op. cit.*, p. 724-737 ; M. BALARD, *La Romanie...*, *op. cit.*, p. 592-595.

C'était principalement à l'ombre de Gênes et de ses colonies orientales que se développaient la course et les faits de piraterie. Les établissements génois bénéficiaient d'une large autonomie par rapport à la mère patrie ; les seigneurs d'Outremer alignaient leur politique sur des directives provenant de Gênes, mais leur statut ambigu – à la fois maître de seigneuries grecques et citoyen ligure – leur laissait une large autonomie. L'attitude de Gênes n'est pas moins ambiguë, qui se servaient d'eux sans réserve, niant les liens qui les unissaient et les responsabilités quand les complications internationales faisaient craindre des représailles. Des familles comme celle des Zaccaria, installée à Phocée et Chio, des Gattilusio, basée à Lesbos, Lemnos et Tasos, avec sa branche cadette fixée à Enos, Imbros et Samothrace construisirent sur cette double identité leur fortune et leur impunité[49]. La défense des colonies orientales et la gestion des intérêts génois étaient assurées par une extraordinaire habileté entrepreneuriale, d'importantes capacités commerciales et des actions corsaires préjudiciables, par lesquelles les seigneurs accordaient un soutien naturel à leur patrie, à l'Empire byzantin et à leurs intérêts propres. Dans cette situation politique inextricable, il était facile de jouer sur l'équivoque, sur l'état de guerre latent, et la capture de chargement de grande valeur restait une perspective alléchante à laquelle il était difficile de renoncer. Une tentation à laquelle les Catalans n'ont pas résisté. Sans pouvoir profiter d'un système de colonies, ils utilisaient leur alliance avec Chypre et avec les Hospitaliers de Rhodes pour profiter de bases d'appui dans les îles, et profitaient de l'insertion progressive de la Sicile et de Malte à l'espace de leur domination[50].

Les dommages causés à la navigation commerciale étaient graves, mais pas incommensurables. Les assurances maritimes étaient un instrument valide de protection ; la puissance des armements à bords et la navigation de conserve aidaient à se protéger des assauts, malgré l'augmentation inévitable des coûts de transport[51]. Cette réalité retentit dans les fonds documentaires, de façon dramatique. Elle tenait plus largement à la condition de frontière intimement liée à l'insularité. C'est à l'intérieur de ce monde que la guerre sur la mer, conçue principalement comme la guerre de course, avec sa prétendue efficacité, modulait les rythmes et l'intensité des rencontres méditerranéennes, offrant aux communautés, aux aventuriers, aux aristocrates et aux marchands un moyen de justifier leurs rapines. Les différents pouvoirs par leur faiblesse ou au contraire leur capacité d'encadrement ont conditionné le développement et les procédés de la course dans les îles. Directe-

49. R. S. LOPEZ, *Benedetto Zaccaria, ammiraglio e mercante nella Genova del Duecento*, Florence, 1996 ; E. BASSO, « Pirati e pirateria a Genova nel Quattrocento », dans *La Storia dei Genovesi*, Gênes, 1991, p. 327-351.

50. L. N. D'OLWER, *L'expansió de Catalunya en la Mediterrània oriental*, Barcelone, 1974 (3ᵉ éd.), p. 153-163 ; C. CARRÈRE, *Barcelona*, *op. cit.*, p. 126-128 ; M. T. FERRER MALLOL, *Corsarios castellanos*, *op. cit.*, p. 261-289.

51. M. DEL TREPPO, *I mercanti catalani*, *op. cit.*, p. 483-522 ; A. TENENTI, *op. cit.*, p. 751-761.

ment ou indirectement liée aux relations internationales et à l'attitude des autorités, les armements corsaires et les attaques de piraterie finissaient par se mêler en un unique ensemble, surtout dans les îles qui se trouvaient aux confins de frontières incessamment remodelées où tout est incertain, où la volonté des pouvoirs lointains se superposait aux ambitions des particuliers. C'est à la fin du Moyen Âge, dans un climat de croisades, qu'elles finissent par acquérir le statut de bastion entre Occident chrétien et l'Islam.

Traduction Didier BOISSEUIL

Pinuccia Franca SIMBULA, dipartimento di Storia, Università di Sassari, v. le Umberto 52 07 100 Sassari, Italie

Îles, corsaires et pirates dans la Méditerranée médiévale

Les îles méditerranéennes ont souvent joué un rôle important dans l'organisation de la course et de la piraterie. Plus qu'une vocation, il s'agit d'un rôle imposé aux îles par leur condition de frontière maritime, par les conflits et la forme spécifique des guerres maritimes qui en font des lieux stratégiques de défense et de contrôle des routes commerciales et militaires. L'étude de quelques exemples permet de montrer comment la course et la piraterie se développent, dans les îles occidentales comme dans celles du Levant, dans un contexte de rivalités diffuses et de guerres ouvertes entre puissances chrétiennes et entre chrétiens et musulmans, qui les utilisent et les instrumentalisent. Consensus politiques ou incapacité des pouvoirs centraux à imposer des contrôles stricts des armements sont des facteurs déterminants dans la construction des espaces et des communautés insulaires qui se projettent avec agressivité sur la mer.

Îles – course – piraterie – Méditerranée – Moyen Âge

Islands, Privateers and Pirates in the Medieval Mediterranean

Mediterranean islands used to play an important part in the organisation of privateering and piracy. More than a vocation,this was a compulsory part imposed on the islands by their position of maritime borders, by conflicts and by the specific aspect of sea-wars that turned them into strategic places for defence and control over trade and military sea routes. The study of some examples show how privateering and piracy spread out in the western as in the Levant islands in a background of diffuse rivalry and open wars between Christian powers on the one hand and Christians and Muslims on the other hand, all of them using and manoeuvring them. Political consensus or the inability of central powers to establish strict control over weapons are determining factors in the construction of island spaces and communities that jutted out into the sea with aggressiveness.

Islands – privateering – piracy – Mediterranean – Middle Ages

Médiévales 47, automne 2004, p. 31-46

Guillaume SAINT-GUILLAIN

SEIGNEURIES INSULAIRES : LES CYCLADES AU TEMPS DE LA DOMINATION LATINE (XIII[e]-XV[e] SIÈCLE)

Dans les dépliants de notre imaginaire, qui doivent beaucoup aux atolls du Pacifique, le groupe d'îles au sud de la mer Égée qui a fini par se réapproprier le nom de Cyclades[1] évoque un monde blanc et bleu noyé de soleil, d'oisiveté et de sable fin. Les voyageurs du Moyen Âge s'en faisaient une idée très différente : un espace dangereux, habité par la crainte des pirates et des tempêtes ; ils n'y faisaient escale que sous la contrainte du ravitaillement ou du naufrage et il ne leur serait jamais venu le désir de s'y établir[2]. Un annaliste vénitien du XVI[e] siècle rapporte toutefois une anecdote qui rend ce cliché médiéval presque aussi suspect que le cliché touristique : en 1437, Giovanni Loredan, fils d'un procurateur de Saint-Marc et donc issu de la frange supérieure du patriciat vénitien, épousa la fille du seigneur de l'île de

1. Ce terme a pu recouvrir un espace insulaire à géométrie variable. On entendra ici par Cyclades l'actuel nome des Cyclades, plus les îles voisines d'Astypalée et Karpathos aujourd'hui rattachées au Dodécanèse mais qui connurent au Moyen Âge un destin politique similaire. Cet espace était alors désigné comme « l'Archipel », par synecdoque, du nom de la mer où il se situait (*Arcipelago* et ses formes dialectales ou relatinisées sont dérivés d'*Aegeum pelagus*, soit Αἰγαῖον πέλαγος, la mer Égée) : le suzerain de la plupart de ces îles était donc, à partir du XIV[e] siècle, le « duc de l'Archipel ». Ce second terme a toutefois connu lui aussi des fluctuations sémantiques et a pu désigner, en particulier à l'époque moderne, l'ensemble du domaine insulaire grec.

2. Voir par exemple le récit de Nicolò de' Martoni : L. LE GRAND, « Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni, notaire italien (1394-1395) », *Revue de l'Orient latin*, 3, 1895, p. 566-669. Cristoforo Buondelmonti, prêtre florentin qui a laissé une précieuse description des îles de l'Égée au début du XV[e] siècle, n'est pas avare de détails sur la misère de la vie insulaire : CRISTOFORO BUONDELMONTI, *Liber insularum Archipelagi*, G. R. L. DE SINNER éd., Leipzig-Berlin, 1824 ; voir, à ce sujet comme sur d'autres aspects de la vie matérielle dans les îles, A. LUTTRELL, « The Latins and Life on the Smaller Aegean Islands, 1204-1453 », dans B. ARBEL, B. HAMILTON et D. JACOBY dir., *Latins and Greeks in the Eastern Mediterranean after 1204*, Londres, 1989, p. 146-157, ici p. 150.

Paros [3]. Cette alliance matrimoniale est déjà intrigante, mais la suite l'est davantage : en guise de dot, Giovanni aurait seulement obtenu le petit îlot totalement désert d'Antiparos, y aurait fait venir des habitants, construire une forteresse et en serait devenu le seigneur. L'histoire est *a priori* surprenante : comment admettre que le rejeton d'un des plus prestigieux lignages aristocratiques de Venise ait pu faire le choix d'une austère vie de Robinson et, à une époque où les dots jouent un rôle crucial dans la circulation de la richesse au sein du patriciat urbain, ait accepté d'épouser une étrangère ayant pour toute fortune une île déserte ? Pour donner son plein sens à cette anecdote, il faut considérer la région insulaire qui en est le théâtre avec un œil moins extérieur et critique que celui des voyageurs.

Une société coloniale en mer Égée

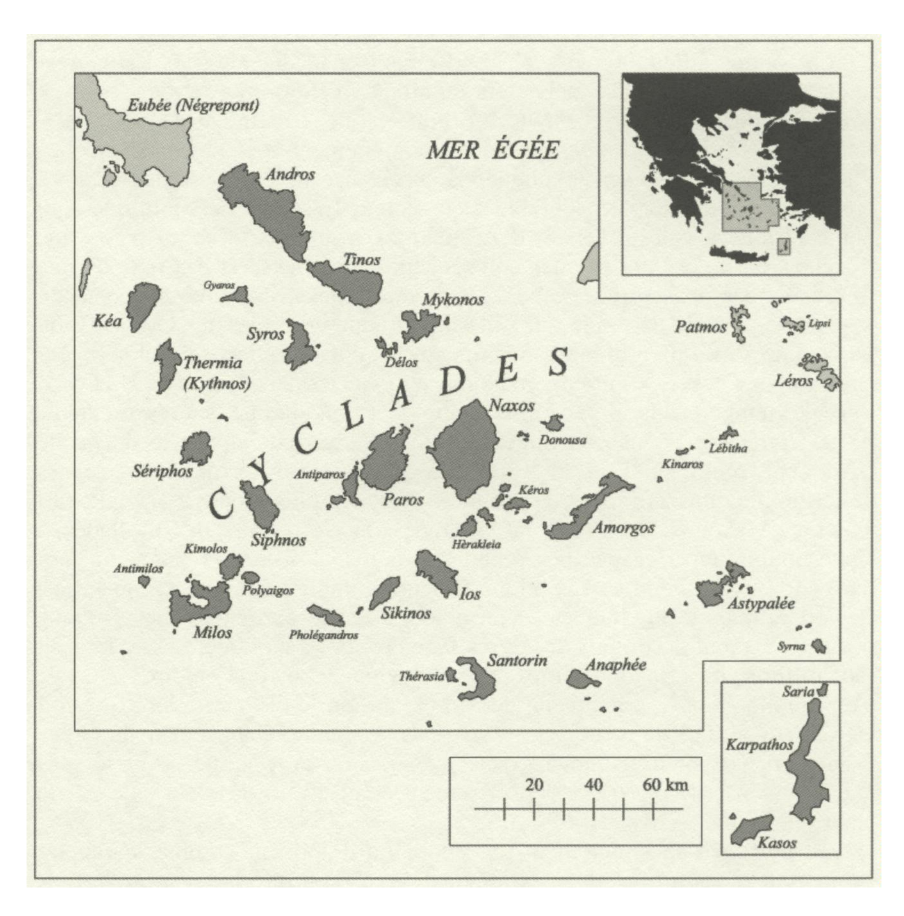
Du XIII[e] au XV[e] siècle, les Cyclades ont tenu une place originale dans l'histoire de la colonisation occidentale. À la suite de la quatrième croisade, ces petites îles se sont trouvées dans la sphère d'influence de Venise, sans pour autant jamais tomber sous l'administration directe de la Commune [4]. Elles ont donc constitué une sorte de marche insulaire où Venise n'a jamais exercé qu'une forme fluctuante d'*indirect rule*. C'est là une originalité de taille dans une région où l'historiographie tend à opposer les modes de colonisation de Gênes, supposée favoriser une forme souple de contrôle et une gestion privée, à ceux de Venise, qui privilégierait la gestion directe et une colonisation « étatique ». La position marginale des Cyclades par rapport à l'empire vénitien est bien reflétée par la composition de leurs élites : certaines familles seigneuriales sont de souche vénitienne, mais d'autres, et non des moindres, ne le sont pas [5]. Si l'on descend d'un cran dans l'échelle sociale, le groupe des notables et des feudataires insulaires est encore plus composite, puisqu'on y trouve, à côté des Italiens, des familles d'origine très diverse, catalane comme les Delenda et même grecque comme les Diaskouphoi. Il y a là toute une société coloniale cimentée par son identité latine, dont les deux figures tutélaires sont l'évêque catholique et le notaire latin.

Même s'ils ne sont pas toujours résidents, les évêques des sept diocèses cycladiques sont en effet un repère essentiel de cette identité, comme en témoigne, en 1253, la requête adressée au pape par le seigneur et les nobles latins de Milos : cela faisait cinq ans que leur île était privée d'évêque. Cette vacance avait eu de graves conséquences : « de nombreux enfants, fils de

3. STEFANO MAGNO, *Annali veneti*, C. HOPF éd., dans C. HOPF, *Chroniques gréco-romanes inédites ou peu connues*, Berlin, 1873, p. 179-209, ici p. 194.

4. À deux exceptions près toutefois : les îles de Tinos et de Mykonos que leur dernier seigneur légua en 1390 à Venise, et l'île d'Amorgos, dont la Sérénissime posséda un quart – soit une trentaine de km^2 – pendant 76 ans, de 1370 à 1446.

5. Ainsi, les deux principales familles qui gouvernent les îles à partir de la fin du XIV[e] siècle, les Crispo, ducs de l'Archipel, et les Sommaripa, seigneurs de Paros et d'Andros, ne sont pas originaires de Venise et n'en acquièrent jamais la citoyenneté.



Latins, ont reçu le sacrement du baptême à la façon des Grecs » (*quamplures pueri, filii Latinorum, more Grecorum sacramentum baptismatis receperunt*). Pire, les adultes eux-mêmes étaient contraints de recevoir les sacrements des mains des prêtres grecs. Apparemment, les notables de Milos avaient bien essayé de remédier à la situation, sans parvenir, pendant longtemps, à pourvoir le trône épiscopal « en raison du manque de clercs et de la modicité des revenus de cette Église » (*propter clericorum defectum et tenuitatem reddituum ipsius ecclesie*). Finalement, le chantre du chapitre cathédral de Crète semblait disposé à se charger du fardeau, à condition de pouvoir conserver sa prébende : le 22 mars 1253, Innocent IV y consentit[6].

6. *Les Registres d'Innocent IV*, É. Berger éd., Paris, 1882-1896, III, p. 196, n° 6431. *Cf.* R. L. Wolff, « The Organisation of the Latin Patriarchate of Constantinople, 1204-1261 : Social and Administrative Consequences of the Latin Conquest », *Traditio*, 6, 1948, p. 33-60, ici p. 43, repris dans Id., *Studies in the Latin Empire of Constantinople*, Londres, 1976 (Variorum Collected Studies, 55).

Là comme ailleurs en Grèce (la « Romanie » médiévale), les Latins restèrent donc une minorité, mais alors qu'ailleurs cette minorité a été balayée par la conquête turque, une élite d'origine latine a maintenu sa prépondérance sociale dans certaines Cyclades pratiquement jusqu'au XIXe siècle[7]. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la survivance de ces petits mondes, en premier lieu bien sûr la géographie, en second les péripéties politiques qui ont contribué à cette diversité des situations insulaires, d'abord parce que l'occupation de ces îles par des colonisateurs latins ne s'est pas faite en une fois, mais par phases successives. Le premier épisode se situe au début du XIIIe siècle, dans la décennie qui suit la quatrième croisade : les Cyclades, du moins une partie d'entre elles, notamment les plus grandes, sont alors occupées par des nobles vénitiens, mais qui agissent en tant que croisés et vassaux de l'empereur latin de Constantinople, et non comme des représentants de la Commune. Deux ensembles politiques émergent alors : le duché de l'Archipel, centré sur l'île de Naxos, et, plus au Nord, les deux seigneuries de la famille Ghisi, formées de groupes insulaires plus modestes (d'une part Tinos et Mykonos, de l'autre les Sporades du Nord, hors des Cyclades)[8]. Cette double appartenance des premiers occupants, à la fois seigneurs féodaux et citoyens vénitiens, explique l'identité ambiguë de leurs seigneuries. Les conditions de la conquête déterminent aussi le particularisme juridique des îles : ce sont désormais des terres féodales, on y appliquera donc le droit féodal d'origine franco-champenoise en vigueur dans l'empire latin de Constantinople et la principauté de Morée, et non le droit vénitien. Ce droit est rassemblé dans le recueil des *Assises de Romanie*, élaboré dans la Grèce franque mais connu seulement dans une version en vénitien dont le plus ancien manuscrit conservé est précisément celui utilisé au XVe siècle par la chancellerie de Naxos[9].

Ce n'est pas là simplement une féodalité d'apparat, comme le montre l'importance des formes de sous-inféodation, c'est-à-dire la création de fiefs à l'intérieur des seigneuries principales, fiefs qui peuvent s'étendre à une île entière (en particulier pour les « apanages » des cadets ducaux) comme à un simple lopin de terre. À Tinos et Mykonos, lorsque ces deux îles passent sous l'autorité de Venise, la Commune hérite ainsi d'une poussière de vassaux tenant leurs fiefs parfois minuscules contre des services militaires souvent peu honorables (par exemple l'obligation d'aller ramer sur la galère seigneuriale)[10]. Bien sûr, on peut considérer que tout cela n'a de féodal que

7. Exemple de cette continuité : B. J. SLOT, « Le Cas de Philoti. Aspects de l'exploitation d'une grande propriété foncière dans le duché de Naxos avant et après la conquête turque », *Rivista di Studi bizantini e slavi*, 3, 1983, p. 191-206.

8. R.-J. LOENERTZ, *Les Ghisi, dynastes vénitiens dans l'Archipel, 1207-1390*, Florence, 1975 (Civiltà Veneziana. Studi, 26).

9. D. JACOBY, *La Féodalité en Grèce médiévale. Les « Assises de Romanie » : sources, application et diffusion*, Paris-La Haye, 1971 (Documents et recherches sur l'économie des pays byzantins..., 10).

10. D. JACOBY, *op. cit.*, p. 237-252.

le nom, et qu'il s'agit d'un type de services que l'on retrouve ailleurs dans le monde insulaire égéen en dehors de tout phénomène d'acculturation occidentale [11]. Mais que ces services aient été interprétés en termes féodaux, et que les mêmes principes de droit s'appliquent à tous les vassaux, Latins ou Grecs, possesseurs d'une île entière ou de la moitié d'une vigne, n'est pas sans signification quant au fonctionnement de ces sociétés.

À côté de ces seigneuries de la première heure, d'autres îles, en général plus petites, ne connaissent que plus tard la colonisation occidentale, soit parce qu'elles ont été épargnées par la première vague d'occupation, soit parce qu'elles ont été reprises par les Byzantins au cours du XIIIe siècle. Cette seconde phase, au début du XIVe siècle, se produit dans des conditions différentes de la première : par droit de conquête, des Vénitiens ayant armé des navires de course contre l'empereur grec occupent ces îles en pleine souveraineté, mais sous la protection de la République de saint Marc. Elles ne s'insèrent pas dans une « pyramide vassalique ». Des tensions politiques en résultent durant le XIVe siècle : certaines de ces îles avaient déjà été occupées un siècle plus tôt, puis perdues, sans que les premiers conquérants aient renoncé à leurs prétentions (et au premier chef bien sûr les ducs de l'Archipel, qui continuent de revendiquer une suzeraineté sur l'ensemble des Cyclades), d'où un conflit de droit avec les nouveaux arrivants, conflit interne à la colonisation latine et dont l'exemple le plus vif a été la querelle autour de l'île d'Amorgos [12]. Durant les deux derniers siècles du Moyen Âge, le contexte politique régional favorise une tutelle plus étroite de Venise, en raison de la piraterie turque qui se développe à partir du début du XIVe siècle, et du rétrécissement de l'aire de domination latine en Grèce au XVe siècle qui place l'archipel à l'avant-poste de la confrontation avec l'Empire ottoman. Par ailleurs, les aléas des successions contribuent durant cette période à accroître les spécificités du statut politique de chacune des îles.

Une histoire politique complexe, que l'on ne peut évoquer ici qu'à grands traits, a donc conduit à un morcellement administratif qui se superpose au morcellement spatial sans l'épouser exactement. Et pourtant, quand on quitte la question du fondement juridique de la présence coloniale pour considérer les formes d'encadrement des populations et les méthodes de mise en valeur des îles, on s'aperçoit que, par delà cette diversité, ce sont les mêmes problèmes et les mêmes solutions que l'on retrouve. Il y a donc bien une unité profonde dans la gestion de cet espace : elle s'incarne dans un modèle de contrôle social que l'on peut désigner comme la seigneurie insulaire.

11. Pour le service des marins, hérité d'un probable substrat byzantin et également réinterprété dans un cadre colonial latin, mais dans les catégories de l'obligation servile et non du service féodal, voir le cas de Rhodes : A. LUTTRELL, « The *Servitudo marina* at Rhodes : 1306-1462 », dans K. DIMARAS et P. WIRTH dir., *Serta Neogræca*, 1, Amsterdam, 1975, p. 50-65, repris dans ID., *The Hospitallers in Cyprus, Rhodes, Greece and the West, 1291-1440*, Londres, 1978 (Variorum Collected Studies, 77).

12. G. SAINT-GUILLAIN, « Amorgos au XIVe siècle. Une seigneurie insulaire entre Cyclades féodales et Crète vénitienne », *Byzantinische Zeitschrift*, 94, 2001, p. 62-189.

La seigneurie insulaire comme structure d'encadrement

Le premier défi que la seigneurie insulaire doit relever, c'est celui d'une faiblesse du peuplement dont les contemporains sont parfaitement conscients : les communautés insulaires sont de taille très modeste, donc fragiles et, pour les plus petites, menacées de disparition en cas d'incident grave. Les déplacements des hommes et leur enracinement sont donc un enjeu essentiel du pouvoir seigneurial qui doit compter avec la concurrence de ses voisins et la ponction démographique pratiquée par les pirates. Les îles ne sont pas les seules à être exposées à ces phénomènes, mais elles y sont particulièrement sensibles. La forme la plus connue de ce prélèvement humain, c'est la piraterie turque qui sévit à partir du XIVe siècle : plusieurs Cyclades sont mentionnées dans la Geste de l'émir Umûr Pacha, qui terrorise la région dans les années 1330-1340 [13]. Pour les insulaires qui ne sont pas économiquement démunis, l'enlèvement peut se terminer par le rachat, c'est-à-dire en pratique par le versement d'une rançon : ainsi pour Iôannès, fils du *papas* Manouèl, de l'île d'Anaphée, pris par les Turcs et racheté par deux habitants de Candie auxquels son père promit, le 9 août 1320, de leur rembourser 21 hyperpères [14]. Mais bien d'autres insulaires vont nourrir les marchés d'Anatolie et les réseaux méditerranéens de l'esclavage.

À dire vrai, les pirates latins sont pratiquement aussi redoutables que les turcs et, à côté de la piraterie proprement dite, tout navire de passage, y compris vénitien, est susceptible de se livrer à ces rapts lucratifs. Un exemple parmi d'autres : en 1320, le vilain Léôn Pélagès et sa famille sont enlevés à Siphnos par des marins de Crète, donc d'un territoire vénitien [15]. Même des officiers vénitiens s'adonnent à cette chasse : en 1403, le comite de la galère Cornaria kidnappe dans l'île de Thérasia un jeune vilain du duc de l'Archipel [16]. Ces deux cas concernent des individus ou des familles, mais parfois il s'agit de dizaines voire de centaines d'insulaires : en 1318, les Turcs enlèvent 300 personnes à Karpathos, sans compter le bétail [17] ; en 1429, des galères catalanes ravissent soixante-dix hommes à Tinos et Mykonos [18]. Si bien que, dans cette constellation que forment les Cyclades, des étoiles parfois s'éteignent : des îles sortent de l'histoire par défaut d'habitants.

13. P. LEMERLE, *L'Émirat d'Aydin, Byzance et l'Occident. Recherches sur « la Geste d'Umur Pacha »*, Paris, 1957 (Bibliothèque byzantine. Études, 2), p. 117 et 123-125.

14. Archivio di Stato di Venezia (désormais abrégé en : ASV), Notai di Candia, busta 233, notaio Leonardo Querini, protocollo, f° 65v°. L'hyperpère est l'ancienne monnaie d'or byzantine, devenue simple monnaie de compte en Crète vénitienne.

15. ASV, Notai di Candia, busta 233, notaio Leonardo Querini, protocollo, f° 69r°.

16. ASV, Duca di Candia, busta 11, Libri actorum 12, quaderno 1, f° [4]v°.

17. G. M. THOMAS éd., *Diplomatarium veneto-levantinum sive acta et diplomata res venetas, graecas atque levantis illustrantia*, I, Venise, 1880 (Deputazione di Storia Patria per le Venezie, Monumenti Storici, I, Documenti, V), p. 108-109, n° 62.

18. N. JORGA, *Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades au XVe siècle*, I, Paris, 1899, p. 490.

Buondelmonti en mentionne plusieurs, parmi les plus petites, autrefois peuplées, mais abandonnées de son temps, par exemple Hèraklia et Kéros, dans les Petites Cyclades, jadis habitées, comme en témoignent quelques ruines, désormais désertées à cause des Turcs, exception faite d'un grand rassemblement de chèvres [19]. On verra toutefois que même ces espaces peuvent être mis en valeur et qu'un repeuplement demeure toujours possible, à la faveur d'une embellie du contexte politique.

Face à cette menace, les seigneurs insulaires paraissent assez démunis : contre la piraterie turque, mise à part la réponse militaire qu'ils sont bien en peine de fournir seuls et à laquelle ils ne peuvent songer que dans le cadre d'actions collectives des puissances chrétiennes (comme les croisades égéennes orchestrées par les papes du XIVe siècle ou les ligues navales anti-ottomanes conduites plus tard par Venise), il ne leur reste souvent qu'à accepter le paiement d'un tribut supposé les protéger de ces attaques, ce à quoi les ducs de l'Archipel consentent dès 1331 [20]. Contre les enlèvements perpétrés par les Latins, le seul recours est de protester auprès des autorités dont ces pirates amateurs ou professionnels ressortent : les XIVe et XVe siècles sont jalonnés de protestations de ce type adressées aux autorités vénitiennes, qui menacent alors de leurs foudres ceux de leurs sujets qui s'en prennent ainsi aux populations insulaires. Mais la répétition même de ces décisions montre qu'elles sont inefficaces : au ban proclamé, par exemple, par le gouvernement vénitien de Crète en 1315, pour interdire « de razzier, de piller ou de perpétrer des dommages dans l'île de Siphnos » [21] font écho, plus d'un siècle et demi plus tard, les protestations du duc de l'Archipel contre les enlèvements de vilains auxquels se livraient dans ses territoires, selon lui presque quotidiennement, les capitaines des navires vénitiens [22].

Pourtant, malgré cette faiblesse structurelle, les Cyclades ne se sont pas trouvées entièrement dépeuplées. C'est donc que la seigneurie insulaire a offert un système relativement efficace d'encadrement des populations. Il s'exprime d'abord dans les dépendances sociales et le jeu des statuts individuels : quelle que soit l'origine des seigneuries, on y retrouve la même répartition fonctionnelle de la population en deux groupes, les dépendants et les libres. Cette répartition est peut-être héritée d'un substrat byzantin, mais les catégories juridiques ont été réinterprétées à partir de conceptions occidentales : le terme byzantin de « parèque » (πάροικος) devient ainsi un syno-

19. CRISTOFORO BUONDELMONTI, *op. cit.*, § 39, G. R. L. DE SINNER éd., p. 98.

20. E. A. ZACHARIADOU, *Trade and Crusade. Venetian Crete and the Emirates of Menteshe and Aydin (1300-1415)*, Venise, 1983 (Library of the Hellenic Institute of Byzantine and Post-Byzantine Studies, 11), p. 22-24.

21. P. RATTI-VIDULICH éd., *Duca di Candia. Bandi (1313-1329)*, Venise, 1965 (Comitato per la Pubblicazione delle Fonti relative alla Storia di Venezia, I, Archivi pubblici), p. 36, n° 97.

22. Le 10 janvier 1488, le Sénat menaça de sanctions les coupables ; on peut douter de l'efficacité de la mesure contre un mal si chronique : ASV, Senato, Mar, registro 12, f° 131r°-131v°.

nyme de « vilain » et « serf » pour désigner les individus dont la servitude définit la condition sociale[23]. Les droits sur les hommes font donc partie des attributs du pouvoir seigneurial : dans les îles où s'applique le régime féodal, ils peuvent être concédés avec les fiefs et ils sont sujets au droit des *Assises de Romanie*. Les vilains sont soumis à deux types d'obligation : les *angarie*, c'est-à-dire les corvées, et une redevance en argent (en pratique donc une sorte de chevage) appelée *villanazio* ou *acrostico*, héritier dévoyé de l'*akrostichon* byzantin[24]. À côté des parèques, il y a les « libres », désignés aussi comme « francs », terme au sens à la fois juridique et ethnique. C'est le pouvoir seigneurial qui maîtrise ou plutôt prétend maîtriser le passage d'un groupe à l'autre : du statut de serf à celui de libre par l'affranchissement, de la liberté de fait à la servitude par le rappel de droits anciens et occultés, ou soi-disant tels. Le seigneur insulaire est donc celui qui dispense la liberté, et peut ainsi espérer attirer et fixer de nouveaux habitants[25], mais n'a pas intérêt à la dispenser trop s'il ne veut pas diminuer inconsidérément ses revenus. Ce sont des phénomènes sociaux qui ne sont pas absolument originaux, mais l'île leur donne une forme et une force particulières.

Pour illustrer ces rapports de dépendance, rien ne vaut l'exemple d'un fiasco : un cas de tyrannie. Sériphos, dans l'ouest des Cyclades, est l'une des îles où les vicissitudes du début du XIVe siècle ont conduit à une situation politique et juridique singulièrement complexe : l'île de 75 km^2 est alors divisée en pas moins de trois seigneuries. Deux, couvrant chacune un quart de l'île, appartiennent à des lignages patriciens de Venise, les Giustinian et les Michiel. La moitié restante est un fief dépendant du seigneur de Tinos. Dans les années 1380, à la suite d'une confuse querelle de succession, un patricien vénitien, Nicolò Adoldo, parvint à obtenir du suzerain l'investiture de cette dernière seigneurie, probablement au prix d'un gros bakchich ; parallèlement, il acheta également le quart des Giustinian. Son projet était de prendre directement en main la gestion de ses nouveaux domaines, mais une mauvaise surprise l'attendait à son arrivée. Apparemment, une longue période de gestion à distance avait beaucoup affaibli l'autorité seigneuriale et, bien sûr, la persistance dans un quart de l'île d'une seigneurie concurrente fragilisait aussi sa position. En outre, son prédécesseur avait pratiqué un

23. Voir par exemple en 1434 certains habitants de l'île de Sériphos définis comme « serfs et vilains » (*servos et villanos*) et « vilains corvéables et parèques » (*villanos angarios et parichos*), G. SAINT-GUILLAIN, « Nicolò Adoldo, seigneur de Sériphos. Un tyran dans l'Archipel au tournant des XIVe et XVe siècles », *Thesaurismata*, 28, 1998, p. 15-56, ici p. 35 et document 8 p. 50, l. 10 et 17. Ce glissement sémantique de « parèque » n'est d'ailleurs pas propre aux Cyclades.

24. L'ἀκρόστιχον est à l'origine la taxe foncière, non une redevance personnelle et encore moins servile : voir notamment N. OIKONOMIDÈS, *Fiscalité et exemption fiscale à Byzance (IXe-XIe siècles)*, Athènes, 1996 (Institut de Recherches byzantines. Monographies, 2), p. 53-54. Le terme conserva en revanche ce sens premier en Morée franque.

25. Voir par exemple un acte de 1459 où les coseigneurs de Karpathos s'engagent à tenir perpétuellement pour libres deux Grecs qui ont accepté de s'établir dans cette île avec femmes et enfants, ASV, Notai di Candia, busta 2, notaio Francesco Avonal, quaderno 2, f° 49r°.

grand nombre de manumissions, utilisant probablement l'affranchissement comme expédient financier : politique à courte vue qui avait peut-être généré sur le moment des rentrées appréciables, mais en hypothéquant l'avenir puisque les affranchis ne payaient plus le *villanazio*. Or Adoldo avait besoin d'argent, ne fût-ce que pour se rembourser de ce qu'il avait dû dépenser pour acquérir les trois quarts de l'île. Il tenta d'abord la voie judiciaire, en traînant devant les tribunaux de la colonie vénitienne de Négrepont les affranchis de la seigneurie qu'il avait achetée : ils l'emportèrent [26]. Il apparut rapidement que l'île était ingouvernable. Le seigneur s'éloigna donc, mais revint avec des mercenaires : au cours d'un déjeuner où il avait invité les notables locaux, il les fit arrêter puis torturer et finalement précipiter du haut du *kastron* de Sériphos ; trois prêtres orthodoxes figuraient parmi les victimes, ainsi que le châtelain de l'autre seigneur de l'île. Le crime et l'offense contre son confrère valurent à Adoldo un procès et une condamnation à Venise en 1393 à deux ans de prison, la perte d'une partie de ses droits civiques et l'interdiction de retourner jamais à Sériphos [27].

Ce n'est certes pas là un exemple très glorieux pour le régime seigneurial, mais il illustre bien comment pouvoir et dépendance sont articulés. Par delà la personnalité du seigneur et les spécificités de cette île, cet épisode met à nu des mécanismes sociaux plus généraux : l'affranchissement (le tyran s'est heurté à une partie de la population dont le système seigneurial avait permis l'émancipation), le statut des dépendants et en particulier son versant fiscal, l'attitude des autorités vénitiennes à l'égard des pouvoirs insulaires et enfin l'importance des relais locaux pour l'autorité seigneuriale ; c'est seulement faute d'en avoir trouver qu'Adoldo dut recourir à des mercenaires. Un seigneur particulièrement avide d'argent à la tête d'une seigneurie où la dépendance était en crise ne pouvait que produire un résultat catastrophique. Il faut toutefois souligner que c'est là un cas isolé : deux autres révoltes serviles au début du XVe siècle, signalées par Buondelmonti, concernent non des serfs mais des esclaves turcs, une force de travail dont l'importance paraît s'être accrue à cette époque. Il rapporte ainsi qu'à Milos, des esclaves profitèrent de l'absence des habitants pour s'emparer d'un château et tuer la dame du lieu. Le châtiment ne se fit pas attendre : le duc de l'Archipel mit bien vite le siège devant le château, le prit et restaura l'ordre social en massacrant les esclaves [28]. Mais ces violences sociales paraissent

26. Lorsque certaines îles se trouvent plus étroitement subordonnées à Venise, les dépendants n'hésitent pas à intenter à leurs seigneurs, devant la justice vénitienne coloniale, voire métropolitaine, des procès pour abus de pouvoir ou afin de défendre une liberté acquise légalement par l'affranchissement : c'est ce qui se passa à nouveau à Sériphos, une quarantaine d'années après l'affaire Adoldo, lorsque les descendants de certains des notables qu'il avait persécutés se heurtèrent à un autre seigneur autoritaire, quoique sensiblement moins brutal.

27. G. SAINT-GUILLAIN, *loc. cit.*

28. CRISTOFORO BUONDELMONTI, *op. cit.*, § 23, G. R. L. DE SINNER éd., p. 81-82. Dans les manuscrits du *Liber insularum* utilisés pour cette édition, il n'est pas précisé que les *mancipia* sont des esclaves turcs ni que la répression est conduite par le duc Giovanni II Crispo (1418-1433), mais ces indications figurent en revanche dans la notice sur Milos du manuscrit

exceptionnelles : en général, il semble tout au contraire que le système ait été pleinement intériorisé et utilisé par les dépendants eux-mêmes.

La seigneurie insulaire comme système d'exploitation

Il ne faut donc pas douter de la capacité du système seigneurial à encadrer et organiser le travail paysan (puisque les habitants des Cyclades sont avant tout des paysans, fort peu des pêcheurs). Là encore, l'insularité facilite le contrôle seigneurial : l'exportation de la production, qui est le but recherché par les seigneurs, puisqu'elle génère des revenus en argent, ne peut se faire évidemment que par mer ; elle n'en est que plus aisée à superviser. Le seigneur est par conséquent l'intermédiaire obligatoire entre producteurs et commerçants. Cette corrélation entre pouvoir seigneurial, rapports de dépendance sociale et commercialisation des productions est du reste perçue par les contemporains. Par exemple, au cours d'un procès en 1484 à propos de l'île de Santorin, un témoin déclare que « c'est la coutume dans ce lieu de vendre les marchandises au seigneur de l'île et non à d'autres »[29]. L'affirmation est exagérée et il est probable qu'il existait des circuits parallèles de commercialisation : par exemple, dans les îles régies par le système féodal, les feudataires les plus importants du seigneur principal commercialisaient sans aucun doute librement les productions de leurs domaines. Mais la vision d'ensemble est certainement juste.

Dans certains cas, on peut déceler une politique agricole qui relève presque d'une version médiévale de l'économie de plantation[30]. Ainsi, l'agriculture de l'île de Santorin a été orientée dans la deuxième moitié du XIVe siècle vers la production du coton, au moment précis où la demande de ce produit s'accroissait en Occident. Cette évolution a indubitablement résulté d'une politique délibérée des ducs de l'Archipel. La documentation conservée permet d'estimer les quantités produites – élevées compte tenu de l'étroitesse de l'espace disponible (76 km^2) et du relief accidenté – et de cerner les méthodes de leur commercialisation. Le coton était vendu par le duc à des intermédiaires basés à Candie, capitale de la Crète, mais qui étaient tous des aristocrates vénitiens de métropole. Ceux-ci acceptaient d'acheter par anticipation et à un prix fixe la production de plusieurs années et se chargeaient de son transport de Candie à Venise et de sa commercialisation

Lat.X.215 (= 3773) de la Bibliothèque marcienne, f° 20r°-20v°. Le *kastron* est certainement celui d'Anokastro.

29. ASV, Collegio, Notatorio, registro 13, f° 71v° : « et sic est consuetudo in dicto loco vendendi mercantias domino insule et non aliis... ».

30. L'emploi du terme est certainement abusif si l'on retient de l'économie de plantation qu'elle repose sur une main-d'œuvre non propriétaire et s'oppose à l'existence de petites propriétés, mais il est justifié si on la prend au sens plus large d'un régime d'exploitation agricole tendant vers une forme de monoculture destinée à l'exportation.

finale. Les ducs ont donc mis à profit la proximité de l'importante place commerciale de Candie pour insérer ce coton dans les grands courants d'échange internationaux[31]. Il serait excessif de parler de monoculture, cependant la reconversion intentionnelle d'une partie de l'agriculture de Santorin vers la production d'une denrée destinée à l'exportation a dû bouleverser les habitudes de travail dans l'île et en a altéré les paysages, comme en témoigne, au début du xve siècle, Buondelmonti bien sûr[32], mais aussi le pèlerin gascon Nompar de Caumont qui fut frappé par cet aspect inattendu et omniprésent de l'île « dans laquelle on récolte le coton à foison »[33]. On est donc bien en présence d'une forme d'agriculture coloniale, supposant un encadrement social efficace et une organisation relativement rationnelle du travail, sans lesquels il eut été impossible de faire violence aux conditions naturelles en transformant une île presque dépourvue d'eau en centre important de production du coton en Romanie. Mais le cas n'est peut-être pas isolé et il semble que l'on ait à la même période d'autres exemples insulaires de spécialisation des activités agricoles : Karpathos exportait d'importantes quantités de fromage par l'intermédiaire de marchands crétois ; d'autres îles paraissent s'être fait une spécialité de l'élevage des chevaux et mulets en vue de leur exportation en Crète, donc pour répondre à la demande d'un marché extérieur. Ce sont les seigneurs qui, par leurs réseaux de relations, assurent des débouchés à ces produits dans la Romanie vénitienne et qui sont en mesure d'imposer ces choix économiques à leurs sujets ; mais ceux-ci y trouvent certainement leur compte. Le seigneur est donc aussi un exploitant qui cherche à bonifier son domaine en en améliorant les cultures : lorsqu'ils veulent justifier devant les tribunaux de la légitimité de leur domination à Santorin, les Pisani produisent des témoins attestant que, aussitôt maîtres de l'île en 1480, ils y ont fait planter des oliviers et des vignes, et labourer et semer la terre, « faisant tout ce que font les vrais seigneurs et maîtres des domaines » (« facendo tutto quello fano i veri signori et patroni de le possession »)[34].

Revenons pour terminer sur un problème d'échelle. Il est évident que ce sont les plus grandes îles qui ont offert une assise aux seigneuries les plus complexes et les plus durables, tandis que les plus petites ont accueilli les plus fragiles, parce que les plus sensibles aux aléas du climat militaire et

31. G. SAINT-GUILLAIN, « Les ducs de l'Archipel et le coton de Santorin (fin XIVe-début XVe siècle) », dans Ch. MALTEZOU et P. SCHREINER dir., *Bisanzio, Venezia e il mondo franco-greco (XIII-XV secolo). Atti del Colloquio internazionale organizzato nel centenario della nascita di Raymond-Joseph Loenertz, o. p., Venezia 1-2 dicembre 2000*, Venise, 2002 (Istituto ellenico di Studi bizantini e postbizantini di Venezia – Centro tedesco di Studi veneziani, Convegni, 5), p. 365-394.

32. Ms. cité n. 28, f° 18v° : « Circuit autem hec insula miliaria IIII^X et ad modum lune circumflectitur, in quo medio planus ampliatur, ad bombicem fertilissimus ».

33. NOMPAR DE CAUMONT, *Voyage d'Oultremer en Jhérusalem par le seigneur de Caumont l'an M CCCC XVIII*, [É.] marquis DE LA GRANGE éd., Paris, 1858, p. 86.

34. ASV, Collegio, Notatorio, registro 13, f° 70v°.

politique. Mais il ne faut pas pour autant considérer les îles « désertes » comme des zones inutiles et à l'abandon, ni croire qu'elles ne sont pas sujettes elles aussi à l'emprise seigneuriale : l'île n'existe pas seulement pour elle-même mais aussi par rapport aux autres îles et c'est ce système de relations qui constitue l'archipel comme réalité historique vivante et non pas simple abstraction géographique. La superficie des îles ne doit donc pas être considérée absolument mais en fonction de leurs possibilités de mise en réseau : ainsi certains îlots, trop petits pour être colonisés, servent néanmoins aux populations environnantes comme terrains de pacage pour le bétail (une pratique déjà attestée dans l'Antiquité). Buondelmonti, lorsqu'il mentionne ces îlots, y signale la présence d'animaux « sauvages », qui en fait ne le sont pas nécessairement[35].

Mais des espaces un temps abandonnés peuvent aussi être réoccupés, dans quelques cas à la faveur d'une véritable politique de mise en valeur menée par des seigneurs entrepreneurs qui y établissent un groupe de colons dans un habitat spécialement aménagé : l'existence d'un château, le *kastron* (en général noyau du chef-lieu moderne), est en effet la condition de survie de l'île habitée[36]. Ainsi, Astypalée, prospère dans la première moitié du XIVe siècle, puis dépeuplée à la suite des expéditions d'Umûr pacha, est rachetée vers 1411 par Giovanni Querini, un Vénitien frotté de culture grecque puisque propriétaire d'un manuscrit de Platon. Pour peupler son domaine, il fait rebâtir le *kastron* et y installe des habitants en provenance de Tinos, île dont il est le recteur pour le compte de la République de Venise, à la grande colère de celle-ci. Le 30 mars 1413, jour de la saint Quirin (promu par homophonie patron de la nouvelle dynastie), marque la fondation officielle de la seigneurie : une inscription est apposée dans la principale église du lieu pour commémorer l'événement. Giovanni Querini s'autoproclame même comte mais, dans l'inscription de 1413, ce titre de « comte d'Astypalée » est travesti en « comte d'Astynéa » par un jeu de mot qui est aussi un programme politique (Astypalée signifie en grec « Ville-vieille », Astynéa « Villeneuve »)[37].

35. Ainsi à propos des îlots de Kinaros et Lébitha : CRISTOFORO BUONDELMONTI, *op. cit.*, § 43, G. R. L. DE SINNER éd., p. 100. Les observations du Florentin sur les petites îles sont confirmées par quelques sources notariales.

36. Introduction à l'approche archéologique de cette question (mais avec réserves quant aux informations historiques) : G. D. R. SANDERS, « Two *Kastra* on Melos and their Relations in the Archipelago », dans P. LOCK et G. D. R. SANDERS éd., *The Archaeology of Medieval Greece*, Oxford, 1996 (Oxbow Monograph, 59), p. 147-177.

37. Sur l'établissement de la seigneurie d'Astypalée et sur la personnalité de Giovanni Querini, qui méritent d'être examinés plus en détail, voir la mise au point de R.-J. LOENERTZ, « Les Querini, comtes d'Astypalée, 1413-1537 », *Orientalia Christiana Periodica*, 30, 1964, p. 385-397, repris dans ID., *Byzantina et franco-graeca*, Rome, 1970 (Raccolta di Studi e Testi, 118), p. 503-514. Sur le *kastron*, G. D. R. SANDERS, *loc. cit.*, p. 157. Dans A. STOURAITI, *La Grecia nelle raccolte della Fondazione Querini Stampalia*, Venise, 2000, p. 12-13, reproduction du manuscrit de Platon où Giovanni Querini a apposé son nom ; son île d'Astypalée (nommée « Stampalia » par les Vénitiens) y apparaît, par un autre calembour érudit, sous l'identité mythologique de « Stymphale » : *Iohannes Quirino Stinphalidos*.

Cristoforo Buondelmonti, qui dut le connaître personnellement, célèbre dans son *Liber insularum* l'œuvre civilisatrice du maître d'Astypalée en la comparant implicitement à la restauration de l'Église par le Concile de Constance[38]. Autant d'éléments discursifs et symboliques qui montrent comment le pouvoir seigneurial est le cœur de l'identité des communautés insulaires, agrippées au *kastron* fortifié dont les murs sont marqués des armoiries du seigneur et au-dessus duquel flotte sa bannière, ou celle de Venise, manifestant l'autorité du maître même en son absence[39].

Dans ces petits mondes peuplés parfois d'à peine quelques dizaines ou quelques centaines d'individus, où le maître ne dispose pas toujours de bras pour imposer son autorité, le pouvoir seigneurial doit en effet s'appuyer sur une forme de consensus qui cristallise la communauté insulaire et en définitive lui donne vie ; dans une seigneurie en crise, comme l'est Sériphos à la fin du XIVe siècle, cet acquiescement des sujets n'est pas gagné d'avance : en 1387, Gradeniga Pisani confie son fils Nicolò, prétendant à cette seigneurie, à Domenico Suriano, qu'elle charge de le conduire dans l'île et de le présenter aux habitants afin qu'ils le reçoivent – ou non – pour leur seigneur (*ad presentandum eum hominibus ipsius insule pro domino*)[40]. Un siècle plus tard, la prise de possession de Santorin en 1480, qui ne se déroule pas dans un semblable contexte de crise, présente pourtant un rituel similaire : après avoir reçu du suzerain l'investiture proprement dite, les Pisani se livrent à une sorte de tour de l'île, inspectant les forteresses et recevant les hommages de leurs nouveaux sujets[41]. Cette promenade cérémonielle construit l'image d'un seigneur prévoyant, attentif et soucieux du bon fonctionnement d'une microsociété harmonieuse dont l'assentiment manifeste est l'un des fondements de son pouvoir.

Replacé dans son univers, le cas d'Antiparos, cet îlot déserté tenant lieu de dot que l'on a évoqué au début de ces pages, perd donc son étrangeté, d'autant que le récit de l'annaliste vénitien peut être confronté aux solides

38. CRISTOFORO BUONDELMONTI, *op. cit.*, § 18, G. R. L. DE SINNER éd., p. 78 : « Solus ille nobilis Venetus Iohannes Quirinus suis viribus eam incepit, tempore concilii Constantiae restaurare ». Voir aussi sur ce passage R.-J. LOENERTZ, *loc. cit.*, p. 396 (= ID., *Byzantina et francograeca*, p. 512-513).

39. Le thème de l'absentéisme seigneurial est parfois évoqué à propos des Cyclades, implicitement ou non associé à celui de la « rente coloniale ». En fait, ce modèle, très idéologique, est inadapté pour décrire la colonisation insulaire ; non que l'absentéisme des maîtres – qu'il faudrait définir précisément – ne s'y rencontre pas ou ne produise pas des effets sociaux intéressants, mais il y demeure un phénomène marginal, dont la plupart des seigneuries sont largement exemptes.

40. ASV, Notai di Candia, busta 273, notaio Nicolò Tonisto, protocollo, f° 60v° (olim 59v°). *Cf.* aussi S. MCKEE, *Uncommon Dominion. Venetian Crete and the Myth of Ethnic Purity*, Philadelphie, Pennsylvanie, 2000, p. 46.

41. ASV, Collegio, Notatorio, registro 13, f° 70v° : « Item che misser Zuan Pisani insieme cum misser Domenego suo fio et madona Fiorenza predicta, como signori de dicti castelli et isola ando per tutte le forteze et luogi de ditta isola, vedando quelle et fazendo le provision ne le qual li habitanti zuro fidelta como vassali suo ».

évidences archéologiques. Le *kastron* bâti *ex nihilo* par Giovanni Loredan au milieu du XVe siècle est encore suffisamment bien conservé pour permettre d'en comprendre la structure originelle et la finalité : vingt-cinq logements au plan rigoureusement identique forment un carré dont le mur extérieur, défensif, est quasi aveugle et au centre duquel se dresse une sorte de donjon seigneurial (à moins qu'il ne s'agisse d'un silo à grain)[42]. On n'y trouve pas d'échoppe, pas d'espace prévu pour les activités d'artisanat ou d'échange : c'est véritablement une cité dortoir, une HLM insulaire construite pour accueillir une petite communauté agricole vouée à mettre l'îlot en valeur et pour la protéger des prédateurs venus de la mer. Seigneurie qui ne doit son existence qu'à la volonté et au choix de carrière personnel de son maître et créateur, Antiparos offre en définitive un modèle rudimentaire, mais par là même archétypique, de la seigneurie insulaire.

Guillaume SAINT-GUILLAIN, Centre d'Histoire et Civilisation de Byzance, 52, rue du Cardinal Lemoine, F-75005 Paris

Seigneuries insulaires : les Cyclades au temps de la domination latine (XIIIe-XVe siècle)

Du XIIIe au XVe siècle, l'archipel des Cyclades, de peuplement grec et de culture byzantine, passa sous le contrôle d'une élite seigneuriale d'origine italienne qui maintint son identité latine et en fit un des signes de sa domination sociale. Contraintes géographiques et historiques ont donné dans cette région à la colonisation médiévale une forme originale, celle de la seigneurie insulaire. Celle-ci a d'abord pour effet de maintenir autant qu'il est possible une population que l'insularité expose plus qu'une autre aux pirates avides d'esclaves. C'est la seigneurie qui définit les formes de propriété, ordonne ces petites communautés en répartissant les populations entre libres et serfs dépendants et génère ainsi d'une part des revenus, d'autre part un encadrement de la force de travail. Elle se révèle donc un instrument efficace de mise en valeur des espaces insulaires, dont elle oriente les productions, en particulier agricoles, pour les insérer dans les circuits d'échange méditerranéens, tirant ainsi l'île de l'isolement. Peut-être en partie grâce à elle, les sociétés insulaires du sud-ouest de l'Égée, fragiles et fragmentées, n'en sont pas moins pratiquement les seules parmi celles nées du démembrement de l'Empire byzantin au début du XIIIe siècle à préserver leur forme d'organisation jusqu'au début de l'époque moderne.

Cyclades (Grèce) – insularité – seigneurie – colonisation médiévale – contrôle social

42. W. HOEPFNER et H. SCHMIDT, « Mittelalterliche Städtegründungen auf den Kykladeninseln Antiparos und Kimolos », *Jahrbuch des Deutschen archäologischen Instituts, Berlin*, 91, 1976, p. 291-339.

Insular Lordships : the Cyclades under Latin Rule (13th-15th Century)

From the 13th to the 15th century, the Cyclades archipelago, of Greek population and Byzantine culture, was ruled by an elite of lords of Italian origin : this elite maintained its Latin identity and made it a marker of its social domination. Here, geographical and historical constraints gave medieval colonization an original form, the insular seigniory. Its primary purpose was to fix as much as possible a population whose insular situation exposed more than any other to the greed of enslaver pirates. The seigniory defined the forms of property, put the small communities in order by classifying the populations into dependent serfs and free people and consequently created income on the one hand, and on the other a managing frame for the labour force. It thus appears as an effective tool of development for the insular spaces, whose production, specially agricultural, it inserted into the Mediterranean trade network, drawing the islands out of seclusion. Partly thanks to it perhaps, the tenuous and parcelled insular societies of the south-west Aegean were practically the only ones among those born from the dismemberment of the Byzantine Empire at the beginning of the 13th century to preserve their form of organization until the eve of the modern era.

Cyclades (Greece) – insularity – seigniory – medieval colonialism – social control

Médiévales 47, automne 2004, p. 47-62

Nathalie BOULOUX

LES ÎLES DANS LES DESCRIPTIONS GÉOGRAPHIQUES ET LES CARTES DU MOYEN ÂGE

Dans les textes géographiques comme sur les cartes du Moyen Âge, les îles peuvent être un lieu du prodige. Ce lien entre îles et merveilles a retenu depuis longtemps l'attention des historiens et des spécialistes de la littérature médiévale. Les îles sont dès lors interprétées comme l'archétype d'une perception symbolique de l'espace, qui serait propre au Moyen Âge : entre réel et imaginaire, entre terre et mer, image même de l'entre-deux, elles ne laissent place qu'à la fantaisie et au fabuleux, surtout lorsqu'elles sont situées dans l'espace mouvant de l'anneau océanique. Les îles méditerranéennes, forcément mieux connues, sont elles chargées d'histoire et de souvenirs antiques [1]. Mais percevoir l'intérêt que les lettrés médiévaux portent aux phénomènes insulaires comme relevant seulement de leur propension à accueillir l'imaginaire ou, pire, de leur incapacité à concevoir rationnellement l'espace est réducteur. Les îles ont une place dans les descriptions du monde. Elles sont aussi l'objet d'interrogations, d'investigations et de représentations. En analysant leur rôle dans les descriptions de l'espace, il est possible d'approcher la manière dont le monde insulaire était perçu, pensé et représenté dans la culture géographique du Moyen Âge. Pour cela, il conviendra de réfléchir sur la place des îles dans l'économie des descriptions géographiques, d'étudier la perception de leur nature et de leurs fonctions et de s'interroger sur les modalités de leur représentation cartographique.

1. Voir en dernier lieu D. LECOQ, « Îles du dedans, îles du dehors. Les îles médiévales entre le réel et l'imaginaire (VIIe-XIIIe siècles) », dans *Les îles, du mythe à la réalité*, éd. M. PELLETIER, Paris, 2002, p. 18-51 ; pour un parcours sur les îles dans la littérature antique et médiévale, voir J. M. MONTESDEOCA MEDINA, « Del enciclopedismo grecolatino a los islarios humanistas. Breve historia de un género », *Revista de Filología*, 19, 2001, en particulier p. 242-253 pour le Moyen Âge.

La place des îles dans les descriptions géographiques

On a souvent constaté que les îles recevaient un traitement particulier dans les textes géographiques médiévaux, soit qu'elles ferment le texte, soit qu'elles constituent une section spécifique, toujours sous la forme d'un catalogue ou d'une liste plus ou moins ordonnés spatialement. À partir de quand ce procédé descriptif apparaît-il dans les textes ? Dans l'Antiquité, certains géographes avaient l'habitude de les traiter à part du continent, comme Strabon et Ptolémée[2]. Mais ces auteurs, inconnus du Moyen Âge latin, n'ont pu influencer les auteurs médiévaux.

On s'en tiendra ici aux auteurs antiques connus durant la période médiévale, ceux dont la lecture informe les lettrés médiévaux. Dans les livres III à VI de l'*Histoire naturelle*, Pline donne une description exhaustive du monde romain. Il y intègre les îles dans le cours de l'exposé en leur consacrant un paragraphe lors de la description des mers, ou en les insérant lors de l'évocation du littoral. Chez Pline, les îles se fondent dans la description, sans qu'une place particulière leur soit réservée[3]. L'*Histoire naturelle* propose également un modèle de description, repris par les auteurs médiévaux : traiter d'une île impose d'en donner l'orientation, d'indiquer la distance qui la sépare de la côte ou d'autres îles ainsi que la mesure de sa circonférence, de fournir quelques détails sur son contenu (villes, phénomènes naturels, particularités)[4]. On observe la même disposition dans les *Collectanea rerum memorabilium* de Solin, avec une tendance propre à l'auteur, d'insister sur les particularités insulaires (mentions d'îles méditerranéennes dépourvues de serpents, remarque sur la multitude des îles dans les parages de l'Irlande et qualification de la Bretagne comme un *alter orbis*). Pomponius Mela traite des îles dans un chapitre à part (îles de la mer intérieure, îles océaniques[5]) mais il est peu connu jusqu'au XIVe siècle. Dans les descriptions des géographes latins qui ont servi de fondement au savoir géographique des lettrés médiévaux, les îles ne sont donc pas placées dans une section à part mais sont décrites selon des modalités adaptées à leur nature.

Orose, dans le chapitre de ses *Histoires contre les païens* dédié à la description du monde leur consacre une place spécifique. Les îles du Nord-Ouest sont décrites après la Gaule et l'Espagne, les Fortunées sont insérées à la fin de la description de l'Afrique, Taprobane à la suite de l'Inde. Ce sont surtout les îles méditerranéennes qui forment une section clairement individualisée : « Je vais à présent délimiter l'emplacement, le nom et l'éten-

2. F. LESTRINGANT, *Le livre des îles. Atlas et récits insulaires de la Genèse à Jules Verne*, Genève, 2002, p. 24.

3. À la fin du livre II, Pline l'ancien aborde la question insulaire mais dans un exposé général sur les phénomènes naturels extraordinaires auquel est rattaché un développement sur la naissance et la disparition des îles. Il ne s'agit pas d'un mode spécifique de traitement des îles.

4. Par exemple la Sardaigne, Pline, III, 84 ou la Corse, III, 80.

5. POMPONIUS MELA, *De Chorographia*, A. SILBERMAN éd., respectivement II, 97 et III, 46.

due des îles qui sont dans notre mer »[6]. Le tableau géographique d'Orose sert de modèle à la plupart des descriptions géographiques médiévales parce qu'il fournit un ordre descriptif, celui d'un découpage ordonné du monde connu selon trois ensembles, l'Asie, l'Europe, et l'Afrique. À l'intérieur de chacune de ces parties, les régions sont définies et localisées par leur contiguïté, mettant ainsi en évidence l'ordonnancement du monde pour en faciliter la mémorisation. Les îles, qui n'ont d'autres contiguïtés que la mer, trouvent difficilement place dans ce système : leur réserver un chapitre particulier pallie ce défaut.

Isidore de Séville est le second grand modèle de la géographie médiévale. C'est à lui que revient l'étymologie de l'île « Insulae dictae quod in salo sint, id est in mari[7] », si souvent reprise, y compris des savants de la Renaissance qui semblent en avoir oublié l'origine. L'île est donc un monde clos par la mer, mais un espace terrestre. En effet, les îles sont incluses dans le livre XIV des *Étymologies* consacré à l'élément terre tandis que l'eau est le sujet du livre XIII. Il n'est pas sans intérêt d'étudier leur place dans le livre XIV : après avoir donné les étymologies de « mundo » et de « terra », l'évêque de Séville décrit le monde connu selon le schéma d'Orose, sa source principale. Il ajoute ensuite quatre sections : îles, promontoires, montagnes et les *inferiora*. Chacune de ces sections est un catalogue, qui pourrait faire penser que l'on atteint ici le degré zéro de la géographie, si ce n'est que son établissement implique au moins un acte de classification, c'est-à-dire de définition et d'identification. On ajoutera que le catalogue des îles est ordonné spatialement (îles océaniques, îles du Nord-Ouest, îles africaines, îles du Sud-Est, puis îles méditerranéennes selon un ordre allant de l'est à l'ouest). Encore l'identification de la nature insulaire n'est-elle pas aussi simple : il existe en effet une relation analogique entre l'île et le promontoire, et par conséquent entre l'île et la montagne comme l'indiquent les phrases liminaires des sections sur les promontoires et sur les montagnes[8]. Est commun aux îles, promontoires et montagnes leur jaillissement hors d'un espace perçu comme plan. L'analogie existe aussi entre l'île entourée d'eau et le promontoire s'avançant dans l'eau, qui constituent deux formes de contact entre terre et mer. Cette ressemblance de nature justifie l'intégration des presqu'îles, comme par exemple l'Achaïe, dans le catalogue des îles – comme l'avait fait Orose avant Isidore et comme tant d'autres le feront

6. OROSE, *Histoires contre les Païens*, M.-P. ARNAUD-LINDET éd. et trad., Paris, 1990, I, 2, 95.

7. « Les îles sont dénommées ainsi parce qu'elles sont dans le sel, c'est-à-dire dans la mer », ISIDORE DE SÉVILLE, *Etymologiae sive originum libri xx*, W. M. LINDSAY éd., Oxford, 1911, XIV, 6, 1.

8. « Commune est insulis ut promineant. Inde et loca earum promuntoria dicuntur ; Montes sunt tumores terrarum altissimi, dicti quod sint eminentes », *ibid.*, XIV, 7, 1 et XIV, 8, 1. Une telle remarque a déjà été faite par P. GAUTIER DALCHÉ, « La montagne dans la description "géographique" au Moyen Âge », Cl. THOMASSET, D. JAMES-RAOUL dir., *La Montagne dans le texte médiéval. Entre mythe et réalité*, Paris, 2000, p. 103-104.

après lui. Comme objets géographiques singuliers, montagnes, îles et promontoires doivent être rassemblés dans des sections dont la succession, qui s'achève sur les *inferiora* (dépressions, espaces souterrains, gorges, etc.), fait sens. Ce procédé analytique découle aussi d'un principe de l'ordre du savoir : pour bien savoir les choses, il faut en savoir le détail. Ce qui est habituellement présenté comme un procédé de description propre à l'espace insulaire ressort d'une méthode de la géographie médiévale, et s'applique également aux fleuves, aux mers, aux peuples [9]... On ajoutera enfin qu'Isidore de Séville ne prétendait pas à l'exhaustivité mais a choisi de signaler les îles qui, par leur importance ou par leur singularité, méritaient plus particulièrement d'être mémorisées.

Le choix de classer les îles à part répond donc à un problème posé à ceux qui entendent décrire l'espace : insérer dans un cadre descriptif fondé sur la délimitation des régions un objet essentiellement mouvant ; rendre compte de leur intérêt comme élément spécifique de la représentation de l'espace. À quelques exceptions près, ce procédé est retenu par les auteurs médiévaux, non sans aménagements et évolutions dus en particulier à l'intérêt croissant pour la mer. Deux exemples nous retiendront ici.

Au XIIe siècle, Hugues de Saint-Victor réserve une place importante aux îles dans sa *Descriptio mappe mundi*, dont il convient de rappeler qu'elle est le résultat écrit du commentaire oral d'une mappemonde, et procède d'un renouvellement majeur dans les représentations de l'espace [10]. Le commentaire, à caractère pédagogique, commence par la description de l'anneau océanique et de son contenu insulaire, puis se prolonge par celle de la Méditerranée et de ses principales îles. Une section originale consacrée aux cités de quelques-unes des îles les plus importantes est insérée. Cette première partie du commentaire s'achève sur la mer Rouge. Ensuite, les régions sont minutieusement décrites, sur le modèle d'Orose. À la fin du traité, sont ajoutées une section sur la Bretagne, une sur l'Irlande et une dernière intitulée « De situ quarumdam insularum », toutes trois fondées sur Orose. Ces ajouts pourraient faire penser à un intérêt particulier pour les îles s'ils n'étaient accompagnés de descriptions de la péninsule ibérique, elle aussi issue d'Orose, et de la Gaule et de l'Italie, prises dans l'*Historia ecclesiastica* d'Hugues de Fleury. Ces passages tranchent par leur origine exclusivement livresque, alors que le reste de la *Descriptio* est le commentaire d'une carte : il est probable que leur présence tient plus au désir de l'auteur d'amplifier

9. Un autre texte écrit dans l'Antiquité tardive, la *Cosmographia* de Julius Honorus (après 376), remanié plus tard par un auteur désigné sous le nom de Pseudo-Aethicus, se présente sous la forme d'une liste de toponymes – fleuves, montagnes, mers, peuples, villes, îles. A. Riese éd., *Geographi latini minores*, Heilbronn, 1878, p. 21-55.

10. HUGUES DE SAINT-VICTOR, *La « descriptio mappe mundi » de Hugues de Saint-Victor*, texte inédit avec introduction et commentaire, P. GAUTIER DALCHÉ éd., Paris, 1988.

sa description des régions du cœur de l'Occident latin qu'à un intérêt particulier pour les îles [11].

En revanche, le traitement réservé aux îles dans la partie issue du commentaire du maître est remarquable. Hugues de Saint-Victor se distingue par le souci de donner une localisation précise des îles : pour les îles océaniques, il utilise les vents [12] tandis que celles de la Méditerranée sont situées par rapport aux terres suivant un itinéraire rigoureux [13]. Surtout, leur insertion dans le cours de la description est rendue possible par la place réservée aux mers, qui tient tout à la fois de la nature du traité – commentaire d'une carte – et de la promotion des arts mécaniques – en particulier des arts de la navigation. Il faut néanmoins nuancer la part du maritime dans la description de l'île par l'insistance sur sa nature terrestre : l'île, par définition située dans l'eau, est un espace de terre conquis par l'homme comme en témoigne la conclusion du paragraphe consacré aux îles de la mer Adriatique : « Parmi ces îles, qui sont au nombre de 49, on trouve cinq îles principales, plusieurs ont des cités voire des régions [14] ». Enfin, une bizarrerie mérite d'être signalée : dans les îles de l'Adriatique, il inclut curieusement « Venetia, Brundusium, Apulia » [15]. L'île relève d'une double nature, à la fois maritime et terrestre.

Barthélemy l'Anglais, dans son *De proprietatibus rerum,* choisit d'inclure les îles dans la section consacrée aux régions. Mais il est encyclopédiste, certes remarquablement informé et « moderne » dans ses descriptions, mais plus soucieux de donner accès à des informations concrètes, classées alphabétiquement (pour la première fois) que de procurer une description ordonnée du monde. Il a pu lui sembler expédient de regrouper les îles avec les régions, d'autant qu'il retient essentiellement celles qui sont suffisamment grandes pour leur être assimilées. Pour justifier son choix, il donne une définition générique d'« insula » dans laquelle, après avoir rappelé l'étymologie isidorienne, il insiste sur le caractère terrestre de l'île et oppose l'intérieur, résolument terrien, aux rivages mordus par les eaux [16].

11. *Ibid.*, p. 106.

12. « In orientali parte occeani, inter subsolanum et eurum, sita est insula Taprobana... Inter eurum et euroaustrum est insula Malius nomine... inter euroaustrum et austrum est insula Adamantus... », *ibid.*, p. 134-135.

13. « Prima igitur insula est Gades, sita in ipso ostio unde mare Magnum ab occeano diriuatur, inter Auennam Hispanie montem a septentrione et Calpem montem Africe ab occidente... Post quas Ebusus insula et ciuitas eiusdem nominis. Quam sequitur Balearis maior et alia minor... », *ibid.*, p. 136, l. 106.

14. « Inter has insulas que numero XLVIIII sunt maiores quinque existunt, plurimas habentes ciuitates siue etiam prouincias », *ibid.*, p. 137, l. 129-130.

15. *Ibid.*, p. 136, l. 123. Comme le fait remarquer l'éditeur, une explication logique peut être donnée à cette erreur : pour *Brundusium* et *Apulia*, la mappemonde inscrivait ces noms dans la mer ; pour *Venetia*, placée plus loin parmi les îles de l'Adriatique, il s'agit plus probablement d'une reconnaissance de sa nature lagunaire. Voir *ibid.*, p. 162-163. La carte d'Hereford représente elle aussi *Venetia* comme une île.

16. BARTHÉLEMY L'ANGLAIS, *De proprietatibus rerum*, Francfort, 1609, p. 650.

Pourtant, c'est bien la composante maritime des îles qui explique la part croissante qu'elles prennent dans les descriptions, au point de devenir le sujet principal du *De insulis* (vers 1385-1389) du notaire florentin Domenico Silvestri et du *Liber insularum archipelagi* (vers 1420-1422) de Cristoforo Buondelmonti. Quelques témoins préfigurent cet intérêt. En premier lieu, songeons aux nombreux textes qui, dès le XIIe siècle, mentionnent les itinéraires maritimes des expéditions de croisade, et aux ancêtres des portulans. Les descriptions des littoraux font évidemment une large place aux îles, comme escales et comme relais, avec parfois une évocation rapide de leur situation et de leurs habitants. Rapidement, ce savoir technique, expression de la culture des hommes de la mer, entre dans les sources de la connaissance de l'espace des lettrés [17].

Au début du XIVe siècle, le notaire ferrarais Riccobaldus compose une description du monde qu'il intitule : *De locis orbis et insularum et marium.* Historien venu progressivement à la nécessité de décrire le monde pour en comprendre l'histoire, novateur dans son souci de reconstituer l'espace de l'Antiquité, Riccobaldus se distingue aussi dans la part qu'il réserve au monde insulaire, comme l'atteste le plan suivi : présentation générale du monde, description des trois parties sur le modèle d'Orose, puis des îles méditérranéennes et océaniques, troisième partie au contenu hétéroclite (régions de l'Italie, énumération des fleuves et des montagnes de l'*orbis*). Si l'on exclut la troisième partie, au caractère inachevé et que rien n'annonce dans le titre, il apparaît que sa description du monde est en réalité bipartite : d'un côté l'*orbis*, de l'autre l'espace maritime et ses îles. Cet intérêt pour les mers est sans doute une conséquence de l'explosion commerciale – certes déjà ancienne – en Méditerranée, renforcée par la diffusion de nouveaux outils d'appréhension intellectuelle de l'espace maritime, le portulan et la carte marine [18]. Dans le *De locis*, on remarquera la mention de deux îles que les marins appellent « Duas Sorores », qui vient de la lecture d'une carte marine et s'ajoute ainsi aux îles connues par la tradition livresque. Un des effets de la diffusion des cartes marines est l'intégration dans la représentation du monde d'îles non citées par les Anciens. Un autre texte vient appuyer cette remarque. Il s'agit d'une description intitulée « De insulis minoribus », jointe au dossier cartographique qui accompagne le *Liber secretorum fidelium crucis* de Marino Sanudo (début du XIVe siècle). Ce texte, qui commence par une réflexion sur la représentation cartographique, est conçu comme un complément de la mappemonde qui, en raison de sa taille, donne à voir

17. *Cf.* P. GAUTIER DALCHÉ, *Carte marine et portulan au XIIe siècle. Le* Liber de existencia rivierarum et forma maris nostri mediterranei, Rome, 1995 (Collection de l'École française de Rome, 203).

18. Sur l'usage d'une carte marine par Riccobaldus de Ferrare, voir P. GAUTIER DALCHÉ, « Riccobaldus de Ferrare géographe. À propos de l'édition du *De locis orbis et insularum et marium* », *Sacris Erudiri*, 30, 1987-1988, p. 409-434 ; sur la diffusion des portulans et cartes marines en Italie au XIVe siècle, voir N. BOULOUX, *Culture et savoirs géographiques en Italie au XIVe siècle*, Turnhout, 2002 (*Terrarum orbis, 2*), p. 88-105.

essentiellement les îles grandes et fameuses, connues à travers les descriptions traditionnelles du monde [19]. L'ajout du « De insulis minoribus » montre la nécessité d'évoquer un monde insulaire partiellement ignoré des descriptions de l'espace, et principalement connu par les portulans et les cartes marines. Ajoutons enfin que la contemplation des cartes – mappemondes et cartes marines – comme la lecture des récits de voyageurs qui se diffusent alors, renvoient aux remarques des géographes antiques concernant le nombre étonnant des îles en certaines régions du monde. Lorsque Domenico Silvestri présente le projet de son *De insulis*, il s'émerveille et se désole qu'un si grand nombre d'îles, pour beaucoup sans nom, rende impossible leur dénombrement exhaustif. Il n'est pas indifférent de constater que deux secteurs lui apparaissent particulièrement sujet à la multitude insulaire : la mer Égée, telle qu'elle est dessinée sur les cartes marines – cet espace même qui fera le sujet du *Liber insularum archipelagi* de Cristoforo Buondelmonti – et l'Orient décrit par les voyageurs [20]. Finalement, le livre d'îles, tel qu'il apparaît avec ces deux auteurs, est l'aboutissement logique d'une longue tradition de catalogues insulaires. L'émergence de l'île comme sujet en soi accompagne les mutations qui affectent l'image du monde au XIVe siècle, conséquences des voyages entrepris depuis le XIIIe siècle et d'un regard nouveau porté sur les espaces maritimes grâce à la diffusion des cartes marines.

De la nature et de la fonction des îles

Limitée par l'eau, une frontière mouvante, l'île est par essence difficile à localiser. Son instabilité tient à sa nature même. Dans une géographie qui cherche à décrire l'immuable, l'île est soumise au changement : elle naît et disparaît. Le thème de la naissance de l'île – comme celui de son rattachement au continent – est présent dans le livre II des *Histoires naturelles* de Pline. Au XIIe siècle, dans la *Topographia Hibernica*, Giraud de Barri expose une théorie contraire sur la naissance des îles : elles sont nées longtemps après le Déluge, d'une lente montée des eaux qui auraient isolé certaines

19. MARINO SANUDO, *Liber secretorum fidelium crucis super Terrae sanctae recuperatione et conservatione*, *Gesta dei per Francos*, II, J. BONGARS éd., Hanovre, 1611, p. 287.

20. « Tot insuper tanteque in quolibet oceano emisp[eri nostri] sunt insulae quarum etiam notitiam non habemus deve quibus sine nominibus scribunt autores, quod nedum omnes, sed minimam earum partem ad plenum puto impossibile sit amplecti. Quot solum in Agios pelago, parva maris Egei parte, designant navigationis periti innumerabiles, enim earum figuras inter Acaiam Cretamque interque Rodum ac Sergest[um] esse demonstrant [...] Marcus Polus venetus scribit tantam insularum multitudinem in India esse quod foret eas earumque conditiones difficillime recitari ; Quinque milia insularum sub regimine Tartarorum regis fore dicitur, Odorigo referenti si credimus », DOMENICO SILVESTRI, *De insulis et earum proprietaibus*, C. PECORARO éd., *Atti della accademia di scienze lettere e arti di Palermo*, série 4, vol. 14, part. 2, 1953-1954, fasc. 2, p. 30-31.

terres des continents[21]. Ce scénario logique a le mérite d'expliquer la présence des animaux, qui ne saurait se comprendre autrement et dont on examinera plus loin le lien avec la nature insulaire. Il n'abandonne pas pour autant le thème des apparitions soudaines et merveilleuses, comme dans le récit sur l'île Phantastica, qui émerge brusquement au large des Orcades[22].

Ce caractère mouvant explique l'abondance des prodiges insulaires, décrits surtout à partir du XIIe siècle. La *Topographia Hibernica* en est un témoignage éloquent. Ce goût pour le merveilleux insulaire, qui s'affirme au XIIe siècle, ne peut se réduire à un effet de l'imaginaire médiéval, particulièrement sensible à l'étrange, à l'inexpliquable ou à l'admiration des œuvres de Dieu, et qui trouverait une place particulière dans les îles atlantiques du fait de l'indigence des connaissances à leur sujet. Giraud de Barri (comme Gervais de Tilbury, l'auteur des *Otia imperialia*) combine recherche de la nouveauté, qui doit être à la fois plaisir de l'esprit et renouvellement des autorités, et affirmation du merveilleux occidental, qui doit être en mesure de rivaliser avec l'Orient fabuleux[23]. Mais la fascination pour les prodiges est aussi le reflet d'interrogations savantes et de confrontations au concret. Si le merveilleux, dans la *Topographia* comme dans d'autres textes, concerne plus particulièrement les îles océaniques, cela tient aussi à une représentation de l'ordre naturel : dans ces espaces lointains, qu'ils soient atlantiques ou orientaux, le cours de la nature ne s'exprime pas tout à fait comme dans le cœur du monde connu, ainsi que le suggère Giraud à propos de l'Irlande :

> L'Irlande est si éloignée du reste du monde – elle forme presque un autre univers – qu'elle semble presque, par les phénomènes inconnus du cours ordinaire de la nature, être un réceptacle singulier de trésors naturels, où elle a mis en réserve ses secrets les plus précieux et les plus remarquables[24].

Et dans le livre II de la *Topographia Hibernica*, qui contient les prodiges d'une nature joueuse, Giraud tisse le fil d'une observation attentive du phénomène des marées, renvoie vers l'imaginaire l'existence de l'île de Thulé, observe le saut des saumons, tout en dressant un catalogue de prodiges insulaires et de récits merveilleux issus de la tradition orale et écrite. Le merveilleux entretient donc des rapports complexes avec l'imaginaire et le rationnel.

21. GIRAUD DE BARRI, *Topographia Hibernica*, II, XVI, J.-F. DIMOCK éd., Londres, 1867 (réimpr. 1964), *Giraldi Cambrensis opera*, vol. 5 (*Rerum britannicarum medii aevi scriptores*).
22. *Ibid.*, II, 12, p. 94-95.
23. Ces deux aspects sont développés dans les préfaces de la *Topographia Hibernica*.
24. « Quae videlicet Hibernia, quanto a cetero et communi orbe terrarum semota, et quasi alter orbis esse dignoscitur, tanto rebus quibusdam solito naturae cursui incognitis, quasi peculiaris ejusdem naturae thesaurus, ubi insignia et pretiosiora sui secreta reposuerit, esse videtur » (*Top. Hib.*), I, 2, p. 23. Voir aussi : « Quaelibet nimirum regiones, insulae praesertim et partes a centro remotissimae, propriis quibusdam prodigiis pollent » (*ibid.*, II, préface, p. 75).

Les prodiges demeurent des manifestations de la nature [25], et par conséquent, sujets de récits divertissants mais aussi objets de connaissance.

Un trait de l'insularité réside dans les particularités de la faune, souvent caractérisée par l'absence d'animaux nuisibles connus sur le continent. Solin mentionne ainsi certaines îles méditerranéennes où ne vit aucun reptile. Isidore de Séville explique le nom de l'île Tanatos par la mort soudaine de tout serpent apporté sur son sol [26], signale l'absence de reptiles et d'abeilles ainsi que la rareté des oiseaux en Irlande [27]. Il présente la Crète comme abritant de nombreuses chèvres mais aucune bête nuisible. Il existe donc un lien entre la nature insulaire et les animaux qui y vivent. Si Isidore se borne à le constater, Giraud de Barri, qui reprend le topos de l'absence de reptiles en Irlande, tâche de l'expliquer. Il se fait l'écho d'une légende relative à saint Patrick qui, au moment d'entreprendre l'évangélisation de l'île, en aurait chassé les reptiles venimeux. Mais, ajoute-t-il, ce n'est là qu'illusion d'explication puisque de son temps encore, tout serpent apporté sur l'île meurt immédiatement : il faut donc en conclure que saint Patrick n'a rien à voir à l'affaire, et qu'il s'agit là d'une particularité de la nature heureuse et fertile de l'Irlande. Une controverse relative à l'île de Man illustre cette spécificité irlandaise. D'après Giraud, les Anciens s'interrogeaient sur son appartenance à la Bretagne ou à l'Irlande, en raison de sa situation exactement à mi-chemin des deux îles ; la dispute fut tranchée par la présence de reptiles venimeux, attestant sans conteste une nature similaire à celle de la Bretagne [28]. L'éloignement et les propriétés de l'Irlande influent aussi sur ses habitants. Giraud justifie sa conquête par la barbarie des Irlandais qui, vivant sur une terre éloignée des peuples policés, ne connaissent que les coutumes barbares dans lesquelles ils ont été élevés et qui constituent comme une « seconde nature » [29].

Cette spécificité naturelle, accompagnée par l'éloignement géographique, concourt à situer dans les îles les entrées de l'au-delà (Purgatoire de saint Patrick en Irlande, île du Purgatoire située dans l'hémisphère inférieur par Dante) ou à en faire le séjour d'une humanité différente. Ce dernier point est excellement illustré par les jugements de Giraud sur les Irlandais, les discours de Pétrarque sur les habitants des îles Fortunées ou les monstres et autres prodiges qui peuplent les îles du pourtour océanique sur les mappemondes médiévales.

25. Je rappelle ici la définition des *mirabilia* par Gervais de Tilbury : « Mirabilia uero dicimus que nostre cognicioni non subiacent, etiam cum sunt naturalia ; sed et mirabilia constituit ignorantia reddende rationis quare sic sit », *Otia imperialia. Recreation for an emperor*, S. E. Banks et J. W. Binns éd., Oxford, 2002, p. 558 (*Oxford Medieval Texts*).

26. *Étym.*, XIV, VI, 3.

27. *Ibid.*, XIV, VI, 6.

28. *Top. Hib.*, II, 14, p. 97.

29. *Top. Hib.*, III, 10, p. 153.

Îles et découvertes

Par leur aspect mouvant et insaisissable, les îles sont amenées à jouer un grand rôle dans l'élargissement progressif du monde, notamment à partir du XIVe siècle[30]. La représentation la plus courante du monde connu est celle d'une masse de terre divisée en trois parties – Asie, Europe, Afrique – encerclée par l'immense océan, siège d'une multitude insulaire dont témoignent des voyageurs comme Marco Polo ou Odoric de Pordenone. Certaines de ces îles matérialisent les limites du monde : l'ultima Thulé des Anciens au Nord-Ouest, Gades (île du détroit de Gibraltar) ou les îles Fortunées pour le Sud-Ouest, Taprobane pour le Sud-Est[31]. Ces îles sont attestées par l'expérience livresque, éprouvée par le témoignage des voyageurs. Il arrive aussi que la lecture des textes mette en évidence les apories de la représentation du monde. Les discussions sur la réalité de Thulé, qui marque la limite du monde occidental pour les Anciens, en constitue un cas remarquable. À deux siècles de distance Giraud de Barri et Pétrarque la renvoient vers l'inconnu océanique. Dans les deux cas, le processus est strictement livresque : c'est la confrontation des données savantes qui conduit les deux auteurs à repousser Thulé au-delà des limites connues du monde, éloignant de la sorte les frontières de l'*orbis*[32]. La plupart du temps les îles lointaines de la culture géographique sont l'objet des découvertes, comme le montre l'épisode des Canaries. L'invention de ces dernières, connue très rapidement dans le monde des lettrés italiens, a pour première conséquence leur identification avec les îles Fortunées des Anciens[33]. Le pape intervient très vite dans la découverte en concèdant les Canaries à un prince franco-espagnol, Louis de la Cerda. Dans une lettre où ce dernier lui fait hommage pour son nouveau royaume, il est fait mention de ces îles, auxquelles on attribue des noms tirés de la lecture de Pline et de Martianus Capella. Louis de La Cerda s'y reconnaît vassal du pape « tant pour ces îles que pour d'autres », montrant ainsi que l'on pensait probable la découverte de nouvelles îles. Ce processus des découvertes n'est pas seulement intégration progressive de l'inconnu dans le connu mais surtout extrapolation du possible sur le fondement du livresque. Il est confirmé par les toponymes des cartes marines : dès 1339, Angelino Dulcert représente les Canaries en dessinant deux archipels (Insulle sancti Brendani sive puelarum, Primaria, Capracia, Canaria ; plus au sud, Insula de Lanzaratus Maracelus, Vegimari, La Forteventura). Sur les cartes postérieures, qui intègrent progressivement les Açores et Madère, l'appellation des îles se fait selon les mêmes modalités : toponymes d'origine antique (Cana-

30. Voir F. LESTRINGANT, *op. cit.*, p. 13-15.

31. Par exemple, GERVAIS DE TILBURY, « Verumptamen Orcades insulas, Islandiam, Gothlandiam, et Vltimam Tylen intra fines Europes censemus », *Otia imperialia*, éd. cit., p. II, 11, p. 326. Voir aussi PÉTRARQUE, *Fam.* XI, 8, 35 et IX, 13, 8.

32. *Cf.* N. BOULOUX, *op. cit.*, p. 266-273.

33. Voir la traduction et le commentaire de ce texte dans le présent numéro.

ria, Capraria, Fortunata) ; toponymes renvoyant à la culture médiévale (insula sancti Brendani siue puelarum ; insula deserta, île de l'enfer) ; toponymes nouveaux comme l'« insula de Lanzarotus Marocelus » ou l'île Brazil. Ce dernier vocable est particulièrement remarquable : sa première attestation se trouve dans le *De Canaria* de Boccace où il désigne un bois tinctorial inconnu assimilé à du brésil[34]. Puis, on le voit apparaître sur les cartes pour nommer une île à la localisation si incertaine que les cartographes dessinent parfois deux îles Brasil[35]. Chacun connaît la destinée ultérieure du toponyme. Cette juxtaposition de vocables savants et de noms nouveaux signale un rapport entre livresque et expérience qui n'est pas fondé sur une opposition entre vrai et faux, et qui n'a pas seulement pour résultat de repousser les limites du non-connu. Il s'agit d'un mode de penser l'espace. Le livresque est aussi réel que le résultat de l'exploration : l'expérience conforte le savoir reçu et les connaissances savantes rendent pensable le possible. C'est dire si la conception d'un monde connu entouré d'un océan aux îles innombrables, pour une grande part inconnues et instables, s'est révélée opératoire. C'est dire aussi la place décisive occupée par le XIVe siècle dans l'histoire des découvertes, non seulement parce que ce serait là le temps des prémices, mais parce que c'est le moment où un nouveau rapport entre livresque et réalité, entre espace antique et espace moderne, émerge, conduisant à interroger différement le réel, selon des processus plus complexes qu'une simple opposition entre autorité et expérience, imaginaire et réel. Dans cette histoire, les îles sont au premier plan.

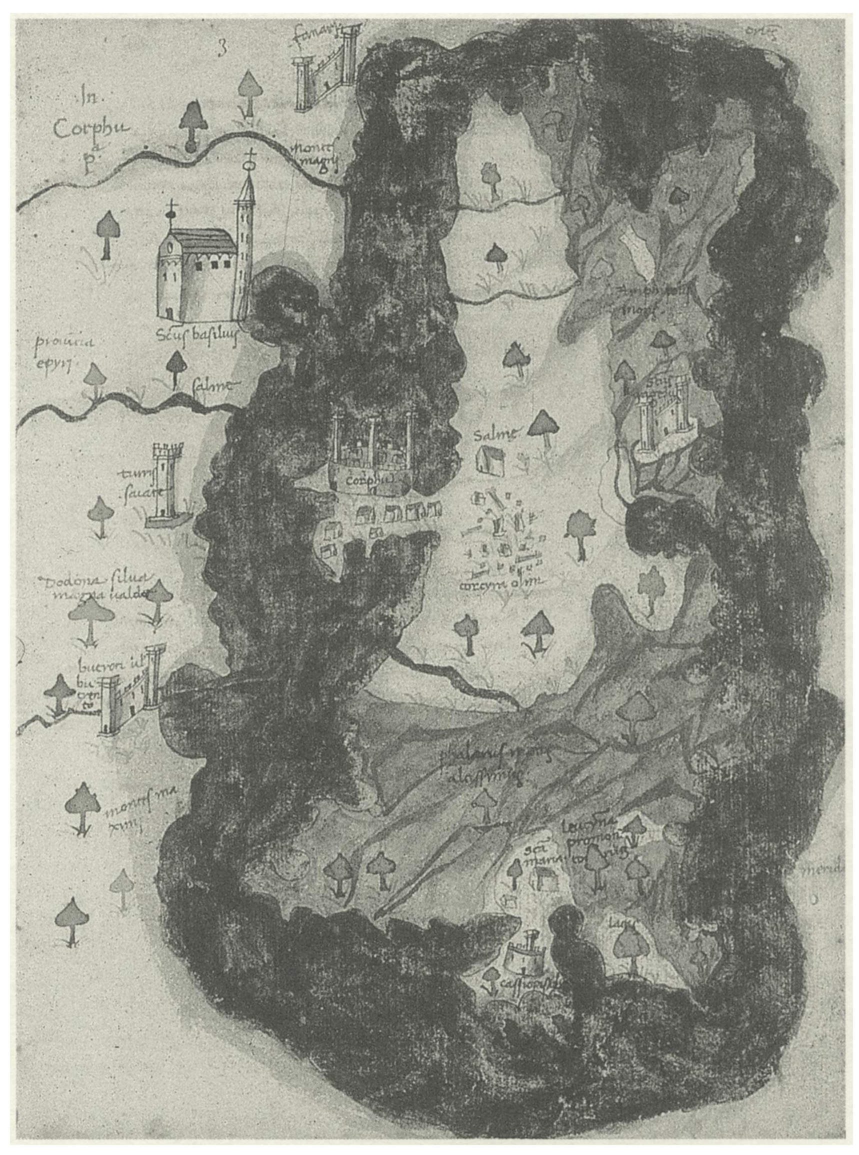
Les îles sur les cartes

La représentation des îles sur les cartes rencontre des difficultés liées à l'exercice cartographique. Au moment de dessiner les îles, le cartographe doit affronter la question de la localisation, étroitement liée à l'attribution des toponymes. Jusqu'au XIIIe siècle, la grande majorité d'entre eux sont issus de la tradition antique. Dans les textes comme sur les cartes, les îles ont une localisation incertaine. Qu'on en juge par celle des îles Eonee sur la carte de Hereford. Situées par Pline et par Solin dans le flou lointain du grand Nord, elles sont placées sur la carte de Hereford à l'est, sous l'effet d'une probable confusion avec « Eos » ou « Eous », qui signifie « à l'est »[36]. La carte représente des îles qui n'existent pas et qui ont pour fonction d'abriter une légende – au sens cartographique du terme, comme c'est le cas pour le

34. *Ibid.*, p. 9-10.

35. Voir par exemple l'atlas de Grazioso Benincasa réalisé en 1467, BnF, Cartes et Plans, Rés. GeDD 1988, f° 2.

36. La carte de Hereford est désormais accessible grâce à la reproduction, l'édition des légendes et leur commentaire par S. D. WESTREM, *The Hereford Map*, Turnhout, 2003 (*Terrarum orbis* 3). Pour les îles Eonee, voir p. 20-21, nos 35 et 39.



Carte de Corfou
(*Liber insularum archipelagi* de Cristoforo Buondelmonti, BnF f° 43r°)

détroit de Gibraltar et les îles Fortunées[37]. Pour autant, l'arbitraire du cartographe est limité par l'existence d'un certain nombre de conventions qui expriment des choix propres à la représentation cartographique.

Les îles sont présentes dans l'anneau océanique qui entoure le monde – cet anneau, faut-il le rappeler, est une convention cartographique – en Méditerranée et en mer Rouge. Elles peuvent être colorées. Le souci est d'esthétique – une mappemonde relève de l'enluminure – et de lisibilité – il faut voir l'île au sein de la mer. Le déploiement des îles, parfois sans identité, dans l'anneau océanique, est aussi l'expression graphique de l'incommensurable insulaire, comme on le voit sur certaines cartes accompagnant le *Commentaire de l'Apocalypse* de Beatus. Une autre caractéristique de la représentation consiste à augmenter la taille des îles au point que sur beaucoup de cartes, la Méditerranée est surtout un espace insulaire. Il importe en effet au cartographe de signaler l'existence de ces îles, et par conséquent, d'en grandir le dessin et d'en schématiser le tracé conformément aux données textuelles. De la sorte, elles sont immédiatement identifiables. Ainsi, sur la carte d'Hereford, la Sicile a forme de triangle, tandis que la Crète est suffisamment grande pour y dessiner le labyrinthe. Enfin, sur cette même carte, l'ordonnance du monde insulaire est perceptible par la régularité presque rigide de leur disposition. Il est piquant de constater que les cartes de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance, réputées plus justes parce qu'elles donnent une image du monde plus conforme à la nôtre, reprennent ces conventions : même recours possible à la couleur, même disproportion de la taille par rapport au continent, avec une propension à dessiner une indentation du littoral qui donne une fausse impression d'exactitude[38]. Entre les cartes dites de Beatus et l'atlas Miller (XVIe siècle), la distance ne réside pas tant dans le progrès de la représentation que dans les fonctions qui ont présidé à leur réalisation.

Pour autant, on ne saurait ignorer l'évolution dans la représentation des îles, qui se marque en particulier par l'émergence d'une cartographie proprement insulaire, illustrée par le travail de Buondelmonti. Bien avant le XVe siècle, des schémas d'îles ont été dessinés, notamment dans les marges des manuscrits géographiques. Dans un exemplaire du Xe siècle des *Collectanea* de Solin, un scholiaste a réalisé des croquis de la Sicile, de la Sardaigne et de la Crète, complétés des passages qu'Orose a consacrés à ces mêmes îles dans les *Histoires contre les Païens*[39]. Ces schémas sont des illustrations

37. Voir carte de Hereford, p. 388, n° 987 ; p. 402, n° 1025 ; p. 426, n° 1091.

38. W. E. WASHBURN, « The form of islands in fifteenth, sixteenth and seventeenth-century cartography », dans *Géographie du Monde au Moyen Âge et à la Renaissance,* M. PELLETIER éd., Paris, 1989, p. 201-206.

39. Vatican, BAV, Vat. lat. 3342, f° 27v° : Sardaigne ; f° 29r° : Sicile ; f° 73v° : Crète. Au f° 103r°, un passage d'Orose consacré à la Bretagne est ajouté en marge, en face de la description par Solin ; au f° 203v°, une ellipse ratée ou inachevée devait représenter Taprobane.

graphiques du texte, qui montrent les difficultés à représenter l'île : si la Sicile est de forme triangulaire, les autres îles sont toutes représentées par une ellipse. Une enquête dans les manuscrits permettrait sans aucun doute d'en trouver d'autres témoignages[40]. Dans l'exemplaire de la *Topographia Hibernica* (XIIe siècle) ayant appartenu à Pétrarque, on trouve également un schéma des îles de Bretagne et d'Irlande, illustration et résumé graphique du texte, comme en témoigne le repentir du dessinateur qui a gommé une partie du trait pour représenter l'Irlande plus grande et plus resserrée en son centre. Les données des chapitres 1 à 3 y sont fidèlement rappelées : orientation identique et position parallèle des deux îles, Bretagne deux fois plus grande que l'Irlande, qui est elle-même resserrée en son milieu.

Cependant, c'est surtout à partir du XIVe siècle que l'on trouve les premiers témoins d'une représentation autonome des îles, en relation avec l'émergence d'une cartographie régionale. Il s'agit là d'un domaine encore assez peu fréquenté par les historiens de la cartographie. Quelques exemples, dans le domaine anglais, laissent penser que de telles représentations étaient plus nombreuses qu'on ne le croit communément et – peut-être aussi plus précoces[41]. En ce sens, le travail cartographique réalisé par Cristorofo Buondelmonti[42] paraît moins novateur, d'autant qu'il s'inscrit dans une tradition bien avérée qui fait de la carte et du texte, placés côte à côte dans les manuscrits, deux modes de représentation indispensables pour qui entend comprendre le monde. Ainsi, à la même époque, le commentaire de Guglielmo Capello au *Dittamondo* de Fazio degli Uberti ou la *Sfera* de Leonardo Dati témoignent de la diffusion d'œuvres fondées sur l'usage conjoint et raisonné du texte et de la carte.

Les cartes du *Liber insularum archipelagi*, résultat probable de l'influence de la cartographie marine et de l'essor de la cartographie régionale, illustrent les grandes tendances de la cartographie des XIVe-XVe siècles. Elles se caractérisent par l'absence d'échelle, le découpage exagéré du littoral, et le souci de souscrire à un ensemble de conventions (voir carte). Les îles sont en général dessinées dans un cadre qui les isole dans la page manuscrite, parfois dans un contexte régional constitué par le dessin de la côte. Le relief est représenté. Montagnes et plaines sont coloriées de deux couleurs différentes et structurées par le réseau hydrographique soigneusement dessiné.

40. Voir par exemple le croquis de la Sicile dans un manuscrit de Solin datant du XIVe siècle (BAV, Ross. 228, f° 22).

41. Voir P. D. A. HARVEY et R. A. SKELTON, *Local maps and plans from medieval England*, Oxford, 1986 : île de Thanet.

42. Le *Liber insularum archipelagi* présente une tradition manuscrite complexe, qui rend aujourd'hui encore difficile son étude. Sur tous les problèmes liés à cette œuvre et l'abondante bibliographie sur l'auteur et son œuvre, voir en dernier lieu, G. RAGONE, « Il *Liber insularum archipelagi* di Cristoforo dei Buondelmonti : filologia del testo, filologia dell'imagine », dans *Humanisme et culture géographique à l'époque du concile de Constance. Autour de Guillaume Fillastre* (acte du colloque de l'Université de Reims, 18-19 novembre 1999), D. MARCOTTE éd., Turnhout, 2002 (*Terrarum orbis* 3).

Crisotoforo Buondelmonti a lui-même donné des indications relatives aux couleurs qui ont pour fonction de faciliter la lecture : les eaux doivent être vertes, les montagnes marron, les plaines blanches[43]. Enfin, la carte porte les lieux illustres, villes, églises, monastères, ruines. Il s'agit de dessiner les éléments constitutifs de la perception du paysage développée par l'humanisme : un paysage perçu et analysé en fonction des marques de l'occupation humaine, passée et présente.

Si, dès les premiers siècles du Moyen Âge, les îles tiennent une place particulière dans l'économie des traités de géographie, cela est dû autant à l'epistémé de la géographie médiévale, qui classe volontiers les êtres géographiques par catégorie, qu'au souci de leur donner place dans des descriptions fondées sur un découpage ordonné du monde. Sans doute, la nature particulière de l'espace insulaire n'est pas ignorée – un parcours dans la littérature géographique carolingienne permettrait d'affiner notre propos. Cependant, la reconnaissance de la spécificité insulaire s'affirme au XII[e] siècle, en relation avec le goût du prodige, mais aussi comme résultat d'un regard nouveau porté sur le réel, qui fait une place plus grande au concret. Surtout, la connaissance du milieu insulaire est fondée sur une culture essentiellement livresque : il en est encore ainsi au moment où l'Occident s'ouvre aux espaces atlantiques. Mais on aurait tort de caractériser l'inventaire du monde en termes d'opposition entre ce qui est découvert par le fruit de l'aventure de l'explorateur, et le travail du géographe et du cartographe de cabinet, encore soumis à la dictature des connaissances textuelles pour une bonne part fabuleuses. Si les cartographes du XV[e] siècle dessinent autant d'îles imaginaires sur les cartes, ce n'est pas seulement pour combler un blanc, ou pour faire joli : les porter sur la carte confirme leur existence et la possibilité d'y accoster un jour. Ce caractère particulier que revêt la vérité textuelle au Moyen Âge se découvre aussi dans la représentation cartographique des îles : celle-ci répond à des conventions et à des usages précis dont la fonction principale est de permettre une lecture sensée de la carte. Par conséquent, il ne faut pas interpréter l'évolution du dessin des îles dans le sens du progrès d'une cartographie qui se voudrait plus fidèle au réel mais comme une adaptation progressive à des usages renouvelés, comme le montrent les dessins d'îles qui accompagnent le *Liber insularum archipelagi* de Cristoforo Buondelmonti.

Nathalie BOULOUX, Université François Rabelais, 3, rue des Tanneurs, UFR Arts et Sciences humaines, Département d'Histoire, BP 41003, F-37041 Tours Cedex 01

43. « Ea propter ut cuncta comprehendas, in nigro montes, in albo planities, in viridi aquae panduntur manifeste », CRISTOFORO BUONDELMONTI, *Liber insularum archipelagi*, éd. L. DE SINNER, Leipzig-Berlin, 1824, p. 53-54.

Les îles dans les descriptions géographiques et les cartes au Moyen Âge

Espace essentiellement discontinu, les îles trouvent difficilement place dans les descriptions du monde, fondées depuis Orose sur la localisation des régions par leur contiguïté. Elles sont donc le plus souvent rassemblées sous la forme de catalogue à la fin des descriptions. Au XII[e] siècle, leur caractère mouvant explique leur rôle dans l'essor du merveilleux et dans les réflexions conduites par les clercs sur le monde naturel. Nombreuses dans l'océan qui entoure le monde connu, elles accompagnent à partir du XIV[e] siècle l'inventaire du monde. Quant à leur représentation cartographique, elle suit les grandes lignes de l'évolution de la cartographie médiévale.

Îles – espace – représentation cartographique – merveilleux – découvertes

Islands in the Geographical Descriptions and Maps in the Middle Ages

Since Orose the depictions of the world have been founded on the localization of the regions through their contiguity and therefore, being an essentially discontinuous space, it is hard to give islands a place in them. Actually, they are more often than not collected in a catalogue at the end of those depictions. In the 12th century, their part in the blossoming of the fantastic element and the reflection of the scholars about the natural world is explained by their changing characteristics. Being numerous in the ocean that surrounds the known world, they have been part of the world inventory since the 14th century. As for their geographic representation, it has followed the general evolution of the medieval cartography.

Islands – space – cartography – marvelous – discovery

Médiévales 47, automne 2004, p. 63-78

Antoine FRANZINI

UN PEUPLE LIBRE, SAUVAGE ET VERTUEUX : NATURE ET POLITIQUE DANS LA CORSE DU QUATTROCENTO

Depuis l'Antiquité, les îles semblent avoir été un outil propice et un terrain privilégié pour penser le politique, qu'il s'agisse d'ailleurs de penser l'origine ou le devenir des peuples, sans doute parce qu'elles offrent à l'étude de ces peuples et à celle des territoires qu'ils occupent une figure du Un[1]. Dans cet esprit, si on s'accorde à remarquer qu'à partir des Grandes Découvertes, les îles seront explicitement l'espace convenu des utopies, on doit constater aussi que, dans les temps précédents, elles ont été implicitement un terrain privilégié pour l'établissement et le développement de l'idée d'une population restée à l'état de nature, un thème dont on sait la fécondité dans l'élaboration de la philosophie politique et du droit moderne[2]. La présente contribution essaye ainsi d'étudier un moment dans ces représentations des îles, grâce à l'exemple de la Corse du xve siècle, à la charnière entre ces deux époques.

C'est en effet dès le milieu du xve siècle qu'on voit se transformer les discours tenus sur la Corse et les Corses, et précisément apparaître un discours sur la nature des peuples, autrement dit un discours sur le politique, tandis que s'effacent progressivement les discours sur les origines mythiques et l'évocation du merveilleux. Les textes disponibles de Domenico Silvestri[3] ou Pierre d'Ailly[4] par exemple, qui illustrent la charnière des xive-xve siècles

1. S. Vilatte, *L'Insularité dans la pensée grecque*, Paris, 1991.
2. On lira en particulier la traduction du *De Canaria* dans ce même numéro.
3. Dans son *De insulis*, écrit et modifié entre 1385 et 1406, le Florentin Domenico Silvestri reprend plusieurs citations antiques sur la Corse, en général à travers Isidore de Sévillle. Il en ressort l'image d'une terre riche en pâturages, mais aussi celle de l'*occulta nature potentia* présente dans la merveilleuse pierre de catochite (Domenico Silvestri, *De insulis et earum proprietatibus*, éd. C. Pecoraro, *Atti della Accademia di scienze, lettere e arti di Palermo*, ser. IV, vol. XIV, parte seconda : lettere, 1953-1954, fasc. II, p. 82-83, avec mes remerciements à Nathalie Bouloux qui m'a aimablement communiqué ce document).
4. Pierre d'Ailly (1351-1420), *Ymago Mundi*, édit. de Cambridge (French books before 1601 ; 117,5), *De Sardinia et Corsica, ca. XLVI.*

et qui faisaient presque exclusivement référence à ces dernières matières (qu'ils reprenaient en général des auteurs anciens à travers Isidore de Séville), font désormais place à de nouveaux points de vue que je vais donc rassembler maintenant[5].

Dans ces textes, deux opinions dominantes semblent s'opposer à propos de la Corse. Elles reposent l'une et l'autre sur l'idée fondamentale que les peuples qui y vivent n'ont pas encore reçu l'empreinte de la civilisation. Il est d'ailleurs sans doute nécessaire de rappeler, à propos de la nature des peuples, l'influence toujours plus grande sur les lettrés du Quattrocento des références antiques à propos de la Corse, grâce aux traductions et éditions d'auteurs grecs dans les années 1450. L'image idéale des Corses forgée par les historiens grecs (Hérodote, Polybe, Diodore de Sicile[6]) y cotoie les préjugés très sévères des auteurs grecs ou latins de l'époque impériale (Strabon, Sénèque, Pomponius Mela[7]) à leur endroit. Pourtant, ces deux opinions ne s'opposent pas seulement sur la nature de ces peuples – leur sauvagerie, leur perversité, ou au contraire leur vertu –, bien que ces qualités prennent selon les cas plus ou moins d'importance. Elles s'opposent surtout sur la façon dont il convient de penser leur gouvernement.

La première de ces thèses, celle que je vais étudier dans cette contribution, suggère, dans la tradition stoïcienne, que les Corses, soumis à la loi naturelle et restés dans une merveilleuse simplicité, témoignent certes de l'innocence de l'humanité primitive, mais surtout manquent de la sagesse que le philosophe ou le lettré pourrait seul leur apporter. On reconnaîtra dans ce dernier trait aussi bien un des fondements des utopies, en particulier celle de Thomas More, que le rôle crucial assigné par Rousseau à la figure du législateur[8]. Je m'attacherai aussi à reconnaître dans ce courant d'idées l'influence

5. Pour autant, on ne cesse pas, comme Henricus Martellus, de recopier les textes anciens sur ces sujets.

6. « Pour la première fois, aux temps heureux de ce très grand pape [Nicolas V, 1447-1455], les Latins, y compris ceux qui ne connaissaient pas le grec, commencèrent à lire Hérodote [...], Thucydide, Xénophon, Polybe, Diodore de Sicile, Appien, Philon d'Alexandrie [...]. Œuvres qui, en réalité, même si elles avaient déjà été traduites auparavant, étaient disponibles dans des traductions telles qu'elles étaient presque incompréhensibles », dans GIANNOZZO MANETTI, *Vita di Niccolò V* [*Vita ac gestis Nicolai V summi pontificis* (1455)], trad. italienne de A. MODIGLIANI, Rome, 1999, p. 124. La traduction en français de ce passage par I. TRAPPO, dans M. MIGLIO, « Culture à la cour des papes (XIIe-XVe siècle) », dans *Cultures Italiennes (XIIe-XVe siècle)*, I. HEULLANT-DONAT (dir.), Paris, 2000, p. 142. Nicolas V commanda aussi à Guarino de Vérone la traduction de Strabon.

7. Le correspondant et compatriote d'Antonio Ivani (un des auteurs étudiés ci-dessous), Nicodemo Tranchedino, possédait par exemple dans sa riche bibliothèque les œuvres de *Strabone cosmografo* et *Pomponius Mela* « que lui avait données Pietro de' Medici » (P. FERRARI, « Una biblioteca pontremolese del secolo XV », *Giornale Storico della Lunigiana*, IV, 1912-1913, p. 48-55). On n'imprimait cependant qu'entre 1469 et 1472 Strabon et Diodore de Sicile.

8. Pour l'utopie, comme pour l'âge d'or, je dois beaucoup à l'enseignement donné par Yves Hersant dans les séminaires qu'il a tenus sur ces sujets. « C'est Utopus qui amena une foule ignorante et rustique à un sommet de culture et de civilisation qu'aucun peuple ne semble avoir atteint actuellement », ou encore « La tradition veut que tous les plans de la ville aient été tracés dès l'origine par Utopus lui-même » (THOMAS MORE, *L'Utopie ou le Traité de la*

discrète, mais insistante, du thème de l'âge d'or, qu'il est parfois difficile de distinguer (si on doit le faire) de ceux de l'abondance ou de la vertu de la vie paysanne. La seconde de ces thèses au contraire, dont je ne ferai pas l'étude ici, et que défendent en particulier les humanistes génois en ce qui concerne la Corse, considère que cet état de nature, en général plutôt jugé pervers ou pour le moins sauvage, mérite seulement de recevoir enfin les lois bienfaisantes de la cité[9]. L'Église pourrait sans doute civiliser ces peuples et tenir le rôle du maître, mais dans cette île, « l'incroyable et barbare ignorance des clercs », selon l'expression des gouvernants génois, entretient « les abusives, perverses et détestables coutumes corses » (*abusos et pravas ac detestabiles consuetudines corsicanas*)[10]. En définitive, seules les armes peuvent assurer l'influence bienfaisante de la cité et permettre alors la mise en valeur du territoire. Autrement dit, les uns pensent que la nature de ces peuples est féconde et dispose d'une aptitude naturelle à recevoir l'enseignement du sage, du législateur ou du philosophe. Les autres pensent au contraire que leur nature sauvage ne peut être domptée que par les armes et la contrainte. Certes, dans tous les siècles, les stéréotypes du « bon sauvage » – par exemple déjà présents chez Tacite à la fin du Ier siècle – alternent avec ceux du barbare destructeur, violent, et surtout différent, dans sa manière de se vêtir, de combattre, dans ses croyances et dans ses lois. Toutefois, une des vertus essentielles de ces diverses mises en représentation semble au Quattrocento d'assurer, de reprendre ou de renouveler le concept politique de peuple (*popolo*). Dans un contexte régional jusque là largement dominé par les expériences communales et féodales et par l'enseignement chrétien, la question de l'État se pose d'une manière de plus en plus pressante, sous la domination du prince ou des républiques aristocratiques, et avec elle la question du *popolo*.

J'étudierai trois auteurs, écrivant en latin : Poggio Bracciolini, en 1439, et Antonio Ivani, en 1463-1464, pour le genre de la lettre, Pietro Cirneo dans les années 1480-1490, pour celui de l'essai historique. Cet échelonnement temporel devrait nous permettre de saisir l'évolution du thème, et nous garderons à l'esprit, en point de fuite, la construction et les thèmes de l'*Utopie* de Thomas More, éditée, rappelons-le, en 1516.

meilleure forme de gouvernement, trad. M. Delcourt, Paris, 1987, p. 138 et 145). Citons encore une fois la fameuse phrase de Rousseau : « Il est encore en Europe un peuple capable de législation : c'est l'île de Corse. La valeur et la constance avec laquelle ce brave peuple a su recouvrer et défendre sa liberté, mériterait bien que *quelque homme sage* lui apprît à la conserver » (*Du Contrat social*, l. II, chap. X, *Œuvres complètes*, Paris, 1959-1995, III, p. 956-957).

9. Sur ces dernières questions, en dernier lieu, C. Lévy, « Y a-t-il une place pour l'histoire dans les philosophies hellénistiques ? », dans *Progrès, réaction, décadence dans le Moyen Âge occidental*, Actes du colloque international, Paris, 4-5 octobre 2001, Centre d'Études du Moyen Âge, Sorbonne Nouvelle – Paris III, à paraître. L'auteur montre en particulier combien la leçon stoïcienne était ici différente de celles des sophistes (des hommes violents à l'origine), des épicuriens (une race primitive robuste et malheureuse, proche de l'animalité), ou des sceptiques (la bestialité aux origines).

10. Bibliothèque municipale d'Ajaccio, ms. 175.

La sauvagerie fécondée par l'humanisme

Commençons donc par la lecture d'une des deux lettres adressées en Corse en mars 1439 par le Florentin Poggio Bracciolini à l'humaniste ligure Bartolomeo Guasco [11]. Âgé de près de soixante ans, Poggio Bracciolini, qui a passé la plus grande partie de sa vie adulte à la curie romaine, avait fondé une famille trois années plus tôt et jouissait d'un loisir tranquille en Toscane [12]. De son côté, Bartolomeo Guasco, d'une quinzaine d'années son cadet, occupait dans l'île la fonction de commissaire de la commune génoise, peu avant l'arrivée du nouveau gouverneur, Giano Fregoso, dont il avait d'ailleurs été le précepteur à Sarzana. En effet, sa carrière était intimement liée à la fortune de la famille génoise Fregoso [13]. Voici la première moitié de cette lettre [14] :

> Alors que je demandais très souvent de tes nouvelles, en raison de l'intérêt que je te porte, auprès de gens dont je me doutais que tu leur étais connu et cher, j'ai appris que depuis longtemps, et même depuis beaucoup plus longtemps que ton humanité ne peut le supporter, tu te trouvais chez les Corses, peuple sauvage et inhumain. Je me demandais avec étonnement, dans la mesure où tu es un homme totalement voué depuis son plus jeune âge à nos études, c'est-à-dire les humanités, ce que signifiait un si long séjour chez des hommes aussi barbares : commander à ces hommes, et à plus forte raison, être à leur tête, voilà ce que j'estimerais être la plus misérable des servitudes. Mais à mon idée, tu évolues parmi ces Corses comme les abeilles parmi les buissons de ronces, où elles récoltent le miel pour en remplir leurs ruches. [...]. Florence, le 18 mars [1439].

Cette lettre, imprégnée du ton facétieux et libre qui est si particulier à Poggio, et avec lequel il interpellait un ami, reprend certes à la fois la

11. Publiées à de nombreuses reprises depuis 1844, les deux lettres adressées par Poggio à Bartolomeo Guasco en Corse ont récemment été éditées par H. Harth dans POGGIO BRACCIOLINI, *Lettere, II, Epistolarum Familiarium Libri*, Florence, 1984, p. 349-350 et 353-354. Une seule concerne notre sujet, dont la traduction doit beaucoup à l'aide de Marie-Clotilde Hubert et Marie-Agnès Ruggiu.

12. D'innombrables études sur Poggio Bracciolini. On lira en particulier E. WALSER, *Poggius Bracciolinus, Leben und Werke*, Leipzig-Berlin, 1914 ; E. BIGI et A. PETRUCCI, « Bracciolini Giacomo », in *Dizionario Biografico degli Italiani*, XIII, Rome, 1971, et enfin l'introduction de V. BRUEZ à LE POGGE, *Un vieux doit-il se marier ?*, Paris, 1998, p. XVII-XLI.

13. Plus de détails dans A. FRANZINI, *Politique et société. La Corse du Quattrocento (1433-1483)*, thèse de doctorat d'histoire médiévale, Université de Corse, février 2003. Quelques études concernent l'humaniste génois Bartolomeo Guasco, bien moins célèbre que Poggio, en particulier celles de R. CESSI et F. GABOTTO. On retiendra que l'humaniste avait rejoint le service des Fregoso. Emprisonné pendant sept mois en 1422-1423 après avoir ourdi entre Bologne et Forlì le complot éventé qui devait redonner le pouvoir sur cette dernière ville à Caterina Ordelaffi et à son mari Bartolomeo Fregoso, le père de Giano (le gouverneur de l'île en 1437), il restait auprès d'eux à Sarzana jusqu'à la fin 1428-début 1429. Banni des États milanais, il revint en faveur auprès du doge Tommaso Fregoso, après que ce dernier eut chassé de Gênes en 1435 les Milanais. On le retrouve donc ensuite à nouveau au service des Fregoso, spécialement en Corse en 1437.

14. POGGIO BRACCIOLINI, *Lettere...*, *op. cit.*, p. 349-350.

réflexion sur le rôle de l'argent et sur l'implication du lettré dans la vie de la cité. « Peuple sauvage et inhumain » (*gens fera atque inhumana*), les Corses étaient certes d'abord ici le prétexte à une courte dissertation sur les vertus de l'étude et sur l'abjection du gain d'argent, de la cupidité, de la *cieca cupidigia* de Dante, racine de tout mal. Mais Poggio soutenait aussi que l'humaniste, voué naturellement au retrait et à l'étude, pouvait féconder de son savoir l'administration des « provinces », c'est-à-dire de ces lointains peuplés d'hommes sauvages, restés à l'écart de la culture. Un peuple formé « d'hommes si barbares » que son gouvernement même serait pour Poggio la « plus misérable des servitudes » était-il seulement le prétexte à constituer le contrepoint de la « dévotion à nos études » [15] ? Il semble dire que le véritable contraire des études, c'est l'argent, « la dévotion à l'argent », et non la sauvagerie, une opposition que soulignait d'ailleurs sans doute l'emploi symétrique du même verbe *dedere* dans ces deux projets [16]. Sans doute Poggio ne semble pas encore entrevoir une société politique dans ce peuple sauvage. Mais avec la belle métaphore de cette ingrate administration, « [...] à mon idée, tu évolues parmi ces Corses comme les abeilles parmi les buissons de ronces, où elles récoltent le miel pour en remplir leurs ruches », il semble reprendre un lieu commun éprouvé par les stoïciens, non pas celui d'un peuple païen et innocent qu'il faudrait convertir, ni celui d'un peuple corrompu par le péché qu'il faudrait réformer, mais celui d'un peuple sauvage à féconder par le savoir de l'humaniste.

Avec cette référence implicite à Virgile, à l'exaltation des abeilles dans le livre IV des Géorgiques, ne faisait-il pas aussi allusion à sa façon, au mythe de l'âge d'or, à ce moment où la ronce distille le miel, où les animaux vivent en paix, où la nature généreuse et abondante donne ses fruits sans travail, où surtout les hommes cultivent l'amitié, la concorde, la justice, dans une totale communauté [17] ? S'il se trouve que le miel appartenait depuis longtemps aux représentations obligées de la Corse, son amertume et son âpreté le disputaient presque toujours à son abondance. « Abondant » en effet dans l'île pour Diodore de Sicile, comme pour Lukos de Rhégion ou Étienne de Byzance (qui y voyait la cause de la longévité des insulaires), il était aussi « amer et âpre, car sentant le buis » pour Pline l'Ancien (et Théophraste), et

15. On sait en effet à travers ses lettres combien son séjour en Angleterre, en 1421, lui sembla un exil dans une contrée « barbare », c'est-à-dire sans « de bons livres, ni aucune trace de l'Antiquité », in V. BRUEZ, introd. à LE POGGE, *Un vieux...*, *op. cit.*, p. XXV.

16. « ... nostris studiis, hoc est humanitatis, ab ineunte etate deditissimus », puis « abiectissimi enim et hominis et consilii est, nummis et questui deditum esse ».

17. Sur ce sujet, H. LEVIN, *The Myth of Golden Age in the Renaissance*, London, 1969. On connaît, par l'édition de deux lettres de l'humaniste Giovanni Toscanella, comment ce dernier, dans les années 1425-1429, avait « lu » à Florence aux jeunes neveux de Tommaso Fregoso, pendant cinq mois, pour l'enseignement de la langue latine et du style, les *Bucoliques*, les *Géorgiques* et l'*Énéide* (R. SABBADINI, « Giovanni Toscanella », *Giornale Ligustico di Archeologia, Storia e Belle Arti*, 17, 1890, lett. II et III, p. 130-134). Bartolomeo Guasco a sans doute été pendant les mêmes années le précepteur des mêmes ou d'autres jeunes Fregoso à Sarzana.

par là « infâme » aux yeux d'Ovide. Virgile lui-même, dans la IXe Bucolique, faisait dire au pâtre Lycidas, « criaillant », comme il dit, « telle une oie parmi les cygnes harmonieux » [18] : « Eh bien ! Puissent tes essaims éviter les ifs de Cyrnos [Corse] ! Puissent tes vaches, en paissant le cytise, gonfler leurs mamelles ! ». La ronce y distillait sans doute beaucoup de miel, par la vertu des abeilles, mais les buis et les ifs de l'île semblaient devoir en gâter la saveur. Si l'abeille était bien pour Poggio, dans ce milieu du Quattrocento, le modèle du lettré, l'humaniste installait dans ce dispositif exemplaire, entre le lettré et le puissant, un troisième terme, ce peuple sauvage et inhumain, à la saveur encore amère. Avec Poggio, l'humaniste prenait sa place dans cette nature, il la fécondait lui-même pour faire advenir, abeille récoltant le miel parmi les buissons de ronce, un nouvel âge d'or [19].

Un peuple vertueux pour un prince vertueux

Avec l'humaniste Antonio Ivani, qui écrivait vingt-sept années après Poggio, et qui était son cadet de plus de cinquante ans, les idées développées par Poggio sur la nature du peuple qui habitait la Corse prennent une nouvelle dimension. Homme de confiance des Fregoso (de la branche des seigneurs de Sarzana et de Corse) et précepteur de leurs enfants comme l'avait été Bartolomeo Guasco, il avait reçu en décembre 1463 la charge du vicariat de cette île. Cette charge était réservée à un docteur en droit pour assumer l'exercice de la justice, mais aussi dans ce cas, pour y administrer l'île en l'absence du fils du déjà nommé Giano Fregoso, Tommasino, qui venait de s'en emparer aux dépens de l'Office génois de Saint-Georges. Il est utile de signaler que les quatre lettres que je vais maintenant évoquer sont toutes adressées indirectement au duc de Milan, Francesco Sforza, à travers son secrétaire Cecco Simonetta ou son représentant à Florence, Nicodemo Tranchedino [20].

18. Ces références d'après O. JEHASSE, *Corsica Classica. La Corse dans les textes antiques du VIIe siècle avant J.-C. au Xe siècle de notre ère*, Ajaccio, 1986, respectivement, d'après *Athénée*, II, p. 47 a, livre V, 14 ; *Étymologies*, éd. Lindsay, 1989-91 ; *Histoire des Plantes*, V, 8 ; *Histoire Naturelle*, XVI, 28 et *Amours*, I, XII, 7-10. Les vers des *Bucoliques*, IX, 30-31, dans la traduction d'E. DE SAINT-DENIS (Paris, 1983) sont : « Sic tua cyrneas fugiant examina taxos / sic cytiso pastae distendant ubera uaccae ».

19. Il faut remarquer que l'utilisation de la métaphore du miel appartient aussi à la tradition biblique et scolastique, la providence divine y tenant une place semblable à la providence de la nature : « Du miel et du lait sont sous ta langue » (Cantique des cantiques, IV, 11). Pour ALBERT LE GRAND (auteur prétendu), Marie contient le miel céleste, c'est-à-dire le Christ, caché en son sein (*De Laudibus Beatae Mariae Virginis libri XII*, Strasbourg, Martin Flach, 1493, X, 13).

20. Publiées dès 1866 par A. BERTOLONI, *A. Ivani Sarzanensis vita*, Bologne, 1866, p. 16-20, puis à partir de nouvelles sources par C. ERRERA, « I Corsi e la Corsica alla fine del secolo XV (Da due epistole di Antonio Ivani) », *Archivio Storico Italiano*, s. V, VII, 1891, p. 390-400. Notre traduction a été effectuée avec l'aide de Marie-Agnès Ruggiu. Plusieurs études ont été consacrées à Ivani entre XIXe et XXe siècles, et dernièrement par R. FUBINI, « Antonio Ivani da Sarzana : un teorizzatore del declino delle autonomie comunali », dans *Egemonia fiorentina e*

Antonio Ivani, alors agé de trente-trois ans, s'embarquait à contrecœur le 9 décembre sur une birème à destination de la Corse. Dans la lettre qu'il adressait quelques instants avant son départ à Nicodemo Tranchedino, il exprimait combien il se sentait précipité contre sa volonté dans une aventure tout à fait contraire à ses goûts et à ses projets. En voici un large extrait[21] :

> Après vous avoir écrit dans mes dernières et bavardes lettres [...] que je passais en Corse pour une retraite soudaine, je m'embarque presque à l'instant sur une birème. Pour ma part, je ne pensais en aucune manière qu'on me jugerait utile pour maintenir les habitants de l'île dans la loyauté, alors que je suis étranger à leur mode de vie et à leurs usages. Il me sera nécessaire, je le sais, d'entreprendre une chose des plus difficiles : aller contre ma nature et me faire autre que je n'ai été jusque-là. Un coup du sort aussi malheureux et aussi inattendu m'afflige quand j'attendais une vie moins exposée et plus honorable parmi vous. [...]. Pise, le 9 décembre 1463.

On retrouve sans nuances dans cette première lettre le lieu commun présent dans la correspondance de Poggio Bracciolini : le lettré, victime des nécessités de la vie mondaine, pouvoir ou argent, est contraint à une mission sans confort parmi un peuple dont il se sent si « étranger à leur mode de vie et à leurs usages ». L'humour, sensible dans tout le cours de la lettre, souligne grâce à la chute la nature de cette île : « Vos lettres me seront en effet toujours très chères, comme si elles descendaient du paradis jusque dans les limbes ».

Trois mois, puis sept mois ont passé lorsqu'il pose sur la société insulaire, dans deux grandes lettres, un regard plus politique, et surtout plus informé. Son discours est sans doute sous-tendu par ses opinions : Antonio Ivani n'était pas du parti de la commune génoise, mais tenait au contraire pour les principautés. Riccardo Fubini a consacré une longue étude au ton original qu'il a emprunté pour affronter le mythe communal qui dominait alors, et pour longtemps encore, malgré la constitution des états princiers. Et en effet, ces courriers, adressés dans un contexte respectueusement amical au secrétaire particulier du duc de Milan, Cecco Simonetta, quelques semaines avant la prise de possession de la Corse par Francesco Sforza, et pour la première, environ un mois avant l'entrée des Milanais dans Gênes, étaient imprégnés de sa conviction du bien-fondé d'une principauté dans l'île. D'ailleurs, après avoir quitté la Corse, dans une quatrième lettre adressée à Nicodemo Tranchedino et rédigée à Sarzana en avril 1464, il adressait au serviteur du duc de Milan un signe dans ce sens[22] :

autonomie locali nella Toscana nord-occidentale del primo Rinascimento, Pistoia, 1978, puis dans *Italia quattrocentesca. Politica e diplomazia nell'età di Lorenzo il Magnifico*, Milan, 1994, p. 136-182.

21. C. Errera, « I Corsi... », *op. cit.*, p. 392-393.

22. *Ibid.*, p. 393.

> J'ai quitté la Corse et tous les Corses, après avoir accompli avec diligence tout ce pour quoi j'avais été envoyé. Je suis rentré pour savoir si messire Tommasino avait décidé de revenir dans l'île ; et je ne me repens pas de l'avoir fait. Car je l'ai trouvé l'âme brisée, et les forces qu'on espérait lui voir, anéanties. Ce que voyant, je pense avoir pris la bonne décision. *Il est vraiment chéri des habitants de l'île*, et il ne faisait aucun doute qu'il aurait remporté une victoire complète s'il avait hâté son retour dans l'île, en personne avec trois cents fantassins, pour s'emparer des forteresses. Il renoncera, je crois, à cause de la dépense et des peines que cela implique. *Et les Corses auront à charge de chercher une autre voie de salut plus honorable* [...]. Sarzane, le 24 avril 1464.

Aliam, une *autre* voie de salut n'est pas pour rien dans cette lettre dont le vrai destinataire est le duc de Milan et qui donne aux Corses leur place d'acteur politique, sensible également dans le rôle pris par l'affection que les Corses pouvaient porter à ce jeune et nouveau prince. Tout en faisant allégeance à Francesco Sforza, il indiquait implicitement qu'il revenait au duc de fournir aux Corses un relais à l'action politique de Tommasino dans le projet de reprendre l'île à l'Office de Saint-Georges qui en avait depuis dix ans l'administration.

Deux grandes lettres, adressées à Cecco Simoneta, rendent donc compte ensuite de son séjour dans l'île et sont à ce titre les plus précieuses [23]. Elles s'organisent selon deux lignes de force. La première constate, grâce à l'examen des habitants, dans leur caractère, leur apparence, leur morale, leurs comportements, que le peuple corse est certes étranger à toute civilisation, mais elle fait l'éloge de cet état de nature, en raison de la liberté, de la raison et de la justice qui s'y trouveraient naturellement rassemblées. La seconde brosse au contraire le sombre tableau des puissants qui les dirigent, seigneurs guerriers et clergé ignorant, vestiges d'un monde à réformer, les uns et les autres accusés d'ailleurs d'une certaine dépravation sexuelle, dont le peuple est au contraire innocent dans le discours d'Ivani. Choisissons dans ces deux lettres les passages qui concernent le mieux notre sujet. Voici dans la seconde lettre, où il fait réponse aux questions du chancelier du duc de Milan, le constat de cette incivilité [24] :

> Par sa lettre, il semble que votre grandeur désire que je lui précise [...] en quelle activité les Corses prennent davantage de plaisir. [...] Il est pour moi évident que leurs mœurs répugnent tout autant qu'elles sont étrangères à toutes les manières civiles et à l'éclat de la vertu. [...] Il n'y a plus de cités dans l'île depuis longtemps déjà. Quatre places fortes subsistent : Bonifacio, colonie de Gênes à ce qu'on dit, Calvi, Biguglia, et San Fiorenzo. Tout le

23. Ces lettres ont été rédigées le 9 mars 1464 et le 1er juin 1464 et adressées à Cecco Simonetta, le secrétaire du duc de Milan. Des copies étaient envoyées à Nicodemo Tranchedino, représentant du même duc à Florence.

24. *Ibid.*, p. 396.

reste, à part quelques forteresses, sont des lieux sans remparts, comme par exemple des bourgs, des villages et des cabanes éparses ; il n'y subsiste aucune trace d'édifice public ou mémorable.

Puis décrivant la richesse du terroir, il souligne le caractère fruste des habitants [25] :

> Voici, dit-on, les productions de l'île : du froment en abondance si la récolte de l'année a été bonne [...] ; ils ont beaucoup de vin sur les côtes et en montagne ; de l'orge, des châtaignes, du miel, du lin, de l'huile d'olive, des figues, des cédrats, des poissons de diverses espèces, du petit et du gros bétail en grand nombre. La terre est fertile dans la plaine, qui est restreinte, mais elle manque de meilleurs cultivateurs, car ils sont parfaitement nonchalants pour l'agriculture ; et de même, peu soignés, barbus, portant des guêtres (*ocreati*), ils négligent tous les ornements de la vie des hommes.

L'éloge de l'état de nature, en contrepoint, est présent dans les deux lettres. Dans la première, on appréciera aussi la façon dont l'humaniste interroge sa propre place [26] :

> Cette île, pour ses villages et ses bourgs, ne renferme qu'un tout petit nombre de forteresses et de places fortes ; un peuple libre a la libre faculté de s'agiter : leurs remparts sont la mer et les escarpements des montagnes ; ils ne font la guerre à personne qu'à eux-mêmes et en sont rarement la victime de la part des étrangers, à moins qu'à cause de la rivalité des factions, ils ne leur en livrent eux-mêmes le prétexte. [...] La pratique des avocats n'est pas méprisable : ils agissent sans pièces écrites, et débattent oralement devant le tribunal, sans références aux lois [romaines], d'après les seuls statuts et les arguments de raison ; et ne croyez pas qu'ils manquent d'éloquence ou de l'art de dissimuler : ils deviennent orateurs sans [avoir appris] l'action oratoire, jurisconsultes sans [avoir appris] les lois, dialecticiens sans y avoir été formés. J'expérimente cela chaque jour, et maintenant je sais combien il est difficile d'exercer le droit pour une telle multitude, et de se trouver continuellement au milieu de volontés si opposées. Trente mille hommes et peut-être plus sont soumis à ma magistrature et tous vivent librement, ce qui indique que les Corses ne sont pas aussi pervers que beaucoup le pensent : car si quelque endroit de nos contrées était dépourvu de villes, de forteresses et de places fortes bien peuplées, si les habitants de cet endroit jouissaient d'autant de liberté, je ne sais s'ils mèneraient une vie plus digne d'éloges que ces gens. Pour moi, bien que je réside chez des hommes agités et bruyants, et que ce genre de vie me soit assez pénible, j'ai pourtant estimé que c'était le mérite de la vertu d'être au service de ceux qui ont imposé ce fardeau sur mes faibles épaules.

25. *Ibid.*, p. 397.
26. *Ibid.*, p. 395.

Puis dans la seconde[27] :

> Quant au peuple, tout en étant très fruste, il obéit du moins assez bien à l'honnêteté ; il est généreux dans sa pauvreté et il observe la justice, et ses représentants, pourvu qu'ils soient justes, non seulement il les vénère, mais il les tient pour des dieux.

La description des habitants de l'île, ou plutôt, comme il dit, de « la masse du peuple » (*multitudo plebis*), oppose leur être fruste à l'élévation des qualités morales qu'ils possédent. Agités, bruyants, superstitieux et de peu de foi, peu soignés, barbus et allant pieds nus, ce « peuple libre » (*liberum genus*) a la libre faculté de s'agiter et ne fait la guerre qu'à lui-même. Il donne l'exemple de nombreuses vertus : honnête, généreux dans sa pauvreté, il pratique une justice fondée sur les coutumes et la raison (*solis decretis institutis et racionabilibus argumentis*), sans référence à la doctrine ni au droit romain. Cette considération de la nature des peuples en matière de justice est d'ailleurs encore plus sensible dans un courrier adressé au même Nicodemo Tranchedino trois ans plus tard, en janvier 1467, où Ivani évoquait incidemment son expérience insulaire. Plutôt que le savoir du jurisconsulte, écrivait-il alors, il avait été nécessaire d'avoir en soi « des parties appropriées aux mœurs des Corses : l'humanité, la patience d'écouter et un *jugement naturel, tel qu'il convient à leurs causes et à leurs mœurs*[28] ». On remarquera qu'il mettait non seulement le droit naturel au-dessus du droit positif, mais qu'en précisant qu'il devait convenir « à leurs causes et à leurs mœurs », Antonio Ivani s'avançait jusqu'à considérer un droit naturel propre à chaque peuple. Dès la fin de la seconde lettre principale, en 1464, alors qu'il avait déjà quitté la Corse, il avait tourné son regard avec plus de compassion vers ce peuple auprès duquel il avait vécu pendant quelques mois : « Pour ma part, ayant approché ce peuple, et reconsidérant sa condition, écrivait-il donc peu avant de conclure, je m'afflige de ce qu'ils soient nés pour endurer toutes les scélératesses ».

Dans le même esprit, l'humaniste se demandait également si les habitants d'une autre contrée de l'Italie, qui vivraient dans un pays comme la Corse, c'est-à-dire sans même une ville qui soit armée de places fortes et de forteresses, mèneraient une vie plus digne d'éloges que les Corses. En effet, prétendait-il, la rareté des places fortes et des forteresses, et donc du contrôle politique et militaire, entretient chez les peuples libres cette libre faculté de s'agiter et de se soulever contre les rapines des seigneurs. Il semble intéressant de noter que le même thème sera repris par le noble Battista Geraldini, originaire d'Amelia (dans les États du pape), gouverneur dans l'île pour le duc de Milan en 1469. « Si en Lombardie, on gouvernait autant de villages de cette façon, sans la crainte des soldats et nonobstant la civilité et les villes

27. *Ibid.*, p. 397.
28. Firenze, Biblioteca Riccardiana, ms. 834, f° 189 r.

fortifiées, ce serait pire qu'en Corse... », écrivait-il de la Bastia au duc, en reprenant l'idée d'une justice naturelle [29]. Notons que rien ne fait explicitement référence dans les courriers cités au thème de l'âge d'or, sinon peut-être dans le maniement des lieux communs louant la raison et la justice naturelles. Antonio Ivani aurait-il à cet effet puiser à la source de Diodore de Sicile, qui venait d'être traduit du grec par Poggio Bracciolini, sur la commande du pape humaniste sarzanais Nicolas V [30] ?

> Ils se comportent selon la raison et la justice, écrivait Diodore à propos des Corses, [...] les rayons de miel appartiennent sans conteste au premier qui les trouve [...], les troupeaux sont distingués par des marques ; même sans les faire garder, les propriétaires les conservent sans dommage : dans toutes les circonstances de la vie, ils observent merveilleusement la justice.

Un peuple libre, riche d'un destin propre

Avec Pietro Cirneo, nous changeons de milieu comme d'époque. Après avoir été recteur de petites paroisses rurales insulaires, Pietro Cirneo, qui était né en Corse en 1447 dans le village de Felce d'Alesani, s'établit en Terre Ferme à partir de 1475 et se consacre aux études, spécialement à partir de 1480, date à laquelle, âgé de trente-trois ans, il devint à Venise pendant douze ans l'élève de Benedetto Brugnolo. Il se préparait ainsi à l'écriture des deux ouvrages qu'on lui connaît, publié l'un et l'autre par Lodovico Antonio Muratori dans les *Rerum italicarum scriptores* : le *Commentarius de bello Ferrariensi*, qui traitait de la guerre que se firent Venise et Ferrare entre 1482 et 1484 (tome XXI) et le *De rebus corsicis* (tome XXIV). Pietro, qui emprunte beaucoup aux auteurs grecs et latins, ainsi qu'aux auteurs du Quattrocento, Biondo Flavio et Platina, décrit avec un enthousiasme patriotique les productions de l'île. Il veut, écrit-il, répondre aux mensonges colportés sur la Corse par Strabon, dont les *Res geographicae* avaient été imprimés à Rome en 1469 ou 1471 [31]. Voici d'abord quelques passages du *De rebus corsicis* dans le registre de l'abondance : on y retrouve, développées, les descriptions d'Ivani, enrichies par ailleurs d'un certain souci naturaliste [32] :

29. R. MUSSO, « Il dominio sforzesco in Corsica (1464-1481) », *Nuova Rivista Storica*, I, 78, 1994, fasc. 3, p. 578, d'après Archivio di Stato di Milano, *Sforzesco*, 436.

30. *Livre V*, 13.

31. D'abord publié en 1732 par L. A. Muratori, dans les *Rerum Italicarum scriptores* (t. XXIV, p. 408, col. 506), puis traduit vers l'italien en 1834 par G. C. Gregorj, qui faisait une riche introduction, Pietro Cirneo était traduit vers le français par L. A. Letteron sous le titre *Petri Cyrnaei, clerici Aleriensis, De rebus corsicis, libri quatuor. Chronique corse de Pietro Cirneo traduite en français par M. l'abbé Letteron, Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse*, 39-42, 1884, désormais abrégé en PC.

32. PC, p. 26.

> L'île est arrosée par des rivières et produit d'excellents pâturages. Le sol est fertile en céréales de toute sorte et donne des fruits de toute nature, surtout depuis Bastia jusqu'à la Solenzara. Ce pays est plat, comme nous l'avons dit, riche, et nourrit des hommes plein de courage ; on peut en dire autant de toute la partie centrale, y compris la Balagne, c'est-à-dire les provinces dont la réunion forme la Terre de Commune. Cette partie produit en abondance non seulement du blé et de l'orge, mais encore des châtaignes, du vin, du miel, de l'huile, des chevaux très agiles et des troupeaux de gros et de menu bétail. Pour la production du lin, ce sol est sans rival, surtout à Campoloro [c'est le pays de la mère de Pietro]. Le Cap Corse, la partie la plus rocheuse et la moins étendue, produit seulement des figues, de l'huile et du vin. Le Delà des Monts n'a qu'une fertilité médiocre, mais il est riche en troupeaux, car les habitants donnent surtout leurs soins à l'élevage du bétail.

Il décrivait ensuite les « cours d'eau poissonneux », « la pêche abondante dans les étangs », et aussi les grands arbres, spécialement les ifs, ainsi que le miel, la cire et les arbres fruitiers de toute sorte. Puis après s'être attardé sur les divers animaux, sauvages et domestiques, il évoquait les produits d'exportation[33] :

> On exporte de la Corse dans les îles voisines et sur le continent des feuilles de myrte séchées au soleil, pour la préparation des cuirs ; des herbes et des racines d'herbes employées dans la composition des médicaments et des couleurs ; des moutons pour la boucherie, des poissons salés, des peaux, des cuirs, des chevaux et des juments agiles, de la toile, du lin, du drap, des châtaignes séchées à la fumée sur la claie, du corail que l'on extrait avec un filet des profondeurs de la mer, du miel, de la cire, des figues, de l'huile, du sel, des raisins secs, du vin de raisins secs, du vin cuit, de l'orge, du blé, des vins excellents, les uns généreux, les autres doux et légers ; on exporte encore de la soie. On s'étonne qu'il faille si peu de travail pour que le sol de la Corse produise des fruits en si grande abondance et d'aussi bonne qualité ; car l'île s'approvisionne largement avec ses propres ressources, *si l'on excepte le fer que nous sommes obligés de faire venir de l'île d'Elbe*, à peu de frais d'ailleurs. Nulle part les vivres ne se vendent moins cher qu'en Corse.

Dans la description idyllique de ce pays d'abondance, ponctuée de citations de Juvénal, Solin, Priscien, Pline ou Virgile, l'opulence le dispute à la beauté. Dans ce paysage déjà inventé, « les îles voisines, offrant partout des perspectives charmantes, [et] les promontoires de la Ligurie et de la Toscane, que l'on aperçoit de l'île, semblent avoir été disposés à dessein par la nature pour charmer les yeux des Corses » (*quodam naturae quasi spectaculo expo-*

33. PC, p. 39-40.

sita, delectationi sint Corsis)[34]. Certes le merveilleux garde une petite place, avec la description traditionnelle de la pierre merveilleuse nommée catochite, ou des béliers qui, « au lieu d'avoir seulement deux cornes, en ont quatre, six et même jusqu'à neuf ». Pourtant, toute cette description prélude à l'énoncé d'un idéal politique qui annonce à bien des égards les thèmes essentiels de l'*Utopie* de Thomas More. Les paragraphes consacrés à la nature des Corses, à leurs mœurs et à leur pratique politique brossent en effet un tableau d'une cohérence presque parfaite[35]. Certes, Pietro décrit en premier lieu la bravoure, le goût des armes et de la vengeance. Mais n'est-ce pas qu'ils vivent « dans le mépris de l'or et de l'argent, car ils ambitionnent avant tout la gloire et les éloges », tandis que « les commerçants sont peu considérés » ? Puis, remontant en quelque sorte l'ordre des causes, il s'attache à faire l'éloge du corps[36] :

> Les Corses sont un peuple (*genus*) sain de corps, dur à la fatigue, à la faim, au froid, aux veilles ; toujours prêts à verser leur sang, d'une sobriété sévère et inflexible, ils mangent peu, et leur boisson et leurs aliments sont fort communs ; leur mise est simple et sans recherche.

Il en vient ensuite à décrire longuement leur caractère : l'austérité, la modération, la tempérance, la générosité, l'hospitalité, la nature taciturne, le respect des épouses, composent un éloge de la simplicité, illustré si l'on veut par cette sorte de raccourci : « Les Corses, élèves de la pauvreté, hôtes de la vertu, se montrent compatissants envers tout le monde ; c'est en restant fidèles aux principes austères de leur éducation qu'ils conservent à la fois leur pauvreté et la générosité de leur cœur »[37]. Et c'est ainsi que logiquement, après avoir encore décrit les pratiques d'entraide, les tâches accomplies par les femmes et les funérailles, il évoque enfin la nature du politique[38] : « Tous les Corses sont libres (*liberi*), écrit-il, et vivent sous leurs propres lois ». Puis après être passé aussi vite que possible sur les terres seigneuriales, Pietro Cirneo s'attarde sur la partie de l'île qui vivait sous le régime communal. Il dénonce certes les factions, à la façon d'Ivani, mais il s'avance aussi très loin pour confier à « la Corse » (et non plus seulement aux Corses) un destin politique qui lui appartiendrait en propre[39] :

34. PC, p. 40. Relevons chez Pietro Cirneo deux autres incidentes sur le paysage (PC, p. 24) : « Les cités et les châteaux [de la *pieve* de la Marana] construits sur les hauteurs forment un paysage plein de charme et d'agrément » (*civitates oppidaque in locis editis aedificata pulchrum ac laetum reddunt aspectum*), et un peu plus loin : « [Aleria] a par devant la mer ; à droite, à gauche et par derrière, des cités qui, bâties en des lieux élevés, offrent à l'œil le plus beau et le plus charmant des spectacles » (*ante habet mare ; a dextra, a tergo et a sinistra civitates quae, in locis editis constructae, jucundum quemdam aspectum pulchrumque ac delectationem praebent*).
35. PC, p. 50-62.
36. PC, p. 52.
37. PC, p. 52-54.
38. PC, p. 60.
39. PC, p. 60-62.

> Elle est tantôt sans chef, tantôt soumise à l'autorité de quelque personnage influent ; ou plutôt, c'est un honneur, une marque de déférence que les habitants accordent à ce personnage, comme c'est la coutume et le devoir du menu peuple d'en accorder aux grands, tout en continuant à vivre sous ses propres lois et en conservant sa liberté. [...] Chaque cité [donc les *pievi* rurales] élit pour un an ses magistrats qui composent un sénat et font, comme dans les cités libres, respecter la loi par tous les citoyens sans distinction. Si la Corse reconnaissait l'autorité d'un seul homme, ou si elle avait une volonté unique, elle serait, selon moi, invincible.

Enfin, si la générosité de la nature insulaire (« On s'étonne qu'il faille si peu de travail pour que le sol de la Corse produise des fruits en si grande abondance et d'aussi bonne qualité ») suggère volontiers la présence du mythe de l'âge d'or dans le *De rebus corsicis*, la lumineuse évocation de l'absence de minerai de fer en Corse, en contrepoint de l'abondance prodigieuse de toutes les autres richesses naturelles, en est une bien élégante illustration.

On reconnaît chez Pietro, comme chez Ivani, une particularité présente dans l'*Utopie* de More, la faveur accordée au monde rural, simple et généreux, sur la cité, qui apparaîtra finalement chez More comme un univers perverti par le luxe et le négoce. Il est utile de souligner de ce point de vue que les trois auteurs que j'ai présentés vivaient à l'écart du système politique de la Commune de Gênes qu'ils n'appréciaient guère. Gênes était régie depuis 1339 par le régime du dogat à vie qui permettait d'assurer un certain raidissement des institutions des régimes populaires et d'échapper à l'expérience de la domination d'un seul. Ce nouvel ensemble de règles, comme l'a démontré Rodolfo Savelli, visait à sanctionner l'équilibre instable entre le pouvoir des doges et celui des factions, de façon à éviter l'expérience seigneuriale, bref à opposer, le chef d'une seigneurie, au doge lié par les règles et les statuts de la cité[40].

Or la famille populaire génoise des Fregoso, si présente dans notre exposé, a assuré le plus souvent la charge dogale durant le XVe siècle ; il n'est pas douteux qu'elle ait imaginé jouer dans cette cité un rôle comparable à celui des familles qui surent s'imposer dans le rôle du prince dans les villes italiennes. On sait d'ailleurs que la république aristocratique génoise serait fondée en 1528 sur le principe de leur exclusion définitive de la cité. Enfin, la proximité que les Fregoso entretenaient avec les milieux humanistes du Quattrocento a toujours été distinguée de la distance que les marchands ligures maintenaient avec les lettrés.

40. R. SAVELLI, « *Capitula, regulae* e pratiche del diritto a Genova tra XIV e XV secolo », dans *Statuti, città, territori in Italia e Germania tra medioevo ed età moderna*, G. CHITTOLINI et D. WILLOWEIT (dir.), *Annali dell'Istituto Storico Italo-Germanico*, 30, Bologne, 1991, p. 447-502.

Ainsi, d'un auteur à l'autre se précise la définition de la nature du peuple des Corses, et plus ou moins explicitement, les contours d'un projet politique. Peuple seulement sauvage pour Poggio, mais fécondé par le lettré, les Corses assument un véritable rôle d'acteur politique avec Ivani, dans le choix d'un prince qu'ils chériraient. Avec Pietro Cirneo enfin, l'île, munie d'une personnalité propre et de la liberté de choisir, pourrait assumer sa liberté politique. L'esprit de ces textes offre la représentation d'un peuple proche de l'état de nature, ou au moins encore rustique et généreux, et digne de recevoir du lettré les outils propres à épanouir sa liberté. Trouvant sa source dans la tradition stoïcienne, il semble préparer la venue de l'*Utopie*, et plus loin de l'élan rousseauiste. Le rapport vertueux que devrait tisser le prince avec les hommes qui peuplent le territoire de son État semble ainsi se distinguer progressivement des menées aristocratiques de la future république marchande ligure, toute imprégnée des traditions féodales et communales. Sans doute, les États princiers ne tiendront pas cette promesse, mais le rêve antique qui met en scène la fécondation du peuple par le philosophe ou le lettré, certainement repris dans le monde chrétien, et revisité ici dans la seconde moitié du Quattrocento, ne cessera de poursuivre son chemin.

Antoine Franzini, Université de Corse, UFR Lettres – Langues – Sciences Humaines, F-20250 Corte

Un peuple libre, sauvage et vertueux : nature et politique dans la Corse du Quattrocento

Dans la seconde moitié du Quattrocento, les discours tenus sur la Corse et les Corses se transforment. Un discours sur la nature des peuples apparaît, tandis que s'effacent progressivement les discours sur les origines mythiques et l'évocation du merveilleux. Appuyées l'une et l'autre sur l'idée fondamentale que ces peuples n'ont pas encore reçu l'empreinte de la civilisation, deux opinions dominantes semblent alors s'opposer dans quelques textes humanistes. Certes, elles s'opposent parfois sur la nature de ces peuples – leur sauvagerie, leur perversité, ou au contraire leur vertu. Mais elles s'opposent surtout sur la façon dont il convient de penser leur gouvernement. Le présent article s'attache à la première de ces thèses, qui suggère que les Corses, soumis à la loi naturelle et d'une merveilleuse simplicité, témoignent certes de l'innocence de l'humanité primitive, mais surtout manquent de la sagesse que le philosophe ou le lettré pourrait seul leur apporter.

État de nature – humanisme – âge d'or – Corse – utopie

A Free, Wild and Virtuous People : Nature and Politics in 15th Century Corsica

During the second half of the 15th century, discourses concerning Corsica and the Corsican people underwent significant change. A new discourse about the nature of indigenous peoples was emerging, as those pertaining to the

mythic origins and to the evocation of the fantastic began to disappear. Each based upon the fundamental idea that these populations have not yet been marked by civilization, two main opinions seem to oppose one another in certain humanist texts. Without a doubt, they differ at times with respect to the nature of these populations – their savagery, their perversity or, on the contrary, their virtue. But above all, they differ in their manner of conceptualizing their government. The present article takes up the first of these two positions, suggesting that, under a law that is both natural and of a marvellous simplicity, the Corsicans do, indeed, demonstrate the innocence of primitive humanity but, more importantly, lack the wisdom that only a philosopher or a savant could afford them.

Nature State – Humanism – Golden Age – Corsica – utopia

Médiévales 47, automne 2004, p. 79-96

Mireille SÉGUY

RÉCITS D'ÎLES. ESPACE INSULAIRE ET POÉTIQUE DU RÉCIT DANS L'*ESTOIRE DEL SAINT GRAAL*

L'*Estoire del saint Graal* constitue le premier volet du plus grand cycle romanesque en prose composé au XIIIe siècle (entre 1215 et 1235 environ), le *Lancelot-Graal.* Ce roman privilégie très largement l'espace insulaire : plus du tiers de l'histoire racontée se passe en séjours dans des îles, ou en navigations d'île en île. Bien entendu, l'*Estoire del saint Graal* n'est ni le seul ni le premier roman de la matière de Bretagne à comprendre des navigations ponctuées par des séjours insulaires, sur le modèle de la *Navigation de saint Brendan*[1]. Il se trouve cependant qu'aucun autre roman arthurien n'accorde autant d'importance que l'*Estoire* à l'île, moins comme thème narratif que comme espace diégétique privilégié et surtout, nous aimerions le montrer, comme espace dans et par lequel le récit trouve à résoudre les principaux problèmes que soulève son élaboration. Que la mise en œuvre du récit de l'*Estoire* soit problématique tient essentiellement à la fonction et à la situation singulières que cette oeuvre assume au sein du *Lancelot-Graal.* Roman inaugural du cycle, l'*Estoire* a essentiellement pour charge de revenir sur les origines du Graal succintement fixées par le *Joseph* de Robert de Boron et surtout de rendre compte des moyens par lesquels la relique a été transportée par Joseph d'Arimathie et son fils Josephé d'Orient en Occident, c'est-à-dire de Palestine en Grande-Bretagne – laquelle n'est pas encore le royaume d'Arthur (il s'en faut à peu près de 350 ans). Tout en s'inscrivant comme un récit des commencements, l'*Estoire* doit donc également couvrir de l'espace, créer des itinéraires, trouver des liens entre l'immense fonds culturel de l'Antiquité païenne et une fiction arthurienne dont la christianisa-

1. Le *Perlesvaus*, la *Queste del saint Graal* se terminent sur de telles navigations, et l'on sait l'importance de l'Irlande dans les récits tristaniens et de l'île d'Avalon dans la légende arthurienne – Avalon constituant d'ailleurs pour le *Joseph* de Robert de Boron le lieu d'arrivée du Graal en Occident.

tion est achevée. Déjà ambitieuse en soi, l'entreprise de l'*Estoire* est compliquée du fait que ce récit a très vraisemblablement été composé *après* l'ensemble du cycle dont il doit fixer les commencements et assurer la cohésion[2]. Le statut fondateur du roman n'étant confirmé par aucun des récits qui le suivent, il lui revient de forger lui-même les indices d'antécédence susceptibles de l'imposer, *a posteriori*, comme le récit d'origine du cycle. Les lignes qui suivent tentent de tester l'hypothèse selon laquelle l'espace insulaire, tel qu'il est configuré par l'écriture romanesque, offre, parallèlement à d'autres dispositifs que nous n'envisagerons pas ici, des solutions pour résoudre la double difficulté à laquelle l'*Estoire* se trouve confrontée. La première est inhérente à la complexité du projet qu'elle poursuit : inscrire les commencements du Graal dans l'immense espace-temps pré-arthurien tout en leur donnant une tonalité chrétienne. La seconde tient à sa situation paradoxale au sein du cycle, situation qui l'oblige à s'inscrire, dans l'après-coup, comme le récit fondateur d'un très vaste ensemble constitué de massifs narratifs hétérogènes[3].

Un espace paradoxal

Durant toute la seconde partie du récit et une partie de la troisième, les personnages principaux avancent dans l'espace essentiellement au gré de navigations (ou de transports divins, mais cela revient la plupart du temps au même) qui les conduisent dans différentes îles où ils peuvent, à l'occasion, se rencontrer. Un résumé de ces différents déplacements, même schématique, donnera une idée suffisante de leur complexité. Alors qu'il se trouve dans la capitale de son royaume, la ville de Sarras, le roi Mordrain (un roi païen dont la première partie du récit raconte les aventures et la conversion) est transporté par le saint Esprit dans *l'île de Port Péril*. Après y avoir subi un certain nombre d'épreuves, il quitte cette île en embarquant sur un grand navire qui l'emporte vers une destination inconnue. Peu après, Nascien, son

2. La question de la date de composition du roman fait encore débat. La grande majorité des critiques plaident cependant pour l'hypothèse de la postériorité de l'*Estoire* sur l'ensemble du cycle, et considèrent qu'elle a dû être composée vers 1230-1235. Nous partageons cette thèse, dont on pourra se faire une idée en consultant les travaux suivants : A. PAUPHILET, *Études sur* la Queste del Saint Graal, Paris, 1921, J. FRAPPIER, *Étude sur la* Mort le Roi Artu, Genève, 1938 et, plus beaucoup plus récemment, M. SZKILNIK, *L'Archipel du Graal*, Genève, 1991, et « L'*Estoire del saint Graal* : réécrire la *Queste* », *Arturus Rex : volumen II, Acta Conventus Lovaniensis* 1987, Leuven, 1991, W. VAN HOECKE, G. TOURNOY et W. VERBEKE éd., p. 294-305.

3. Nous nous intéresserons donc essentiellement à la spécificité des liens qui se nouent entre d'une part l'espace insulaire et d'autre part l'élaboration et le statut du récit. Le rôle de métaphore ou de modèle (au sens de modèle mathématique) que peut jouer la figure de l'île et surtout de l'archipel dans l'appréhension de la structure du récit ou de l'organisation du cycle ne nous retiendra que de manière secondaire. Sur cette dernière question, on se réfèrera à M. SZKILNIK, *L'Archipel du Graal*, *op. cit.* et F. LESTRINGANT, *Le livre des îles. Atlas et récits insulaires de la Genèse à Jules Verne*, Genève, 2002.

beau-frère, est déposé par la volonté divine sur l'*île Tournoyante*, où son fils Célidoine accoste un peu plus tard, à bord de la Nef de Salomon – navire qu'il a échangé, en pleine mer, contre son embarcation première, une nef où il voyageait en compagnie d'un lion. Ils repartent tous deux dans la Nef de Salomon, où se trouve, entre autres objets symboliques, l'épée du roi David. Ils accostent ensuite dans une île qui n'est pas nommée dans le texte, et que l'on pourra appeller ici l'*île de l'épée brisée*, puisque Nascien y brise l'épée du roi David en combattant contre un géant. Après avoir vaincu le géant, les personnages quittent l'île, toujours à bord de la Nef de Salomon, retrouvent en mer Mordrain, puis repartent tous dans la vaste embarcation de celui-ci. Entre-temps, la reine Flegetine, épouse de Nascien, a envoyé des messagers à la recherche de son mari. Ceux-ci ne tardent pas à faire naufrage dans une quatrième île, *l'île d'Hippocrate*, d'où ils repartent le surlendemain à bord de la nef au lion (première embarcation de Célidoine) qu'un mystérieux vieil homme leur cède fort opportunément. Trois jours plus tard, ils retrouvent en mer Nascien, Célidoine et Mordrain qu'ils rejoignent dans leur nef. Tous finissent par gagner le royaume de Sarras. La nuit de leur arrivée, Joseph d'Arimathie, son fils Josephé et leurs compagnons parviennent de leur côté en Grande-Bretagne[4]. Il faudra plusieurs mois de navigation à Nascien pour les y rejoindre. Quant à Mordrain, il fera la traversée un peu plus tard, dans le but de secourir ses compagnons emprisonnés par le roi païen Crudel. Alors que l'évangélisation de la Grande-Bretagne par Joseph et Josephé se poursuit, une cinquième île, l'*île du roi Orcauz*, constitue le cadre des aventures du personnage de Pierre, un parent de Joseph d'Arimathie.

Ces parcours croisés, puis convergents et enfin successifs suggèrent essentiellement deux remarques :

– La première a trait à la nature singulière de ces itinéraires. Ils se laissent en effet moins appréhender en termes de tracés qu'en termes d'intervalles parcourus, entre les continents et les îles d'abord, mais aussi et surtout entre les îles elles-mêmes – pour ne pas parler des trajets effectués entre les différentes embarcations, qui peuvent faire figure d'espaces insulaires mouvants où les personnages peuvent se rencontrer, subir des aventures, rejoindre d'autres embarcations, etc. Si l'on considère que l'*Estoire* assimile explicitement la mer au monde, selon une métaphore topique dans la tradition exégétique chrétienne[5], on peut lire ces itinéraires d'île en île, itinéraires fragmentés qui dessinent un espace en pointillés, non seulement comme une manière d'*inscrire* de l'espace dans le récit mais aussi comme une manière de *représenter* l'espace dans le récit. À suivre en particulier les analyses de Paul Zumthor, l'espace médiéval s'appréhende essentiellement, en effet, comme un intervalle entre deux points : « l'espace médiéval est [...] ce qui

4. La Grande-Bretagne, lieu de référence des aventures arthuriennes, n'est pas traitée par le récit comme un espace insulaire. Nous ne la prenons donc pas en compte dans notre étude.

5. *Cf.* notamment cette explicitation du personnage de Josephé : « ... la mer, ce est li mondes... », p. 415, § 653.

est entre deux : un vide à remplir. On ne le fait exister qu'en le parsemant de sites »[6].

– La seconde remarque, sans doute celle qui s'impose le plus immédiatement, tient à la nature paradoxale de l'espace gagné tout au long de cette seconde partie. S'il est indubitable que les personnages y progressent, cette progression, pour une large part erratique, est à la fin annulée (puisqu'ils se retrouvent tous au terme de leur périple à leur point de départ). Le déplacement spatial majeur du récit, c'est-à-dire le passage d'Orient en Occident, s'effectue quant à lui plus tard, et n'occupe, suivant les personnages, que quelques lignes ou quelques paragraphes. La conclusion qui s'impose est que l'espace qui se gagne à voyager d'île en île dans l'*Estoire* n'est pas un espace géographique. Le texte se situe ici dans la droite ligne de la *Navigation de saint Brendan*, pour ne prendre qu'une référence en langue vernaculaire, où l'île marque les étapes d'une avancée plus spirituelle que topographique, plus symboliquement que référentiellement marquée[7].

Que l'île soit dans l'*Estoire* essentiellement un lieu du non-lieu, un lieu où se perdent tous les repères géographiques, est de fait affirmé systématiquement dans le récit : les cinq îles où séjournent les personnages sont des îles « etranges » (l'adjectif est utilisé explicitement dans trois cas[8]), à la lettre étrangères, hors du monde objectif. Les personnages y abordent invariablement sans savoir comment, qu'ils y soient transportés directement par l'opération du saint Esprit, ou bien conduits au terme d'une navigation dont ils ne maîtrisent rien. Ni le thème de la navigation apparemment erratique d'île en île, ni le caractère difficilement situable du séjour insulaire ne sont bien entendu des thèmes neufs ; ils sont tous deux, comme on le sait, des éléments majeurs de l'*Odyssée* comme des récits de navigation celtiques (*immrama*), éléments abondamment repris et réadaptés par les textes hagiographiques chrétiens. La singularité de l'*Estoire* est d'insister non pas tant sur l'éloignement ou l'isolement des îles dont elle parle, ou même sur la difficulté de les localiser précisément, que sur le *brouillage* que ces îles font subir aux coordonnées de l'espace objectif, c'est-à-dire extra-littéraire. Plus que difficilement situables, les îles de l'*Estoire instaurent du trouble* dans les repères géographiques courants que le récit reprend par ailleurs en charge. Qu'on en juge d'après ces exemples :

L'île de Port Péril, dans laquelle Mordrain est emporté par la volonté de Dieu, est d'abord soigneusement située par rapport aux quatre points cardinaux :

6. P. ZUMTHOR, *La mesure du monde*, Paris, 1993, p. 51.

7. C'est cette orientation spirituelle qui empêcherait l'*Estoire* de compter parmi les récits que F. Lestringant appelle des « insulaires-récits », ou « récits en archipel », dont l'une des caractéristiques est précisément de se déployer librement, hors de tout principe organisateur repérable (*Le livre des îles, op. cit.*, p. 222 *sq.*).

8. Au sujet de l'île de Port Péril (p. 206, § 332), de l'île Tournoyante (p. 249, § 400) et de l'île d'Hippocrate (p. 345, § 540).

> Chele roche, si est assise en la mer Occeane, en ichele partie ou li drois trespas est a aller de la terre de Babiloine en la terre d'Escoche et d'Islande et es autres parties d'occident. En che trespas est chele roche et si est de si tres grant hauteche ke on en peut sourveoir toute la mer d'Occident jusc'a ichés lieus ou terre puet estre trovee, et de l'autre part, a destre si comme devers galerne, en peut on veoir la terre de Cordres et toute la fin d'Espaigne. (p. 187, § 304[9])

Si l'on suit ces informations, l'île se situe à l'emplacement exact du détroit de Gibraltar, décrit ici comme le lieu de passage (« trespas ») par excellence entre Orient et Occident. A cette situation géographique de carrefour et de surplomb vient cependant se superposer une première description topographique qui insiste, à l'inverse, sur le caractère sauvage et isolé de l'île :

> La roche [...] si est en tout le plus sauvaige lieu et el mains hanté qui soit en nul lieu de mer habitable. Li lieus est si gastés et si desplaisans ke il n'i a ne tant ne quant de nule terriene soustenanche ne il n'i a de terre muable tant com uns poins porrroit enclore, ançois est toute fine roche naïeve jusques es ondes de la mer. Et pour chou ke la roche siet en si sauvage lieu et en si perilleus, pour che est apielee des païsans la roche del Port Peril. (p. 187, § 304)

C'est à tel point que le personnage qui s'y trouve transporté, loin de pouvoir embrasser du regard le sud de l'Espagne et la cité de Cordoue comme l'annonçait plus haut le narrateur, ne voit « se les nues non deseur lui et environ soi ne vit se la mer non, fors ke tant seulement d'espasse com une petite roche tenoit : che fu li lieus ou il estoit » (p. 187, § 303). La dernière caractérisation topographique de l'île viendra d'ailleurs explicitement s'inscrire en faux contre la situation géographique effectuée par le narrateur en en reprenant le terme-clé (« trespas ») pour le nier avec force :

> Il vit [i.e. Mordrain] la roche gaste et hideuse comme chele qui en trop sauvage lieu estoit et *destourné de tous trespas*, se ensi non com aventure i amenoit aucune nef. (p. 206, § 332[10])

C'est également un effet de brouillage des repères géographiques que l'on retrouve dans l'épisode consacré à l'île d'Hippocrate. Cet effet, moins spectaculaire que dans l'exemple précédent, se manifeste ici moins dans l'île proprement dite qu'à ses abords, tout se passant comme si les personnages, à mesure qu'ils s'en rapprochaient, perdaient tout moyen de se repérer dans l'espace. Le narrateur se montre d'abord très précis quant à leur situation géographique quelques jours avant l'embarquement : nous savons en effet

9. Notre édition de référence est celle de J.-P. Ponceau, Paris, 1997.
10. Dans cette citation comme dans les suivantes, c'est nous qui soulignons.

qu'ils se trouvent à Tosqueham, en Égypte, lorsqu'ils apprennent que Nascien, qu'ils recherchent, se trouve en « mer de Grece ». Se dirigeant vers la côte, ils font étape à Alexandrie, où ils perdent l'un des leurs. Le lieu de leur embarquement, néanmoins, manque déjà de précision. On ne nous donne en effet ni le nom du port, ni la distance exacte qui le sépare d'Alexandrie. Ce flou géographique ne tarde pas à augmenter : dans la nuit, le bateau, dont les voiles sont demeurées hissées, est emporté par un vent violent en haute mer, où il dérive durant trois jours avant de se fracasser contre l'île d'Hippocrate. Les personnages, relayés par le narrateur, ne manquent pas de souligner cette soudaine perte de repères : « il distrent bien entr'els, parmi tot le peril ou il estoient, qu'il ne pooit estre qu'il ne fussent trop loig de la terre d'Egypte : et sanz faille si estoient il, car la nef avoit toz dis alé aussi con se tuit li vent del monde la chaçassent. » (p. 344, § 538)

Dans ces deux exemples, le caractère isolé de l'île est loin de s'imposer d'emblée. Si l'île de Port Péril est située au carrefour d'itinéraires qui quadrillent le monde connu médiéval, reliant l'Est à l'Ouest et le Nord au Sud, celle d'Hippocrate, pour être moins passante, ne se situe pas non plus aux confins du monde, mais en Méditerranée, à trois jours de navigation de la côte égyptienne. Pourtant, l'une et l'autre finissent par brouiller les repères géographiques qui pourraient servir à les localiser précisément. L'espace insulaire est donc moins un espace qui se situerait hors de l'espace commun qu'un espace qui perturbe les repères de cet espace au point de les rendre caducs, soit qu'ils s'effacent subitement (Port Péril), soit qu'ils n'aient progressivement plus cours (île d'Hippocrate). Tout se passe comme si l'espace insulaire provoquait une faille dans l'espace-temps objectif, faille qui ferait échouer non seulement toute tentative de localisation géographique, mais aussi toute tentative de description topographique précise ou singulière. Pour la plupart strictement interchangeables, indistinctement « sauvages », « gastes » et « rocheuses », les îles de l'*Estoire* s'apparentent au « désert », ce lieu commun de la littérature d'édification qui n'a d'autre fonction que de permettre au diable de tenter l'homme et à Dieu de manifester sa toute-puissance.

L'espace insulaire de l'*Estoire* est donc un espace éminemment paradoxal, tout à la fois localisable et insituable : clairement et parfois soigneusement inséré dans un espace géographique référentiel, il en perturbe cependant systématiquement les repères. S'il permet d'autre part au récit de couvrir de l'espace et d'amorcer des itinéraires entre Orient et Occident, ces avancées spatiales, difficilement évaluables, sont réduites à néant à la fin de la seconde partie, où tous les personnages se retrouvent peu ou prou à leur point de départ. Mais il se trouve que ce paradoxe même répond au double projet du roman : écrire l'histoire d'une traversée d'Orient en Occident qui soit, en même temps, l'histoire d'un salut spirituel. Ou, pour le dire autrement, configurer un espace reconnaissable, assujetti à des repères géographiques aisément identifiables par le lecteur / auditeur, tout en laissant affleurer sous cet espace un espace autre, qui relève de repères psychiques et dessine une

cartographie symbolique. Constitué par une longue tradition mythologique et hagiographique comme espace de l'ailleurs par excellence, l'espace insulaire, plus que tout autre, fournissait la scène idéale où manifester cet affleurement.

La plupart des îles de l'*Estoire* sont des lieux d'épreuves, comme le titre de la seconde partie : « les paours »[11] vient en témoigner avec éloquence. Pourtant, il est frappant de remarquer que le récit de ces épreuves ne constitue jamais le souci premier du narrateur lorsque les personnages parviennent dans l'espace insulaire. L'abordage dans l'île, l'évocation brève de sa situation et de sa topographie sont dans la grande majorité des cas immédiatement suivis d'un récit qui ne concerne apparemment en rien le ou les personnages qui s'y trouvent transportés, ce récit pouvant lui-même s'articuler sur des récits seconds. C'est à ces différents procédés de décrochage narratif que nous nous intéresserons désormais.

Récits enchâssés

Les récits secondaires qui s'enclenchent dans l'espace insulaire de l'*Estoire* frappent par leur nombre, leur longueur et surtout par leur diversité, tant dans les sujets abordés que dans les genres utilisés et les registres concernés : Histoire antique et biblique (île de Port Péril, île d'Hippocrate, île Tournoyante), mythologie gréco-romaine (île du roi de Sur, dite « isle au Jaiant », dont il est fait mention sur l'île Hippocrate), récit cosmogonique (île Tournoyante), anecdote de type évangélique (île Tournoyante), notice de *Bestiaires* (Port Péril), fabliau et exemplum (Hippocrate), histoire « à la manière arthurienne » (île du roi Orcauz), ou figurant déjà dans un roman arthurien (l'Arbre de Vie dans l'île Tournoyante). Ce bref relevé appelle deux observations simples. La première est que la plupart de ces récits seconds permettent à l'*Estoire* d'englober des strates temporelles plus anciennes que celles dans lesquelles la diégèse prend son origine. Les îles où s'effectuent ces récits secondaires fonctionnent ainsi comme autant de fausses fenêtres permettant de créer des effets ponctuels de profondeur temporelle, tout en maintenant l'histoire racontée dans le cadre d'une chronologie qui, pour être floue, n'en est pas moins limitée – en amont par la Passion, et en aval par l'évangélisation de la Grande-Bretagne. Le second élément significatif de ces récits secondaires, sensible à la seule énumération de leurs sujets, est qu'ils permettent à l'*Estoire* de prendre en charge, outre une partie de l'héritage de la Bible, plusieurs des principaux champs de savoir qu'avait investis la culture antique, en l'occurrence l'Histoire, la cosmologie et la zoologie. Considérer l'espace insulaire comme un vaste gisement culturel n'est pas une nouveauté. Comme l'a bien montré F. Lestringant, c'est dès la

11. Fait assez exceptionnel pour être souligné, ce sous-titre figure dans le prologue même de l'œuvre.

basse Antiquité que les îles de la Méditerranée, et en particulier les îles de l'Archipel égéen, constituent pour des géographes comme Pausanias ou Denys d'Alexandrie « tout à la fois la source de légendes et d'histoires [...] et le cadre taxinomique idéal où stocker une multitude d'informations venues d'un autre âge » [12]. Pour autant, il revient à l'*Estoire* d'avoir su employer les potentialités taxinomiques de cet espace à d'autres fins que celles de la description ou de l'inventaire. Car c'est bien une ambition essentiellement littéraire, et très spécifique à l'*Estoire*, que servent les récits d'îles qui se déploient ici : ancrer l'histoire du Graal dans l'épaisseur temporelle et l'efflorescence de la culture antique tout en la greffant étroitement sur la Bible. Témoin éclatant de cette ambition encyclopédique et totalisante est le double titre que le récit se donne : outre « Estoire del saint Graal », titre que la critique a retenu, le roman s'intitule également, en effet, « Estoires de toutes les estoires » (p. 1, § 2), ou encore « Estoire des estoires » (p. 249, § 401).

À lire de près ces récits secondaires, et surtout à analyser la manière dont ils s'inscrivent dans le récit premier, il apparaît en outre que l'espace insulaire ne se donne pas seulement comme un espace privilégié où redéployer des traditions culturelles diverses et mettre en œuvre des formes narratives multiples. L'île représente aussi et peut-être surtout un *espace poétique*, c'est-à-dire un espace d'expérimentation littéraire où ces différents récits disparates trouvent à s'organiser, et où le risque de dispersion qu'ils impliquent peut être contenu. Essentiellement appréhendé comme hétérogène, toujours susceptible d'introduire dans le récit premier une parole interticielle capable de le faire dévier de sa « droite voie » [13], le récit second doit en effet être encadré. La clôture propre à l'espace insulaire fournit un moyen commode d'y parvenir. De fait, dans l'*Estoire*, les récits secondaires qui s'enclenchent dans un espace insulaire n'en dépassent jamais les limites : le narrateur revient toujours à son récit premier avant d'aborder une autre île, et aucun des récits secondaires n'est repris dans un autre espace insulaire (même si des effets d'échos peuvent se repérer d'un récit l'autre et d'une île l'autre, comme nous le verrons). De fait, la critique a depuis longtemps souligné (la plupart du temps pour le regretter) le caractère marginal des récits d'îles de l'*Estoire*, qui dans leur grande majorité pourraient être détachés du récit principal sans grand dommage ni pour celui-ci, ni pour eux-mêmes [14]. Comme

12. *Op. cit.*, p. 57.

13. On se reportera par exemple à cette intervention du narrateur en conclusion de l'un de ces récits seconds : « Or est drois que l'estoire soit ramenee a la droite voie dont li contes s'est auques departis pour parler de ches choses que il a amenteües, qui se fierent entre les paroles de l'estoire et si n'en sont mie. Mais la droite voie repaire a l'isle dont li contes a devisé et le lonc et le lé (...). » (p. 259, § 417)

14. Les reproches se sont surtout concentrés sur l'histoire d'Hippocrate, unanimement considérée comme l'exemple achevé du caractère composite du roman. Sur cette question, voir M. SÉGUY, « Hippocrate victime des images. À propos d'un épisode déconcertant de l'*Estoire del saint Graal* », *Romania*, t. 119, 2001, p. 440-464.

le résume Michèle Szkilnik, « L'île est une possibilité d'excursus, de récit secondaire relié au récit principal mais qui, doté d'un début et d'une fin, conserve une certaine indépendance, pourrait être extrait de l'*Estoire* et fonctionner tout seul » [15]. Cette utilisation de l'espace insulaire à des fins d'excursus narratif serait cependant relativement banale si elle ne s'accompagnait du souci, remarquable par sa fréquence, de redoubler l'atout que représente en la matière la configuration naturelle de l'île par des dispositifs d'encadrement narratifs explicites et souvent très élaborés. Grâce à ces dispositifs, le décrochage suscité par l'émergence du récit second est à la fois mis en valeur et étroitement contenu par le récit premier. Nous ne retiendrons ici que les deux exemples les plus significatifs de ce procédé.

Le premier de ces exemples concerne le récit relatant les démêlés de Foucaire et de Pompée, premier récit secondaire à s'enclencher dans une île. Le procédé d'encadrement est ici simple et efficace : il repose sur la reprise, à la fin du récit second, d'une séquence symétrique à celle qui avait marqué son début :

> *Séquence introductive du récit secondaire :*
> La roche est de tel *hauteche* com vous avés oï, et si est en tout le plus *sauvaige lieu* et el moins hanté qui soit en nul lieu de mer *habitable*. Li lieus est si gastés et si desplaisans ke il n'i a ne tant ne quant de nule terriene *soustenanche* [...]. (p. 187, § 304)
>
> *Récit secondaire : le combat de Pompée contre le pirate Foucaire (récit de type historique)*
>
> *Séquence conclusive :*
> Atant se taist ore li contes de Pompee et si retorne au roi qui est en la *roche* [...]. Il esgarda entour lui : il ne vit nule riens fors mer et chiel, dont nule garisons li peüst venir ne nule *soustenanche*. La roche fu *haute* et en *salvaige lieu* ; et tant d'*abitacle* com il i avoit, si estoit lais et hideus et escurs. (p. 197, § 319)

Comme on le voit, le cadrage du récit second est ici obtenu par divers effets d'échos : duplications pures et simples (le syntagme « sauvaige lieu », le substantif « soustenanche », le pronom indéfini « nul(e) », lui-même répété à l'intérieur de chaque séquence), polyptotes (« hauteche »/« haute » ; « habitable »/« abitacle »), effets de redondance et de synonymie (« gastés et desplaisans » > « lais et hideus et escurs » ; « el moins hanté qui soit en nul lieu de mer habitable » > « il ne vit nule riens fors mer et chiel »). On soulignera également la structure chiasmique qui verrouille l'encadrement du récit second : les deux syntagmes explicitement repris dans la séquence de clôture (« soustenanche » et « salvaige lieu ») sont inversés par rapport à la séquence d'ouverture.

15. *L'archipel du Graal, op. cit.*, p. 138.

C'est dans l'épisode de l'île d'Hippocrate que l'on trouve la version la plus élaborée du procédé d'encadrement du récit second. Ce récit s'enclenche à l'occasion de la découverte des ruines d'un palais autrefois construit sur l'île. Ces ruines abritent encore une tombe qui porte l'épitaphe suivante : « Ci gist Ypocras, li soverains des fisiciens, qui par l'engin de sa feme reçut mort et fu ci aportez par Antoine, lo roi de Persse » (p. 348, § 544). On peut d'abord s'arrêter sur les indications qui précèdent la découverte de cette épitaphe par les personnages. Elles mettent toutes en lumière, en effet, des configurations spatiales encadrantes ou emboîtantes : en pénétrant dans le palais, les personnages passent d'abord par une « huisserie de marbre vermeil », vestige de l'entrée, puis, avançant entre des piliers de marbre jusqu'au bout du palais, aperçoivent, sous un arc voûté, un lit qui supporte la tombe où se trouve gravée l'épitaphe d'Hippocrate. Si c'est l'énoncé de cette épitaphe qui enclenche véritablement le récit secondaire qui nous intéresse, il faut souligner que ce récit est encore précédé d'une dernière intervention du narrateur, qui commente le comportement des personnages découvrant l'épitaphe :

> Qant il voient les letres, si les conoissent molt bien et *em parolent assez* et dient que d'Ypocras *avoient il oï assez parler* mainte foiz. Il regardent la meson de chief en chief, si voient trop de beles choses qui totes estoient tornees a naient et dechaoites et dient que iluec ot jadis molt riche manoir et mout bel [...]. (p. 348, § 544)

Commentaire intéressant en ce qu'il insiste sur l'écho – ou plutôt sur la cascade d'échos – que suscite la lecture de l'épitaphe d'Hippocrate. Les personnages lui ménagent d'abord un écho en en glosant longuement le texte (« em parolent assez »), puis cette première glose se fait elle-même l'écho de paroles anciennes (« dient que d'Ypocras avoient il oï assez parler »). Enfin, à un autre niveau d'analyse, un troisième effet d'écho se fait entendre dans le discours du narrateur lorsqu'il reprend en chiasme les mêmes termes autour du verbe « dire » (« parolent assez » / « assez parler »), tout se passant alors comme si les échos emboîtés des paroles fictionnelles avaient contaminé la parole du narrateur... vouée elle-même, le cas échéant, à être redoublée par celle du conteur.

Le récit secondaire proprement dit débute en ces termes :

> Mais or laisse li contes ci endroit a parler d'els [i.e. les personnages qui commentent l'épitaphe] por conter la verité de cele meson que Ypocras fist fere por son manoir : *et comment ele fu estoree et atornee si richement et par qel maniere*, et qui cil fu qui l'estora, et coment cele meson, qui jadis ot esté *si riche et si bele, fu einsint dechaoite.* (p. 349, § 545)

et se termine sur ce paragraphe :

> *Par tel maniere come je vos ai devisee fu la meson establie premierement si riche et si bele come je vos ai conté* et *après fu desertee si malement.* Si

> s'en test ore atant li contes, quar assez longuement en a parlé et retorne en une autre voie. (p. 369, § 577).

Le dispositif d'encadrement repose sur les procédés déjà repérés de la duplication (« par qel maniere » / « par tel maniere » ; « si riche et si bele ») et de la synonymie (« estoree » / « establie » ; « jadis » / « premierement » ; « dechaoite » / « desertee »), auxquels viennent ici s'ajouter deux commentaires du narrateur qui se font écho. L'un est proleptique (« ... por conter la verité de cele meson... »), et l'autre analeptique (« par tel maniere come je vos ai devisee »). Pourtant très explicite, cette structure d'encadrement se voit redoublée par une autre : avant de retrouver le récit premier, le narrateur revient encore une fois sur la découverte de la tombe d'Hippocrate et rappelle de nouveau, en un ultime effet d'écho, les commentaires qu'elle a suscités :

> Ci endroit dit li contes que, qant li dui mesage et la damoisele qui avec els estoit orent grant piece regardee la maison et la tombe Ypocras et il conurent par les letres qui desus la tumbe estoient qe li sages philosophes Ypocras avoit en tel maniere mort receüe par l'engin de sa feme, si *en commencent entr'els a parler* et distrent que molt avoit esté cist damages granz, et deable chose et mout dotable avoit en feme, car encontre son enging ne puet sens d'ome durer. (p. 370, § 578)

Il faut donc parler ici d'une double structure d'encadrement du récit second, ou, plus précisément, de la présence de deux cadres emboîtés l'un dans l'autre. Le premier cadre – le plus large – est constitué par deux séquences consacrées à la découverte de la tombe d'Hippocrate et aux discours qui l'ont accompagnée. Le second, contenu par le premier, est formé par les deux paragraphes cités plus haut, qui annoncent respectivement le début du récit secondaire et sa fin. Il faudrait encore souligner que ce dispositif d'enchâssement sophistiqué, où les structures d'emboîtement se dupliquent et les effets échos se démultiplient, entre en résonance avec une réflexion complexe sur le temps qui passe, la mémoire historique et affective, le vestige et la trace, qui mériterait une étude à elle seule.

Les exemples que nous venons d'analyser tendent à montrer que l'espace insulaire de l'*Estoire* est un espace propre non seulement à *susciter* le surgissement de récits divers, dans le sens que le Moyen Âge accorde à cet adjectif (à la fois variés et disparates), mais aussi à *structurer* leur organisation selon des dispositifs qui frappent par leur netteté et parfois leur complexité. On pourrait cependant montrer que l'obsession de la contention des récits secondaires – obsession qui se lit notamment dans la redondance des dispositifs d'encadrement et d'emboîtement – est contrebalancée dans la plupart des cas par l'existence de liens (narratifs, structurels ou thématiques) qui se nouent entre ces récits et le récit principal, mais aussi entre ces récits eux-mêmes. Si comme nous l'avons dit un récit enchâssé ne dépasse jamais les limites

de l'espace insulaire dans lequel il se déploie, il peut toutefois résonner dans des récits enchâssés qui s'enclenchent sur d'autres îles. Ainsi, pour nous en tenir uniquement aux exemples que nous avons convoqués, l'histoire qui met en scène Foucaire et Pompée dans l'île de Port Péril entre en résonance avec celle d'Hippocrate : elles recèlent toutes deux des vestiges qui font affleurer des fragments d'Histoire antique, et posent toutes deux la question de la continuité de cette Histoire dans un temps et un espace orientés par le christianisme. On pourrait ainsi mettre en évidence un certain nombre de lignes narratives secondaires se dessinant, plus ou moins nettement, entre les récits enchâssés qui se développent dans l'espace insulaire de l'*Estoire*. Certaines de ces lignes secondaires croisent les grands axes du récit principal (c'est le cas de la réflexion sur la stratification des époques et des cultures qui se fait jour dans les îles de Port Péril et d'Hippocrate), quand d'autres se poursuivent parallèlement à lui (telle, par exemple, l'exploration de diverses histoires de couples, qui illustrent au fil des îles – île d'Hippocrate, du Géant, du roi Orcauz – les différentes manières dont les femmes peuvent faire basculer le destin de héros masculins). La cartographie précise de ces lignes secondaires et de leurs transversales reste à établir, si tant est qu'une telle entreprise soit réalisable. C'est donc sous la forme du conditionnel que nous développerons l'hypothèse suivante : plus qu'un espace de contention d'une parole perçue comme digressive, l'espace insulaire serait utilisé comme un moyen inédit de faire coexister simultanément plusieurs lignes narratives. Pour ce faire, le roman en prose usait jusque-là du procédé de l'entrelacement. L'*Estoire* inaugurerait celui de l'écriture en réseau. [16]

Récits d'origine

Si l'on excepte l'île de l'épée brisée et l'île du roi Orcauz, les récits secondaires qui surviennent dans l'espace insulaire de l'*Estoire* sont tous des récits rétrospectifs. L'abordage dans l'île suscite presque immédiatement un « retour amont » qui relie le « jadis » au présent de l'histoire racontée et qui peut susciter une réflexion sur ce lien. Ces récits rétrospectifs confèrent une dimension archéologique à l'espace insulaire, et ceci non seulement parce qu'ils concernent pour la plupart l'Antiquité, mais aussi parce qu'ils s'organisent autour de la découverte de vestiges et/ou de recherches toponymiques. Le décrochage narratif concernant Foucaire se légitime d'abord par une enquête sur le nom de « Port Péril » que les indigènes donnent à l'île. Il est également justifié, un peu plus loin dans le récit, par la découverte que fait Nascien de la grotte où les naufrageurs se cachaient et où Pompée aurait

16. Nous employons ce terme non dans le sens que F. Lestringant lui accorde en reprenant la figure du rhizome de G. Deleuze, mais dans le sens où l'on peut parler d'un réseau ferroviaire : si compliqué que puisse paraître le croisement des voies, on y repère toujours une structure concertée et hiérarchique, ce qui n'est pas le cas de l'organisation en rhizome.

livré l'assaut final. L'histoire d'Hippocrate, nous l'avons vu, est racontée à la suite de la découverte des vestiges du palais naguère construit par le personnage et de l'épitaphe gravée sur sa tombe. Le récit cosmologique qui s'enclenche dans l'île Tournoyante a également pour fonction première d'éclaircir les raisons pour lesquelles les « paysans » ont donné ce nom à l'île. Enfin, la brève notation sur le combat ayant opposé Hercule et un géant sur l'île du roi et de la reine de Sur n'a d'autre raison d'être que de légitimer en droit le nom de l'île, l'« île au Jaiant ». Si tous les vestiges pseudo-historiques du roman ne se situent pas dans des îles, et si de nombreux toponymes dont le narrateur établit l'origine ne sont pas insulaires, on soulignera cependant que les îles de l'*Estoire* se caractérisent par le lien privilégié qu'elles entretiennent avec le passé, et que ce lien, *dans tous les cas*, se manifeste par la permanence d'un témoin de ce passé dans le présent de la diégèse. L'écriture romanesque exploite ici une caractéristique de l'espace insulaire historiquement et scientifiquement attestée : constituer un conservatoire naturel d'édifices, de noms ou d'espèces peu représentés ou disparus ailleurs[17]. Cette caractéristique de l'espace insulaire « réel » est exploitée par la fiction romanesque pour s'enraciner dans un passé susceptible de lui apporter une garantie d'authenticité historique. Mais elle sert aussi et surtout de prétexte au déploiement systématique de récits rétrospectifs de type explicatif qui fournissent une légitimation supplémentaire au titre que le récit se donne à lui-même, « Estoire des estoires ». Nous l'avions lu plus haut comme l'affirmation de l'ambition encyclopédique de l'œuvre. On peut aussi l'interpréter, à la lumière de ces récits, comme l'affirmation (non exclusive de la première) d'une ambition archéologique, au sens foucaldien du terme : si l'*Estoire del saint Graal* peut être dite « estoire des estoires », c'est aussi parce qu'elle vise à mettre au jour, et ceci par des récits (des « estoires »), l'*origine* de tous les récits (de toutes les « estoires »).

Or il s'avère que *tous* les récits qui se déploient dans le cadre de l'espace insulaire de l'*Estoire* sont des récits qui rapportent quelque chose d'une origine. Cette unanimité est remarquable, d'autant qu'elle rassemble aussi les très rares récits insulaires qui ne soient pas explicitement étiologiques et/ou qui ne soient pas seconds par rapport au récit principal. Que les récits rétrospectifs que nous avons jusque-là étudiés puissent être considérés comme des récits d'origine tient évidemment à leur statut étiologique, mais aussi au fait que ce statut se manifeste la plupart du temps sous la forme d'une enquête étymologique. La recherche de l'étymologie d'un nom, et surtout d'un nom propre, est en effet pour les penseurs médiévaux la voie d'accès la plus sûre à son origine première et à son sens véritable, « origine » et « vérité » étant

17. On sait par exemple que les îles et les côtes orientales de la mer Égée ont connu, dès l'Antiquité, de longues périodes de désertification. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du IXe siècle que s'est amorcé un mouvement de repeuplement de ces îles, dont le paysage était donc marqué par les ruines. Sur ce sujet, voir notamment S. VILATTE, *L'insularité dans la pensée grecque*, Paris, 1991.

en la matière synonymes. Mais si l'on peut dire de tous les récits insulaires de l'*Estoire* qu'ils sont des récits d'origine, c'est avant tout parce qu'ils ont pour fonction de conférer au roman le statut qu'il revendique : celui d'un texte orignaire, qui non seulement fixe les commencements du cycle du *Lancelot-Graal*, mais en assure aussi la fondation et la cohérence. Ainsi des récits secondaires qui rapportent des histoires se déroulant dans l'Antiquité. S'ils permettent au narrateur, comme nous l'avons vu, de repousser les limites temporelles de son récit, on pourrait également montrer qu'ils lui offrent surtout, ce faisant, l'occasion d'insérer dans la matière historico-biblique sa propre matière fictionnelle. Une fois étroitement imbriquée par l'artifice de l'écriture à la Bible et/ou à l'histoire antique, où elle n'avait naturellement à l'origine aucune part, la fiction romanesque peut prétendre à un statut aussi fondateur, sinon plus, que ces deux traditions textuelles. Nous ne nous arrêterons cependant pas sur ce type de récits, tant pour en avoir étudié ailleurs un exemple paradigmatique [18], que pour nous donner le temps d'évoquer deux récits insulaires sur lesquels nous ne nous sommes pas encore arrêtée, et qui sont à présent susceptibles d'ouvrir de nouvelles perspectives à l'analyse. Il s'agit des récits de l'île du roi Orcauz et de l'île de l'épée brisée, où le statut originaire de l'*Estoire* s'établit moins par rapport à la tradition historique ou biblique que par rapport à la fiction du Graal et à la matière arthurienne de manière générale.

L'île du roi Orcauz est la dernière île dont le récit fasse mention ; elle ne sert de cadre à aucun récit secondaire, qu'il soit rétrospectif ou non. Pourtant, l'histoire qui s'y déroule n'est pas sans intérêt pour le sujet qui nous occupe ici. Elle peut en effet être lue dans son ensemble comme une sorte de prologue propre à initier le lecteur / auditeur aux romans d'amour et de chevalerie, et plus particulièrement aux romans arthuriens, tant elle en concentre en quelques pages les lieux communs les plus manifestes et les ficelles narratives les plus usées (princesse amoureuse d'un inconnu qu'elle sauve de la mort, prouesses chevaleresques à répétition, incognito et révélation d'identité spectaculaires, etc.). Cette initiation en accéléré aux motifs de la littérature arthurienne se termine sur le baptême du roi Orcauz. Le roi change de nom à cette occasion, mais il a la bonne idée de léguer son ancien nom à son château, qui devient donc le château d'Orcanie. Or ce toponyme est bien connu de la matière arthurienne, puisqu'il désigne le royaume de Loth, père de Gauvain et de ses trois frères. Avant de quitter l'île, le narrateur établira d'ailleurs la généalogie des rois d'Orcanie depuis Orcauz jusqu'aux quatre fils du roi Loth, manière de confirmer, s'il en était besoin, le statut tout à la fois introductif et programmatique de ce dernier récit insulaire. L'île de l'épée brisée, quant à elle, n'a à première vue d'autre fonction que d'ajouter un épisode supplémentaire aux aventures de Nascien. À peine arrivés dans cette île, ce personnage et son fils Célidoine sont pris à parti par un géant

18. Voir « Vestiges historiques et mémoire romanesque dans l'*Estoire del saint Graal* », *Bien dire et bien aprandre* « Histoire et roman », n° 22, 2004.

qui leur reproche d'avoir abordé sans sa permission. Pris de court, Nascien prend dans la Nef de Salomon l'épée du roi David, laquelle se brise entre ses mains, signe qu'il n'était pas digne de l'utiliser. Fort heureusement, il ne tarde pas à en trouver une autre, grâce à laquelle il finit par avoir raison du géant. D'un intérêt narratif limité, apparemment dépourvue de tout lien avec l'économie du récit principal, cette histoire prend en revanche tout son sens lorsqu'on la met en perspective avec la suite du cycle, et plus particulièrement avec son avant-dernier volet, la *Queste del saint Graal*. La brisure de l'épée y est en effet mentionnée comme ayant déjà eu lieu dans un passé lointain, mais ne fait l'objet d'aucun récit. En donnant les détails de cette aventure, et surtout en la rapportant au présent, c'est-à-dire en l'insérant dans la chronologie de l'histoire qu'elle raconte, l'*Estoire* s'affirme sans doute possible, bien que rétrospectivement, comme antérieure à la *Queste*. De ce point de vue, c'est surtout l'ensemble du récit consacré à la Nef de Salomon, à son histoire et à son contenu, qui peut être interprété en ce sens. Ce récit, qui s'insère dans l'épisode consacré à l'île Tournoyante, reprend en effet presque terme à terme un récit déjà présent dans la *Queste del saint Graal*. On voit mal ce qui pourrait légitimer cette longue reprise sinon la volonté d'imposer l'œuvre comme le premier volet du cycle : puisque la diégèse de l'*Estoire del saint Graal* est chronologiquement antérieure à celle de la *Queste del saint Graal*, c'est la *Queste* qui paraîtra reprendre l'*Estoire* et non l'inverse. Mais il y a mieux. Car toute l'entreprise de la fabrication de la Nef ne prend sens qu'en vue de la venue de Galaad, le héros de la *Queste*, celui qui mettra un terme définitif aux aventures du Graal. En rapportant l'histoire de cette fabrication et en annonçant la venue de Galaad, l'*Estoire del saint Graal* ne se situe pas seulement au commencement du *Lancelot-Graal*. Elle en constitue aussi le récit fondateur au sens fort, un récit capable d'embrasser la fin du cycle et d'en assurer ainsi, *a posteriori*, la cohérence d'ensemble.

Que l'espace insulaire de l'*Estoire* soit davantage un espace symbolique qu'un espace référentiel ne saurait surprendre dans un récit qui affirme la prééminence du paradigme interprétatif chrétien. Ce qui constitue en revanche une spécificité remarquable du récit est que l'île y est systématiquement traitée comme un espace poétique au sens propre du terme, grâce auquel le roman parvient à remplir le lourd et paradoxal « cahier des charges » que lui impose sa situation au sein du *Lancelot-Graal*. La grande habileté du narrateur est d'avoir en l'occurrence su transformer en possibilités narratives des caractéristiques traditionnellement associées à l'île, qu'on la considère comme un espace « réel » (géographiquement et historiquement situable) et/ou comme un espace imaginaire. Partant de la représentation géographique de l'île comme espace clos et (relativement) isolé, le narrateur a ainsi fait de l'espace insulaire un espace où expérimenter de multiples possibles narratifs sans perturber le déroulement du récit principal. De même, le rôle de conservatoire joué par l'espace insulaire, rôle historiquement attesté, est ici utilisé pour susciter

l'enclenchement de divers récits rétrospectifs propres à enraciner le roman dans l'épaisseur des strates temporelles pré-chrétiennes et à en faire l'héritier du savoir polymorphe de l'Antiquité. Mais c'est plus largement le fantasme qui associe l'espace insulaire à un espace originel qui semble mobilisé dans le cas des récits d'îles de l'*Estoire* : tous, en effet, ressortissent à un récit originaire. En posant ce rapport de convenance ou plutôt de nécessité entre l'île et le récit d'origine, le narrateur œuvre là encore à consolider la position de l'*Estoire* au sein du *Lancelot-Graal.* Car qu'ils soient de type étiologique ou de type programmatique, qu'il s'agisse de mettre au jour l'histoire de vestiges architecturaux, l'origine d'un toponyme ou bien de mettre en place l'avenir et la fin de la trajectoire romanesque du Graal, ces récits tout à la fois construisent et confirment le statut fondateur que le roman doit assumer au sein du cycle.

Mireille Séguy, Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis, 2, rue de la Liberté, F-93526 Saint-Denis Cedex

Récits d'îles. Espace insulaire et poétique du récit dans l'*Estoire del saint Graal*

L'*Estoire del saint Graal* constitue le premier volet du cycle romanesque du *Lancelot-Graal.* En tant que tel, ce récit doit fixer les débuts de la trajectoire du Graal, ménager des liens entre l'Antiquité païenne et les temps arthuriens, mais aussi assurer autant que faire se peut la cohésion d'un immense ensemble constitué de massifs narratifs hétérogènes. Ce difficile « cahier des charges » est compliqué du fait que l'*Estoire* a certainement été composée après l'ensemble du cycle dont elle doit écrire les origines et inventer la cohérence. L'article teste l'hypothèse selon laquelle l'espace insulaire, espace largement privilégié par le roman, offre un certain nombre de solutions narratives permettant de réussir cette entreprise ambitieuse et paradoxale. Dans cette perspective, l'espace insulaire apparaît moins comme un espace référentiel ou symbolique que comme un espace poétique, c'est-à-dire comme un lieu d'expérimentation littéraire où le récit trouve à se construire selon les contraintes particulières qui lui sont imposées par sa situation et sa fonction au sein du cycle.

Estoire del saint Graal – espace insulaire – poétique du récit – roman en prose – cycle

Tales of the Isles. Insular Setting and the Poetics of Narrative in the *Estoire del saint Graal*

L'*Estoire del saint Graal* constitutes the first chapter of the romantic cycle *Lancelot-Graal.* As such this tale must not only set out the beginnings of the trajectory of the Grail and show the links between pagan antiquity and the Arthurian epoch, but also ensure as far as possible the cohesion of the enormous whole made up of a mass of heterogeneous narratives. This difficult schedule is complicated by the fact that the *Estoire* was certainly composed

after the cycle whose origins and coherence it had to describe. This article tests the hypothesis whereby the insular setting, a setting particularly privileged by the story, offers a certain number of narrative solutions that favour the success of this ambitious and paradoxical enterprise. In this perspective the insular setting appears less as a referential or symbolic setting than as a poetic one, that is to say as a region of literary experimentation where the narrative is constructed according to the particular constraints that are imposed on it by its place and function within the cycle.

Estoire del saint Graal – insular setting – poetics of narrative – prose novel – narrative cycle

Médiévales 47, automne 2004, p. 97-112

Sébastien DOUCHET

LES *YSLES D'YNDE* OU LE TEMPS DES HOMMES (MARCO POLO – IBN BATTÛTA)

Ceylan, *gemme fuligineuse montée de l'Océan.*
(Nicolas Bouvier, *Le Poisson-scorpion.*)

Avec *La Description du monde* (1298) et la *Rihla*[1] (1355) se croisent, à un demi-siècle de distance, les itinéraires des deux plus grands voyageurs du Moyen Âge, Marco Polo et Ibn Battûta. Tous deux ont navigué sur les eaux troubles des *ysles d'Ynde*[2] et font le récit de leur voyage[3] : Marco Polo en observateur tantôt indigné, tantôt amusé, dont l'acculturation asiatique semble avoir rendu sympathique une altérité radicale ; Ibn Battûta en observateur désabusé d'un empire musulman en perdition depuis la prise de Bagdad par l'empire Mongol.

Sur les franges insulaires de l'Asie, traditionnellement merveilleuses, les deux hommes constatent que ni la loi de la nature ni la loi de Dieu ne sont strictement observées. Les îliens sont les représentants, par leur monstruosité physique et morale, du dévoiement d'une nature humaine que le temps peccamineux de l'Histoire éloigne de son modèle adamique. Mais paradoxale-

1. Nos éditions de référence sont : MARCO POLO, *La Description du monde*, P.-Y. BADEL éd., Paris, 1998 ; IBN BATTÛTA, *Rihla*, P. CHARLES-DOMINIQUE éd., Paris, 1995. L'on pourra aussi consulter : MARCO POLO, *Il Milione*, L. BATTAGLIA RICCI éd., Florence, 2001, ainsi que *Le Devisement du monde*, t. 6, *Le Livre de l'Inde*, D. BOUTET, T. DELCOURT, D. JAMES-RAOUL éd., Genève, à paraître en 2006.

2. *Description*, p. 374. Il s'agit chez Marco Polo des îles qui s'étendent du Japon à Zanzibar en passant par Ceylan : Sypangu (le Japon), Java, les îles Poulo Condor, Bintan, Sumatra, Weh et Nicobar, Andaman, Ceylan, les îles Mâle et Femelle, Socotra, Madagascar, Zanzibar (p. 378-456). Ibn Battûta visite ou évoque quant à lui un ensemble plus restreint, situé autour de la péninsule indienne : Bayram, Sindâbur et un îlot, Hinawr, les Maldives, Ceylan, Andaman, Sumatra, l'« île volante » (p. 902-95).

3. Pour une première approche de ces textes, outre les éditions citées et leur bibliographie, on pourra consulter M. GUÉRET-LAFERTÉ, *Sur les routes de l'empire mongol*, Paris, 1994 ; R. DUNN, *The Adventures of Ibn Battûta. A muslim traveler of the 14th century*, Berkeley, 1986 ; H. TOUATI, *Islam et voyage au Moyen Âge*, Paris, 2000.

ment, et parce que les extrêmes s'y touchent, l'île est aussi lieu des origines : récits, traditions, monuments témoignent d'une Histoire qui remonte au premier pas d'Adam lui-même, puisque c'est à Ceylan que le premier homme aurait posé le pied hors du Paradis... Sur ces terres isolées, coupées du continent[4], les temporalités se juxtaposent donc, permettant de mesurer l'écart qui sépare l'homme de son archétype et de constater avec étonnement que la nature humaine n'est pas immuable... Mais pourquoi est-ce sur l'île que les récits concentrent de façon privilégiée passé et présent, origine et fantasme, sacré et merveille ?

Dans les deux récits, l'insularité n'est pas fondée par la géographie mais par l'imaginaire. Nous formulons donc l'hypothèse que dans ces textes le motif de l'île ne serait pas tant un lieu qu'une *figure* de l'insularité. Le voyage que firent Marco Polo et Ibn Battûta à Ceylan en est un exemple achevé. En effet, c'est la description d'une montagne, située sur l'île de Ceylan – le Pic d'Adam, autre figure de l'insularité – qui illustre de la façon la plus vigoureuse les fonctions dévolues à l'insularité médiévale[5] : interroger la nature humaine et constater à quel point ses contours sont vacillants.

Ainsi, l'île médiévale créerait les conditions de possibilité d'une réflexion sur la nature humaine. À partir de ce point de vue décalé, il est loisible de constater que la figure de l'île ne décrit pas l'homme, mais dit sa nature. Elle permet l'étiologie plus que la prosopographie[6]. Elle a une fonction herméneutique. Si, comme l'analyse G. Deleuze, l'insularité c'est avant tout le désert qui entoure l'île[7], il ne s'agit pas du désert maritime que scrutent les Robinsons modernes, mais de ce désert fantasmatique qui arrache le récit au temps ordinaire du monde pour l'inscrire dans le temps suspendu de la réflexion. Comme l'île se dresse à la surface de l'eau, le récit d'île est le miroir où émerge une image de l'Homme.

Une fausse évidence : l'espace insulaire

« Or sachiez que il a en ceste mer ung glouf [golfe] entre l'ysle de Seylam et la terre ferme ».[8] La distinction médiévale entre île et continent semble reposer sur une double opposition : l'île n'est pas une terre *ferme* et

4. « Insulæ dictæ quod in salo sint, id est in mari » (ISIDORE DE SÉVILLE, *Etymologiæ*, W. M. LINDSAY éd., Oxford, 1989, L. XIV, chap. 6).

5. Sur les affinités entre montagne et îles, on consultera Cl. THOMASSET, D. JAMES-RAOUL dir., *La Montagne dans le texte médiéval. Entre mythe et réalité*, Paris, 2000, en particulier J. DUCOS, « Entre terre, air et eau : la formation des montagnes » qui note que dans le *Speculum naturale* la montagne est traitée à la suite des îles (p. 30). Cette classification apparaît déjà chez Isidore de Séville. *Cf.* n. 9.

6. La prosopographie, en rhétorique, consiste en une description physique d'un personnage.

7. G. DELEUZE, « Causes et raisons des îles désertes », dans *L'Île déserte et autres textes*, Paris, 2002, p. 12-17.

8. *Description*, p. 412.

le continent n'est pas une terre *fermée*. Territoire de la clôture, de la circularité et de l'isolement (ce qui constitue un pléonasme étymologique...), l'île est aussi un lieu mal affermi, instable et dangereux. L'opposition semble pertinente pour définir l'identité insulaire. Mais surgit aussitôt un premier paradoxe auquel se heurte tout travail sur l'insularité, qu'il soit géographique, historique, littéraire : dans la mesure où l'île incarne l'instabilité opposée à la terre ferme, ce qui en fonde l'identité est aussi ce qui en rend les contours labiles, changeants et insaisissables. La définition médiévale de l'île elle-même en rend compte, puisque le terme semble pouvoir également désigner les presqu'îles[9]...

Ainsi, à quoi tient-il que ce rivage auquel on aborde soit d'une nature insulaire ? Strabon propose une méthode empirique pour qui a déjà débarqué sur l'île : c'est par les sens (*έκ της αισθησέος*[10]) que nous reconnaissons l'insularité d'un territoire ; où que nous allions, nous rencontrons la mer. La rencontre perpétuelle de la limite marine garantit d'être sur une île. Mais nos deux récits décrivent les étapes dans les îles et d'îles en îles comme ils feraient des étendues continentales de l'Asie. La référence à la limite maritime est secondaire, voire absente comme dans cet extrait où Marco Polo ne décrit pas mais suggère le cabotage insulaire :

> Ore vous avons assez compté de ce royaume, si vous dirons des autres. Et quant l'en se part de ce royaume de Samara, si treuve l'en l'autre royaume qui a a nom Dragroriam[11].

Comme dans ses étapes continentales, le récit passe de nom en nom plus que d'île en île. Dans la *Rihla*, Ceylan est dépeinte comme le serait le continent :

> Le premier jour, nous campâmes près d'un fleuve que nous avions traversé [...] Puis nous gagnâmes Manâr Mandalî, belle ville située sur la frontière du royaume [...] Nous partîmes pour la petite ville de Bandar Salâwât. Puis nous parcourûmes une région accidentée et très arrosée [...] Nous arrivâmes à la ville de Kunakâr, résidence du principal sultan de la région [...] Nous quittâmes Kunakâr et fîmes halte à une grotte[12].

9. *Cf.* les *Étymologies* d'Isidore Séville, L. XIV (*De terra et partibus*), chap. 6, 7, 8 (« De insulis », « De promuntoriis », « De montibus »). On lit à propos des presqu'îles : « Commune est insulis ut promineant » (7-1). Pour une analyse plus complète, nous renvoyons à l'article de N. Bouloux dans le présent ouvrage. Relevons que l'iconographie rend également compte de cette plus grande extension sémantique du mot : le ms. BnF fr. 112 (3), qui contient la *Queste del saint Graal*, comporte une miniature où l'on voit Perceval combattant un dragon dans une presqu'île quand texte et rubrique parlent d'« isle » (f° 23, *ca* 1470).

10. Cité par F. Létoublon, P. Ceccarelli, J. Sgard, « Qu'est-ce qu'une île ? », dans F. Létoublon dir., *Impressions d'îles*, Toulouse, 1996, p. 10.

11. *Description*, p. 400.

12. *Rihla*, p. 943-945.

Le voyage déroule l'espace ceylanais dans une continuité toute continentale. Le cheminement ne conduit pas à un autre rivage qui serait le même que celui qui a été quitté et qui fonderait l'insularité. Étrangement, l'écriture ne rend pas compte d'une expérience de la finitude territoriale de l'île.

Mais si Ceylan est réputée une île, c'est, déclare la *Description*, parce que « la mappemonde des bons mariniers de celle mer » la signale comme telle et lui attribue « environ .III. mil et .II.^{C} milles »[13] de circonférence. La description de Ceylan et des autres îles n'est pas le fruit d'une expérience « par les sens » du voyageur mais le compte-rendu synthétique – sous la forme d'une *mappemonde* – d'un savoir coupé de son origine empirique. Lorsque la *Rihla* indique à propos de l'archipel des Maldives qu'« il y a au moins cent îles, réunies en forme d'anneau »[14], en aucun cas le récit ne fait état d'un voyage circulaire qui confirmerait ces dires. L'insularité géographique se fonde sur un savoir rapporté, cartographique, et non sur une expérience vécue.

L'abordage, moment privilégié de la description de l'île, ne laisse pas de poser problème. Vue depuis le pont du navire, l'île n'est point décrite comme une terre ceinte de mer : le regard du voyageur ne saisit pas l'île dans sa totalité. Voire, il efface du récit la vision de l'île. Ainsi, les basses plaines de Ceylan la rendent invisible pour la vigie :

> Maiz saichiez que de la ou vient le vent de tramontane est l'isle toute basse et toute plaine ; et quant l'en vient de haulte mer avecques aucune nef l'en ne puet veoir la terre se ce non quant l'en est dessus[15].

Ceylan n'existe que pour celui qui y a débarqué... D'où ce paradoxe : l'île se donne dans l'immédiateté et la présence, tandis que la limite entre terre et mer est effacée, comme si ce critère géographique n'était pas nécessaire à la définition de l'insularité[16]. Le même procédé se retrouve dans la description d'Ibn Battûta qui, depuis le pont du navire, ne voit pas une île mais une montagne dont la vertigineuse verticalité happe le regard vers le haut et le coupe de sa base maritime :

> Nous arrivâmes à Ceylan où nous aperçûmes le mont Sarandîb qui s'élevait dans les airs comme une colonne de fumée[17].

13. *Description*, p. 406.
14. *Rihla*, p. 921.
15. *Description*, p. 406.
16. L'« île » volante que décrit Ibn Battûta en offre une illustration exemplaire : « Nous vîmes [...] une montagne en mer. [...] Nous constatâmes, à l'aurore, que cette montagne s'était soulevée au point de laisser passer le jour entre elle et la mer » (p. 994). Si les marins détrompent le voyageur (il ne s'agit pas d'une île, mais de l'oiseau fabuleux Rukhkh), le temps que dure la méprise introduit dans le récit la possibilité prodigieuse qu'existe une île hors des flots. L'on ne saurait mieux formuler à quel point l'insularité de l'île est indépendante de son contexte maritime !
17. *Rihla*, p. 941.

La description topographique de l'île ne rend compte ni de sa clôture ni de sa circularité, et l'on ne trouve dans les deux œuvres qu'une exception, fort révélatrice : les Maldives d'Ibn Battûta.

> Nous arrivâmes aux îles Maldives qui sont une des merveilles du monde. Il y a au moins cent îles, réunies en forme d'anneau avec une entrée comme une porte par où seulement peuvent entrer les navires [18].

Ces Cyclades de l'Océan Indien pourraient n'être qu'une « merveille » géologique accidentellement disposée à la surface de l'eau. Mais elle est surtout, comme nous allons le constater, un dispositif textuel nécessaire qui révèle la nature profonde de l'île :

> Lorsqu'un bateau arrive, il doit se faire conduire par un pilote du pays pour se rendre dans les autres îles. [...] Si le bateau se trompe de direction, il ne peut entrer et le vent l'entraîne vers le Ma'bar ou vers Ceylan [19].

Hors du cercle, les vents perdent les navires au large. Au-dedans, la mer est d'huile, inoffensive. Des pilotes y guident les étrangers et la proximité des îles en fait un univers clos et balisé :

> Ces îles sont si rapprochées que la cime des palmiers qui se trouvent dans l'une paraît dès qu'on quitte l'autre [20].

Circonscrire les îles permet de les insérer dans une rêverie sur le repos, l'intimité, la sécurité [21]. Ce contre-exemple est intéressant car il démontre que l'insularité et ses valeurs ne sont pas le fait de l'île. C'est la somme de toutes les îles qui produit un effet d'insularité. L'insularité est donc représentée au second degré, comme c'est toujours le cas dans ces récits. L'île n'est pas l'insularité, mais lieu de manifestation de l'insularité. La clôture insulaire n'est pas le fait de son isolement océanique. Elle est un fait narratif.

Ainsi Ibn Battûta, qui fait étape aux Maldives, se voit assigné à résidence par le vizir :

> Le vizir m'envoya alors un de ses amis pour me dire : « Le vizir te demande de rester chez nous et tu obtiendras tout ce que tu désires. » Je compris alors que j'étais en leur pouvoir : si je ne restais pas de plein gré, je serais obligé de rester de force et il valait mieux que je le fasse de bonne grâce [22].

18. *Ibid.*, p. 921.
19. *Ibid.*, p. 921.
20. *Ibid.* p. 921.
21. *Cf.* G. DURAND, *Les Structures anthropologiques de l'imaginaire*, Paris, 1992, p. 287.
22. *Ibid.*, p. 934.

Cette île devient prison non parce qu'elle est entourée de mer, mais parce que le récit en fait le lieu d'une captivité sans échappatoire. Contre toute apparence, elle n'est pas le lieu référentiel et réel du récit de voyage, mais le lieu fonctionnel, propice et nécessaire à la production narrative de caractères discrets qui créent un imaginaire de l'insularité. Ce traitement littéraire de l'archipel des Maldives semble rejoindre les analyses de F. Dubost qui démontre avec justesse que l'île médiévale est le lieu narratif d'une « insularisation » de l'imaginaire [23].

La force et la richesse de cet imaginaire se lisent dans un épisode de la *Description* où le narrateur évoque l'île de Sypangu :

> Et si vous dy que nul n'en oseroit oster n'emporter or de l'isle, pour ce que pou de marchans de terre ferme si vont la pour ce que elle est si loing ; si que pour ce ont il tant d'or a desmesure que il n'en scevent que faire. [*S'ensuit une description du palais seigneurial dont l'unique matériau est l'or*] Ilz ont grant planté de pierres et si ont perles qui sont rouges et sont moult belles et de grant vaillance et qui bien vallent autant comme les blanches et sont moult grosses et rondes et si en ont grant habondance. Et si ont moult grant habondance de pierres precieuses [24].

L'isolement est source de richesses qui, faute de débouchés marchands, s'accumulent : l'île isole et retient, elle provoque la pléthore, la *desmesure* et la merveille, c'est-à-dire le prodige qui dépasse l'entendement et provoque l'étonnement. L'île est le lieu du récit où le réel est submergé par la rêverie et le fantasme [25].

Battûta fait aussi de l'île et de son isolement un support fantasmatique favorisant la rêverie et tirant le sujet hors de sa temporalité propre pour l'emporter vers un irréel du passé, nostalgique et hors d'atteinte :

> Nous arrivâmes ensuite dans une petite île de l'archipel où il n'y avait qu'une seule demeure habitée par un tisserand, sa femme et ses enfants et entourée de petits cocotiers. Cet homme possédait une petite barque pour pêcher et se déplacer là où il voulait. Il poussait aussi dans l'île de petits bananiers [...] J'enviais fort cet homme et j'aurais souhaité que cette île m'appartînt pour m'y retirer jusqu'à ma dernière heure [26].

Embryon utopique plongé dans une temporalité et une expérience qui n'appartiennent pas à l'univers de référence du voyageur, l'île signifie au-

23. F. Dubost, « Insularités imaginaires et récit médiéval : l'insularisation », dans J.-Cl. Marimoutou, J.-M. Racault dir., *L'Insularité, thématique et représentations*, Paris, 1995.

24. *Description*, p. 378-380.

25. « L'unité de l'île déserte et de son habitant n'est donc pas réelle, mais imaginaire, comme l'idée de voir derrière le rideau quand on n'est pas derrière », G. Deleuze, « Causes... », *loc. cit.*, p. 13.

26. *Rihla*, p. 941.

delà d'elle-même et ouvre un horizon fantasmatique à l'homme qui aborde à ses rivages.

Dans la *Rihla* et la *Description*, l'insularité ne se construit donc pas dans la description géographique. Elle ne révèle sa nature qu'indirectement, par des processus narratifs détournés, par une construction souterraine, latente au texte. Elle est avant tout un fait de conscience, le produit d'un imaginaire disséminé, « archipélagique[27] », qui se recompose dans le texte par affleurement de figures, d'images, de motifs qui font de l'île le lieu privilégié du récit où peut se dire l'imaginaire insulaire médiéval – un imaginaire polymorphe, aux visages paradoxaux comme peut l'être l'île elle-même, *terra non firmata*.

Le Pic d'Adam, paradigme insulaire

L'île telle qu'elle apparaît ici ne saurait donc être lue dans la pure linéarité du récit. À la plate horizontalité du texte il faut superposer une seconde dimension : la verticalité exemplaire de l'interprétation. Or, il se trouve que dans les deux récits ceylanais de la *Rihla* et de la *Description*, l'île inscrit dans son paysage cette verticalité paradigmatique : le Pic d'Adam, lieu aux qualités insulaires, que nous proposons comme modèle herméneutique pour déchiffrer l'insularité médiévale qu'il met en abyme.

Battûta débarque sur la Perle de l'Océan Indien pour « visiter le Pied illustre d'Adam. »[28] En effet, Adam chassé du Paradis, selon la tradition coranique[29], aurait chu au sommet du pic éponyme où se voit une profonde empreinte en forme de pied. Le récit du pieux voyage possède une nette structure ternaire : ascension, dévotion au sommet, redescente. Chacun de ces moments permet la formulation poétique de trois aspects fondamentaux et complémentaires de l'insularité.

Lors de l'ascension, Ibn Battûta quitte l'horizontalité de l'univers profane ceylanais et entre dans un espace et un temps sacrés : après avoir traversé diverses cités historiques (Manaâr Mandalî, Bandar Salâwât, Kunakâr), le voyageur quitte le monde habité, terre des hommes, pour entrer dans le désert qui délimite tout lieu sacré :

> Nous campâmes alors dans une localité dite Maison-de-la-Vieille qui est la dernière habitée sur le trajet[30].

27. Ce néologisme est d'Édouard Glissant. *Cf. Poétique de la relation*, Paris, 1990, p. 46.
28. *Rihla*, p. 943.
29. *Cf. Coran*, Sourate II-36 ; H. Gibb, J. Kramers, *Shorter Encyclopædia of Islam*, Leyde, 1974, art. « Adam ». Notons que dans l'Islam le pied est le signe de la manifestation divine. *Cf.* M. Chebel, *Dictionnaire des symboles musulmans*, Paris, 1995, art. « pied ».
30. *Rihla*, p. 946.

Le toponyme indique que l'on est aux frontières de la vie humaine ; l'entrée dans l'aire sacrée s'accompagne du danger d'une mort, au moins sous la forme symbolique d'un récit :

> C'est dans cet endroit que nous vîmes la sangsue volante que les Cingalais appellent *zulû* [...] On raconte qu'un pèlerin passa par là et que des sangsues s'attachèrent à sa peau. Il endura sa peine [...] Les sangsues lui sucèrent tout son sang jusqu'à ce que mort s'ensuive. Il s'appelait Bâbâ Khûzi et une grotte des environs porte son nom[31].

L'itinéraire est alors ponctué de grottes d'ermites et d'hommes saints qui sont autant d'îlots sacrés creusés dans la montagne. Le chemin parcouru ne s'évalue alors plus en distance, mais en sacralité :

> Nous fîmes halte à une grotte dite Ustâ Mahmûd al-Lûrî, du nom d'un saint homme qui l'avait creusée au pied de la montagne [...] Nous poursuivîmes avec les Sept Grottes, [...] la grotte d'al-Isfahânî, [...] la grotte de l'Oranger amer et celle du Sultan, [...] une grotte qui porte [...] le nom d'Iskandar, [...] la grotte de Khidr[32].

Le sacré s'inscrit dans les moindres recoins de l'espace montagnard où poussent des roses dont on prétend qu'elles portent « une inscription portant le nom d'Allah et celui de son Envoyé. »[33] Le chemin est si raide que le pèlerin doit se tenir à dix chaînes successives :

> Ces chaînes sont au nombre de dix : deux au pied de la montagne, là où se trouve la porte, sept ininterrompues qu'on voit après les deux premières et la dixième, la chaîne de la *shahâda*, appelée ainsi parce que le pèlerin qui y arrive et regarde vers le bas est pris d'inquiétude et récite donc la profession de foi pour ne pas tomber[34].

Le vertige final trouble la conscience du pèlerin comme s'il était frappé de stupeur à l'approche du sacré, tandis qu'espace et texte sacré ne font plus qu'un[35].

Au sommet, là où la terre touche le ciel, on visite la trace en creux du pied d'Adam dont les grottes étaient les prémisses insulaires lovés dans la montagne :

> L'empreinte du noble Pied de notre père Adam est restée dans une haute roche noire située dans un vaste espace. Le noble Pied est tant enfoncé dans

31. *Ibid.*, p. 946.
32. *Ibid.*, p. 945-947.
33. *Ibid.*, p. 947.
34. *Ibid.*, p. 947
35. Sur les rapports entre île et sacré dans la tradition musulmane, *cf.* A. ZEGGAF, « Le Ribât, métaphore de l'île et figure de la spiritualité », dans D. REIG dir., *Îles des merveilles. Mirage, miroir, mythe*, Paris, 1997.

> la roche que l'empreinte est en creux ; elle a onze empans de long. Les Chinois sont venus autrefois découper le roc à l'emplacement du gros orteil et la partie qui le touche et l'ont placé dans un temple de Zaytûn [...] L'usage veut que les pèlerins restent trois jours dans la grotte de Khidr et aillent visiter le Pied matin et soir. Et c'est ainsi que nous agîmes[36].

Le Pic a une triple vocation spirituelle : lieu de contemplation et de commémoration, il est aussi lieu de remémoration des origines et rappelle qu'Adam, homme archétypal, fut premier père, premier saint homme[37] et premier prophète.

Mais le pied a une double valeur, car il est signe glorieux et fondateur de l'humanité en même temps que signe *princeps* du péché originel. En effet, le pied en creux, vestige d'une Chute comprise dans son sens le plus concret, matérialise aussi l'entrée de l'homme dans le temps de la finitude. En ce sens, le vol de l'orteil souligne les déprédations et l'outrage que fait subir le passage du temps : le pied mutilé est à l'image de la nature imparfaite de l'homme soumis au temps peccamineux et inexorable de l'Histoire. Voilà sans doute pourquoi la redescente n'emprunte pas le même chemin que celui de l'ascension[38] et retourne dans l'Histoire par un récit qui dispose dans l'espace les indices d'un temps généalogique :

> Nous campâmes dans la grotte de Shaym ou Seth, *fils* d'Adam. Nous fîmes halte ensuite, près de la baie des Poissons, puis dans les *villages* de Kurmula, Jabarkâwân, Dildinawa et Âtqalanja. C'est dans cette dernière localité que le cheikh Abû 'Abd Allah ben Khafîf [*fils* de Khafîf] passait l'hiver. Tous les villages et étapes que nous venons de citer se trouvent dans la montagne[39].

La montagne redevient un lieu habité, humanisé, où l'on peut voir un arbre à propos duquel Ibn Battûta déclare que l'« on raconte des sornettes à son propos comme par exemple celle-ci : le vieillard qui mangerait de ses feuilles retrouverait la jeunesse. C'est tout à fait absurde ! »[40] Le second chemin est bien celui par lequel on revient dans un temps à l'horizon duquel se dessine la mort. La troupe pérégrine arrive alors au niveau de la mer : le voyage peut reprendre son cours horizontal.

Ce pèlerinage constitue donc un moment paradigmatique du récit, qui synthétise les valeurs et fonctions de l'île médiévale. Motif narratif dont la fonction est de servir de cadre à une réflexion sur l'insularité, l'île a une valeur indicielle. Elle fournit au récit un cadre clos et coupé du monde

36. *Ibid.*, p. 947-948.
37. Sur le statut de la sainteté dans l'Islam, *cf.* K. KREISER dir., *Lexikon der islamischen Welt*, Stuttgart, 1974, art. « Heiligenverehrung ».
38. *Rihla,* p. 947.
39. *Ibid.*, p. 948. La précision entre crochets provient des *Voyages d'Ibn Batoutah*, trad. C. DEFRÉMERY, B. SANGUINETTI, t. 4, Paris, 1872, p. 183. Nous soulignons.
40. *Ibid.*, p. 948.

(comme le sommet du Pic) qui permet une sortie du temps de l'Histoire et une entrée dans le temps de la réflexion (ascension) : réflexion sur les origines et le passage du temps (descente). Ainsi, l'insularité de l'île ne dérive pas tant de sa géographie que de sa valeur herméneutique pour penser le temps humain.

Aux fondements de l'insularité : origine, trace et entropie

Ceylan est lieu de remémoration du passé, de la tradition et de sa transmission : bien avant son pèlerinage, Ibn Battûta dit à plusieurs reprises qu'il ne fait que mettre ses pas dans les pas d'autres fidèles avant d'arriver au Pas ultime, celui d'Adam. Il dessine ainsi l'image d'une communauté qui, depuis cette trace originelle, ne cesse de commémorer le premier père, mais aussi la tradition du pèlerinage elle-même : lors de son passage au mausolée d'Abû 'Abd Allah ben Khafîf en Irak, Ibn Battûta précise que « c'est lui qui ouvrit le chemin de la montagne de Sarandîb dans l'Île de Ceylan en Inde. »[41] En amont du récit et de l'Histoire se trouve un autre père fondateur qui inventa la route du Pic et dans les pas duquel on marche avant d'arriver au Pas du Père[42].

Marco Polo explique quant à lui que, selon les païens, le pied est celui de Bouddha. Puis, retraçant la vie du prince Siddhârta et son exil ceylanais, il relate l'origine de la première image païenne de Bouddha et la façon dont elle s'est transmise :

> Et si comme il dient que par cestui [Bouddha] fut faite la première ydole que les ydolastres orent oncques, si que de cestui dient que toutes les autres ydres [idoles] en sont descendues, et ce fut en l'isle de Seylam en Ynde[43].

L'île met donc en scène l'acte fondateur où s'origine l'image archétypale d'un saint homme ainsi que sa transmission par l'imitation. Comme la chaîne qui conduit au sommet du Pic, l'île fait remonter de maillon en maillon à une origine dont on contemple l'image sculptée, peinte ou creusée.

Pour autant, ce qui est donné à contempler dans le temps présent n'est que le souvenir d'une origine perdue : la trace en creux d'un père archétypal disparu sans même laisser de reliques, ou bien la copie d'une image de Bouddha, elle-même image d'un modèle premier dont elle « descend ». L'île de Ceylan, dans le récit de Marco Polo, semble donc ne jamais livrer qu'une

41. *Ibid.*, p. 564.

42. Dans la tradition musulmane, un autre rocher porte une trace de pied encore plus insigne. Il s'agit du rocher de Jérusalem d'où, d'après la tradition, le Prophète Muhammad lui-même s'élança vers le Ciel. Mais bien qu'il l'ait connue, Ibn Battûta ne fait pas mention de cette trace dans le récit de sa visite au Dôme du Rocher à Jérusalem (*cf. Rihla* p. 419-20). *Cf.* O. GRABAR, *Le Dôme du Rocher. Joyau de Jérusalem*, Paris, 1997, p. 43-47.

43. *Description*, p. 410.

re-présentation : à ce titre elle paraît conforme à ce qu'en dit G. Deleuze : « elle est l'origine, mais l'origine seconde. »[44] Elle met en présence d'une origine au second degré, perpétuellement prise dans un rejeu qui la restitue imparfaitement. Elle porte une trace mutilée où s'évalue la distance qui sépare des origines.

Cet écart va même se creusant avec le temps : l'île, qui n'est pas un conservatoire du passé, est soumise à une inéluctable entropie. Ainsi de Ceylan dont l'érosion a modifié l'image première, « comme si, en bordure de l'Océan, la terre se délitait indéfiniment »[45] :

> Et si sachiez qu'elle dure bien environ .II.M et .IIII.C milles. Maiz anciennement estoit meilleur qu'elle n'est maintenant, car elle duroit bien environ .III. mil et .II.C milles selon ce que l'en treuve en la mappemonde des bons mariniers de celle mer, maiz le vent de tramontane vente si fort que l'une partie de l'isle a fait aler soubz l'yaue, et ce est l'achoison pour quoy elle n'est pas si grande comme elle estoit jadis[46].

Le présent offre l'image dégradée et amoindrie d'un passé dont les cartes marines conservent l'incertain souvenir et que le flot du temps submerge peu à peu.

L'espèce humaine subit également cette entropie. L'île devient alors l'observatoire d'une humanité qui s'éloigne du modèle que fut Adam. Ibn Battûta raconte ainsi qu'aux Maldives :

> L'arbre le plus répandu est le cocotier [...] Le cocotier est surprenant : chacun produit, chaque année, douze régimes qui paraissent à raison d'un par mois. Les uns sont petits, les autres grands, certains sont secs, d'aucuns verts, c'est toujours ainsi [...] Dans une de ces îles, je vis une femme qui n'avait qu'un seul sein ; elle avait deux filles : l'une n'avait qu'un seul sein comme sa mère, l'autre en avait deux : l'un très gros et plein de lait et l'autre petit et sec. Je fus fort étonné ![47]

Si l'île est d'une nature prodigue, sa fécondité est problématique puisqu'elle produit des régimes de noix de coco aussi bien avortons que normaux. Certaines femmes n'échappent pas à la règle et présentent la même anormalité qu'elles transmettent parfois à leurs filles. La monstruosité, prodige de la nature, n'est que la conséquence du délétère passage du temps. L'île suscite donc une interrogation sur la nature humaine dont les contours sont affectés d'un flou étonnant. Ainsi, dans la petite île de Java, l'on embaume des singes que l'on fait ensuite passer pour des hommes-pygmées, mystification que dénonce Marco Polo :

44. G. DELEUZE, « Causes... », *loc. cit.*, p. 16.
45. D. LECOQ, « Les Îles aux confins du monde », dans *Îles des merveilles...*, *op. cit.*, p. 13-32.
46. *Description*, p. 406.
47. *Rihla*, p. 922 et 940.

> Et si vous dy que ceulx qui apportent les petiz hommes qui dient qu'il sont d'Ynde, il dient grant mençonges, car je vous dy que ceulx qui dient qu'il sont hommes d'Ynde si petiz, il ne le sont pas, ains sont synges petiz qui sont contrefaiz en ceste isle en ceste maniere et vous diray comment. Il y a en ceste isle une maniere de synges qui sont moult petiz et ont les visaiges fais comme hommes. Il les prennent et les poillent touz sans ce que il leur lessent ung pou de poil a la barbe et au penyl, et puis les mettent en fourme et les lessent sechier et les adoubent de saffren et d'autres choses si que il semblent a estre hommes[48].

Mais si le Vénitien rétablit le vrai, il n'en désigne pas moins la similitude troublante entre l'homme et l'animal. Même des hommes se méprennent à la faveur de l'opération taxidermique et ne reconnaissent pas leurs congénères. Toutefois, Marco Polo ne dément que ce qu'il sait et prête foi à des récits merveilleux qui brouillent le statut de la nature humaine :

> Et si vous dy que tous les hommes de ceste isle de Angamanam ont chief comme de chiens et dens et yeulx aussi, car il semblent des visaiges tous comme grans chiens mastins[49].

Ce que rapporte également Ibn Battûta :

> Nous [...] arrivâmes quinze jours après au pays d'al-Barahnakâr dont les habitants ont des faciès de chiens. Ce sont des sauvages qui ne professent ni la religion des hindous ni aucune autre d'ailleurs[50].

Les interrogations que suscitent ces récits sont d'autant plus angoissantes que chez Marco Polo se pose le problème de la ressemblance de l'homme à Adam, lui-même créé à l'image de Dieu[51]... Car de tels peuples aux marges les plus lointaines de l'humanité ressortissent encore à celle-ci. Refoulés aux confins du monde, coupés de la terre ferme, ils jettent le trouble sur la stabilité de la nature humaine.

Il ne faut donc pas s'étonner que dans nos textes la sexualité soit représentée de façon frappante : elle est l'acte premier, originel qui assure reproduction et pérennité du genre humain. Or le fantasme d'une sexualité qui confondrait homme et animal affleure aussi bien dans la *Rihla* que dans la *Description* où Marco Polo rapporte à propos des éléphants de Zanzibar :

> Sachiez, quand le masle veult habiter a la femelle, si font ung grant fossé en terre et mettent celle femelle dedens a la reverse en celle fosse et l'olifant

48. *Description*, p. 398.
49. *Ibid.*, p. 404.
50. *Rihla*, p. 964.
51. *Cf. Gn* I-27 : « Et creavit Deus hominem ad imaginem suam ». En revanche le Coran ne parle pas de ressemblance entre Dieu et sa créature. *Cf. Sourate* XV-26.

> monte dessus si comme fait l'omme a la fame ; et ce est pour ce que elle a sa nature devers le ventre[52].

L'île enseigne que le privilège du coït face à face, que l'on pensait réservé, n'est pas l'apanage des hommes. Mais ce qui est de l'ordre de l'anecdote chez Marco Polo prend une tournure terrifiante chez Ibn Battûta. Dans les montagnes de Ceylan :

> Les singes sont très nombreux dans ces montagnes ; ils sont noirs, ont une longue queue et les mâles ont des barbes comme les hommes. Le cheikh 'Uthmân, son fils et d'autres personnes m'ont raconté que les singes ont un chef dont ils sont dépendants, comme si c'était leur souverain. Celui-ci se ceint la tête d'une couronne de feuilles, s'appuie sur un bâton et est entouré, à droite et à gauche, de quatre singes qui tiennent des bâtons. Lorsque le chef s'assoit, les quatre accompagnateurs se tiennent derriere lui. Alors surviennent sa femelle et ses petits qui s'assoient devant lui et cela chaque jour. Les autres singes assistent aussi à cette réunion, mais se tiennent loin du chef. Les quatre accompagnateurs parlent à l'assistance et tous les singes se retirent [...] Un habitant de cette île m'a raconté qu'il avait un de ces singes chez lui. Une de ses filles entra dans une pièce, le singe la suivit. Elle cria pour le repousser, mais il la viola. Ils accoururent ; le singe accomplissait son œuvre, alors ils le tuèrent[53].

La description de cette société simiesque superpose monde humain et monde animal, que cela soit par des traits physiques, des rites, par l'existence d'une hiérarchie, d'un système politique, de l'usage de la parole, ou par la sexualité. Autant les sauvages insulaires sont parfois taxés d'animaux pour leur sexualité bestiale[54], autant les singes pourraient être ici accusés d'une coupable humanité. Sur l'île, les frontières les plus essentielles sont transgressées. La ligne de démarcation entre homme et animal s'érode au cours du récit au point que se dissolvent les contours qui définissent en propre l'humanité.

Ce danger insulaire de la confusion est figuré par les hauts-fonds qui entourent des îles comme Sandur et Condur :

> esquelles .LX. milles n'a partout autre yaue que .IIII. pas d'iaue si que il convient que les grans nefz qui y veullent passer lievent plus hault leur tymon pour ce que il tirent pour l'yaue pres que .IIII. pas[55].

52. *Description*, p. 454.
53. *Rihla*, p. 945-946.
54. *Cf.* la *Description* où, par exemple, les habitants des îles de Weh et Nicobar « vivent comme bestez », p. 404.
55. *Ibid.*, p. 394.

ou Ceylan :

> Nous arrivâmes à proximité des récifs et peu s'en fallut que le bateau se brisât, puis nous entrâmes dans une eau peu profonde où le navire toucha le fond. Nous vîmes alors la mort de bien près[56] !

Les hauts-fonds forment une zone indécise, ni continent ni île. La résurgence tellurique, affleurement inabouti qui ne perce pas la surface de l'eau, fait peser la menace d'un naufrage. De même, l'île est lieu de résurgence des fonds les plus obscurs de la nature humaine, celui des écueils de l'humanité, de ses dérèglements, de ses désordres. Les repères sont perdus de vue sur l'île. Dans le ciel de Ceylan, le marin ne voit plus la Grande ourse ni l'Étoile polaire[57]...

Conclusion

Ainsi, ces îles d'Ynde créent dans le texte les conditions de possibilité d'une pensée de l'homme sur lui-même[58]. En s'écrivant sur son sol, le récit arrache les signes du monde au temps humain et les insère dans une réflexion sur les origines, le temps et la nature humaine[59]. Et bien souvent, l'île fonctionne comme un miroir qui souligne sa puissance réflexive. Miroir topographique (que l'on voie les îles jumelles de Sandur et Condur dont l'une est « grant et l'autre mendre »).[60] Miroir sociologique aussi, à Sindâbûr :

> Trois jours après avoir quitté cette ville, nous fûmes en vue de Sindâbûr, île sur laquelle se trouvent trente-six villages et qui est située dans un estuaire. À la marée descendante, l'eau est douce et bonne à boire, mais à la marée montante elle est salée et saumâtre. Au centre de l'île, sont édifiées deux villes, l'une ancienne construite par les hindous et l'autre par les musulmans, quand ils conquirent l'île pour la première fois[61].

Cette île relève d'un régime double et contradictoire d'un point de vue géographique et humain : elle abrite des peuples aux confessions antagonistes, possède deux pôles urbains, est baignée d'eaux alternativement douces et salées. Ailleurs, les îles Mâle et Femelle séparent les individus d'un même groupe sur deux îles[62].

56. *Rihla*, p. 949.
57. *Cf. Description* : sur la petite île de Java « l'estoille de tramontane ne celle du maistre n'apperent de riens », p. 398.
58. *Cf.* A. MEISTERHEIM, « Figures... », *loc. cit.*
59. En cela, l'île est propre à servir de cadre au récit mythique. *Cf.* F. MOUREAU dir., *L'Île, territoire mythique*, Paris, 1989, et en particulier A. ABEYDEERA, « Aspects mythiques de la cartographie de Ceylan de l'Antiquité à la Renaissance », p. 9-18.
60. *Description*, p. 392.
61. *Rihla*, p. 902-903.
62. *Description*, p. 446.

Mais dualité ne signifie pas parfaite symétrie : l'île redouble le même de façon affaiblie et amoindrie (hommes *vs* femmes, grande *vs* petite île, autochtones *vs* envahisseurs), ce que le motif du sein fertile et du sein sec illustrait déjà. Cette structure en miroir, où le topographique reflète l'humain, indique que l'île est un espace fantasmatique où se révèle une condition humaine dont le sort est de se perpétuer tout en s'éloignant du modèle premier qui est un modèle divin et/ou sacré. De ce point de vue, le double versant du Pic d'Adam oppose le temps de la réflexion abstraite, qui remonte à la contemplation des origines, au temps historique et descendant de l'expérience concrète de la finitude humaine.

Au terme de cette visite dans les *ysles d'Ynde*, il apparaît donc que la notion d'insularité ne relève pas d'un isolement géographique mais sémiotique. L'île est un signe narratif complexe, un signe au second degré qui, dans le même temps qu'il conte l'ailleurs insulaire, interprète les événements qu'il conte. Voilà pourquoi l'île n'est pas un lieu totalement pris dans le flot continu et banal du temps humain. Émergeant à fleur de monde comme un écueil à la surface de l'eau, l'île, sans doute plus que tout autre lieu, donne à lire de façon privilégiée la part d'ombre et d'imperfection de l'homme. Quant au récit de voyage, il dessine l'image de l'île par résurgences successives, et non par un panorama vu du pont du navire. Une fois encore, l'insularité n'est pas là où on l'attend.

À ce propos, citons une dernière fois Ibn Battûta qui, comme Marco Polo, n'oublie pas de mentionner la richesse de Ceylan en pierres précieuses :

> On trouve dans cette ville des corindons superbes, dits *al-bahrramân* qu'il n'y a que là. Il en est qu'on extrait de la baie et ce sont les plus précieux aux yeux des Cingalais. D'autres sont tirés du sol. À Ceylan, on trouve de ces corindons dans toutes les localités [...]. On achète une concession et on y prospecte. On trouve alors des pierres blanches ramifiées à l'intérieur desquelles s'est formé le corindon. On les remet aux lapidaires qui les polissent jusqu'à ce que la gangue éclate et laisse apparaître la pierre précieuse. Ces corindons sont rouges, jaunes et bleus, dits *naylam*. [...] Les concubines du sultan fabriquent avec ces pierres des résilles qu'elles portent sur la tête[63].

Le sol de l'île gemmifère suffit à résumer l'imaginaire textuel de l'île : des profondeurs du monde le récit d'île extirpe une vérité enfouie qu'il fait briller de mille feux. Ces merveilles alors montées en parure figurent sur la tête des concubines la résille textuelle, archipel de signes qui, d'île en île, dessine sur la mer du temps le profil vacillant d'une humanité énigmatique.

Sébastien Douchet, Université Paris X-Nanterre, UFR L. L. Ph., Département de Littérature française, 200, avenue de la République, F-92100 Nanterre

63. *Rihla*, p. 944-945.

Les *Ysles d'Ynde* ou le temps des hommes (Marco Polo – Ibn Battûta)

L'île médiévale, telle qu'elle est présentée dans *La Description du monde* de Marco Polo et la *Rihla* d'Ibn Battûta, ne se caractérise pas par sa situation géographique, mais par sa valeur herméneutique. Elle offre au récit un cadre coupé du temps du monde où l'imaginaire, sous la forme de la merveille et du monstrueux, questionne l'origine et les fondements de la nature humaine. Cet article analyse par quels procédés narratifs et quelles figures le récit fait des îles de l'Océan Indien un espace privilégié pour explorer les limites vacillantes de l'humanité. En ce sens l'île n'est pas un lieu de l'insularité, mais en est une figure, un signe au second degré.

Marco Polo – Ibn Battûta – insularité – nature humaine – temps

The *Ysles d'Ynde* and the Human Time (Marco Polo – Ibn Battûta)

The medieval island, as treated in Marco Polo's *Description of the world* and Ibn Battuta's *Rihla*, is not characterized by its geographical position, but its hermeneutic value. It gives the narrative a setting, cut off the worldly temporality, where imagination, as *merveille* and monstrousness, questions the origin and foundations of humankind. This paper analyzes the narrative devices and figures that make the Indian Ocean islands a specific space where the flickering shapes of humankind can be explored. In that way, the island is not a place but a figure, a second-degree sign of insularity.

Marco Polo – Ibn Battûta – insularity – human nature – time

Médiévales 47, automne 2004, p. 113-122

Frank LESTRINGANT

LA VOIE DES ÎLES

Cet épilogue sera comme un îlot ultime raccroché à l'archipel des îles médiévales. Ou comme un pont d'îles jeté entre le Moyen Âge et la Renaissance. – Je pense à la chaussée d'Adam, reliant le pays tamoul à Ceylan, et à cet incroyable chemin de fer posé sur l'eau sur des dizaines de milles, impraticable à la moindre tempête.

Que conclure d'un si riche ensemble de contributions ? D'abord, peut-être, qu'il faut distinguer entre le mot et la chose, l'objet géographique et le concept. Une île, en soi, n'a rien de bien extraordinaire. Elle ne se distingue de toute autre terre que par sa séparation. Dans le cours de l'histoire, l'île connaît les mêmes vicissitudes que le continent qu'elle avoisine. À preuve les îles de la mer Égée au cours d'une longue fin de Moyen Âge sanglante et mouvementée, théâtre de l'affrontement séculaire entre les deux chrétientés, puis entre chrétiens et musulmans. Dans le Péloponnèse, en Dalmatie ou en Afrique du Nord, des enclaves de terre ferme se comportent comme des îles. Henri Bresc parle à ce propos d'un « archipel de niches », des poches de contrôle fortifiées et ravitaillées par la mer s'établissant sur les points remarquables de la côte [1]. Du point de vue économique non plus, rien ne distingue les enclaves continentales de l'archipel des spécialisations insulaires : ici la vigne et là l'olivier, le blé de Sicile et la canne à sucre de Valence. Réciproquement, la mer ne constitue pas une entité spécifique. En témoigne là encore la mer Égée. Située pendant des siècles à la jonction de deux mondes antagonistes, ou plutôt au point de rencontre et de chevauchement de deux « plaques » tout à la fois architectoniques et humaines, la chaîne des îles de l'Archipel se comporte comme n'importe quel front, à peine plus mobile ou plus perméable qu'une frontière terrestre [2].

1. Voir ici même H. BRESC, « Iles et tissu connectif de la Méditerranée médiévale ».
2. Voir ici même les communications de G. Saint-Guillain et de P. F. Simbula.

Mondes miniatures

Tout au plus, l'île offre à l'historien un modèle réduit où les flux se déroulent en accéléré : plus vite razziée et dévastée, plus vite vidée de ses habitants massacrés ou déportés, et plus vite reconstruite et repeuplée. Ainsi des Sporades et des Cyclades durant l'affrontement de plusieurs siècles entre la chrétienté et l'islam ; ainsi des Grandes Antilles touchées les premières par le choc démographique de la Conquista, réduites en quinze ans à peine à une table rase, sur laquelle s'édifie peu après la nouvelle société coloniale. Pour l'anthropologue ou l'historien, l'île est un laboratoire où se vérifient à l'œil nu, dans un temps et un espace restreints, des phénomènes ailleurs plus diffus, plus complexes et plus lents. Tel est le mérite des îles et aussi leur limite. Elles éclairent et elles déçoivent. On constate l'extrême volatilité des économies insulaires[3]. On goûte le spectacle bigarré et changeant des îles. On admire leur floraison, mais l'on s'étonne ensuite de leur effacement ou de leur désertification, après des décennies de prospérité. Feu de paille, feu d'îles. Au temps de Jules Verne encore, l'Archipel est en feu, tardant à renaître de ses cendres à l'issue de la guerre d'indépendance grecque[4].

Mondes à part

Mais le plan du réel n'est pas le seul qu'il faille prendre en considération. Les métamorphoses de l'île ne s'arrêtent pas à la surface du globe ni à la succession objective des événements. Il faut aussi considérer les plans symbolique et imaginaire.

Le plan symbolique tout d'abord. Depuis Homère et Hésiode, les îles reçoivent un traitement à part dans le savoir géographique, et pas seulement parce qu'elles sont des réservoirs de mythes. C'est un usage ancien que de les regrouper, et de les débiter par catalogue, à la manière des vaisseaux des Grecs au chant II de l'*Iliade*. Semblables dénombrements se rencontrent chez Strabon et Ptolémée[5]. Diodore de Sicile consacre aux îles un livre particulier de sa *Bibliothèque historique*, le livre V où il passe en revue les îles les plus importantes de la Méditerranée et de l'Océan, en commençant par la Sicile. Ce livre d'îles (*nesiotiké*) peut être considéré comme le premier *Isolario* à proprement parler de la littérature classique[6]. Le point de vue est à dominante mythographique, les îles étant pour Diodore les lieux privilégiés où

3. H. Bresc, art. cit.
4. J. Verne, *L'Archipel en feu*, Paris, 1884.
5. Voir J. M. Montesdeoca Medina, « Del Enciclopedismo grecolatino a los Islarios humanistas. Breve historia de un genero », *Revista de Filologia*, 19, enero 2001, p. 229-253.
6. Voir F. Prontera, « Géographie et mythes dans l'"isolario" des Grecs », *in* M. Pelletier éd., *Géographie du Monde au Moyen Âge et à la Renaissance*, Paris, 1989, p. 169-179. *Cf.* M. Donattini, *Spazio e modernità. Libri, carte, isolari nell'età delle scoperte*, Bologne, 2000, p. 171.

s'est opérée la rencontre extraordinaire entre les dieux et les hommes, à preuve Chypre où Aphrodite est née de l'écume de la mer, Délos ou Naxos, théâtre des amours d'Ariane et de Dionysos. C'est dans les îles qu'ont été recueillis les premiers bienfaits de la civilisation[7]. À l'exemple de Diodore, Pline l'Ancien consacre une section particulière de son *Histoire naturelle* aux îles, à leur naissance, à leur disparition et à leurs incessantes métamorphoses[8]. Dans la *Chorographie* de Pomponius Mela et dans la *Périégèse* en vers de Denys d'Alexandrie, toutes les îles – respectivement de la Méditerranée et de l'oekoumène – sont décrites dans un chapitre particulier. Des catalogues des îles les plus grandes, limitées à la Méditerranée et arrêtées au chiffre canonique de sept, se retrouvent dans la tradition historiographique (Timée, Appien) et dans la comédie moyenne[9]. À l'époque hellénistique, la distinction îles-continent répond à des fins didactiques et scolaires.

Le premier des modernes à concevoir le programme d'une description de l'univers insulaire est Domenico Silvestri, un notaire florentin ami de Coluccio Salutati. Son *De Insulis et earum proprietatibus*, composé à la fin du XIV[e] siècle, se propose de combler une lacune du *De montibus* de Boccace, lequel traitait des montagnes, des lacs et des fleuves, mais oubliait les îles[10]. Et pourtant ces dernières, explique Silvestri, sont d'un grand intérêt, en raison de leurs qualités singulières : elles naissent et disparaissent, se déplacent et changent de nom avec une déconcertante facilité. Au début du XV[e] siècle enfin est composé le fameux *Liber insularum Archipelagi* du prêtre florentin Cristoforo Buondelmonti, modèle du « livre des îles » que va constituer, pendant près de trois siècles, le genre de l'*Isolario* ou atlas insulaire. La forme canonique en est donnée par Benedetto Bordone, auteur en 1528 du *Libro de tutte l'Isole del Mondo*, réédité en 1534 sous le titre définitif d'*Isolario*[11].

Leur différence de situation, de dessin et de nature (constituées de terre, elles se définissent par l'eau qui les entoure) explique que les îles doivent être traitées à part des continents. De plus, les îles entraînent une disposition particulière de l'exposé. Décrire les îles du monde, ou, mieux, décrire le monde par îles implique un émiettement de la matière géographique et aussi

7. F. PRONTERA, art. cit., p. 179.

8. PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, trad. par Antoine Du Pinet sous le titre de *L'Histoire du Monde de C. Pline Second*, Lyon, 1562 et 1581, livre II, chap. LXXXVI : « Des nouvelles Isles qui surgissent en la mer » ; LXXXVII : « Des Isles advenues par adventure » ; LXXXIX : « Des Isles reunies à la terre ferme » ; XC : « Des terres peries par eau » ; XCI : « Des terres qui se sont englouties, et abysmées elles mesmes » ; XCII : « Des villes englouties et abysmées par la mer » ; XCV : « Des Isles qui ne sont fermes, ains flottent sur l'eau ».

9. F. PRONTERA, art. cit., p. 173.

10. Voir sur ce point M. DONATTINI, *Spazio e modernità*, *op. cit.*, p. 172.

11. B. BORDONE, *Isolario di Benedetto Bordone Nel qual si ragiona di tutte l'Isole del mondo, con li lor nomi antichi & moderni, historie, favole, & modi del loro vivere, & in qual parte del mare stanno, & in qual parallelo & clima giaciono. Con la gionta del Monte del Oro novamente ritrovato. Con il Breve del Papa*, Venise, 1534 ; édition en fac-similé, préface d'Umberto Eco, Paris-Turin, 2000.

une plus grande liberté dans sa mise en ordre. L'archipel peut être pris à partir de n'importe quel bout et dévidé à volonté, selon les parcours les plus variés.

Du monde clos au monde ouvert

Comme Domenico Silvestri s'en émerveillait et s'en désolait tout à la fois, il est impossible de dénombrer les îles. L'inachèvement de l'archipel constitue en vérité une formidable richesse. C'est par les îles, élément mouvant et malléable, que le monde clos du Moyen Âge s'est ouvert et renouvelé[12]. Dans une *imago mundi* figée et fixée depuis des siècles, les îles du pourtour océanique contenaient la possibilité d'une expansion ; elles recelaient un dynamisme latent. Si le monde de la Renaissance a pu faire craquer ses coutures, c'est parce qu'à la périphérie des trois continents connus il tendait déjà à s'émietter. L'archipel circulaire aménageait aux limites de l'oekoumène un espace incertain et mouvant où le rêve était tout près de se concrétiser. Il n'y fallait que de l'audace et des moyens techniques d'abord insoupçonnés.

Le dynamisme des îles est inhérent à leur instabilité et à leur impossible dénombrement. L'île est mobile comme le navire ou la bouée dérivante, comme l'esturgeon ou le poisson Jasconius, sur le dos duquel chaque dimanche de Pâques pendant sept ans le bon abbé saint Brandan célèbre la messe. Amas d'îles au pourtour de la mappemonde, l'archipel océanique est aussi meuble que le sable du littoral ou la poussière d'étoiles du firmament. Disséminées, éparpillées, ces réserves d'imaginaire échappaient à la prise, fuyaient entre les doigts. Pourtant leur capture et leur réunion en un aggloméré solide n'étaient qu'une affaire de temps.

Le dynamisme de l'expansion latérale de l'Insulaire, au départ, est lent. De la timidité des premiers tâtonnements témoigne le *De Canaria* de Boccace. Les découvreurs se tiennent sur la réserve. L'archipel des Canaries abonde en merveilles, mais déjà il déçoit, comme le premier aperçu des Antilles va décevoir Colomb, lors du voyage inaugural de 1492-1493. Peu de ressources, des peuples pauvres et démunis des arts de la civilisation, ignorant de surcroît les métaux précieux qu'on leur montre. La curiosité des visiteurs, faute de mieux, se concentre pour finir sur les hommes. L'île, nous dira Leandro Alberti dans sa *Descrittione di tutta Italia*, est le lieu idéal de la description anthropologique, parce que circonscrit et préhensible, ramenant le regard vers l'humain et le singulier, d'un côté les humbles travaux des saisons et des jours, de l'autre les célébrités locales, les hommes illustres natifs de l'endroit[13]. L'éloge de l'île se rapproche de l'éloge de ville, comme

12. Comme le rappelle ici Nathalie Bouloux.

13. L. ALBERTI, *Isole appartenenti alla Italia, di F. Leandro Alberti Bolognese*, Venise, 1567, f° 4 r°.

le veut la paronomase. Îles et villes se confondent du reste souvent dans les périples méditerranéens. Nombre d'îles grecques se réduisent à leur ville principale, à leur port, à l'escale. Cette confusion est renforcée « par la toponymie qui donne fréquemment à la ville principale le nom de l'île (Corfou, Rhodes, Chios, Candie...) et par la perception maritime qui rend parfois difficile la distinction entre terre insulaire et terre continentale » [14].

Rien de tel dans l'archipel atlantique. Ces îles nouvelles sont sans villes et sans monuments, sans écriture et sans mémoire. De surcroît elles sont pauvres. Les quelques merveilles qu'on trouve aux Canaries compensent mal la déconvenue initiale. Était-ce donc cela, les îles Fortunées chantées par les Anciens ? Force est de se rabattre sur ce qu'on trouve : une idole de pierre représentant un homme nu tenant un globe dans sa main, des peaux de boucs et de chèvres, du suif, de l'huile de poisson, des peaux de phoques et du bois rouge à teindre les étoffes, qui n'est même pas l'authentique bois brésil. Pour compléter ce misérable butin, on se saisit de quelques indigènes que l'on ramène de force en Europe, à titre de curiosités exotiques. Tout l'avenir de la conquête du Nouveau Monde est écrit là par avance, pour ainsi dire, entre émerveillement et déconvenue, accaparement avide et incompréhension. Mais il y aura en prime, pour Cortés ou Pizarre, les montagnes et les mines, l'or du Mexique et l'argent du Potosi.

Le temps des îles, qui s'étire tout au long du XVᵉ siècle, sera suivi d'un temps des continents. Les îles à la Renaissance vont progressivement perdre de leur prestige, dès lors qu'elles apparaissent comme le simple prélude à de plus amples découvertes. Dans l'éloge de la navigation qu'il place en tête de son livre des *Singularitez de la France Antarctique*, en 1557, le cosmographe André Thevet rappelle qu'il ne faut pas s'arrêter à la surface de la terre « triste, et mélancolique, couverte le plus souvent de pierres, épines et chardons », mais l'ouvrir et la sonder, comme fait le laboureur, lequel, « avec soc et charrue », en tire « grand émolument » [15]. De même, les navigateurs modernes ont su ne pas s'arrêter perpétuellement aux îles « inconstantes, et mal assurées », pour atteindre finalement « la terre ferme, bonne, et fertile ».

L'opposition est géographique, mais aussi morale : contrairement aux îles inconstantes, la terre ferme tient ses promesses. D'où la supériorité des Modernes sur les Anciens. Ces derniers ont certes labouré la mer, mais ils n'ont guère dépassé le mur évanescent des îles, comme le montre l'exemple d'Ulysse. Seuls les Modernes, laissant loin derrière eux toute balise flottante, ont eu accès à la terre ferme située au-delà de la ceinture océane et ont

14. M.-H. PRAT et P. SERVET, « La description des îles du Levant dans la littérature géographique de la Renaissance », dans L. ZILLI éd., *L'Europa e il Levante nel Cinquecento. II. Le Isole del Mediterraneo orientale nella letteratura di viaggio*, Padoue, 2004, p. 33-88 ; cit., p. 51.

15. A. THEVET, *Les Singularitez de la France Antarctique, autrement nommée Amerique*, Paris, 1557 et 1558, chap. 1ᵉʳ : « L'embarquement de l'auteur », fᵒ 1vᵒ ; éd. F. LESTRINGANT, Paris, 1997, p. 43-44.

recueilli alors des profits à la mesure de leurs espoirs et de leurs peines. Car le marin, s'avançant plus avant que le laboureur, pénètre tour à tour deux sols ou deux écorces : d'une part l'étendue liquide que fend l'étrave du navire, de l'autre le voile flottant à l'horizon des îles-fantômes qui dérobent à la vue la réalité des mondes nouveaux [16].

Îles verticales

Il ne faut pourtant pas désespérer des îles. Ni surtout en médire. Car elles n'ouvrent pas seulement sur des ailleurs à fleur de terre, une transcendance horizontale en quelque sorte, ramifiée selon les vingt-quatre aires de vent de la rose. Le dynamisme des îles est aussi un dynamisme vertical. Sas entre les étages de la Création, l'île ouvre vers les gouffres et simultanément vers les étoiles. Tantôt c'est la bouche de l'Enfer ou son antichambre, les Limbes remplis d'enfants vagissants et de marins engloutis sans sépulture : on connaît le Purgatoire de saint Patrick situé dans une île du Lough Derg ou lac Rouge en Irlande, lieu de pénitence et objet de pèlerinage depuis le XIIe siècle [17] ; l'Irlande a pour sœur l'Islande avec ses monts fumants et vomissants, autre porte des royaumes infernaux, comme la peindra Olaus Magnus, archevêque d'Uppsal, dans sa *Carta marina* de 1539 [18]. Tantôt c'est une montagne inaccessible qui porte tout au haut de ses pentes abruptes, segmentées par d'étroites terrasses, le paradis terrestre où règne un éternel été : tel est dans son élan vertigineux le Purgatoire de Dante, dressé au milieu de l'océan austral, pic des antipodes dont l'aiguille parcourt de son ombre l'hémisphère inverse du nôtre.

Le pic du Purgatoire – mais la même chose pourrait se dire d'un cône volcanique – accomplit simultanément la remontée vers l'origine et l'ascension vers le terme, un parcours en amont vers les racines de la terre et de l'histoire, et en aval, vers les fins dernières et la vie céleste.

On le voit encore dans les *Isolari* de la Renaissance, de Benedetto Bordone à André Thevet. Dans ces atlas d'îles, la représentation figurée renonce

16. J'ai développé ce point dans *Le Livre des îles. Atlas et récits insulaires de la Genèse à Jules Verne*, Genève, 2002, p. 145-146.

17. J. LE GOFF, *La naissance du Purgatoire*, Paris, 1981, p. 268.

18. O. MAGNUS, *Carta Marina et descriptio septemtrionalium terrarum ac mirabilium rerum in eis contentarum diligentissime elaborata. Anno Dni 1539*, Venise, 1539. La carte, formée d'un assemblage de 9 feuilles, comporte un privilège pour dix ans accordé par le pape Paul III et signé Blosius, en date du 2 mars 1539. L'adresse est ainsi libellée : « Venundantur in Apotheca Thome de Rubis in corona super ripam ferri prope Pontem rivi alti Venetiis. » En bas à droite, à côté de la signature : « Olaus Magnus Gotus Lincopen[sis] », et sous la devise : « Vince in bono malum », une figure représente la fable du lion et du rat, accompagnée de cette légende : « En leo terribilis quem solvit mus laqueatum./ Sic Magni minima sepe iuvantur ope. » – J'ai utilisé le fac-similé de l'exemplaire de l'Universitetsbibliotek d'Uppsala, aussi bien que des clichés de l'exemplaire de Munich, Bayerische Staatsbibliothek : 12 Mapp. VII, 1.

aux conventions cartographiques habituelles. À la vue d'en haut est préférée la vue cavalière, ou plutôt la vision depuis la hune du vaisseau, qui creuse les reliefs, dégage des aspérités et amplifie les profondeurs : les îles de la mer Égée se fendent et s'entrouvrent jusqu'à leur socle, éclatent en grottes et en gouffres. La surface étale des choses disposées selon méridiens et parallèles est alors sacrifiée aux élans verticaux d'une topographie qui n'exagère le relief d'infimes îlots que pour faire entrer en carte les réserves d'imaginaire contenues dans leur sous-sol. Par ces cheminées actives qui trouent la Méditerranée, un paysage archaïque remonte au jour, anticipant à plusieurs siècles d'intervalle la géographie « extraordinaire » d'un Jules Verne.

On ne s'étonnera donc pas si plus tard, face au Labrador, surgit une île des Démons survolée par des diables griffus aux jambes de bouc, comme les représentera Giacomo Gastaldi en 1548, dans une carte que l'érudit Giovanni Battista Ramusio insèrera quelques années après dans son recueil des *Navigationi & viaggi.*

Les trous du récit

L'île a enfin une fonction narrative. Dans le récit écrit ou oral, le motif de l'île introduit mobilité et fragmentation. Il aménage des pauses et des haltes dans une narration qui pourrait à la longue lasser le lecteur ou l'auditeur. Il favorise les techniques de l'incrustation et de l'inclusion. Au chant XVIII de l'*Iliade*, le bouclier d'Achille forgé par Héphaïstos est rond comme le monde et rond comme une île. L'Océan entoure le bouclier comme il entoure la terre : « Héphaïstos mit encore Sa Grande Force le fleuve Océan sur le bord extrême du bouclier solidement fait ». C'est l'ornement de la dernière bande, la clôture qui renferme le tout[19]. Depuis Homère, l'île est le lieu idéal de l'*ekphrasis* : le bouclier d'Achille dans l'*Iliade*, les récits d'Ulysse chez Alkinoos dans l'*Odyssée.* C'est un trou – ou au contraire un relief – dans le texte. S'y loge sans difficulté un récit secondaire, plus ou moins bien raccordé au récit principal, comme le montre encore, au XIIIe siècle, l'*Estoire del saint Graal*[20]. Dans l'écoulement narratif du roman ou de la geste héroïque, l'île représente une pause après les combats et les tempêtes, l'étape où l'aède reprend souffle et force pour chanter d'autres histoires, aborder à d'autres rivage, franchir le seuil d'autres époques, ou parler tout simplement de son art et résumer l'œuvre en cours.

Là encore l'île est un sas. Un sas ouvrant sur les univers parallèles du mythe ou de la légende. Thomas More, à l'aube du XVIe siècle, l'a très bien compris, qui situe l'Utopie dans une île, sur la toile de fond des découvertes espagnoles et portugaises. Érasme fera naître dame Folie, dont il écrit

19. *Iliade*, XVIII, 587-610.
20. Voir ici la contribution de Mireille Séguy.

l'*Éloge*, dans les îles Fortunées, celles de la mythologie plutôt que celles des modernes navigateurs et géographes, de Béthencourt à Pétrarque. Nulle difficulté pour loger dans l'île la république idéale, ou pour y peindre l'humanité restée à l'état de nature. Comme le montre Antoine Franzini, il n'a pas fallu pour cela attendre les grandes navigations et la découverte des Moluques et des Antilles. Pour Antonio Ivani ou Pietro Cirneo, la Corse fait très bien l'affaire. Le laboratoire insulaire était à portée de main, et les humanistes du Quattrocento le découvrent avec émerveillement. S'y dessine d'emblée l'alternative entre la colonisation douce, dans le respect des coutumes locales et de la liberté native des insulaires, et la soumission par la contrainte d'un peuple sauvage qu'il faut au préalable domestiquer pour mieux l'éduquer. On sait que ce choix commandera le destin du Nouveau Monde et de son exploitation, et que le pire prévaudra.

Le sas de l'île ouvre pour finir sur la réflexivité et sur l'ironie. Thomas More le prouve encore, avec sa critique détournée de l'Angleterre et des sociétés réelles par Raphaël Hythloday, le « conteur de sornettes », le voyageur au long cours revenu d'Utopie, c'est-à-dire de « nulle part ». Vis-à-vis du continent des certitudes, stable et arrêté, l'île fuyante, l'île improbable représente la part du jeu et du défi intellectuel, le lieu mobile à partir duquel remettre en cause les tutelles écrasantes, les idées reçues, les dogmes. C'est pourquoi, tout comme le Moyen Âge, tout comme la Renaissance, notre temps de globalisation a besoin des îles.

Frank Lestringant, Université Paris IV-Sorbonne, UFR de Lettres, 1, rue Victor Cousin, F-75230 Paris Cedex 05

La voie des îles

Du Moyen Âge à la Renaissance, les îles présentent quatre propriétés principales : le dynamisme, l'aptitude à l'encyclopédie, l'ouverture verticale et la miniaturisation. En premier lieu, le monde clos du Moyen Âge s'est ouvert par ses îles périphériques, des Canaries aux Moluques et aux Antilles. Réserves de savoir et magasins de singularités, les îles sont aussi des sas ouvrant sur d'autres mondes, sur l'au-delà et les espaces mouvants de la légende ou du mythe. Les îles, enfin, introduisent des trous dans le récit, favorisant la mise en abyme, la réflexivité et l'ironie. L'*Utopie* de Thomas More est la meilleure illustration de cette voie ironique des îles.

Isolari – archipel – atlas – *ekphrasis* – monde ouvert – Moyen Âge et Renaissance – Purgatoire – utopie

The Pathway of Islands

From the Middle Ages to the Renaissance, islands offered four main characteristics : dynamism, availability to encyclopaedic knowledge, vertical openess and a world in miniature. In the first place, the closed world of the Middle

Ages opened itself to the islands located on its peripheries, the Canaries, the Moluccas and the West Indies. Warehouses of knowledge and stores of singularities, islands are also gateways to other worlds, the hereafter and the moving sands of myth and legend. Finally, islands introduce gaps in the narrative, thus favourising reflexivity and irony. Thomas More's *Utopia* is the best illustration of this ironic pathway of islands.

Isolari – archipelago – atlases – *ekphrasis* – open world – Middle Age and Renaissance – Purgatory – utopia

Médiévales 47, automne 2004, p. 123-138

Henri BRESC

ÎLES ET TISSU « CONNECTIF » DE LA MÉDITERRANÉE MÉDIÉVALE

Dans leur récent ouvrage [1], Peregrine Horden et Nicholas Purcell réservent aux îles de la Méditerranée un traitement particulier. Il s'agit pour eux de démontrer, ou au moins de suggérer, la relative permanence de la « connectivité » maritime pendant toute l'Antiquité et au Moyen Âge. Elle connaît certes une flexion aux hautes époques, mais elle retrouve vite, selon eux, des modèles pérennes. La Méditerranée est en effet décrite comme une mosaïque de niches écologiques aux économies changeantes dictées par des stratégies de marché, par la saisie puis l'abandon de cultures opportunistes, et permises par la primauté de la mer, des transports rapides, massifs, économiques, sans obstacles, sinon sans risques. L'ouvrage, qui s'inspire largement, mais pas toujours explicitement, de Fernand Braudel [2], se veut aussi un « défi à Braudel », comme l'a relevé Brent D. Shaw dans un compte rendu remarquable [3], qui insiste aussi sur la présence dans la *Méditerranée* de réponses adéquates à plusieurs questions que posent Horden et Purcell. On trouvera dans cette *Corrupting Sea*, au titre encore mystérieux, un peu de polémique, d'immenses lectures, quelquefois hâtives (les auteurs font régulièrement dire au signataire de ces lignes le contraire de ce qu'il écrit sur la Sicile, mais l'équivalent de ce que pense un de leurs collègues britanniques), un ensemble de citations et de résumés fort utiles que l'on a qualifié astucieusement de « boîte à outils », et une infinité de bonnes remarques et de réflexions que l'on peut prolonger. Le thème de la « connectivité » unit tout cela sans emporter la conviction du médiéviste : il existe en effet des temps où la Méditerranée est une mer morte et des espaces où la guerre navale, facile à

1. *The Corrupting Sea. A Study of Mediterranean History*, Oxford, 2000.
2. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1996².
3. « Challenging Braudel : a new vision of the Mediterranean », *Journal of Roman Archæology*, 14, 2001, p. 419-453.

organiser, rapide à l'attaque, aisée à concentrer, n'a apporté que destructions et repli continental. Nous le verrons plus loin.

Quelle est donc la part des îles dans le modèle dessiné par Horden et Purcell ? La primauté des transports maritimes leur donne une fonction très précoce de portail de la terre ferme, dès le IIe millénaire avant l'ère. Plus généralement, la terre ferme elle-même peut s'analyser comme un archipel de niches, tandis que les points remarquables de la côte voient s'établir des poches de contrôle fortifiées vers le continent et ravitaillées par la mer. Péninsules barrées, châteaux comme Bodrum, ports bien protégés alternent avec des dominations pacifiques : Antiphellos, en face de l'île de Castellorizo/ Mégistè, est sur la côte de l'Anatolie, la vigne des insulaires et, à 9 km de Ceuta, quasi-île vouée à être le centre des communications du Détroit de Gibraltar, Balyûnash est aussi la vigne et le jardin des habitants du port quasi-insulaire.

La petite île est d'autre part vouée à la spécialisation agricole et minière, si la géologie et l'hydrographie le permettent : vins des îles de l'Égée antique, raisin sec des îles Ioniennes modernes, mastic de Chios et autres lieux, marbres, obsidienne, métaux, selon les îles, terre de Lemnos correspondent à des niches d'intensification ou à des activités extractives aisément tournées vers une exportation commode. Les péninsules sont d'autres îles, en ce sens, comme celle de Phocée. Pour toutes, suivant le géographe E. Kolodny [4], Horden et Purcell insistent sur l'instabilité et la vulnérabilité de l'implantation humaine. L'exemple de Mélos/Milo, d'une surface de 150 km^2, mais dont 80 % sont inutilisables en raison d'une formidable érosion entamée par le déboisement à l'Âge du Bronze, est typique des difficultés et des défis de l'économie insulaire : on a exploité l'obsidienne, puis tenté des cultures en terrasses, mais, contrairement à ce qu'implique la fière réponse aux Athéniens, l'île n'a jamais connu d'autarcie tranquille.

Une troisième remarque, p. 351, souligne que les îles ont souvent une population nombreuse : Naxos fournit 8 000 hoplites au Ve siècle, Minorque et Majorque hellénistiques compteraient chacune 30 000 habitants. Les deux historiens britanniques comparent ces chiffres à ceux du XIXe siècle, ce qui relève d'une méthode moins sûre, et en déduisent que l'île trouve son soutien économique dans le commerce, comme *emporium*, dans la navigation, dans le mercenariat et la migration rurale temporaire. Ce que les médiévistes accepteront pour bien des échantillons, dont la Corse, pour l'émigration, Malte aussi, mais sans trop généraliser. La Sicile, la Sardaigne, durablement sous-peuplées, sont des terres d'immigration, de même que la Rhodes des Chevaliers, ou les Baléares au XIIIe siècle, après la reconquête

Un quatrième volet de la réflexion d'Horden et de Purcell conduit à la sainteté des îles. La grâce divine rattache en effet les îles, ou plutôt des îles

4. *La Population des îles grecques : essai de géographie insulaire en Méditerranée*, Aix-en-Provence, 1974.

relativement peu nombreuses, à une géographie de la mobilité, de la circulation navale des pèlerins et des simples voyageurs ; cette vaste perspective repose sur quelques rochers inscrits du côté de la mer (Syros où l'on invoque Euploia, Aliki, au sud de Thasos, Grammata sur la terrible côte acrocéraunienne), sur les caps protégés par les temples chers à Ellen Semple[5], sur les îles saintes enfin, Poros, Délos, Patmos, Samothrace. Peut-on leur associer le Lérins, ou cette île qui fait face à la Cherson byzantine et où la tombe de saint Clément attire les pèlerins byzantins ? Autant d'époques, autant de raisons différentes de cultiver la sainteté dans l'espace fermé ou ouvert, protégé ou connectif, isolé ou pénétré de commerces et de voyages, des îles.

Qu'en pense le médiéviste ? La séduction du livre d'Horden et Purcell repose sur le court-circuit systématique des époques ; on se sent intelligent à trouver des éléments qui confortent les auteurs dans ce mouvement perpétuel, « brownien », qui agite la mer et bénit ses rives et ses îles. Mais il faut raison garder et distinguer des mers utilisées, occupées, même par des malfaisants, et des mers vides, des temps vides, abandonnés. On acceptera volontiers l'analyse qui voit des habitats disproportionnés avec les ressources propres des îles à la fin de l'époque antique : à Pantelleria, par exemple, à mi-chemin entre la Sicile et le Cap Bon, la ville byzantine paraît très vaste, elle accueille les réfugiés de Carthage après la chute de la Tunisie aux mains des armées musulmanes. Peut-être le port était-il alors mieux protégé qu'aujourd'hui : il pouvait héberger les dromons. Peut-être s'agissait-il d'une garnison ravitaillée de Sicile, puis directement d'Orient... Mais l'île est ensuite prise et laissée quelque temps à l'abandon, pour être repeuplée par des musulmans sans doute au XI[e] siècle ; aride, sans aucune source, elle n'avait d'intérêt que comme point d'observation sur le passage des flottes adverses, ou base d'offensive. Sa fonction au service de la flotte byzantine n'est retrouvée que quand la mer est divisée, et que les flottes pisanes, puis normandes de Sicile, menacent l'Ifrîqiyya. Alors, l'île redevient la sonnette d'alarme qui protège Mahdiyya et Sousse, grâce aux pigeons voyageurs, les « messagers volants de l'Islam ».

J'envisagerai donc successivement les quatre points évoqués ci-dessus en m'appuyant principalement sur la documentation sicilienne, qui éclaire la grande île et ses annexes, les archipels des Égades, des îles éoliennes, de Malte, Comino et Gozo, et Pantelleria l'isolée[6]. Et j'envisagerai pour finir un

5. E. Ch. SEMPLE, *The Geography of the Mediterranean Region. Its relation to ancient history*, Londres, 1932.

6. Je renverrai à mes articles, « Pantelleria entre l'Islam et chrétienté », *Cahiers de Tunisie*, XIX, 1971, p. 105-127 ; « Sicile, Malte et monde musulman », dans *Malta, a Case Study in International Cross-Currents (*Malte, déc. 1989), S. FIORINI et V. MALLIA-MILANES éd., Malte, 1991, p. 47-79 ; « Malte et l'Afrique (1282-1492) », *Le Carrefour maltais, Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, 71, 1994, p. 63-73 ; « Genèse de l'identité maltaise », dans *Mutations d'identité en Méditerranée. Moyen Âge, époque contemporaine*, Paris, 2000, H. BRESC et C. VEAUVY éd., p. 141-157 ; « Du ribât au presidio, les enjeux et les contrôles des Détroits siciliens », dans *Controllo degli Stretti e insediamenti militari nel Mediterraneo* (colloque de Spolète, 3-4 sept. 1997), Rome, 2002, p. 97-127.

modèle de « connectivité » qu'Horden et Purcell réservent sans doute pour le second volume, annoncé, à savoir la stratégie navale proprement militaire. Mais, dans tous les cas, j'éviterai de valoriser le cabotage, les rapports à courte distance, le tissu connectif du voisinage. La Méditerranée est d'abord, au Moyen Âge, un ensemble de mers étroites, mais aux rives rarement complémentaires. Il faut donc aller chercher les produits et porter les hommes fort loin : dès les premiers documents de la Geniza, la Sicile est au cœur d'une relation entre Alméria et Alexandrie. Les îles petites et moyennes y perdent de leur intérêt : le modèle n'est pas celui d'un échange incessant entre niches écologiques voisines et complémentaires.

Les temps de la mer morte et ceux de la mer partagée

La mer n'est pas toujours cet espace ambigu sur lequel les cités classiques ouvrent une façade, même quand elles n'y ont pas de port, comme la colline des temples d'Akragas qui domine la plage de San Leone. Les mers byzantines, par exemple, ont connu d'abord un vif mouvement de retrait des habitats insulaires, pendant la domination de l'émirat musulman de Crète, l'« Arabocratie », de 827 à 961, puis une réoccupation au XIe et au XIIe siècle, quand l'Égée a accueilli les réfugiés anatoliens fuyant les Turcs ; de nouveaux évêchés sont alors érigés, mais les plus petites des îles restent désertes, Anticythère, Antiparos, Fourni, Psara, Délos. En 1420, Nompar de Caumont, qui a l'œil militaire, note l'abandon total des Christiani, de Sikinos, de Pholégandros, de Polyâgos, d'Antimilos, de Karavi[7]. Les raids des émirs turcs et les grandes expéditions ottomanes vident enfin Ténédos, Icarie et même Samos, au témoignage de Belon du Mans en 1546. Mais il y a plus fort, au cœur même de l'espace méditerranéen : Malte est totalement abandonnée après la destruction de la ville et de la garnison byzantine par les musulmans d'Ifrîqiyya en 869. L'archipel maltais est restée vide, au témoignage de Himyarî[8], au cœur d'une mer morte, jusqu'en 1048-9, quand Malte a été recolonisée par une poignée de Maghrébins, d'où l'épisode fameux et légendaire des esclaves libérés et mariés avec les filles des colons pour résister aux Byzantins. La redécouverte de ce texte a fait l'effet d'une bombe : il implique l'interruption de la continuité apostolique et épiscopale, le christianisme paulinien de l'île est une restauration du XIIe siècle sur une population majoritairement musulmane, les chrétiens étant des immigrants de Sicile. On est loin ici du tissu connectif. En revanche, les enclaves terriennes d'Horden et Purcell se sont effectivement multipliées pendant ce long temps des mers mortes. Mais ce sont maintenant des quasi-îles guerrières et pillardes ravitail-

7. *Le Voyage d'Outremer en Jherusalem de Nompar, seigneur de Caumont*, éd. P. NOBLE, Oxford, 1975.

8. J. M. BRINCAT, *Malta 870-1054. Al-Himyarî's Account and its Linguistic Implications*, La Valette, 1995.

lées et soutenues par la mer, émirat de Bari, Garigliano, Freinet, et l'Arabocratie de l'archipel, Crète, Naxos, Athènes. Il faut les analyser comme des fronts de carrière pour l'extraction d'esclaves destinées à fournir les métropoles du monde musulman, Cordoue, Kairouan et Fustat. C'est l'envers guerrier d'une « connectivité » dont la survie est à peine assurée par quelques marchands amalfitains.

Cette situation, où les relations pacifiques atteignent leur nadir, se retrouve à partir du XVe siècle en Méditerranée centrale : les îles y perdent le rôle de relais militaire qui a été le leur au moment de la grande hégémonie normande, puis frédéricienne et enfin catalane sur le Canal de Sicile et sur les mers étroites qui séparent l'Italie du sud de l'Afrique et de la péninsule hellénique. Pantelleria, pourtant habitée par une communauté mudéjare placée quelque temps sous la double autorité du roi de Sicile et du calife hafside, puis purement sicilienne, perd sa fonction commerciale encore attestée vers 1370, et se replie sur la course. Cette activité incertaine finance mal, au demeurant, une garnison trop lourde. Malte garde sans doute des relations plus ou moins licites avec Mahdiyya et Sousse, mais elle est placée maintenant *in fronteria Barbarorum* et glisse à son rôle moderne de base de piraterie, attirant d'effroyables représailles hafsides. La vision de Braudel contraste évidemment avec celle des auteurs britanniques puisqu'elle prend en compte cette évolution vers la « frontière », poreuse sans doute et accueillante aux transfuges et aux renégats, mais dure, brutale. Malte et Pantelleria pourraient illustrer cette « brutalisation » des rapports humains qui est aujourd'hui à la mode historienne : un capitaine corsaire, Maxhamet lu Mineri, se fait chrétien à Pantelleria et parcourt la Sicile en vendant comme esclaves ses anciens compagnons de piraterie ; un garçon né de femme maltaise captive à Sousse, mais conçu à Malte avant l'enlèvement de sa mère, part en course avec ses camarades musulmans, déserte et se fait baptiser à Pantelleria.

On retrouve donc au XVe siècle des modèles classiques du temps de la frontière islamo-byzantine, l'image en particulier de saint Jean Thériste, né à Palerme d'une mère enlevée en Calabre et concubine de l'émir. Une expédition de pillage lui donne l'occasion de choisir le retour au christianisme, l'ermitage pacifique et la sainteté. Il ne faudrait pas seulement opposer des temps de relations pacifiques et des temps guerriers, mais plutôt, en ce qui concerne les îles, des temps de relations et des temps de latence, à peine parcourus de quelques expéditions. Le retrait des populations côtières et l'abandon des habitats insulaires rendent la course fort peu rentable sans un courant très actif de commerce en haute mer. La Sicile, particulièrement exposée, voit ainsi se vider totalement, dès le XIIIe siècle, l'archipel des Égades (Favignana, dont les églises normandes sont attestées par les rôles des madragues, Marettimo et Levanzo), l'île d'Ustica, qui héberge encore à la fin du XIIIe siècle un monastère cistercien, bientôt replié à Palerme, et l'archipel éolien, à l'exception de l'île de Lipari, elle-même base corsaire napolitaine, angevine, destinée à harceler la grande île.

En temps de paix relative, les îles balisent les routes, permettant de « rafraîchir l'estime » après une navigation en droiture, de rectifier le cap,

donc[9]. Comme les montagnes et les caps, elles fournissent les repères qui facilitent les atterrages, et scandent donc les récits de voyages, Formentera, Ustica, Stromboli, les Gozzes de Candie et toutes les îles de l'Archipel méridional et du Dodécannèse, Milos, Pholégandros, Santorin, Astypalia, Karpathos, Lango/Côs, Episcopi/Tèlos, Nysiros, Chalki, Symi. Le géographe sicilien al-Idrîsî, vers 1158, synthétise des portulans byzantins perdus : il met en lumière un faisceau de routes Est-Ouest, du Péloponnèse à Chypre, par Mykonos et Délos, et de l'Hellade à Samos et Chios[10]. Une autre route va d'île en île de Constantinople à Naxos, puis à la Crète, inscrite dans le portulan militaire de Constantin VII Porphyrogénète, le *Stadiodromikon*. Les mouillages abrités jouent un rôle de refuge en cas de tempête, ou de bora, vent violent de nord-est de l'Adriatique : ils sont signalés avec soin par les portulans. Pero Niño, capitaine et corsaire à l'occasion, fait ainsi souvent mouillage aux îles, à Capraia, aux Alhabibas, à Zembra[11]. Il faut préciser que les îles désertes ou peu peuplées servent aussi de point d'embuscade pour les guets-apens de la course, comme pour les grandes batailles navales : îles d'Hyères, Formigues, Meloria, Ponza, Ustica, Favignana, tandis que celles qui sont munies d'un château peuvent jouer le rôle de sonnettes d'alarme ; c'est le cas de Pantelleria, mais aussi de Lango/Côs, de Castellorizo, fournies de « farons », feux d'avertissement, par les Hospitaliers : ils signalent les navires en variant intensité et nombre des feux[12]. L'île sert enfin de port de rachat : un corsaire valencien capture des Tunisiens, les force à se dire Bougiotes en leur disant que, s'ils acceptent, ils pourront payer rançon à Pantelleria où il les vendra. Sinon, il les portera en Romanie. Par chance, un marchand messinois, Barthélemy de Malte, monté à bord les acheter, les reconnaît[13]. On identifie là la familiarité des mers étroites, mais le rôle des îles dans le tissu connectif apparaît bien ambigu.

Les spécialisations insulaires

L'idée d'une spécialisation agricole ou minière est séduisante, comme celle de l'*emporium* ; on voit tout de suite la réussite génoise de Chios, où le mastic, plantation pilotée et monopole de vente, produit la moitié des reve-

9. L'île Saint-Nicolas, devant Parenzo/Porec, « sert pour radrechier les mareniers à entrer au port dudit Parence » (*Voyage de Georges Langherand*, éd. Marquis DE GODEFROY MÉNIGLAISE, Mons, 1861 : au 9 juin 1486).

10. Idrîsî, *La Première géographie de l'Occident*, H. BRESC et A. NEF prés., Paris, 1999.

11. *Le Victorial. Chronique de don Pero Niño, comte de Buelna (1378-1453) par Gutierre Díaz de Gamez, son porte-bannière*, trad. et prés. J. GAUTIER DALCHÉ, Turnhout, 2001.

12. LUDOLPHE DE SUCHEM, *De Itinere Terræ sanctæ*, éd. F. DEYCKS, Stuttgart, 1851, p. 26 : *de die cum fumo et de nocte cum flamma.*

13. Ch.-E. DUFOURCQ, *Recueil de documents concernant les relations des pays de la Couronne d'Aragon avec le Maghreb de 1212 à 1323*, thèse complémentaire de doctorat d'État, Paris, 1965, dactylographié, p. 509, n° 654.

nus de l'île ou les alunières de la quasi-île de Phocée. On trouvera aisément pour le second Moyen Âge des cultures spécialisées et des industries extractives. Dans l'espace sicilien, Malte, qui ne cultive que l'orge et a besoin d'une importation régulière de céréales, compense une partie de ces achats par l'exportation du coton et du cumin. Lipari possède aussi quelques plantations de coton, de même que Pantelleria. Cette dernière n'a pas encore découvert le raisin sec et les câpres, qui assureront sa survie avec l'émigration dans la régence de Tripoli, puis dans le protectorat de Tunisie, avant que le tourisme prenne le relais. On pensera aussi aux vignes du Cap Corse, aux mines sardes, au sucre chypriote. L'économie de Majorque, au XIVe siècle, repose encore sur un échange entre des productions locales, olives, huile, figues sèches, sel d'Eivissa, et le blé sarde et sicilien. L'activité commerciale à destination de l'Afrique soutient cet échange. La combinaison est étroite entre les revenus du transport, des trafics, la disponibilité continue d'une flotte et la capacité d'assurer le ravitaillement, toujours angoissant, de l'île. Mais cet archipel de spécialisations n'est en rien différent des enclaves continentales : l'olivette des Pouilles, dès le XIe siècle, la vigne des côtes tyrrhéniennes de la Calabre, de Patti et de l'Etna en Sicile, les cannes à sucre de Palerme, puis de Valence, constituent autant d'isolats engagés dans un commerce qui n'a rien de « connectif », qui est à longue distance, essentiellement maritime et pour des marchés urbains riches qui payent bien.

L'artisanat ou la manufacture peuvent jouer le rôle de la spécialisation : Pantelleria byzantine, dans une mer pacifiée après la destruction du royaume vandale, exporte des meules de basalte et surtout une céramique culinaire grossière, montée sans tour et riches d'inclusions, que la fouille identifie en Sicile, à Carthage, à Naples et jusqu'en Espagne. Elle importe en revanche des céramiques fines africaines, palestiniennes et syriennes qui vont avec des produits de qualité, huile et vin. Le niveau de vie élevé de la grosse agglomération sise sur l'acropole de San Marco est attestée par la qualité des mosaïques retrouvées. La production de masse, presque industrielle, des marmites en « Pantellerian Ware », permet sans doute de compenser une part des importations et d'insérer l'île dans un marché de redistribution autour de la mer Tyrrhénienne jusqu'alors exclusivement dominé par les céramiques africaines. La Malte de la fin du Moyen Âge connaît aussi une véritable industrie rurale, filage et tissage de cotonnades rustiques exportées en Sicile, mais aussi au-delà, dans l'aire que couvre le commerce catalan et les trafics des Ragusains : ce sont des toiles à matelas solides. Quant à Majorque, le développement de son industrie drapière relaie, fin XIVe et début XVe siècle, sur le modèle languedocien et catalan, les spécialités rurales.

Est-ce à dire que cette spécialisation est une constante ? L'étude minutieuse d'Élisabeth Malamut sur les îles byzantines repeuplées après l'Arabocratie montre la coexistence d'une économie insulaire majoritairement vivrière et de cultures d'exportation rares [14]. Le mastic est déjà présent à Chios, mais

14. É. MALAMUT, *Les Îles de l'Empire byzantin (VIIe-XIIe siècles)*, Paris, 1988.

aussi, semble-t-il, dans d'autres îles. Le vignoble largement répandu (Chios, Mitylène, Kôs, Rhodes) est destiné au ravitaillement de la Grande Ville, Byzance. Il ne s'agit donc pas d'une économie de simple subsistance, au niveau du foyer fiscal ou de l'exploitation rurale, mais de combinaisons à l'échelle de chacune des îles pour mettre en valeur un maximum de ressources, ce qui s'accorde avec le thème principal d'Horden et Purcell. Mais en dehors d'une route des vins qui se confond avec un des grands axes stratégiques de l'Empire, de Rhodes à Constantinople, on ne voit pas en mer Égée de spécialisation qui permette une population dense nourrie depuis ailleurs. Pas d'olivaie généralisée, pas de choix de l'arboriculture, mais des compromis. L'île trop menacée et trop pauvre est abandonnée : on va y chasser, y cueillir les plantes médicinales. De manière analogue, au XVe siècle, les Siciliens vont recueillir l'orseille, plante tinctoriale, sur le littoral des Égades désertes et établissent là des carrières dont les profondeurs servent de refuge aux tailleurs de pierre au passage des galiotes hafsides.

La variété des situations est donc encore plus grande que dans les modèles proposés par les auteurs britanniques, qui ont parfaitement saisi la volatilité des économies insulaires. Les temps changent rapidement, la position stratégique des îles se modifie et les profits que peuvent tirer les insulaires de leur position sur les routes de commerce se dissipent. Une formule de Lucien Febvre oppose les îles-carrefours et les îles-prisons [15]. L'abondance de ces dernières dans le monde byzantin comme dans la Sicile des XIVe et XVe siècles montre que la connexion entre les îles n'est pas si générale. Ces lieux d'exil, on dira *confino*, plutôt que camps d'enfermement, ne demandent pas une bien grande surveillance, que les effectifs des polices d'alors seraient incapables d'assurer : leur efficace réside simplement dans l'isolement réel des mondes insulaires. C'est une limite sérieuse à l'option de l'*emporium*.

Emporium insulaire, réalité et fiction

La précieuse étude des îles byzantines montre également que l'*emporium* insulaire peut être une réalité : au VIIIe siècle les bulles des commerciaires attestent leur présence en Égée, à Milos, à Andros, à Thèra, à Anaphè, à Ios et à Amorgos. Ces fonctionnaires disparaissent évidemment avec l'émirat de l'Égée et l'Arabocratie. Seule, mais à l'ouest et hors de l'Égée, Céphalonie manifeste la continuité des trafics. Au XIe siècle, Corfou, la Crète, l'Eubée et Rhodes encadrent une mer intérieure encore inerte, mais où Chios et Mitylène reprennent quelque activité d'échange. Le monastère de Patmos se dote alors d'une petite flotte de barques exemptée de taxes. Elle unit les divers domaines dispersés sur les îles voisines de Léros et de Lipsos, puis en Crète, et exporte sans doute une part du surplus. La conjoncture politique et écono-

15. L. FEBVRE, *La Terre et l'évolution humaine*, Paris, 1922, p. 248.

mique a donc joué d'abord, dans ce temps mort, contre les îles : l'Empire byzantin s'est ruralisé, continentalisé. On a vu que Pantelleria et Malte, qui ont joué le rôle d'*emporium* jusqu'au VIIIe siècle, ont été ensuite totalement abandonnées : le monde de l'Islam est longtemps avant tout terrien, même si quelques relations navales pacifiques se laissent entrevoir avec celui de Byzance. Ce sont des rapports directs qui ne font plus jouer les îles.

Mais la conjoncture a changé et l'activité maritime s'est réveillée, en commençant par les relations à longue distance, au XIe siècle, temps d'abord de la *Geniza*, puis des républiques italiennes. Peut-on dire que les îles retrouvent une vocation perdue de relais, une fonction de redistribution ? Il faut se garder de figer une image qui était pleinement valable pour l'Antiquité classique, peut-être encore acceptable pour l'Antiquité tardive et la transition, mais limitée à peu de cas pour le Moyen Âge central. Certaines grandes îles ont au contraire perdu ce rôle de transitaire qui subsiste entre XIe et XIIe siècle, à la fin de l'époque fâtimide, pour laquelle nous disposons du témoignage d'al-Makhzûmî : les marchands siciliens et sardes jouissent d'un traitement privilégié dans les ports égyptiens [16]. Mais les petites îles n'ont pas retrouvé la fonction qu'elles gardaient dans l'Antiquité tardive : la géographie d'Idrîsî, attentive pourtant aux phénomènes commerciaux, signale des entrepôts sur les côtes africaines, syriennes et europénnes, Anfâ, Bâdis des Ghumâra, Matifou, Mahdiyya, Sfax, Lebda, à demi abandonnée,Tripoli, Almyros, etc. Mais ce sont des ports continentaux, et non plus des îles.

Les grandes îles seules apparaissent solidement ancrées dans la fonction d'entrepôt de redistribution aux siècles successifs : Majorque joue ainsi avec succès le rôle de portail du Maghreb, favorisée par la proximité du littoral africain. Les marchands majorquins prolongent d'abord, jusqu'en 1246, l'échange intramusulman [17] pour assurer ensuite la greffe des exportations françaises vers l'Afrique, estanforts d'Arras et de Saint-Omer, bleu de Provins, rayé d'Ypres, etc. vers Oran et Tunis. La neutralité politique du royaume de Majorque garantit l'ouverture œcuménique de son port. Ceuta, quasi-île, est également laissée dans un statut d'autonomie qui évoque le « port of trade » de K. Polyani. Sous l'autorité des Banû 'Azafî, famille de savants et d'armateurs, elle peut donc accueillir les navires de toute origine, sans trop se préoccuper des alliances et des inimitiés du pouvoir marocain [18]. Le port de Chios, sous la domination génoise, a un rôle régional remarquable, mais il ne concurrence pas les grands *emporia* de l'Orient, Péra et Caffa. Le manuel de Pegolotti, reflet de la réalité commerciale à la fin du XIIIe siècle, n'accorde cependant à Ceuta qu'une place très limitée et ignore Chios. Tout son intérêt va aux très grandes îles, Sicile, Sardaigne, à Chypre,

16. C. CAHEN, *Makhzûmiyyât : études sur l'histoire économique et fiancière de l'Égypte médiévale*, Leyde, 1977.

17. D. ABULAFIA, *A Mediterranean emporium. The Catalan kingdom of Majorca*, Cambridge, 1994, p. 122 : exportation de tissus de lin de Xativa à Ceuta en 1242 et 1246.

18. H. FERHAT, *Sabta : des origines au XIVe siècle*, Rabat, 1993.

à Majorque, et à Rhodes. Seule Nègrepont (Chalcis en Eubée) a des relations avec l'Italie. On ne comptera pas les îles dalmates, Pago, Veglia, ou encore Ibiza/Eivissa, spécialisées dans l'extraction du sel, ni Djerba dont les relations bilatérales se font exclusivement avec la Sicile (blé contre huile).

On sera donc prudent avec la notion d'*emporium* : selon les époques et selon les sources, elle s'appliquera à des îles plus petites ou seulement à de grands ports de redistribution, enlevant au monde insulaire toute spécificité dans le champ commercial. La vulnérabilité des entrepôts littoraux fait qu'on évite quelquefois, comme en Sicile, d'exposer les marchandises à une attaque navale et qu'on stocke les grains au plus près des productions. Disposer d'un point d'échange *off shore* n'a d'intérêt que si un accord tacite le protège, comme pour Ceuta.

Les îles et la piété des gens de mer

La sainteté des îles, comme celle des caps, a été un thème récurrent de l'historiographie et de l'anthropologie méditerranéennes. Elle s'insère dans un courant idéologique particulièrement fort en Italie méridionale : « survie » de l'Antiquité païenne, « paganisme éternel » de Carlo Levi, religion naturelle animiste et contractualiste d'Emilio Sereni, etc. On débouche sur la permanence naturaliste des sites et des cultes, thème critiqué par Horden et Purcell, mais non sans nostalgie pour la théorie de Sir John Frazer et son *Rameau d'or*. Cette permanence fictive pollue l'histoire locale des lieux saints ; il faut trier, dissocier les époques et les cultures. Patmos a ainsi connu un culte d'Artémis Patmia, puis un monastère dédié à l'Évangéliste, mais ce sanctuaire n'est construit qu'au XIe siècle : il n'y a entre eux aucune continuité.

Les temples qui balisent la mer païenne n'ont laissé de traces qu'archéologiques et toponymiques (Cap Colonne, Cap Couronne). Il se maintient seulement dans la culture savante des municipes musulmans et des géographes quelque statue talismanée, comme celle de Cadix, et des « idoles », *sanam*, simples pierres levées ou colonnes également rappelées par les toponymes, comme à Sélinonte. Elles ne sont objet d'aucune vénération, mais de curiosité et de crainte. L'aménagement en églises des anciens lieux de culte païen est rare, tardif, et ne laisse guère de traces dans les îles.

Deux points, cependant, attirent l'attention. C'est d'abord la localisation de monastères dans les îles, qu'elles soient de nouveaux déserts « égyptiens » décalés dans le temps, comme le Lérins au Ve siècle, la quasi-île sainte de l'Athos au Xe, Gorgona et Patmos au XIe, les Strophades au XIVe, ou au contraire des avant-postes de l'Empire et de l'Église, comme Saint-Jean de Pantelleria, prospère au VIIIe siècle, lieu d'exil pour les membres de la hiérarchie épiscopale byzantine, et qui comptait plus de 60 moines en 806, quand un raid de Musulmans d'Espagne a entraîné leur enlèvement et le rachat par Charlemagne de quelques-uns d'entre eux. Cette présence de monastères ne

fait nullement de la mer un espace particulièrement saint : dans l'ensemble de l'Égée, il n'y a qu'une dizaine d'îles à recevoir cette protection spirituelle avant le XIIIe siècle. Autour de la Sicile, il n'y en a aucun avant la construction du monastère d'Ustica au XIIIe, vite suivie d'abandon. Rien à Malte, rien à Pantelleria, d'ailleurs peuplée de Musulmans. Aucun, non plus, dans les îles qui entourent la Sardaigne. Le monastère n'ancre guère la géographie insulaire dans celle de la mobilité, ni dans celle des commerces fixés par les foires. Le survol des lieux de pèlerinage répertoriés par Pierre Maraval pour la fin de l'Antiquité et le haut Moyen Âge oriental[19] et par Élisabeth Malamut pour la haute époque byzantine[20] ne laisse percevoir que quelques sites insulaires : quelques lieux saints à Chypre (saint Barnabé, saint Épiphane, le martyr Tychon, les évêques Héraclide, Triphyllios, Auxibios, Théodote), saint Isidore et sainte Myrope à Chios, saint Clément dans l'île de Cherson, saint Pancrace à Taormine, auxquels il faut ajouter saint Gui, à Capo San Vito de Sicile, attesté à l'époque musulmane. saint Tite, saint Cyrille et l'évêque Myron en Crête. On voit que ce sont presque uniquement des sanctuaires de grandes îles, disposant d'évêchés, espaces quasi-continentaux. Rien donc qui ressemble à un maillage étroit. Ce sont les côtes qui, comme l'a noté Christophe Picard, opposent, unissent ou alternent monastères et ribâts dans un souci commun de protection[21]. Plus tard, au XIIe siècle, les reliques de Barthélemy sanctifieront Lipari, au seuil des portes de l'enfer, Vulcano et Stromboli, mais l'île de Vulcano est déjà gardée par des ermites qui comptabilisent les grands personnages entraînés dans ses profondeurs.

L'ermitage de la fin du Moyen Âge, en revanche, rattache plus fortement le monde des navigateurs et des voyageurs à la mer et de manière plus œcuménique encore : les récits de voyages[22] attestent la présence d'ermites le long de la route des pèlerinages chrétiens, de Venise à la Palestine, à Saint-André, près de Lissa, sur l'île de Sapienza, près de Modon, à l'Escandeye/Dia, dans la mer de Candie. Ils associent dans la même vénération les franciscains observants de Santa Maria delle Grazie devant Lesina, les observants qui vivent sur un écueil devant Curzola (Otok aujourd'hui), les « basiliens » des Strophades et ils évoquent encore les calogers du monastère des Chats au « chief de Guavata » de Chypre (cap Gata). Les pèlerins et voyageurs musulmans attestent aussi la présence d'ermites sur les îles : Ibn Battûta visite un couvent et y rencontre un vieillard au Mont Lu'mân (île Hallaniya)

19. *Lieux saints et pèlerinages d'Orient. Histoire et géographie. Des origines à la conquête arabe*, Paris, 1985.

20. *Sur la route des saints byzantins*, Paris, 1993.

21. C. PICARD, *L'Océan Atlantique musulman. De la conquête arabe à l'époque almohade*, Paris, 1997, p. 82-90.

22. En particulier Nompar de Caumont (1420) ; PERO TAFUR, *Andanças e Viajes (1435-1439)*, éd. M. JIMÉNEZ DE LA ESPADA, Madrid, 1874 ; SANTO BRASCA, *Viaggio in Terra santa*, éd. A. L. MOMIGLIANO LEPSCHY, Milan, 1966 (1480) ; *Voyage de Jacques Le Saige de Douai à Rome, Notre-Dame de Lorette, Venise, Jérusalem*, éd. H. R. DUTHILLŒUL, Douai, 1851 (1518).

sur les côtes du Dhafâr face à l'Océan indien [23]. Ce sont d'ailleurs les patrons de l'érémitisme, Élie et Khidr, qui protègent les derviches d'Abbâdân, à l'embouchure du Chatt al-Arab, et ceux du détroit d'Hormûz, et encore l'ermitage de la montagne qui s'avance devant Sinope, sur la Mer noire, comme Moïse et Khidr défendent et bénissent la quasi-île de Ceuta. Spécialistes des *eschatai*, des passages lointains, saints et ermites balisent les limites d'un monde dangereux, dont les îles ne sont qu'un élément.

Il resterait à voir en quoi, au Moyen Âge, les îles participent à la circulation des objets de la piété, et pas seulement de la dévotion des gens de mer. Sont-elles des étapes dans la diffusion du culte des saints ou de nouvelles formes de dévotion ? Il est difficile de le préciser : seule Ceuta, dont le statut d'île est seulement métaphorique, apparaît clairement comme le portail par lequel entrent au Maghreb extrême les nouveautés orientales. Premier *mawlid* du prophète vers 1260, lié à la première affirmation des pauvres par choix, première medersa, dès 1238, première cité où les nobles descendants de 'Alî, les *shurafâ'*, accèdent au pouvoir, dès le XIe siècle. Mais il semble bien que ce cas soit unique et rien de semblable, aucun portail, ne se dessine sous d'autres cieux.

Les îles et le pouvoir naval

On ne naît pas île, on le devient quand on le veut vraiment. Cette formule d'un théoricien sulfureux sur d'autres terrains, Carl Schmitt [24], a l'avantage de faire ressentir l'opposition entre les îles passives et les îles actives. Ces dernières ne subissent pas la domination venue de la mer, mais s'arment pour assurer leur défense ou pour mettre sur pied une domination régionale ou même une thalassocratie [25]. Le modèle invoqué était l'Angleterre d'Élisabeth Ire, qui marie course, armement commercial et capacités militaires. La Sicile des derniers Aghlabides et des émirs kalbites, au Xe et au début du XIe siècle retrouve cette figure, à une échelle modeste, mais avec un acharnement remarquable : la guerre de course est menée contre la Calabre et la Pouille (975, 1002, 1009, 1016, 1031), mais aussi contre Alméria (954) et même contre Tripoli et Sfax, ravagée en 915. On retrouve les caractéristiques de l'Arabocratie dans l'Archipel : la flotte des Rabadîs de Séville, basée d'abord en 815 à Alexandrie, puis en Crète à partir de 827 et à Athènes constitue une zone de pillage et de réduction en esclavage qui s'étend à toute

23. IBN BATTÛTA, *Voyages*, trad. C. DEFREMERY et B. R. SANGUINETTI, Paris, 1982, t. II, p. 106.

24. *Terre et mer*, Paris, 1985, p. 77, citant Shakespeare : « Bijou serti d'une mer d'argent / Qui lui est un rempart, / Un fossé qui défend la maison ».

25. On accepte le concept, au sens où l'emploie Hélène AHRWEILER (*Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VIIe-XVe siècles*, Paris, 1966), pour en critiquer le coût et la dimension chimérique.

l'Égée, jusqu'aux premiers succès de Romain Lécapène (934 à Mitylène) et à la reconquête de la Crète en 961. La guerre n'exclut pas le trafic, mais la principale marchandise est l'homme.

La Sicile normande offre une autre configuration du pouvoir naval, héritée de Byzance : un lourd appareil fiscal et des mobilisations de rameurs pèsent sur les communautés rurales, qui doivent aussi fournir le bois aux arsenaux. Faute de marine de commerce active, c'est l'État qui se charge de tout et qui choisit l'insularité : la capitale est à l'abri derrière le double glacis de la Terreferme et d'une mer dominée, non plus partagée, mais divisée. Les Génois sont exclus de l'espace qui va de la Sicile au littoral maghrébin vite conquis par la flotte de l'émir Georges d'Antioche entre 1142 et 1148. Et la flotte sicilienne peut aller frapper très loin : Nègrepont, Damiette, Alexandrie, Majorque, Thessalonique, Tyr. Elle fait alors, jusqu'en 1189, jeu égal avec Pise et Gênes et permet à l'État sicilien d'appliquer pendant quelque temps une stratégie de conquête des rives opposées des mers étroites, Albanie, Dalmatie, Ifrîqiyya. De nouveau, de 1282 à 1350, un effort fiscal extrême permettra à l'insularité sicilienne, choisie et liée à la Révolution des Vêpres et au changement dynastique, de lever une flotte de galères capable de faire face à la puissance angevine soutenue par le grand arrière français. La Sicile aragonaise en profitera pour reprendre pied à Djerba, perdue vers 1150.

Passé 1350, la Sicile reviendra à la position d'île passive, qu'elle partage avec une Sardaigne à l'inertie pérenne depuis l'époque byzantine et exposée aux conquêtes. La Chypre byzantine n'exploite que fugitivement sa position géographique parfaite et, sous les Lusignan, l'île ne fait qu'accueillir les corsaires catalans, entraînant les représailles sévères des Mamlouks. L'autonomie et une relation de service caractérisent la Majorque des Banû Ghâniyya sous le pouvoir lointain des Almoravides : leur arsenal et leur flotte couvrent la frontière maritime vers l'Europe et l'Orient. Le choix d'être une île, avec ses risques et les profits qu'on en attend, est ici caractérisé. En 1127, après le sac de la ville de Majorque par l'expédition pisane et génoise, le nouveau gouverneur almoravide veut la faire reconstruire à l'intérieur des terres. La population se révolte et obtient le remplacement du gouverneur par Ibn Ghâniyya qui maintient la capitale sur la mer. Majorque n'use cependant de sa situation géographique exceptionnelle dans le champ politique que quand les Banû Ghâniyya transforment l'archipel en base de reconquête du Maghreb. Ils débarquent sans opposition à Bougie en 1184, et soulèvent les Arabes contre la domination almohade, puis se replient sur Tozeur et, de concert avec l'envoyé de Saladin Qarâqûsh et ses troupes turques, leurs partisans ravagent l'Afrique du nord jusqu'en 1237, pendant plus de cinquante ans.

Les pouvoirs navals proprement insulaires sont, on le voit, peu nombreux, pour ne pas parler de thalassocratie : la seule ambition d'une domination navale étendue à la Méditerranée centrale, Tyrrhénienne, Canal d'Afrique, Ionienne et Adriatique, est celle de la dynastie normande de Sicile, et encore s'agit-il toujours de mers partagées, à l'exception de la mer

d'Afrique. À un niveau d'organisation et de forces plus modeste, les îles peuvent jouer encore un rôle autonome, dans l'ombre d'un pouvoir plus vaste, ou n'être qu'un rouage dans une stratégie d'ensemble, un préside. Ceuta, que nous assimilons toujours à une île, dispose d'un arsenal, d'une position remarquable, de ports convenables, et, dès le XIe siècle, elle devient la base de la tentative des Hammûdites de fonder sur le Détroit un califat 'alide. Trop faible pour assurer le triomphe de ce projet, elle passe ensuite à une autonomie étendue sous Saqût al-Barghawâtî de 1041 à 1073, et presque continûment de 1234 à 1329, avec des périodes intermédiaires de contrôle plus étroit des Almoravides et des Almohades. La flotte assure la quasi-indépendance de la république oligarchique, puis de la Seigneurie, à l'italienne, et assume des missions de guerre pour le compte de l'Empire continental marocain ou d'imprécises, mais probables, actions de course.

Le roi de la *taifa* de Dénia, Mudjâhid, avait déjà, en 1014-1015, tenté de fonder un empire maritime par la conquête réussie de Majorque, puis par celle de la Sardaigne, manquée. La souplesse des relations entre centre impérial et périphérie dans le monde musulman permet ces relations complexes entre des pouvoirs dont la taille n'est pas trop dissemblable. Dans l'ensemble des pays chrétiens, au contraire, les périphéries corsaires, îles ou ports isolés, sont de petit format et la course tâche de distinguer entre port d'armement et port de recel, pour éviter représailles et enquêtes. Seul, l'État des Hospitaliers dispose d'un vrai centre corsaire qui coïncide avec sa capitale.

Mais, comme dans le monde musulman, la course peut nourrir l'armée navale du pouvoir impérial. On l'a observé dans le monde catalan au XIVe siècle : il dispose d'avant-postes en Sardaigne, à Cagliari et à Alghero, en Sicile, à Syracuse et à Augusta, dans l'Archipel, à Famagouste, d'où des enfants perdus peuvent assez librement harceler les lignes de navigation génoises et vénitiennes. Avec l'introduction des marines atlantiques, au XVe siècle, Basques, Cantabriques et Portugais se basent à Ceuta, à Malte, à Pantelleria ; ils servent l'Empire d'Alphonse V d'Aragon, sans lui coûter un florin. Les prises corsaires sont censées financer la formation d'une flotte souple et l'entretien des châteaux. Malte et Pantelleria montrent que la réalité est souvent décevante et que le coût retombe sur les habitants de ces bases.

L'Empire a le souci en effet, dans la tradition byzantine et vénitienne, relayée par les Hospitaliers de Rhodes, d'assurer des bases navales, des présides, le long des littoraux, et, si possible, à l'abri d'un bras de mer. Rab/Arbe, en Dalmatie, Corfou, Djerba ont déjà servi de points d'appui avancés à la flotte normande ; dans les projets d'Alphonse V d'Aragon, les présides continentaux, comme Bernik (Benghazi) en Cyrénaïque, Castiglione della Pescaia en Toscane, alternent avec les îles. Castellorizo est ainsi mise par les Hospitaliers au service de la flotte impériale de l'amiral Bernat de Vilamarí et le prince aragonais avait le dessein de fortifier Zembra.

Un rêve de grand empire naval qui enserre le Maghreb d'une « connectivité » pour le moins hostile est celui que forge l'infant don Luis de la Cerda, amiral de Philippe VI, et qu'il fait accepter par Clément VI en 1344 : « Prince

de la Fortune », il est investi par le pape de l'archipel des Canaries à peine exploré. Son royaume des Îles fortunées comprendra cependant aussi l'île méditerranéenne de la Galite qu'il lui reste à occuper et à munir d'une forteresse, comme le reste de ses États. Le projet était destiné à constituer une belle seigneurie corsaire, ou à rester un Empire imaginaire.

On peut finir sur ce point : les îles méditerranéennes présentent des réseaux exploitables, économiquement et militairement, mais le Moyen Âge central et tardif a utilisé imparfaitement ces potentialités. Les grands trafics de masse dominent largement et interdisent de surestimer ces relations moyennes entre ports d'importance secondaire et qui utilisent les outils du cabotage. Les îles sous-tendent également une part importante de l'imaginaire du monde maritime : du communisme liparéen antique à l'accession des esclaves maltais au service militaire, au mariage et à la citoyenneté, et jusqu'à l'élaboration de grands projets de royautés Outre-mer, précoces mais réalistes, elles alimentent des réflexions politiques qui ne sont pas négligeables. Mais c'est par leur étrangeté, plutôt que par la familiarité qui naît de leur présence dans le tissu connectif. Rappelons que les portulans les ont mises longtemps à part, comme un autre monde, ce que les insulaires postérieurs reprendront encore au XVI[e] siècle. Un halo de mystère les enveloppe, qui correspond sans doute à beaucoup de crainte et à un éloignement persistant.

Henri BRESC, Université Paris X-Nanterre, Département d'Histoire, 200, avenue de la République, F-92000 Nanterre Cedex

Médiévales 47, automne 2004, p. 139-152

Fabrizio NEVOLA

LE PATRONAGE ARCHITECTURAL DU PAPE PIE II PICCOLOMINI À SIENNE*

Enea Silvio Piccolomini naquit à Corsignano (devenu Pienza) le 18 octobre 1405. Il étudia au *Studium* de Sienne dès l'âge de 18 ans et entreprit une carrière de secrétaire et d'humaniste, notamment au service de l'empereur Frédéric III. En 1447 il entra dans les ordres et fut immédiatement nommé évêque de Trieste par Eugène IV. Trois ans plus tard, en 1450 il monta sur le siège épiscopal de Sienne et devint cardinal en 1456[1]. Durant son épiscopat siennois, Enea Silvio prépara la rencontre de Frédéric III avec Éléonore de Portugal, près des murs de la ville. Par la suite, il se rendit avec le couple à Rome où il assista au couronnement impérial de Frédéric et à son mariage avec Éléonore[2]. Enea Silvio décrit ces événements dans ses *Commentaires*, rapportant que, durant le voyage vers Rome, ayant atteint le sommet de la colline d'Acquapendente, l'empereur se tourna vers lui et lui prédit son accession au cardinalat et son élection au siège de saint Pierre.

Au cours de son pontificat, Enea Silvio déploya des contacts diplomatiques avec le régime populaire de la Commune de Sienne pour obtenir le retour des familles de magnats et de nobles siennois au gouvernement de l'État, ainsi que la récupération de leurs droits. Son initiative était clairement intéressée puisque les Piccolomini avaient été exclus du gouvernement par les lois « antimagnatizie » de 1277, et qu'un certain nombre de membres de

* Ce texte est issu d'une communication prononcée le 7 mai 2003 au musée du Petit Palais d'Avignon à l'invitation de Didier Boisseuil et d'Esther Moensch. J'ai choisi – pour des raisons de place – de maintenir l'essentiel du texte présenté et de limiter l'importance des notes infrapaginales ; pour de plus amples précisions, je renvoie le lecteur au chapitre 2 de mon livre à paraître *Architecture and Government in Renaissance Siena. Fashioning Urban Experience (1400-1555).* Je tiens à remercier Emma del Balzo di Prese et Didier Boisseuil pour l'aide qu'ils m'ont apportée lors de la traduction.

1. L. TOTARO, *Pio II nei suoi Commentarii*, Bologne, 1978, p. 29-88.

2. F. NEVOLA, « "Lieto e trionfante per la città" : Experiencing a mid-fifteenth-century imperial triumph along Siena's Strada Romana », *Renaissance Studies*, 17-4, 2003, p. 581-606.

la famille associés à Enea Silvio avaient participé à un coup d'État manqué en 1450, à la suite duquel ils avaient été exilés. Dès septembre 1458, la branche de Corsignano des Piccolomini fut ainsi admise au « Monte del Popolo », un stratagème qui permit au gouvernement siennois d'éviter la publication d'un acte de réadmission générale de tous les « Gentiluomini ». Cette décision engendra une situation singulière puisque désormais une des familles de la plus ancienne aristocratie siennoise devint une des plus influentes du « Popolo » [3].

Bien que la Commune n'ait pas satisfait toutes les requêtes politiques des Piccolomini, Pie II ne retira pas ses faveurs à sa ville familiale, comme on l'a souvent suggéré, et il continua à s'y rendre. En 1458, il éleva Sienne au rang d'archevêché et en juin 1461, il canonisa Catherine de Sienne tandis qu'il accordait à la République siennoise des droits sur les territoires pontificaux de Radicofani et du Monte Amiata. Maintes indulgences papales furent accordées aux églises siennoises, et comme Nicholas Adams l'a remarqué, la fortification et la restauration de Corsignano/Pienza améliorèrent sensiblement les défenses des frontières siennoises méridionales. En 1464, sur la route d'Ancône où il mourut, Pie fit don du bras de saint Jean-Baptiste à la cathédrale. En raison de l'importance de cette relique – enlevée de Saint-Pierre de Rome en grande pompe par la « Porta del Popolo » – ce don paraissait considérable. D'autant que Jean-Baptiste était le saint patron de Florence, et que la donation pouvait être considérée comme un affront fait aux Florentins, qui eux ne possédaient, à cette date, aucune relique importante de leur saint. J'espère montrer que le patronage architectural de Pie II à Sienne peut être considéré comme une preuve supplémentaire de l'attitude conciliante du pontife envers le gouvernement de la ville. En effet, le patronage de Pie II à Pienza fut dépassé par les nombreux projets entrepris par les Piccolomini dans le centre même de Sienne, pour lesquels le gouvernement siennois offrit des exemptions fiscales et des concessions ; ces projets servirent de précédents importants aux stratégies patronales d'autres familles siennoises durant le dernier tiers du XV[e] siècle. De plus, il semble évident que la politique incitative menée par les édiles pour renouveler le paysage urbain – que j'ai décrite par ailleurs – a influé sur le patronage choisi par le pape Pie II et par ses parents à Sienne [4].

3. *Cf.* I. POLVERINI FOSI, « La Comune Dolcissima Patria : Pio II e Siena », dans D. RUGIADINI éd., *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, (*Atti del V e VI convegno : Firenze, 10-11 dicembre 1982 ; 2-3 dicembre 1983)*, Florence, 1987, p. 509-21 ; P. PERTICI, « Il viaggio del papa attraverso il territorio senese : le tappe di una vita » dans *Il sogno di Pio II e il viaggio da Roma a Mantova. Atti del Convegno Internazionale. Mantova : 13-15 aprile 2000.* (Centro Studi L. B. Alberti, *Ingenium* n. 5), A. CALZONA, F. P. FIORE, A. TENENTI and C. VASOLI dir., Florence, 2003, 143-62.

4. F. NEVOLA, « "Ornato della città" : Siena's Strada Romana as Focus of Fifteenth-century Urban Renewal », *Art Bulletin*, 82-1, 2000, p. 26-50.

Planification civique et patronage privé : l'exemple du Palazzo delle Papesse

Les liens entre les politiques publiques et les initiatives des Piccolomini peuvent être clairement observés dans le cas du Palazzo delle Papesse, construit pour la seconde sœur de Pie II, Caterina, à partir de 1459. Ce palais, indépendant de tout habitat voisin, fut construit sur l'actuelle « piazza Manetti », un site qui faisait face à la « via di Città » et qui était entouré de rues étroites menant à la cathédrale. Malgré la proximité du « Duomo », le lieu était loin des principales résidences familiales des Piccolomini et fut peut-être choisi pour encourager les projets de réaménagements urbains proposés par les « Maestri sopra l'Ornato », les fonctionnaires gouvernementaux chargés de l'embellissement urbain. Les maîtres de « l'Ornato » apportèrent leur soutien à la rénovation de l'espace autour de la « piazza Manetti » et leurs encouragements furent dispensés dès la fin du mois d'avril 1459 à « quiconque veut construire sur ce site [...] embellissant cette zone qui fait honte à la ville, surtout en vue de la visite imminente de la cour pontificale »[5].

Au moment de l'avènement d'Enea Silvio au siège pontifical, Caterina Piccolomini était veuve de Bartolomeo Guglielmi et vivait dans la « via del Casato » avec son beau-fils Francesco di Bartolomeo Guglielmi. En raison de son veuvage, Caterina dépendait pour ses revenus de son beau-fils, comme Antonia sa fille dont la dot devait être versée à Bartolomeo della Massa. Ni Antonia ni Caterina ne reçurent les sommes totales qui leur étaient dues[6]. L'élection du frère de Caterina au pontificat en 1458 mit fin à leur précarité. Caterina reprit son nom de famille ; il fut aussi donné à son gendre, Bartolomeo dei Piccolomini della Massa, qui devint préfet de Spolète. Les fonds pontificaux aidèrent donc Caterina à retrouver son identité et son indépendance, et lui permirent aussi de devenir la destinataire d'un grand palais à Sienne, où elle vécut avec sa fille et son gendre. Il n'est guère surprenant que son petit-fils ait été appelé *Aeneas* en mémoire de son généreux grand-oncle.

Le projet du palais progressa rapidement pour deux raisons : d'une part, grâce aux sommes constamment versées par la « Tesoreria Segreta » du pape qui couvrirent les coûts de construction, d'autre part grâce à l'obtention d'un site adéquat, due à l'intercession de la Commune de Sienne. En octobre 1459, un pétitionnaire anonyme réclamait la concession du site de la « piazza Manetti », afin d'y bâtir rapidement un palais, dont la façade devait être

5. Archivio di Stato di Siena (désormais ASS), *Consiglio Generale* 228, f° 168, le 4 avril 1459 (cité dans P. Pertici, *La città magnificata : interventi edilizi a Siena nel Quattrocento*, Sienne, 1995, p. 66).

6. La restitution de dot est mentionnée dans ASS, *Lira* 136, f° 13 (1453) et *Lira* 156, f° 19 (1466) ; les détails biographiques sont dans C. Ugurgeri della Berardenga, *Pio II Piccolomini, con notizie su Pio II e altri*, Florence, 1973, p. 135, p. 220.

achevée à la fête de l'Assomption de l'année suivante. L'auteur de la pétition était, bien sûr, Caterina qui reçut une partie du site en décembre 1459 et qui élargit l'emplacement par des acquisitions nouvelles réalisées en août 1460, obtenant de la Commune un terrain supplémentaire en octobre de la même année. Le gouvernement siennois permit aussi à Caterina d'utiliser les petites rues adjacentes afin de stocker les matériaux et de dresser les échafaudages. De plus, des exemptions de taxes furent accordées sur l'importation de matériaux de construction de luxe comme le « macigno » (« marbre travertin ») et autres pierres nécessaires. Comme le déclarait le Conseil, de telles concessions témoignaient de la déférence que la Commune entendait manifester au pape, mais étaient aussi destinées à « rendre la dite maison très honorable, au moyen de grandes dépenses et d'ajouter à la gloire de cette magnifique cité ».

Cette « grande dépense » fut garantie directement par les finances pontificales[7]. Dès juin 1459 Caterina reçut des paiements réguliers qui furent effectués durant tout le règne de Pie II. Les premiers versements furent importants, mais n'avaient aucun destination spécifique. À partir de juin 1462, la majorité des dépenses dans les comptes de la Trésorerie Secrète précisent que les fonds étaient destinés « au palais qu'elle est en train de faire bâtir ». Presque 4 000 ducats furent ainsi versés à Caterina entre 1459 et 1463. En plus de ces fonds, le gendre de Caterina, Bartolomeo della Massa, reçut un salaire considérable qu'il dépensa pour les travaux. À la mort de Pie II, la rapide construction du palais, entièrement dépendante du financement pontifical, s'arrêta. Comme le précisent Caterina et son gendre dans leur déclaration d'impôts de 1466, « ils subirent des dommages à l'issue de la mort du Pape Pie II parce qu'ils avaient laissé 3 000 ducats à Spolète ». Aussi pour continuer la construction du palais pour « l'honneur et la beauté de la ville » ils durent vendre une grande partie de leur patrimoine pour rassembler les fonds nécessaires[8]. Les finitions restèrent incomplètes et les dépenses d'achèvement furent estimées à 2 000 florins dans la déclaration d'impôts qui fut établie au XVIe siècle.

En utilisant des fonds de la Chambre apostolique, Pie II assista considérablement sa sœur dans la construction de son palais, mais il soutint aussi indirectement la politique du gouvernement siennois qui demandait la réorganisation de la zone de la « piazza Manetti », et plus généralement l'amélioration des façades le long de la route de Rome. De fait, dès 1444 le site de la « piazza Manetti » avait été l'objet de restructurations, et Nanni Marsili avait été sommé de restaurer le palais Marsili, qui s'écroulait. Après avoir été un premier temps exproprié, en avril 1459, Nanni Marsili put récupérer ses biens, et commissionna Luca di Bartolo da Bagnocavallo pour restaurer le palais. Ce fut à ce moment, comme nous l'avons vu, que l'office de « l'Or-

7. Largement documentée dans Archivio di Stato di Roma (désormais ASR), *Camerale Primo, Mandati Camerali* 834-6 et *Tesoreria Segreta* 1288-9.
8. ASS, *Lira* 156, f° 19 (1466).

nato » se mit à chercher un propriétaire qui développerait le site, une offre qui fut acceptée par Caterina avec le soutien financier de son frère.

En sorte que, le patronage Piccolomini sur le site de la « piazza Manetti » participa activement au processus de renouvellement urbain favorisé par le gouvernement, et constitua un exemple pour les voisins. Ainsi, non seulement le palais Marsili fut remodelé, mais d'autres suivirent aussi. Un peu plus loin que le palais Marsili, se trouvait la propriété de la famille Lolli. Goro di Niccolò Lolli était un des plus anciens amis de Pie et il le servit en tant que secrétaire personnel. En reconnaissance de son zèle et de son amitié, Pie II accorda à sa famille le droit d'utiliser le nom Piccolomini. Dans sa déclaration d'impôts de 1465 Goro déclarait qu'il avait restauré la façade du palais « durant les jours heureux [de Pie] d'une manière magnifique », et qu'il avait besoin encore de 1 200 florins pour compléter les travaux intérieurs. D'importantes armoiries des Piccolomini surmontaient le portail en commémoration de l'association entre la famille et le pape. De plus, la démolition de galeries de bois (« ballatoi ») le long de la « via di Città », réalisées par l'office de « l'Ornato », servit aussi à améliorer l'apparence générale de la zone, qui était la route principale, empruntée par les processions cérémonielles entre le Dôme et le « Campo ». Le palais de Caterina finit par être connu sous le nom de Palazzo delle Papesse. En effet, le bâtiment finit par représenter une lignée féminine, associée au nom papal des Piccolomini. Toutefois, l'importance des investissements et les ambitions architecturales exprimées dans l'autre projet familial de Pie II, qui fut développé autour de la place Piccolomini, près de San Martino, révèle à quel point les espérances du pape étaient encore plus grandioses pour les quatre fils de son autre sœur, Laudomia Todeschini Piccolomini.

Famille et mémoire : la réorganisation de la « piazza Piccolomini »

Enea Silvio Piccolomini est né en exil, son grand-père ayant été banni de la ville en 1368, et son père ayant été initialement employé en tant que courtisan et mercenaire de Gian-Galeazzo Visconti, pour revenir s'installer par la suite à Corsignano aux marges du territoire siennois[9]. Cette branche des Piccolomini avait donc été chassée de Sienne à partir du XIVe siècle ; une situation à laquelle Pie II semble avoir consciemment cherché à remédier à travers ses interventions politiques et ses investissements mobiliers. Après un si long discrédit, cette branche ne possédait plus aucune propriété dans la ville, en conséquence leur présence physique et légale y était effacée.

Le désir du pape de rendre à sa lignée une position prééminente dans la vie politique siennoise, et de lui assurer une présence architecturale appro-

9. C. Ugurgeri della Berardenga, *op. cit.*, p. 28-34.

priée dans la ville, fut partagé entre ses deux sœurs, Laudomia et Caterina. Alors que Caterina n'avait qu'une fille, Laudomia était mariée à Giovanni Todeschini et avait quatre fils, auxquels le pape accorda des titres importants, leur assurant une position sociale de premier plan : Francesco devint archevêque de Sienne puis cardinal, Antonio, duc d'Amalfi, Giacomo, seigneur de Montemarciano et Andrea seigneur de Castiglion della Pescaia et de l'île del Giglio [10]. Ce fut la branche Todeschini Piccolomini qui fut admise au « Monte del Popolo », et qui devint active dans les offices gouvernementaux durant la seconde moitié du XVe siècle, bénéficiant d'alliances matrimoniales avec des familles siennoises ou étrangères. Alors que le palais de Caterina ancrait sa lignée au cœur de la ville, Laudomia et ses fils, qui bénéficièrent eux-aussi des subsides du pape, érigèrent une demeure monumentale dans l'enclave Piccolomini adjacente au « Campo ». Ainsi les manœuvres politiques de Pie II placèrent sa branche familiale dans une position dominante au sein du puissant « Monte del Popolo », alors que ses ambitions architecturales redéfinissaient le clan Piccolomini autour du pouvoir dominant de ses neveux.

Dans une lettre envoyée de Rome, en septembre 1458, par l'ambassadeur siennois auprès du pape, Niccolò Piccolomini rapporta que Pie II avait dit : « je veux construire un palais chez les Piccolomini » (« in casa ai Piccolomini ») [11]. La lettre contenait aussi les remerciements formels du pape au gouvernement siennois pour avoir admis sa famille au sein du groupe dirigeant. Un lien fut donc établi dès le début entre les programmes politiques, familiaux et architecturaux qui furent résumés dans le projet de réorganisation du site de la « piazza Piccolomini ».

La « piazza Piccolomini » constituait un espace public au sud du Campo, situé entre la route de Rome et la « via del Porrione » ; elle était délimitée par une série de résidences et la façade de l'église San Martino. Le grand nombre de propriétés de la famille Piccolomini autour de la place et la présence d'un puits, connu comme le « pozzo dei Piccolomini » avait conduit à nommer cet espace « piazza Piccolomini », dès le XIVe siècle. En 1453, avant même l'élection de Pie II, seize des dix-neuf foyers qui composaient la famille Piccolomini étaient taxés dans le district de Pantaneto, dans le voisinage de la place. Cette situation perdura. En 1481, quatorze foyers Piccolomini continuaient à vivre à Pantaneto, même si, à cette date onze foyers étaient taxés en dehors du district. Ce fut cette zone que Pie II sélectionna pour son patronage architectural le plus important à Sienne, car elle constituait le cœur de l'espace familial, et de surcroît, elle était placée de manière prédominante au centre de la ville, tout proche du « Campo » et de la « Strada Romana ».

10. *Cf.* les brèves remarques dans C. UGURGERI DELLA BERARDENGA, *op. cit.*, p. 504-545 ; et G. A. CAMPANO, « Vita Pii II Pontificis Maximi » dans *RIS*, III.3, G. ZIMOLO éd., Bologne, 1964, p. 66.

11. ASS, *Concistoro* 1992, f° 77 (le 27 septembre 1458).

La réorganisation du site de la « piazza Piccolomini » passa par la construction de nouveaux et vastes bâtiments, et d'une « loggia », placés de façon à réorienter l'espace en direction de la route de Rome[12]. La première phase de ces aménagements précéda l'élection pontificale, puisque nous savons qu'Enea Silvio paya la restauration de l'église San Martino alors qu'il était encore évêque de Sienne ; le nouvel édifice fut consacré le 10 août 1458. San Martino était une église paroissiale, mais elle donnait aussi son nom au district ou Tiers de la ville qui s'étendait au sud-est du « Campo » vers la « Porta Romana ». Les Piccolomini formaient la plus puissante famille résidante dans ce district et participaient fréquemment au gouvernement local. Le bâtiment fut reconstruit au XVI[e] siècle et aucune trace n'a survécu de la rénovation du XV[e] siècle.

Alors que Niccolò Piccolomini rapporte la volonté précoce du pape, dès son avènement, de construire un palais dans le quartier Piccolomini, le projet n'aboutit pas immédiatement ; il fut précédé par la construction d'une magnifique « loggia » en marbre. Il semble désormais assuré que l'église San Martino faisait partie intégrante du projet de réaménagement de la « piazza Piccolomini », puisque le plan originel de la « loggia » l'alignait sur la façade de San Martino. Cependant, ceci aurait nécessité l'utilisation d'un terrain appartenant à Giovanni di Guccino, un maître d'école qui refusait de vendre son bien aux Piccolomini. Les plans furent donc modifiés et la « loggia » fut construite sur un site payé par les fonds pontificaux ; 3 000 ducats furent versés entre décembre 1460 et octobre 1461 pour acquérir le site et peut-être les matériaux. La campagne de construction ne commença sérieusement qu'avec un paiement de 600 ducats fin avril 1462.

L'auteur d'une chronique siennoise, Allegretto Allegretti, mentionne que la première colonne de la « loggia » fut érigée le 18 mai 1462, et il est probable que les travaux étaient achevés dès septembre de la même année, quand l'artiste Lorenzo di Pietro dit « il Vecchietta » et un maçon nommé Nanni Castori furent appelés pour donner leur avis sur le coût total du projet. À travers les paiements effectués par la trésorerie pontificale, il est possible d'évaluer les dépenses à près de 3 811 ducats. Il est probable que ces chiffres sont complets et précis, dans la mesure où ils incluent le paiement de vingt livres en novembre 1462 pour 6 paires de chausses achetées pour les constructeurs « qui ont travaillé sur la loggia des Piccolomini », dernière et modeste dépense attestée pour l'édifice[13]. On peut donc suggérer que Pie II a pu l'admirer pendant sa brève visite à Sienne, lors de son retour de la station thermale de Bagno di Petriolo, le 31 août 1462.

12. A. LAWRENCE JENKENS, « Pius II's Nephews and the Politics of Architecture at the End of the Fifteenth Century in Siena », *Bullettino Senese di Storia Patria*, CVI, 1999 [2001], p. 68-114 ; une lecture plus nuancée se trouve dans F. PAOLO FIORE, « Siena e Urbino », dans *Storia dell'architettura italiana : il Quattrocento*, F. PAOLO FIORE dir., Milan, 1998, p. 277-279 et F. PAOLO FIORE, « La Loggia di Pio II per i Piccolomini a Siena », dans *Il sogno di Pio II, op. cit.*, p. 129-142.

13. ASR, *Tesoreria Segreta*, 1289, f° 133.

La « loggia » est composée d'une arcade à trois baies, orientée au nord, le long de la « Strada Romana » ; elle est construite avec des colonnes et des chapiteaux de marbre à l'antique qui soutiennent les armoiries pontificales des Piccolomini ; sur l'inscription en bronze figure *PIE II PONTIFEX MAXIMUS GENTILIBUS SUIS PICCOLOMINEIS*. Un banc simple, articulé par des pilastres classiques court à l'intérieur de la « loggia ». L'extérieur du banc face à la « Strada Romana », particulièrement visible parce qu'à hauteur des yeux des passants, était décoré d'une série d'armoiries sculptées, jadis peintes, appartenant à d'autres membres de la famille Piccolomini. Elles signalaient de manière évidente les liens entre Pie II et ses plus proches parents. Les *Gentilibus Suis* que Pie associait à son nom étaient en particulier les fils de sa sœur Laudomia, les bénéficiaires de ses plus grandes faveurs, mais aussi le reste du clan résidant dans le quartier, dont les armes sont visibles sur les coins de la mansarde face à la route et à la place.

Alors qu'Antonio et Francesco firent leur carrière respectivement à la cour napolitaine et à la Curie, leurs frères Andrea et Giacomo restèrent à Sienne. Ces derniers héritèrent de la « loggia ». Le bâtiment était entretenu à leurs frais, en partie à l'aide des revenus des magasins situés dans le sous-sol. Ils étaient aussi propriétaires de l'imposant palais Piccolomini, qui dominait l'espace entre la « piazza Piccolomini » et le « Campo », avec sa façade sur la « Strada Romana ». Comme nous l'avons observé, le désir du pape de construire un palais au cœur de l'enclave des Piccolomini fut exprimé dès ses premiers échanges avec la Commune de Sienne. Toutefois, deux années s'écoulèrent, et trois visites à Sienne s'effectuèrent avant qu'une action n'ait été entreprise. L'attention du pape s'était plus précisément focalisée sur Pienza et le projet de la « loggia » à Sienne. L'emplacement et le début du chantier du palais sont mentionnés pour la première fois dans une requête adressée en octobre 1460 par l'agent de Pie II à Sienne, Giovanni Saracini. Il demandait une exemption de la moitié des impôts fonciers (« gabelle dei contratti ») et un allègement des taxes d'importation de matériaux de construction. Cela fut accordé parce que « la ville sera rendue plus belle et magnifique grâce à ce projet merveilleux ». Dès le début, le projet du palais fut donc présenté comme une contribution à l'amélioration de l'image publique de la ville.

L'acquisition du site commença une fois les exemptions accordées, et le pape dépensa la somme de 8 300 ducats (entre janvier 1461 et octobre 1463)[14]. L'essentiel de cette somme – environ 6 000 ducats – fut payé en mai 1461 ; la part restante fut employée à l'acquisition de quelques terrains nécessaires pour compléter le site. On ne sait si d'autres propriétés furent acquises après 1463, mais l'emplacement devait être presque entièrement aux mains des Piccolomini en 1464, puisque les 16 000 ducats que Pie II laissa

14. ASR, *Tesoreria Segreta* 1288, f° 74 (le 8 janvier 1461) et les entrées suivantes aux f°s 75, 79, 101, 108v°, 118.

au cardinal Francesco étaient destinés « à construire le palais »[15]. Malheureusement, comme les neveux du pape s'en plaignaient en 1466, le testament ne fut pas respecté et les fonds assignés furent bloqués par le nouveau souverain pontife, Paul II. Ils protestèrent faisant valoir que « pour que notre palais soit sur le sol, [...] pour notre propre honneur et celui de la ville [...] puisqu'il n'est pas encore achevé [...] cela nous coûtera de nombreux milliers de florins ».

Dans son état actuel, le palais Piccolomini est incomplet, puisqu'il devait occuper seul une « insula » entière entre le « Campo », la « Strada Romana », la « via del Porrione » et la « piazza Piccolomini », et disposer de quatre façades identiques à la seule qui fut construite. En 1480, le palais fut divisé en deux parties[16]. L'une d'entre elles appartenait à Giacomo. Elle est connue sous le nom de « Palazzo Nuovo » (le nouveau palais) et faisait face à la « Strada Romana ». Elle était construite en travertin, dans un style similaire à celui adopté pour le palais de Pienza. L'autre, que détenait Andrea et qui était décrite dans les documents comme le « Casamento Vecchio » (l'ancienne résidence), donnait sur un angle du « Campo » et disposait d'une façade sur l'étroite « via del Porrione » ; elle avait une structure plus complexe, formée de nombreux édifices antérieurs dont l'apparence fut unifiée grâce à l'insertion de nouveaux châssis aux fenêtres et d'autres détails architecturaux.

En parvenant à entreprendre ce palais au cœur de l'espace du clan des Piccolomini, Pie II paraît avoir fait mentir l'usage selon lequel les conflits familiaux tournent généralement autour de propriétés et empêchent tous travaux. Toutefois, en cherchant à former un emplacement assez large pour établir un bâtiment cubique et massif, ses ambitions semblent avoir échoué face à la réticence de certains membres du clan à lui céder leur propriété. Dans le document qui établit le partage du palais en deux, le « Casamento Vecchio » est décrit comme étant clôturé du côté de Porrione-« piazza Piccolomini » par une série de propriétés appartenant à d'autres membres du clan. Ces propriétaires empêchèrent l'achèvement du palais selon le plan initial et les conflits qu'ils suscitèrent durèrent jusqu'au XVIe siècle.

Cette attitude suggère combien Pie II situait les besoins et les ambitions de ses parents immédiats en relation avec ceux de la totalité du clan Piccolomini. Dans une certaine mesure la défense des intérêts des Piccolomini, dans leur ensemble, constitua un obstacle à la promotion de sa propre branche. Par la suite aucun membre de la famille, sauf ceux qui étaient liés directement au pape, ne payèrent de charges fiscales pour la « loggia » ; même s'il est dit que Pie établit une « consorteria » pour contrôler les propriétés communes

15. ASS, *Lira* 166, f°s 12-13. Pour la campagne menée par Paul II contre les assignations réalisées par Pie II, *cf.* A. DE VINCENTIS, *Battaglie di Memoria. Gruppi, intellettuali, testi e la discontinuità del potere papale alla metà del Quattrocento*, Rome 2002.

16. ASS, *Consorteria Piccolomini* 19 (le 9 octobre 1480) ; et aussi dans *Consorteria Piccolomini* 17, f° 53v° *sq.* (Contratti di Andrea di Nanni Piccolomini [1464-1519]).

des Piccolomini, aucune déclaration d'impôts conjointe ne fut effectuée pour des biens possédés en commun dans la ville[17]. Il n'en est pas de même à Florence, où la « loggia » construite durant la même période par les Ruccellai est une « loggia commune », payée à partir de fonds communs, comme l'a montré Francis Kent[18].

Toutefois, il serait erroné de croire que seuls les Piccolomini « papeschi » – nom sous lequel ils étaient parfois connus – furent les bénéficiaires de la munificence pontificale. De nombreuses armoiries appartenant à d'autres branches de la famille placées autour de la place proclament fièrement leur association à la lignée papale. Comme le montre un dessin du XVII[e] siècle de la collection Chigi au Vatican, une importante tour médiévale faisait face au complexe « loggia-piazza » ; elle reliait les nouveaux bâtiments au reste des possessions familiales, plus anciennes, de la zone. Par la disposition des emblèmes familiaux et l'occupation commune du site le vaste clan paraissait uni, alors que le style architectural de leurs biens distinguait les neveux du pape, les Todeschini Piccolomini de leurs parents.

Architecture des palais

Les réalisations architecturales entreprises par le pape traduisaient l'importance de son patronage, tant par leur taille et leur coût, que par leur forme innovante. La « loggia » et les deux palais Piccolomini marquent un moment nouveau dans l'histoire architecturale de Sienne, l'introduction du style « all' antica ». Cette nouvelle forme bien distincte souligne les liens des Piccolomini avec la Rome pontificale, et intègre la famille parmi les élites raffinées qui choisissent de plus en plus un modèle classique pour leur palais. À leur tour, ces projets servirent de modèles et inspirèrent d'autres « patrons » siennois, qui construisirent leur palais plus tard[19].

Malgré l'indéniable importance des palais, leur paternité reste incertaine : à quel architecte ou quel groupe d'architectes faut-il attribuer les travaux ? Le problème est bien illustré par le conflit qui émergea en juin 1463, concernant le salaire que Caterina Piccolomini devait payer pour le palais « delle Papesse » : un arbitrage fut demandé à un certain maître Bernardo – généralement identifié avec Bernardo Rossellino – pour une somme qui était due à Antonio Federighi. Deux ans plus tard, Caterina lui devait toujours 400 florins. En janvier 1473, elle comparaissait devant la cour de la « Mercanzia »

17. Pour la formation de la « consorteria », *cf. L'archivio diocesano di Pienza*, G. CHIRONI éd., Sienne, 2000, p. 19-25.

18. F. W. KENT, « The Rucellai Family and its Loggia », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 35, 1972, p. 397-401.

19. La question de l'impact architectural et urbain des projets réalisés à Sienne grâce au patronage des Piccolomini est examinée dans mon *Architecture and Government in Renaissance Siena*.

pour un litige qui l'opposait au sculpteur et maçon Urbano di Pietro da Cortona, au sujet « de fenêtres de marbre et du prix de deux Madonnes [...] ». Le juge des prix, Pietro dell'Abaco, assigna à Urbano 100 livres de réparation. Les architectes-sculpteurs Bernardo Rossellino et Antonio Federighi, le sculpteur-maçon Urbano da Cortona et l'expert Pietro dell'Abaco sont tous mentionnés en association avec le bâtiment, mais aucun d'entre eux n'est fermement identifié comme étant son architecte.

Le bâtiment même nous fournit peu d'indices pour résoudre cette question d'attribution. La façade du « palazzo delle Papesse » trouve son parallèle le plus proche dans le palais Medici-Riccardi à Florence ; les édifices partagent la même gradation dans l'élévation : un bossage massif au rez-de-chaussée, des pierres de taille avec des cannelures aux étages supérieurs. De même l'arc légèrement brisé des fenêtres renvoie aux formes traditionnelles des propriétés voisines, tout comme à Florence, les fenêtres du palais Médicis ressemblent à celles du « Palazzo Vecchio » ainsi que l'a montré Howard Burns. Pareillement, les arcs en plein-cintre, qui formaient autrefois une « loggia » au rez-de-chaussée, rappellent le modèle médicéen, mais ils peuvent aussi faire référence au palais Tolomei datant du XIIIe siècle qui contenait aussi au rez-de-chaussée une « loggia » symétriquement ordonnée. Le respect des traditions de construction locales siennoises est encore plus évident à l'intérieur des bâtiments : dans la cour, des colonnes octogonales en briques soutiennent des arcs en plein-cintres avec des enchaînements de pilastres scandant l'entière élévation du bâtiment, font référence aux dispositions du « Cortile del Podestà » du « Palazzo Pubblico ». Alors que le palais Medici de Florence influença le dessin de l'édifice, l'exécution du projet, comme les détails de construction, marquent le poids considérable des traditions architecturales ou ornementales locales [20].

Plusieurs noms paraissent liés au projet de la « loggia » Piccolomini. En mars 1460, un premier dessin, accompagné d'un modèle en bois, fut soumis par Lorenzo di Pietro, dit « Il Vecchietta ». Charles Mack et Ruth Rubinstein ont suggéré que Bernardo Rossellino aurait pu dessiner la bâtiment. Plus récemment, Lawrence Jenkins a proposé le nom improbable de Leon Battista Alberti. Néanmoins, une série de documents montrent que Antonio Federighi supervisa la construction et qu'il aurait pu en être le sculpteur principal. De plus, d'importantes similitudes entre les sculptures des chapiteaux et des blasons de la « loggia », avec celle de la « Mercanzia », où la participation d'Antonio Federighi est attestée, confirment son rôle dominant dans le projet.

Quant au palais Piccolomini, il est généralement attribué à Bernardo Rossellino, l'architecte en chef de Pie II à Pienza, sur la base de similitudes

20. Sur la tradition de l'architecture siennoise du Quattrocento, *cf.* H. BURNS, « Restaurator de ruyne antiche : tradizione e studio dell'antico nelle attività di Francesco di Giorgio », dans *Francesco di Giorgio Architetto*, M. TAFURI, F. PAOLO FIORE dir., Milan, 1994, p. 151-181 ; de même, mon « Revival or Renewal : Defining Civic Identity in Fifteenth-century Siena » dans *Shaping urban identity in the middle ages*, P. STABEL et M. BOONE éd., Louvain/ Apeldoorn, 1999, p. 111-134, avec bibliographie.

stylistiques avec le palais de cette ville. Comme Rossellino mourut en septembre 1464, c'est-à-dire cinq ans avant que le palais n'ait été commencé, on a suggéré qu'un dessin (et peut-être un modèle) avait été laissé à sa mort. On a donc présumé que le palais, sur la base de ces modèles et selon les mots d'Allegretto Allegretti fut construit par « Pietro Paolo appelé "il Porrina" des "Porrini de Casole", un gentilhomme siennois, et [que] le maître-maçon était le maître Martino le Lombard. »

Dans les trois cas ci-dessus mentionnés, les débats savants se sont concentrés sur le recours possible à un architecte florentin : Bernardo Rossellino lui-même qui surveilla la construction de Pienza et aurait planifié le bâtiment de Sienne. Selon les comptes de Pie II, évoqués dans ses *Commentaires*, Bernardo Rossellino dépassa considérablement le budget pour l'exécution du projet de Pienza ; il était antipathique aux ouvriers et à la population locale parce qu'il était florentin, mais il était loué pour son travail par le pape, qui lui paya une prime et lui donna une robe rouge somptueuse afin d'exhiber son statut d'architecte pontifical. Malheureusement, aucune louange de ce type ne fut accordée à l'architecte du projet de Sienne et des doutes demeurent sur l'attribution des bâtiments. L'engagement de Pie II à Sienne avait pour but de conforter la présence matérielle de sa branche familiale dans le clan Piccolomini autour de San Martino, tout en participant à la politique poursuivie par des édiles visant à renouveler le bâti urbain. Il se serait attiré peu de sympathie à Sienne s'il avait employé un Florentin pour surveiller ses projets.

Antonio Federighi fut maître d'œuvre des travaux de la cathédrale de 1450 à 1480, et comme tel il était un officier public. En tant que « capomaestro », il fut associé aux projets publics à Sienne les plus importants de cette période : l'église de Sant'Ansano à Castelvecchio, la « loggia della Mercanzia » et la chapelle de la place. Il disposait d'une solide expérience en tant qu'administrateur et organisateur de vastes projets. On a donc suggéré qu'il avait pu jouer à Sienne un rôle semblable à celui de Bernardo Rossellino à Pienza. Il est certain qu'en tant qu'officier à la tête des chantiers publics les plus prestigieux, son association aux projets siennois du Piccolomini aurait été considérée comme un choix politique opportun, tant pour le « patron » que pour les autorités urbaines.

Il y a donc peu de doute que Pie II ait favorisé Antonio Federighi pour quelques travaux commissionnés à Sienne, l'engageant pour sculpter la tombe de ses parents à San Francesco en 1459, et à un niveau ou un autre dans tous ses projets architecturaux. Parmi les premiers paiements enregistrés par la Chambre apostolique en 1459, 276 florins caméraux furent donnés à « Antonio Federighi maître de l'Œuvre de la cathédrale de Sienne » pour la restauration des chambres qui devaient être utilisées « comme résidence de notre Saint Père »[21]. L'œuvre de Federighi témoigne d'une connaissance

21. ASR, *Mandati camerale* 834, f° 171 (le 24 juillet 1460).

considérable de l'architecture et de la sculpture classiques, et nous savons qu'il se rendit à Rome pour étudier en 1448 ou 1450. Inversement, que Bernardo Rossellino tout comme le Vecchietta aient été appelés en tant qu'arbitres des projets de construction des Piccolomini auxquels Antonio Federighi était associé (la « loggia » et le palais delle Papesse) suggère qu'ils n'étaient pas employés directement dans ces projets, et rend encore plus crédible le fait qu'Antonio en ait été le superviseur. Ce dernier aura donc probablement œuvré comme le véritable architecte, exécutant plusieurs bâtiments des Piccolomini à Sienne, même si leurs plans résultaient d'un travail complexe mené entre le commanditaire, le maître d'œuvre et peut-être même un conseiller extérieur, tel Bernardo Rossellino.

Quel qu'ait été l'architecte des trois bâtiments majeurs financés par la chambre apostolique pour les Piccolomini à Sienne, les choix stylistiques, s'inspirant délibérément de modèles non-siennois, montrent que ces projets étaient liés à celui de Pienza. Style architectural particulier et conception des bâtiments tenant compte de leur intégration au tissu urbain réunissent certainement les deux entreprises. Cependant, à Sienne, Pie II imposa un rythme différent de celui qui gouvernait ses choix à Pienza. De même, le fait qu'il ait investi dans le palais de Caterina, loin de la « piazza Piccolomini », suggère que ses initiatives n'étaient pas exclusivement réservées à un espace urbain particulier et qu'il espérait participer aux projets de renouvellement de la commune.

Par contraste, la réalisation de la loggia et du palais Piccolomini était le moyen de fournir à ses parents les plus proches une résidence placée de manière dominante dans l'espace du clan Piccolomini. Dans tous les cas, le choix d'un style architectural nouveau singularisait les bâtiments et surtout leurs propriétaires désormais considérés comme des individus raffinés, entretenant de bonnes relations avec une élite culturelle italienne étendue. Alors que les modèles de la Rome pontificale et ceux dispensés par les élites florentines ont peut-être inspiré les plans des deux palais et de la « loggia », ces projets s'intègrent cependant pleinement au contexte politique et urbain siennois.

Fabrizio Nevola, Villa I Tatti, The Harvard University Center for Italian Renaissance Studies, Via di Vincigliata 26, I-50135 Florence

Le patronage architectural du Pape Pie II Piccolomini à Sienne

Cet article traite du patronage architectural de Pie II Piccolomini à Sienne, sa ville natale. Le goût sophistiqué du Piccolomini en matière d'architecture est bien connu et est illustré en particulier par les interventions monumentales qu'il commanda hors de Sienne. Nous connaissons déjà beaucoup des commandes architecturales du pape pour le Vatican, telles que la « Loggia » de la Bénédiction attribuée à Francesco dal Borgo. De même, le complexe monumental de bâtiments par lequel Bernardo Rossellino remodela le petit village de Corsignano au sud de la Toscane, le transformant en la ville de Pie-Pienza, a été maintes fois étudié. À l'opposé nous savons peu des projets du Piccolomini pour la ville de Sienne, ce qui peut paraître surprenant, d'autant que par une sorte d'ironie, l'essentiel de la documentation qui étaye cet exposé est maintenant conservé au second étage (« piano nobile ») du palais Piccolomini, un bâtiment originellement conçu par le pape lui-même.

Architecture – Renaissance – Sienne – Pie II – patronage

The Architectural Patronage of Pius II Piccolomini in Siena

This paper discusses the architectural patronage of Pius II Piccolomini in his hometown of Siena. Piccolomini's sophisticated taste in matters architectural is well known, particularly as documented in the monumental interventions he commissioned outside Siena. Much is already known of the pope's architectural commissions for the Vatican, and the monumental complex of buildings with which Bernardo Rossellino reshaped a small village in South Tuscany, transforming it into the city of Pius : Pienza. This makes it all the more surprising that we know so little about Piccolomini's projects for the city of Siena, where papal patronage prompted the construction of two monumental palaces and an « all'antica » loggia.

Architecture – Renaissance – Siena – Pie II – patronage

Médiévales 47, automne 2004, p. 153-172

Entretien avec Guy BEAUJOUAN

UN MÉDIÉVISTE HISTORIEN DES SCIENCES

Propos recueillis par Jean-Patrice BOUDET, Joël CHANDELIER et Nicolas WEILL-PAROT

Pourquoi la science médiévale ? Quel est votre parcours, ce qui explique que vous soyez spécialisé dans ce domaine ?

Je me suis lancé dans la science médiévale à l'occasion d'une thèse d'École des chartes, que j'avais primitivement pensé faire sur l'histoire du vin d'Anjou, mais comme l'un de mes professeurs de première prétendait se lancer dans une thèse, que d'ailleurs il n'a pas faite, sur l'esprit de géométrie chez Pascal, il m'avait sensibilisé à l'histoire des sciences. De plus, j'ai eu moi aussi ma crise d'adolescence, mais au lieu de me droguer je faisais des mathématiques tout seul, ce qui ensuite m'a aidé à choisir une thèse sur l'histoire de l'arithmétique au Moyen Âge. J'ai choisi l'histoire de l'arithmétique parce que je songeais à faire une prospection systématique des manuscrits de la Bibliothèque nationale dans ce domaine déterminé. Alfred Cordoliani avait déjà fait la même chose pour le comput, pour lequel j'ai toujours eu une certaine répugnance, et l'arithmétique était donc pour moi le thème le plus facile à appréhender[1].

Votre recherche portait au départ sur les mathématiques et plus précisément sur les manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale, et cela rentrait dans le domaine de l'histoire des sciences. À cette époque, avez-vous eu des maîtres, ou bien vous êtes-vous formé tout seul ?

1. Voir notamment G. BEAUJOUAN, « Recherches sur l'histoire de l'arithmétique au Moyen Âge », *École nationale des chartes, positions des thèses*, 1947, p. 17-22 ; ID., « L'enseignement de l'arithmétique élémentaire à l'Université de Paris aux XIIIe et XIVe siècles », dans *Homenaje a Millàs Vallicrosa*, vol. 1, Barcelone, 1954, p. 93-124, art. réimpr. dans ID., *Par raison de nombres. L'art du calcul et les savoirs scientifiques médiévaux*, Aldershot, 1991, texte n° XI ; ID., « The Place of Nicolas Chuquet in a Typology of Fifteenth-Century French Arithmetics », dans C. HAY (éd.), *Mathematics from Manuscript to Print*, Oxford, 1988, p. 73-88, art. réimpr. dans ID., *Par raison de nombres*, *op. cit.*, texte n° III ; ID., « Nombre », dans J. LE GOFF, J.-C. SCHMITT (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, 1999, p. 834-844.

Je dois dire que lorsque j'ai commencé ce travail en 1944, le domaine de l'histoire des sciences, en particulier en France, était un véritable désert. J'ai souvent raconté comment j'étais allé voir Gaston Bachelard, qui était alors le grand patron de l'histoire des sciences. Il a eu l'extrême gentillesse de me recevoir chez lui toute une soirée, il a eu une conversation fascinante avec moi sur Berkeley et sur Malebranche, sur leur comparaison, mais ceci ne m'a servi à rien en ce qui concerne l'histoire des sciences médiévales, sinon à garder le souvenir que j'avais été un petit peu comme si Mozart avait joué du piano uniquement pour moi. Je raconte une autre anecdote, qui est la manière dont je suis entré en contact avec René Taton, qui est devenu après l'un des principaux organisateurs de l'histoire des sciences en France. Je cherchais désespérément l'unique exemplaire de l'histoire des mathématiques de David Eugene Smith qui se trouvait à la Sorbonne. Cet exemplaire n'était jamais accessible, et je me suis un jour rendu au service du prêt où l'on m'a dit : « Oui, c'est un certain M. Taton qui l'a emprunté. Il habite rue Gay-Lussac. » Je me suis dit : « Je vais aller le voir immédiatement ! » C'est comme cela que j'ai débarqué chez Taton et que j'ai fait sa connaissance. Je vous raconte ces deux anecdotes pour vous montrer l'état désertique et désorganisé dans lequel était l'histoire des sciences en 1944. On se précipitait pour avoir le plus rapidement possible les revues américaines de l'époque de l'occupation qui ne se trouvaient dans aucune bibliothèque, pour avoir une certaine idée de ce qui se faisait récemment aux États-Unis.

Autrement dit, cela paraissait inédit d'être à la fois médiéviste et historien des sciences.

C'était une nouveauté. Je me souviens être allé visiter Alain de Bouärd, qui était professeur de paléographie à l'École des chartes, pour lequel j'avais beaucoup d'admiration et qui nous avait fait des éloges – que je trouve maintenant un peu excessifs – des travaux de Marcellin Berthelot sur l'histoire de l'alchimie. Je suis donc allé le voir, assez intimidé, en lui proposant mon sujet de thèse sur l'arithmétique. Il m'a répondu : « Sujet admirable, Monsieur, mais serez-vous capable de le faire ? », ce qui évidemment ne relevait pas de la meilleure pédagogie pour encourager les élèves à faire des recherches !

Vous avez fait votre thèse des chartes et vous êtes ensuite entré à la Casa Velázquez.

L'un de mes grands protecteurs, en revanche, a été Charles Samaran et aussi Mario Roques. Après que j'ai d'abord travaillé pendant quelques mois pour gagner ma vie dans une banque, où je suscitais l'admiration de mes collègues en faisant très rapidement des opérations comme on les faisait au Moyen Âge, Samaran, avec sagesse, a trouvé que cette situation ne pouvait pas durer, et il m'a donc fait entrer aux Archives nationales à la section contemporaine, où j'évitais ainsi de me fatiguer les yeux et où il m'a aménagé des horaires qui me laissaient la possibilité d'aller travailler sur manuscrit à la Bibliothèque nationale. Cela a duré pendant trois ans, de 1947 à

1950, date à laquelle je suis entré à la Casa Velázquez avec l'idée de faire une prospection systématique des manuscrits scientifiques médiévaux occidentaux conservés dans les bibliothèques d'Espagne, en particulier dans les bibliothèques ecclésiastiques.

Donc la Casa Velázquez, et ensuite ?

Je suis de nouveau revenu aux Archives nationales, où j'étais à la section moderne dans les années 1952 à 1960, et où j'avais pour spécialité d'aider les lecteurs qui venaient faire des recherches sur l'histoire des sciences à l'époque moderne, ce qui m'a donc donné des contacts qui m'ont beaucoup ouvert l'esprit, et là j'ai commencé à faire une espèce de guide ou de recensement des documents des Archives nationales concernant l'histoire des sciences. Ce rapport avec des gens travaillant sur la science à l'époque moderne a été très utile pour m'ouvrir l'esprit à l'égard de la science médiévale. J'ai passé les années 1960-1963 au CNRS, ce qui m'a permis de revenir largement en Espagne. Je suis donc entré aux Hautes Études en 1963, mais je faisais déjà des conférences auparavant, mon enseignement à l'École Pratique des Hautes Études comme chargé de conférences 10 heures par an ayant commencé en 1956. Comme directeur d'études, je suis resté à l'EPHE de 1963 à 1993, soit 30 ans.

Avec le recul, est-ce que vous vous considérez vous-même avant tout comme un médiéviste ou comme un historien des sciences ?

Je me considère comme les deux ! Je suis peut-être considéré comme un mauvais médiéviste et comme un mauvais historien des sciences, du moins je me considère comme les deux.

L'un des problèmes auxquels vous avez été confronté réside dans les rapports parfois délicats, difficiles, entre l'histoire des sciences et l'histoire des mentalités, et dans une espèce de dialogue de sourds dont vous dites avoir souffert[2]*. Dans un sens, on pourrait presque dire que vous avez vaincu, puisque l'histoire des mentalités n'est plus à la mode à l'heure actuelle, alors que l'histoire des sciences se porte plutôt bien. Mais que pensez-vous, avec le recul, de ce dialogue de sourds ? Est-ce que finalement cela n'a pas débouché sur des choses positives ?*

Comme vous le dites, il y a eu une évolution dont je ne suis pas responsable mais que j'ai suivie avec plaisir. Lorsque j'ai commencé à dépasser un peu l'arithmétique, mon grand ennemi était Charles-Victor Langlois et le volume qu'il avait consacré à la connaissance de la nature et du monde dans

2. G. BEAUJOUAN, « Incompréhension entre historiens des sciences et historiens (le cas du Moyen Âge) » dans *L'histoire des sciences et des techniques doit-elle intéresser les historiens ?* [colloque organisé par la Société française d'histoire des sciences], Paris, 1982, p. 16-20.

la vie quotidienne au Moyen Âge[3]. Naturellement, lorsque je lançais cette affirmation, je choquais des médiévistes. Je me souviens de la réaction de Robert Fawtier qui était tout à fait surpris de me voir dire cela. Et effectivement, cette manière méprisante, pseudofolklorique, de considérer le regard des gens du Moyen Âge sur le monde me scandalisait beaucoup, et, dans toute la mesure du possible, j'ai réagi contre cela. Je vous donne un exemple typique que j'ai rencontré lorsque Claude Thomasset préparait sa thèse sur le dialogue de *Placides et Timeo*[4]. Il s'agissait d'expliquer pourquoi, quand on s'élève en altitude, la température baisse alors que la sphère ultime est la sphère du feu. Lorsque l'on constatait que dans des textes comme *Placides et Timeo*, ce paradoxe était expliqué par un phénomène de ressort, on ricanait de la stupidité des gens du Moyen Âge, alors que ce fameux ressort n'est autre que l'*antiperistasis* d'Aristote, c'est-à-dire au contraire une explication extrêmement sophistiquée. J'avais une grande divergence de vue sur ce genre de sujets avec certains des avocats de l'histoire des mentalités qui reprochaient aux historiens des sciences (en particulier à Alexandre Koyré) de faire une histoire essentiellement conceptuelle, sans ouverture sociale et sans ouverture sur les « structures mentales », dont je n'ai jamais compris exactement ce que cela voulait dire.

Qu'est-ce que vous pensez de l'apport des philosophes des sciences, en particulier de l'apport de Pierre Duhem et d'Alexandre Koyré[5] ?

Tout d'abord je dirai que Duhem n'est pas vraiment un philosophe des sciences, ni un historien. C'est un scientifique, un physicien, qui s'est intéressé à l'histoire des sciences, qui s'est passionné pour les manuscrits, qui a fait l'objet d'une véritable persécution du fait de son ultra-catholicisme et de la haine que lui portait Marcellin Berthelot, et qui, par conséquent, a travaillé en examinant des manuscrits de la Bibliothèque nationale par consultation à Bordeaux, c'est-à-dire en les regardant souvent avec précipitation. Je ne sais pas si vous pouvez publier cela, mais je n'ai pas un profond amour pour les historiens des sciences philosophes. Parce qu'il a été considéré pendant très longtemps que l'histoire des sciences était le domaine des philosophes, la commission du CNRS qui répartissait l'aide à l'histoire des sciences était une commission de philosophes, et, par conséquent, la porte n'était ouverte que parcimonieusement aux historiens des sciences de formation scientifique ou historienne.

3. C.-V. LANGLOIS, *La connaissance de la nature et du monde au Moyen Âge, d'après quelques écrits français à l'usage des laïcs*, Paris, 1928, réimpr. Genève, 1970.

4. C. THOMASSET, *Une vision du monde à la fin du XIIIe siècle : commentaire du dialogue de Placides et Timeo*, Genève, 1982.

5. Voir notamment P. DUHEM, *Le système du monde. Histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic*, 10 vol., Paris, 1913-1959 ; A. KOYRÉ, *Du monde clos à l'univers infini*, Paris, 1962 (nouv. éd. Paris, 1988).

Oui justement, ce qui vous distingue très fortement de cette tendance, c'est votre contact de première main avec les sources, et même si, comme vous le dites, Pierre Duhem a eu des difficultés d'accès aux sources, il a quand même axé une grande partie de son Système du monde *sur le contact direct avec les sources. La lecture de votre bibliographie dévoile un intérêt précoce et constant pour l'étude des manuscrits. Est-ce que vous pouvez nous expliquer les raisons de cette longue recherche ? Est-ce une conséquence de votre formation de chartiste ou bien le plaisir de manipuler des sources inconnues était-il votre principale motivation ?*

Les deux. La formation a eu une grosse influence pour moi, d'autant plus que l'École des chartes de l'époque de la guerre avait peut-être un professorat moins ouvert qu'il ne l'est devenu – et encore, on pourrait en discuter – de telle sorte que j'avais une formation fondée sur le thème « pas d'histoire sans document » et sur le thème « ne rien écrire sans avoir lu la totalité de ce qui a été écrit sur le sujet ». Il est évident que ce sont deux maximes qui maintenant sont plus difficilement applicables, et moi-même j'avais la conviction que le progrès de l'histoire des sciences, c'était uniquement la découverte et l'exploitation de sources nouvelles. Et c'est lorsque j'ai lu le compte rendu de Koyré sur le livre d'Anneliese Maier, *Die Vorlaüfer Galileis*[6], que je me suis rendu compte que l'histoire des sciences pouvait aussi progresser, même en ce qui concerne le Moyen Âge, par une analyse épistémologique plus fine de ce qu'était la révolution du XVIIe siècle ; de sorte que cette espèce d'idolâtrie monopolistique du manuscrit s'est un peu effacée lorsque j'ai acquis une certaine maturité.

La question de l'origine de la révolution scientifique a aussi été l'une de vos préoccupations récurrentes. Vous avez souligné à plusieurs reprises l'arrière-fond idéologique de la divergence d'analyse entre Pierre Duhem et Koyré sur le rôle des condamnations de 1277[7]*, tout en indiquant que les expériences de pensée* secundum imaginationem *doivent peut-être davantage à l'évolution de la logique depuis le milieu du XIIIe siècle. Ce problème de la portée scientifique des condamnations de 1277 vous semble-t-il encore un champ d'étude pertinent ? Comment voyez-vous l'articulation entre la science scolastique et la science postérieure à la révolution galiléenne ? Quelle place donner aux nouvelles voies de la physique au XIVe siècle ? Pensez-vous, au fond, que l'on puisse parler de révolution scientifique ?*

En ce qui concerne le problème des condamnations de 1277, on en a beaucoup parlé ces dernières années et le thème commence à s'user un peu. Au Moyen Âge, le domaine scientifique, la physique surtout, relevait, pour

6. A. MAIER, *Die Vorlaüfer Galileis im 14. Jahrhundert*, Rome, 1949.

7. G. BEAUJOUAN, « Alexandre Koyré, l'évêque Tempier et les censures de 1277 », *History and Technology*, vol. 4 (1987), p. 425-429, art. réimpr. dans ID., *Par raison de nombres, op. cit.*, texte n° VI.

une large part, de la philosophie naturelle. Celle-ci cherchait souvent à fournir des explications profondes en se situant, si l'on peut dire, sur le plan de l'ontologie. La science des XVII[e] et XVIII[e] siècles se contente d'explications causales plus modestes en essayant d'établir des relations fonctionnelles entre de simples phénomènes. La scolastique étudie les qualités comme des réalités en soi, alors que, à partir de la révolution galiléenne, la science moderne est fondée sur des mesures d'espace et de temps. Cela implique un recours tout différent aux mathématiques, même si les médiévaux admettaient généralement que, comme il est dit dans la Bible, Dieu a tout créé selon le nombre et la mesure. Si cette approche épistémologique peut sembler bien générale, l'exemple le plus frappant est le cas de la vitesse traitée au Moyen Âge comme qualité du mouvement. Je n'évoque pas le traditionnel contraste entre la méthode expérimentale de la science moderne et la prétendue limitation médiévale à l'expérience du sens commun : tant sur le plan épistémologique que dans la pratique, le problème est beaucoup plus complexe ; je noterai seulement que l'optique d'Alhazen offre la plupart des caractéristiques données comme typiques de l'expérimentation moderne.

À propos d'Oresme et de ces raisonnements secundum imaginationem, *est-ce que vous voyez un lien avec la révolution scientifique ?*

Dans l'étude de ces raisonnements *secundum imaginationem*, il y a une évolution qui se produit actuellement et qui est un peu postérieure à ce que j'ai pu faire moi-même : c'est que, dans une certaine mesure, j'étais – mais Edward Grant l'était aussi [8] – un héritier de Duhem en pensant que les condamnations de 1277 avaient libéré l'imagination au nom de la toute-puissance divine et encouragé les penseurs du XIV[e] siècle à cette réflexion *secundum imaginationem*. Et c'est seulement à une date assez récente, en prêtant une attention beaucoup plus forte à la logique, qu'on s'est rendu compte que l'évolution de la logique médiévale était également porteuse d'un encouragement à ces raisonnements *secundum imaginationem*. Par exemple, en France je citerai l'un de mes élèves, Henri Hugonnard-Roche, qui, en partant de l'œuvre de Thémon Juif [9] et en s'intéressant de plus en plus à la logique, a assez largement développé ce thème. Naturellement, il n'est pas le seul : Alain de Libera, Joël Biard et un certain nombre d'autres chercheurs, à une période relativement récente, ont mis l'accent sur cela. L'une des autocritiques que je me fais est de ne pas avoir eu le courage de me lancer suffisamment dans l'étude de la logique médiévale, parce que cela m'ennuyait : c'est un sujet assez aride.

8. Voir notamment E. GRANT, « The Condemnation of 1277, God's Absolute Power and Physical Thought in the Late Middle Ages », *Viator*, 10 (1979), p. 211-244 ; ID., *Planets, Stars, and Orbs. The Medieval Cosmos, 1200-1687*, Cambridge, 1994.

9. H. HUGONNARD-ROCHE, *L'œuvre astronomique de Thémon Juif, maître parisien du* XIV[e] siècle, Genève/Paris, 1973.

Finalement, dans quelle mesure cette évolution de la logique au XIVe siècle a-t-elle joué un rôle ou non dans cette révolution scientifique ? Est-ce qu'on peut répondre à cette question sans être trop simpliste ?

Les études du Père Wallace et d'Alistair Crombie ont très bien affiné les canaux de la relation entre cette logique du XIVe siècle et la révolution scientifique [10]. On a les cahiers de jeunesse de Galilée et on sait qu'un certain enseignement de la pensée médiévale dans le *Collegium romanum* est l'un des intermédiaires entre cette logique médiévale et la révolution scientifique. On cerne mieux l'approche par Galilée des problèmes posés au Moyen Âge. Maintenant on connaît tout de même assez bien de manière documentaire comment les choses se sont passées. Mais évidemment Galilée ne connaissait pas Oresme.

Abordons maintenant la question des rapports entre théorie et pratique, autrement dit celle de l'horizon de la science. À plusieurs reprises, ce problème des rapports entre le savoir théorique scientifique et la pratique technique vous a préoccupé [11]. L'origine de cette interrogation ne tient-elle pas à la mauvaise réputation de la science médiévale, trop présente chez ceux que hante l'obsession de la modernité ? On a l'impression que l'on accuse la science médiévale d'être restée stérile en se référant davantage au regard des critères plus utilitaristes dérivés de la révolution scientifique qu'aux critères proprement médiévaux...

Je dois dire qu'historiquement ma sensibilisation à ce problème est passée par une autre voie. J'avais été invité par Michel Mollat, en même temps qu'Emmanuel Poulle, au premier colloque d'histoire maritime qui a eu lieu à Paris en 1956 [12]. Nous trouvant, Emmanuel Poulle et moi-même, transportés dans l'historiographie portugaise des grandes découvertes, nous avions été frappés du fait que cette historiographie ne s'accordait pas du tout avec ce que nous connaissions de l'histoire des sciences au Moyen Âge, en particulier de l'histoire de l'astronomie. Et l'un des alibis portugais de ce décalage était l'évocation de la politique du secret. Autrement dit, sous prétexte que les connaissances scientifiques portugaises étaient couvertes par le secret, on pouvait dire un peu n'importe quoi. Par conséquent, il y avait un effort à faire pour reconsidérer ces choses. Cela a provoqué naturellement une très grande réaction portugaise ; j'ai eu des altercations, y compris avec le célèbre

10. W. A. WALLACE, *Domingo de Soto and the Early Galileo*, Aldershot, 2004 ; A. C. CROMBIE, A. CARUGO, « The Jesuits and Galileo's Ideas of Science and of Nature », *Annali dell'Istituto e Museo di Storia della Scienza di Firenze*, VIII-2 (1983), p. 3-68, réimpr. dans ID., *Science, Art and Nature in Medieval and Modern Thought*, Londres, 1996, p. 165-229.

11. Voir en particulier G. BEAUJOUAN, « Réflexions sur les rapports entre théorie et pratique au Moyen Âge », dans J. E. MURDOCH et E. D. SYLLA (éd.), *The Cultural Context of Medieval Learning*, Dordrecht, 1975, p. 437-484.

12. G. BEAUJOUAN et E. POULLE, « Les origines de la navigation astronomique aux XIVe et XVe siècles », dans *Le navire et l'économie maritime : travaux du Colloque d'histoire maritime, le 17 mai 1956*, présentés par M. MOLLAT, Paris, 1957, p. 102-117.

Armando Cortesaõ lors du colloque de 1960 sur Henri le Navigateur, mais peu à peu un dialogue s'est établi entre nous et des chercheurs plus raisonnables comme le commandant Teixeira da Mota, par exemple [13]. C'est donc à l'occasion de ce dialogue entre science et pratique dans les grandes découvertes maritimes que ma réflexion s'est de plus en plus orientée vers cela. Et l'existence même de l'alibi du secret dans cette problématique des grandes découvertes m'a naturellement orienté aussi vers les rapports entre la géométrie et l'architecture, à cause du prétendu secret des maîtres d'œuvre du Moyen Âge. Après, se posait aussi le problème du secret de l'alchimie et peu à peu ma réflexion s'est épaissie en m'interrogeant en particulier dans une conférence du Palais de la Découverte qui a eu un certain écho [14], sur ce que disaient les gens du Moyen Âge, les traités encyclopédiques, Hugues de Saint-Victor, etc., des rapports entre théorie et pratique au Moyen Âge ; et j'ai beaucoup réfléchi à ces questions avec le regretté Bertrand Gille qui avait une remarquable connaissance de la technique médiévale [15]. J'ai essayé de réunir toutes mes réflexions en une espèce de testament, si j'ose dire, dans la contribution que j'ai donnée sur les rapports entre théorie et pratique dans le volume 4 de la grande histoire des sciences de l'Istituto della enciclopedia italiana, mais malheureusement je me trouve avoir parlé un peu dans le désert, du fait de la diffusion désastreuse de cette publication [16].

Cela pose effectivement le problème des rapports entre théorie et pratique au Moyen Âge qui n'est absolument pas du même type que de nos jours.

Il y a d'abord le problème des historiens qui, lorsqu'ils s'occupent de technique, ne font pas l'effort de regarder quelles étaient les possibilités scientifiques établies, proposées aux techniciens, et qui entretiennent l'idée d'une sorte de rideau de fer entre les gens qui savent et les gens qui font. L'exemple le plus glorieux de mon existence à ce propos a été le calcul pour définir la hauteur du dôme de Milan qui a été fait en 1391 [17]. Il s'agit d'un calcul d'expert pour évaluer ce que devait être la hauteur du dôme de Milan, mais ce calcul est conservé dans une copie extrêmement mauvaise et comportant des erreurs. Or Erwin Panofsky, qui est un immense historien de l'art médiéval, avait donné de ce calcul une interprétation absolument extravagante et j'avais montré qu'il fallait tout simplement corriger le texte

13. Voir notamment G. Beaujouan, « Science livresque et art nautique au XVe siècle », dans *Les aspects internationaux de la découverte océanique aux XVe et XVIe siècles. Actes du Ve colloque international d'histoire maritime*, Paris, 1966, p. 61-85, réimpr. dans Id., *Science médiévale d'Espagne et d'alentour*, Aldershot, 1992, texte nº IX.

14. Id., *L'interdépendance entre la science scolastique et les techniques utilitaires (XIIe, XIIIe et XIVe siècles)*, Paris, 1957.

15. B. Gille, *Les ingénieurs de la Renaissance*, 2e éd., Paris, 1978.

16. G. Beaujouan, « Teoria e pratica nel Medioevo », dans *Storia della scienza*, vol. IV, Rome, 2003, p. 561-568.

17. Id., « Calcul d'expert, en 1391, sur le chantier du Dôme de Milan », *Le Moyen Âge*, 79 (1963), p. 555-563, réimpr. dans Id., *Par raison de nombres*, *op. cit.*, texte nº XV.

qui nous est parvenu par une tradition manuscrite très mauvaise, et que le calcul aberrant que proposait Panofsky sous prétexte d'un certain romantisme du maître d'œuvre était en réalité un calcul tout à fait normal pour déterminer la hauteur d'un triangle équilatéral. Et là, l'une de mes grandes satisfactions a été de recevoir une lettre très aimable de Panofsky lui-même, reconnaissant qu'il s'était trompé.

Vous avez abordé également la question de l'histoire de la médecine en Espagne dans votre étude sur l'école médicale de Guadalupe[18]. *Cette étude présente un versant pratique important, et il y avait à Guadalupe un hôpital. Dès lors, comment considérez-vous que la médecine, en tant que science mêlant théorie et pratique, s'intègre à votre réflexion plus vaste sur les rapports entre science théorique et application pratique au Moyen Âge ?*

Le cas de Guadalupe est un peu particulier dans la mesure où le problème se posait dans un milieu extra-universitaire, à l'intérieur d'un couvent resté en partie héritier de ce qu'était la médecine du haut Moyen Âge. Guadalupe se trouve en Extremadure, une région excentrée par rapport aux grandes universités. On pourrait peut-être m'accuser d'avoir, sinon une certaine aversion pour l'université, du moins un rapport un peu conflictuel avec elle, mais je considère que l'université n'a pas le monopole du génie scientifique, et qu'au contraire les préjugés et les cloisonnements universitaires sont souvent un frein au développement scientifique ou au développement de l'imagination scientifique ; et le cas de Guadalupe illustre cela dans la mesure où le fait de ne pas être prisonnier du galénisme, de la scolastique médicale, etc., a donné à ces gens une espèce de liberté qui avait des éléments négatifs mais aussi des éléments positifs.

Cela nous conduit au problème de l'innovation. Vous situez, dans un article qui a fait date, « la prise de conscience de l'aptitude à innover » dans les années 1260-1270, avec un certain nombre d'hommes de science majeurs, Albert le Grand, Campanus de Novare, Teodorico Borgognoni, Pierre de Maricourt, Roger Bacon, qui ont contribué à promouvoir d'une manière décisive mais ambiguë une certaine idée de progrès ou, en tout cas, d'évolution[19]. *Pourquoi, si on peut le savoir, ces innovations ont-elles pris place globalement en dehors du cadre strict de l'université ?*

Oui, enfin, c'est un peu caricatural, parce que l'une de ces grandes innovations se rattache à l'école de Jordanus Nemorarius : ses innovations sur la statique ont, par exemple, donné les règles du levier coudé et du plan incliné,

18. ID., « La bibliothèque et l'école médicale du monastère de Guadalupe à l'aube de la Renaissance », dans G. BEAUJOUAN, Y. POULLE-DRIEUX et J.-M. DUREAU-LAPEYSSONNIE, *Médecine humaine et vétérinaire à la fin du Moyen Âge*, Genève, 1966, p. 367-468.

19. G. BEAUJOUAN, « La prise de conscience de l'aptitude à innover (le tournant du milieu du XIIIe siècle) », dans B. RIBÉMONT (éd.), *Le Moyen Âge et la science*, Paris, 1991, p. 5-14 ; ID., « L'émergence médiévale de l'idée de progrès », *Bulletin de philosophie médiévale*, 30 (1988), p. 20-36.

qui ne se trouvaient pas dans la science grecque, mais en réalité on ne sait à peu près rien de Jordanus et, par conséquent, le problème de son intégration ou de sa non-intégration à la science universitaire n'est pas du tout évident.

Dire « en dehors » serait aller trop loin, mais on a l'impression que vous insistez sur le fait que ce n'était pas forcément au cœur de l'université que ce processus a vu le jour, que c'était peut-être légèrement en marge.

Oui, mais les choses sont délicates. Je prends le cas d'Albert le Grand, qui malgré tout appartient à ce moment d'innovation par ses recherches sur la botanique, sur la zoologie etc., recherches qui sont donc un progrès et manifestent une certaine indépendance par rapport à Aristote. Ce qui est caractéristique, c'est qu'on aurait attendu que l'œuvre scientifique d'Albert le Grand soit antérieure à son œuvre théologique pour suivre le cursus normal, or en réalité son œuvre théologique est essentiellement parisienne, et c'est quand il va à Cologne, où il est donc plus indépendant de la pression du conditionnement d'une grande université comme celle de Paris, que sa créativité scientifique est la plus grande. Quant au *De magnete* de Pierre de Maricourt, c'est un cas évident de création extra-universitaire.

Pourtant la rationalité scolastique était un outil intellectuel particulièrement rigoureux et riche ; or on a l'impression que ces innovations du milieu du XIIIe siècle s'effectuent, peut-être pas en dehors de ces sillons de la rationalité scolastique, mais un peu à côté.

Cette rationalité scolastique manifeste sa créativité scientifique plutôt au XIVe siècle qu'au XIIIe siècle ; au XIIIe siècle, elle fait encore la part belle à des personnalités exceptionnelles.

Le lien que vous établissez, qui est quand même très intéressant, entre cette prise de conscience de l'aptitude à innover, la date de 1260 et les prophéties attribuées à Joachim de Flore, est quelque chose qui mériterait d'être creusé.

Il faut dire que le problème n'est pas un problème uniquement scientifique, parce que dans l'article auquel vous vous référez [20], j'avais cité – d'ailleurs, je ne l'avais pas trouvé moi-même, c'était le Père Chenu qui me l'avait indiqué – des textes sur le caractère considéré comme très innovant de Thomas d'Aquin : le thomisme est considéré aussi à l'époque comme une innovation.

Venons-en à la question de l'enseignement des disciplines scientifiques à l'université [21]*. À Paris, alors que les statuts de la Faculté des arts de 1255 montrent une Faculté orientée essentiellement vers la philosophie aristotélicienne (philosophie naturelle, métaphysique, éthique), rien n'est dit de l'en-*

20. *Ibid.*
21. ID., « Le *quadrivium* à la Faculté des arts », dans O. WEIJERS et L. HOLTZ (éd.), *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIIIe-XVe siècles)*, Paris, 1997, p. 185-194.

seignement des matières du quadrivium *(à la différence de ce qui se passe à Oxford). Vous avez pourtant montré que cet enseignement des « mathématiques » (science des astres ; mathématiques au sens propre) avait bien lieu mais dans un cadre privé, et qu'il s'agissait de leçons données chez les maîtres les jours de fêtes (vous avez même parlé un jour de « friandises de jours de fêtes »). Comment expliquer cette différence entre Oxford et Paris, d'une part, et les différences entre ces deux universités et les universités italiennes, de l'autre ?*

À Oxford, il y avait un enseignement scientifique qui dépassait ce qui est indiqué dans les statuts ; et ces formes d'enseignement privé existaient également. Et à Bologne de même. Je pense que ce système d'enseignement privé et, par conséquent, de liberté du programme, était assez généralisé. Dans l'un de mes articles, j'ai cité ce statut de Heidelberg qui disait que pendant les jours de fête, il valait mieux que les étudiants disputent avec leur langue plutôt qu'ils ne se battent avec leurs dagues. La chose était assez généralisée et la publicité de cette affaire se trouvait relativement limitée du fait que cet enseignement du *quadrivium* débouchait fatalement sur l'enseignement de l'astrologie, ce qui était manié avec précaution[22].

Comment expliquer l'officialisation de l'enseignement de l'astronomie/astrologie dans les universités italiennes et le fait que cela reste assez confidentiel à Oxford et à Paris ?

À Paris, l'Université était dominée par la Faculté de théologie qui avait une sorte de fonction ecclésiale, reconnue par la papauté, d'être la gardienne de l'orthodoxie, le porte-parole de l'Église, ce qui créait des freins ou des conditions particulières. À Bologne, il y avait une domination des médecins, laquelle était beaucoup plus favorable à la reconnaissance de l'astrologie.

On pense à ce fameux statut de 1405 de Bologne, que vous connaissez bien et qui semble mirifique pour l'enseignement du quadrivium[23]. *Pensez-vous que ce programme était purement théorique ou bien certains étudiants suivaient-ils vraiment ce cursus ?*

Il est difficile de répondre. La dernière fois que j'ai revu ces textes dans la conférence que j'ai faite à l'Institut Poincaré, j'ai quand même eu l'impression que la différence entre la réalité bolonaise et la réalité parisienne était moins grande qu'il ne semble à première vue[24].

22. Id., « Motives and Opportunities for Science in the Medieval Universities », dans A. C. Crombie (éd.), *Scientific Change*, Londres, 1963, p. 219-236.

23. Sur ce statut, voir en dernier lieu G. Federici Vescovini, « I programmi degli insegnamenti del collegio di medicina, filosofia e astrologia, dello statuto dell'Università di Bologna del 1405 », dans *Roma, magistra mundi. Itineraria culturæ medievalis. Mélanges offerts au Père L. E. Boyle*, Louvain-la-Neuve, 1998, vol. I, p. 193-223.

24. Conférence inédite, 1999.

Dans un article déjà ancien, Tullio Gregory opposait une perception plus symbolique du monde dérivée de l'augustinisme et dominant au haut Moyen Âge et, à partir de la « Renaissance du XIIe siècle », une appréhension plus étiologique, plus scientifique en somme, de la nature qu'il attribuait tout d'abord à l'influence du Timée *de Platon*[25]. *Vous avez étudié le symbolisme des nombres : doit-on établir un parallélisme entre le passage du nombre symbolique au nombre mathématique et ce changement de regard ?*

Mon intérêt pour la symbolique des nombres provenait essentiellement de la découverte d'un groupe de cisterciens du XIIe siècle (Eudes de Morimond étudié depuis par Hanne Lange, Guillaume d'Obrives, Geoffroi d'Auxerre), qui m'avait orienté vers ce domaine d'étude[26]. Ce sont des personnages peu influencés par la « Renaissance » scientifique du XIIe siècle et qui ne tiennent pas compte de l'apparition des chiffres arabes. C'est donc un peu décalé. Mon intérêt pour cette question était aussi aiguisé par un parallélisme possible avec le développement de l'intérêt pour les nombres chez les kabbalistes d'une période légèrement postérieure. Mais si l'on se place sur un plan général, on peut évidemment distinguer l'attitude vis-à-vis du nombre qui est lié à la dominance du platonisme augustinien dans les premiers siècles du Moyen Âge, et puis une attitude beaucoup plus détachée, résultant de l'influence de l'aristotélisme, qui diminue ce genre d'intérêt. Mais cela n'empêche pas que, quelles que soient les coupures chronologiques que l'on fait dans la pensée médiévale, il y a des archaïsmes, des survivances, qui sont souvent très vivaces.

Du nombre, passons à ce qu'Aristote définissait comme la « mesure du mouvement », c'est-à-dire le temps. Vous avez écrit plusieurs contributions sur ce sujet. Dans votre exposé prononcé en 1993, à l'Académie des sciences morales et politiques, sur « le temps à l'aube de la science moderne », vous présentez avec prudence un parallélisme entre « la diffusion des horloges à poids » – les horloges mécaniques – et les nouvelles manières de concevoir le temps par les auteurs scolastiques à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle[27]. *Nous aimerions que vous reveniez un peu sur ce sujet difficile mais très important.*

Tout le monde n'est pas d'accord avec moi. L'apparition des horloges mécaniques pose un problème. Je fais allusion à la fameuse polémique entre Derek de Solla Price et des auteurs comme Jacques Le Goff, David Landes, etc., où il s'agit de savoir si les horloges mécaniques sont le résultat de la

25. T. GREGORY, « La nouvelle idée de nature et de savoir scientifique au XIIe siècle », dans J. E. MURDOCH et E. D. SYLLA (éd.), *The Cultural Context of Medieval Learning*, *op. cit.*, p. 193-218.

26. G. BEAUJOUAN, « Le symbolisme des nombres à l'époque romane », *Cahiers de civilisation médiévale*, 15 (1961), p. 159-169, réimpr. dans ID., *Par raison de nombres*, *op. cit.*, texte n° X.

27. ID., « Le temps à l'aube de la science moderne », *Revue des sciences morales et politiques*, 1993, p. 67-75.

pression, d'une nécessité sociale ou bien si, au contraire, ces horloges sont apparues comme des espèces d'équatoires animés mécaniquement, dont le rôle était primitivement davantage lié à l'astrologie et à l'astronomie qu'aux conditionnements sociaux[28]. Mais il est évident que, quels que soient les enchaînements de causalité, apparaît de fait chez toute une série de scolastiques une conception du temps qui se détache de la définition aristotélicienne faisant du temps la mesure du mouvement, c'est-à-dire en fait la mesure du mouvement du ciel, pour devenir un écoulement autonome. Il y a un parallélisme entre le fait d'avoir un temps qui n'est plus lié directement au mouvement de la sphère céleste, qui prend son indépendance dans son écoulement vis-à-vis de celui-ci, d'une part, et, d'autre part, l'apparition d'un temps qui dépend d'une mécanique et qui par conséquent est lui-même indépendant du mouvement céleste. Les deux phénomènes ont un parallélisme qui est incontestable, mais le parallélisme lui-même n'entraîne pas obligatoirement l'intervention de relations causales. En plus, l'ouvrage de Gerhard Dohrn-van Rossum veut prouver que les premières horloges mécaniques étaient plus indépendantes de l'astronomie qu'on ne l'a dit[29]. Landes disait que les horloges qui étaient au sommet des clochers dès le début du XIII[e] siècle ne pouvaient pas être des horloges à eau parce que l'eau gelait l'hiver, et il tirait de là le fait que ces horloges étaient mécaniques. L'un des documents cruciaux sur ce point est un texte passionnant de 1271 ; il s'agit du commentaire de Robertus Anglicus sur le *Traité de la sphère* de Jean de Sacrobosco : ce texte est extraordinaire car c'est le premier témoignage sur une invention en train de se faire. Robertus Anglicus explique que l'on est sur le point d'inventer des horloges qui permettront de matérialiser le mouvement de la sphère céleste. Il dit que les *magistri horologiorum* sont sur le point d'y parvenir. L'interprétation de Landes était de dire que la mention de ces *magistri horologiorum* signifiait qu'il y avait déjà des corporations d'horlogers ! Mais *horologium* peut très bien désigner, par exemple, un petit cadran cylindrique portatif, qui existe dès Hermann le Boiteux ; parfois le mot sert aussi à désigner les astrolabes...

Gerhard Dohrn-van Rossum remet en cause le travail de Jacques Le Goff sur le temps publié dans Pour un autre Moyen Âge, *mais il ne résout pas le problème capital de savoir si les premières horloges mécaniques sont, comme il semble l'indiquer, des horloges publiques qui apparaissent dans*

28. D. J. DE SOLLA PRICE, « Clockwork before the Clock », *Horological Journal*, 1955, p. 810-814, 1956, p. 31-35 ; J. LE GOFF, « Au Moyen Âge : temps de l'Église et temps du marchand », art. de 1960 réimpr. dans ID., *Pour un autre Moyen Âge : temps, travail et culture en Occident : 18 essais*, Paris, 1977, p. 46-79 ; D. S. LANDES, *Revolution in Time : Clocks and the Making of the Modern World*, Cambridge (Mass.), 1983, trad. fr. : *L'heure qu'il est : les horloges, la mesure du temps et la formation du monde moderne*, Paris, 1987.

29. G. DOHRN-VAN ROSSUM, *L'histoire de l'heure. L'horlogerie et l'organisation moderne du temps*, Paris, 1997, trad. de *Die Geschichte der Stunde. Uhren und moderne Zeitordnung*, Munich, 1992.

les clochers en Italie à partir de 1300 environ, ou bien des instruments fabriqués par des astronomes en Angleterre dans des cathédrales dès les années 1280. Le problème a été déplacé par rapport au débat du temps de Price, mais au fond il n'est pas vraiment résolu.

J'ai en tout cas tendance à penser que l'invention de véritables horloges mécaniques à poids n'est pas antérieure à 1271.

Abordons maintenant la question des marges de la science. Dans quelle mesure considérez-vous que l'histoire des sciences médiévales doit intégrer une réflexion et des recherches sur l'astrologie et l'alchimie qui ne font plus partie à l'heure actuelle de ce qu'il est convenu d'appeler « sciences » ?

J'ai beaucoup milité pour cela. En particulier, lors du Congrès de Philosophie Médiévale qui a eu lieu à Bonn en 1977, j'ai organisé une réunion qui a eu un assez grand succès pour savoir si l'histoire de l'astrologie et de l'alchimie faisait partie de la philosophie médiévale. Un grand nombre de spécialistes se sont montrés intéressés[30]. Cela a contribué à un mouvement (que naturellement je n'ai pas créé) de meilleure acceptation de l'astrologie et de l'alchimie par les historiens des sciences et les historiens de la philosophie ; parce que je me souviens d'un Congrès des Sociétés Savantes – je faisais à ce moment-là partie de la commission d'histoire des sciences du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques – où, lorsqu'on avait proposé une communication sur l'histoire de l'astrologie dans la section « histoire des sciences », cela avait été une véritable levée de boucliers. Il y a donc là une évolution assez rapide, confortée par un certain nombre de très bonnes thèses universitaires. Il y a maintenant une tolérance plus grande ou une moins grande résistance aussi bien des historiens des sciences que des médiévistes à l'égard de ce genre d'études, qui semblaient alors non seulement marginales mais un petit peu fantaisistes.

Auparavant, le principal intérêt que l'on reconnaissait à l'alchimie et à l'astrologie résidait dans les résultats que l'on pouvait intégrer à la science stricto sensu, *par exemple, dans le cas de l'alchimie les découvertes de chimie. Or désormais on peut affirmer que c'est notamment sur le plan intellectuel, conceptuel, que l'alchimie et l'astrologie sont importantes pour l'histoire des sciences.*

Les cas de l'alchimie et de l'astrologie sont assez différents. Pour l'astrologie, je pense qu'il y a eu une date assez importante : la parution du livre de Richard Lemay sur Abû Ma'shar, qui a sensibilisé les philosophes au fait que les premiers apports de la philosophie naturelle d'Aristote se sont faits par le biais de textes astrologiques et que, par conséquent, si les textes d'as-

30. G. BEAUJOUAN, Rapport sur le thème : « En quoi les recherches sur l'astrologie et l'alchimie peuvent-elles améliorer notre compréhension de la philosophie médiévale ? », dans A. ZIMMERMANN (éd.), *Miscellanea mediaevalia... des Thomas-Instituts Univ. Köln, 13/1, Sprache und Erkenntnis im Mittelalter*, Berlin-New York, 1981, p. 114-127.

trologie étaient les véhicules de l'aristotélisme, il fallait les intégrer à l'histoire de cet ensemble de doctrines[31]. Moi-même, j'ai beaucoup soutenu au CNRS, lorsque j'étais membre de la commission, les travaux de Richard Lemay.

Aujourd'hui, du reste, les progrès très grands qui sont faits dans les éditions de textes contribuent à une meilleure connaissance des doctrines. On peut penser pour l'astrologie aux travaux de Charles Burnett et d'autres, et pour l'alchimie aux travaux de Sylvain Matton, Didier Kahn et du groupe de Chrysopoeia *qui font considérablement avancer ces domaines.*

Pour l'alchimie, le fascicule de Robert Halleux sur la typologie des sources alchimiques a eu un rôle utile pour convaincre les historiens médiévistes qui ne s'intéressaient pas à l'alchimie que cela faisait partie des choses essentielles qu'il fallait appréhender[32]. En Allemagne aussi, les travaux de Joachim Telle ont été importants.

Abordons la science en Espagne à laquelle vous avez consacré de nombreux travaux. Quand on pense à ce sujet, bien sûr les traducteurs du XIIe siècle et Tolède viennent à l'esprit, mais aussi Alphonse X el Sabio... *le sage ou le savant ?*

Le problème de *sabio* est le même que le problème de *sapiens*. Dans *sapiens*, il y a « savant » et « sage ». Dans le cas d'Alphonse X, comme il était fort peu sage et que c'était un politique absolument désastreux, alors l'interprétation *a posteriori* n'est pas douteuse... Il faudrait épiloguer sur les mots *sapientia* et *sapiens* qui veulent moins souvent dire « sagesse » et « sage » que ne le pensent la plupart des gens. Beaucoup plus souvent *sapiens* veut dire « savant ». Il y a évidemment cette idée philosophique que le savoir rend sage, ce que nous savons tous par expérience n'être pas toujours confirmé...

D'Alphonse X passons aux tables alphonsines. Que pensez-vous des travaux récents de John North, José Chabás et Bernard Goldstein, qui relativisent la portée innovatrice de la version latine des tables dites alphonsines[33] ? Et quels enseignements en tirez-vous sur la nature et le rythme des progrès en astronomie dans les derniers siècles du Moyen Âge ? Estimez-vous, à l'instar

31. R. LEMAY, *Abu Ma'shar and Latin Aristotelianism in the 12th Century. The Recovery of Aristotle's Natural Philosophy through Arabic Astrology*, Beyrouth, 1962.

32. R. HALLEUX, *Les textes alchimiques*, Turnhout, 1979 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, fasc. 32).

33. Voir notamment J. NORTH, « Just whose were the Alfonsine Tables ? », dans *From Baghdad to Barcelona. Studies in the Islamic Exact Sciences in Honour of Prof. Juan Vernet*, Barcelone, 1996, vol. I, p. 453-475, et en dernier lieu J. CHABÁS et B. GOLDSTEIN, *The Alfonsine Tables of Toledo*, Dordrecht/Boston/Londres, 2003.

d'Emmanuel Poulle[34]*, qu'il y a eu une véritable révolution dans la science astronomique avec l'apparition des tables latines attribuées à Alphonse X en 1320 à Paris, ou voyez-vous cela comme une évolution plus hésitante et comme un triomphe moins absolu de l'astronomie alphonsine à partir de 1320 ?*

La révolution des tables alphonsines est davantage une révolution dans l'ordre de la présentation que dans l'ordre du contenu fondamental. C'est une présentation beaucoup plus facile, mais avec les tables de Tolède, à condition de bien s'en servir, on arrivait à des résultats qui n'étaient pas tellement différents (surtout qu'il y a une incertitude sur le mouvement d'accès et de recès de la huitième sphère, celle des étoiles fixes). Si l'on considère l'évolution de l'astronomie à la fin du Moyen Âge, les progrès dans la précision des calculs ne sont pas tellement manifestes. Il s'agit là avant tout d'une affaire de présentation.

En ce qui concerne les tables alphonsines, je ne veux pas polémiquer contre Emmanuel Poulle, qui est l'un de mes meilleurs amis, mais je ne suis pas totalement convaincu par sa théorie pour une raison que, en dehors de toute polémique, je limite à quelque chose de ponctuel. Comme vous le savez, j'ai découvert à l'Escorial un manuscrit d'un intérêt considérable dans la mesure où il s'agit d'un manuscrit universitaire normal par son contenu (le corpus de Sacrobosco, le quadrant, le traité de l'astrolabe attribué à Messahalla, Thâbit ibn Qurra, etc.) mais très luxueux, avec de grandes marges blanches[35]. Or c'est un manuscrit dont j'ai découvert qu'il avait appartenu à Jean de Murs, et comme il y avait beaucoup de parchemin blanc dans ce codex astronomique, il l'a utilisé comme une espèce d'agenda pour noter ses impressions au jour le jour et, en particulier, pour noter ses observations en calculant à l'avance l'heure des éclipses et en s'interrogeant pour savoir comment s'expliquait la petite différence qu'il pouvait trouver entre l'heure prévue et l'heure réelle. Et avec un esprit critique assez remarquable, qui est de l'ordre de la confidence puisque ce n'était pas fait pour être publié, il s'interroge sur la question de savoir si les discordances entre la prévision et l'observation s'expliquent par l'erreur des tables ou si cela s'explique par l'erreur de l'observation ou par la manière dont on utilise les tables. Ces

34. E. POULLE, *Les tables alphonsines avec les canons de Jean de Saxe*, édition, traduction et commentaire, Paris, 1984 ; ID., « Les tables alphonsines et Alphonse X de Castille », *Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Comptes rendus des séances*, 1987, p. 82-102. Les tables astronomiques latines dites alphonsines ont supplanté, à partir de 1320, les tables de Tolède qui avaient été adaptées à différents lieux de la chrétienté. Emmanuel Poulle considère que ces tables ne proviennent pas, en réalité, de l'entourage du roi de Castille Alphonse X (1252-1284), mais qu'elles constituent une création originale des astronomes parisiens Jean de Murs et Jean de Lignères. North, Chabás et Goldstein défendent la paternité alphonsine et pensent que la version latine dépend d'un original castillan.

35. G. BEAUJOUAN, « Observations et calculs astronomiques de Jean de Murs (1321-1344) », dans *14th International Congress of the History of Science. Proceedings* n° 2, Tokyo, 1975, p. 27-30 ; article réimpr. dans ID., *Par raison de nombres*, *op. cit.*, texte n° VII.

calculs ne mettent donc pas du tout en cause le rôle plus ou moins clandestin des tables alphonsines dans la réforme de l'astronomie puisque, dès le début, Jean de Murs utilise des tables qu'il donne comme *Tabule regis Alphonsi*, ce qui serait un peu curieux si c'était lui qui les avait fabriquées. Et là où il y a un problème qui met tout de même Poulle en difficulté, c'est que ce calcul d'après les *Tabule regis Alphonsi* part de tables de conjonctions moyennes du soleil et de la lune, alors que, dans l'édition des tables alphonsines qu'a donnée Poulle, il n'y a pas de tables des conjonctions moyennes du soleil et de la lune. Cela me laisse donc penser que Jean de Murs considérait lui-même comme « tables du roi Alphonse » des tables qui ne sont pas exactement celles qu'a publiées Poulle et qui comportaient cette partie. Poulle a fait l'édition de ces tables en se fondant sur l'édition *princeps*, publiée à Venise en 1483, mais de très grandes variantes existent entre les nombreux manuscrits, et dans la thèse sur Jean de Lignères de Marie-Madeleine Saby, il y a des traces de ces tables de conjonctions moyennes des tables alphonsines[36]. Si bien qu'en réalité, on ne connaît pas aussi bien ces tables que l'on croit ; et je pense qu'il a dû venir à Paris des espèces de résidus, de moignons, de fragments des tables alphonsines castillanes sur la base desquelles Jean de Murs et Jean de Lignères ont pu travailler pour en faire une édition. Jean de Murs parle avec une espèce de respect de ces *Tabule regis Alphonsi*, et, quel que soit son sens de l'humour, bien connu par ailleurs – il y a en effet un aspect un peu chansonnier chez Jean de Murs : il avait écrit une lettre à l'astrolabe, laquelle est une espèce de canular, et Poulle tire argument de cela –, je pense que Jean de Murs a utilisé des tables de conjonctions moyennes du soleil et de la lune qu'il considérait de bonne foi comme étant réellement du roi Alphonse. Il faudrait faire un ratissage systématique des manuscrits et publier, si possible, une édition critique de ce qu'est réellement la version originelle des tables alphonsines latines.

Comment expliquer la place et le rôle des savants juifs dans la science espagnole au Moyen Âge et notamment dans les domaines médical et médico-astrologique ?

Le problème n'est pas seulement celui des savants juifs, mais celui des savants ibériques tout court. Lorsque j'ai démarré ma quête des manuscrits scientifiques conservés en Espagne, je considérais, avec les idées que j'avais encore de mon passage à l'École des chartes, que de ces manuscrits allait sortir une histoire de la science médiévale en Espagne. Or je me suis heurté au fait que, en raison de la grande richesse de l'Espagne au XVIe siècle, une majorité de manuscrits acquis à cette époque provenait d'autres régions d'Europe. Je cite assez souvent le mot d'Emilio García Gomez, selon lequel

36. M.-M. SABY-ROUSSET, *Les canons de Jean de Lignères sur les tables astronomiques de 1321. Édition critique, traduction et étude*, thèse d'École des chartes, Paris, dactyl., 1987, sous presse. Voir en attendant M.-M. SABY-ROUSSET, « Les canons de Jean de Lignères... », *École nationale des chartes, positions des thèses*, 1987, p. 183-190.

pour les Espagnols, la science arabe a agi à la fois comme un aliment et comme un révulsif. Il y a là un problème de mentalité assez intéressant où les savants espagnols – cela vaut aussi pour les savants européens mais, du fait de l'esprit de *Reconquista*, c'est plus important en Espagne – sont absolument fascinés par la supériorité de la science arabe et sont en même temps marqués par une hostilité et une volonté de Reconquête vis-à-vis du monde arabe. Les savants juifs ont évidemment joué un grand rôle à la cour d'Alphonse X, mais le cas de cette cour est assez particulier.

À la cour de Pierre IV le Cérémonieux il y a une intervention assez importante des savants juifs dans les tables astronomiques dites de Pierre d'Aragon ; vous avez cité à l'occasion de la publication du livre de Maxime Préaud le magnifique dialogue entre l'astrologue Abraham ibn Zarsal et Pierre le Cruel, en 1369 ; il y a aussi l'exemple fameux de l'opération de la cataracte de Jean II d'Aragon en 1468, où un médecin et astrologue juif est invité à opérer[37]*. Tout cela n'est-il pas l'indice d'un rôle important joué par les savants juifs en Espagne jusqu'en 1492 ?*

Ces savants juifs en Espagne continuent assez largement à savoir l'arabe, ce qui est une supériorité. Et il est vrai aussi que dans le domaine de l'astrologie, ils ont une place particulière. Mais dans le domaine médical, il y a quand même une médecine latine assez importante avec de grands médecins, en particulier en Catalogne, comme l'ont montré notamment les dépouillements systématiques qu'a faits Michael McVaugh dans les archives de la Couronne d'Aragon[38]. Ce rôle des savants juifs a été conforté par la relative faiblesse des structures universitaires en Espagne. Et cela rejoint la question que vous posiez sur Guadalupe : l'originalité de Guadalupe s'explique en partie par cette faiblesse des structures universitaires. Il est évident qu'un couvent situé à quelques kilomètres de Montpellier n'aurait pas eu les mêmes avantages et les mêmes inconvénients.

À la différence des manuscrits des bibliothèques espagnoles auxquels vous vous référiez tout à l'heure, les manuscrits de Salamanque que vous avez beaucoup étudiés sont d'origine locale[39]*...*

Le gros avantage de ces manuscrits, c'est qu'ils proviennent de deux Colegios mayores, en particulier celui de Saint-Barthélemy ; et il se trouve que l'un des utilisateurs de ces manuscrits est quelqu'un qui, pour avoir pris

37. Pour une synthèse sur ce sujet, voir G. BEAUJOUAN, *La science en Espagne aux XIVe et XVe siècles*, Paris, 1967 ; ID., « L'astronomie dans la péninsule ibérique à la fin du Moyen Âge », *Agrupamento de estudos de cartografia antiga*, XXIV (1969), p. 3-22, réimpr. dans ID., *Science médiévale*, *op. cit.*, texte n° X.

38. M. MCVAUGH, *Medicine before the Plague : Practitioners and their Patients in the Crown of Aragon, 1285-1345*, Cambridge, 1993.

39. G. BEAUJOUAN, *Manuscrits scientifiques médiévaux de l'Université de Salamanque et de ses « colegios mayores »*, Bordeaux, 1962 (Bibliothèque des Hautes Études Hispaniques, vol. 32).

le parti de la Beltraneja, s'était réfugié au Portugal. Vous savez qu'il y a eu un problème délicat de succession : Henri IV étant considéré comme impuissant, sa fille était considérée comme illégitime, si bien que si l'on ne donnait pas la succession à sa fille, on la donnait à sa tante, Isabelle la Catholique, d'où une guerre civile assez violente qui opposa Isabelle la Catholique à la Beltraneja, laquelle était soutenue par les Portugais. Or l'un des utilisateurs de ces manuscrits au collège Saint-Barthélemy, qui était un mathématicien et un astrologue, avait pronostiqué la victoire de la Beltraneja et des Portugais contre Isabelle la Catholique. Évidemment c'était une prévision astrologique assez hasardeuse et malheureuse... et il a été obligé de se réfugier au Portugal, où il s'est imposé par sa notoriété scientifique. Il a fait partie de la commission (qui est un peu comme une commission du CNRS) qui a été chargée d'examiner le projet de Christophe Colomb. Il est donc intéressant de savoir quelle était la culture scientifique de l'un des principaux commissaires qui a refusé le projet de Colomb. Effectivement, ils avaient raison : ils ne se sont pas du tout ridiculisés en le refusant, parce que si l'Amérique n'avait pas existé et que Christophe Colomb avait dû traverser à la fois l'Atlantique et le Pacifique, il n'aurait pas acquis la célébrité dont il bénéficie indûment aujourd'hui... Cela donne donc une idée des connaissances auxquelles pouvaient avoir accès les responsables scientifiques. Cette *Junta dos matematicos* était vraiment une commission scientifique pour examiner le projet. Et il y a là une connexion entre théorie et pratique qui est particulièrement intéressante.

Quelle est la réalité du secret qui était devenu un mythe sous la plume d'une certaine historiographie portugaise ?

Le secret n'est pas uniquement un mythe, mais l'on a profité de cette histoire du secret pour dire n'importe quoi. Le problème est donc plutôt méthodologique. Il est sûr qu'il y a un ou deux cas où l'on a vu Jean II de Portugal reprocher à des gens d'avoir eu la langue trop bien pendue sur les données scientifiques. Une fois, quelqu'un a même dit que, au fond, les caravelles ne servaient à rien sinon à s'échouer sur le rivage et que l'on pouvait faire la même chose avec d'autres bateaux. Après que cela eut été dit devant des oreilles éventuellement indiscrètes, Jean II s'est trouvé seul avec l'auteur de cette indiscrétion, et il l'a fortement sermonné !

Quel est le rôle de la science médiévale, et en particulier de l'astronomie, dans les grandes découvertes maritimes ? Il semble tardif, postérieur en tout cas aux premières grandes découvertes portugaises.

Il y a toutes sortes d'autres éléments que la navigation astronomique. Avant l'époque où l'on a été capable de calculer, en mer, la latitude correcte avec un instrument astronomique, il existait une navigation pré-astronomique où l'on était capable, non de déterminer des chiffres absolus de latitude, mais de prendre des différences de latitudes. Et puis il y a aussi ce problème : quand on a un vent défavorable et que l'on s'éloigne de la ligne de *rhumb*

indiquée par une carte et que l'on dévie de sa trajectoire, il faut être capable de calculer comment on va revenir sur sa trajectoire primitive, grâce à une trigonométrie rudimentaire. À partir du XIIIe siècle, un certain nombre d'utilisations scientifiques des mathématiques et de l'astronomie se sont développées. Et cela a été l'utilité du dialogue que nous avons eu avec les Portugais : il ne fallait pas dire que les Catalans naviguaient au XIVe siècle comme on navigue au XVIe siècle ; il a fallu retrouver les divers biais qui ont permis de réaliser des connexions entre les connaissances scientifiques et certains procédés empiriques mis en pratique ; et c'est une chose très complexe.

Comment définiriez-vous la science au Moyen Âge ?

Lors d'un des derniers congrès de la Société Internationale pour l'Étude de la Philosophie Médiévale qui a eu lieu à Erfurt en 1997, j'avais organisé une réunion autour de la question : « L'histoire des sciences est-elle, pour le Moyen Âge, porteuse d'anachronismes psychologiques ? »[40]. C'est un sujet difficile. On peut dire d'un côté que la notion de science est porteuse d'anachronismes dans la mesure où il s'agit de philosophie naturelle plus que de science ; mais, d'un autre côté, cela n'est pas vrai pour tout : le statut épistémologique des mathématiques, par exemple, n'est pas tellement différent au Moyen Âge de ce qu'il peut être pour une période postérieure.

Quand on est confronté à la question de la science médiévale – et Danielle Jacquart a souvent abordé ce problème dans le séminaire qui a pris le relais du vôtre à la IVe section de l'École Pratique des Hautes Études –, on rencontre la difficulté liée à l'écart entre l'acception médiévale du terme scientia *et l'acception moderne du mot « science ».*

Cette question rejoint évidemment celle qui concernait l'extension de la Révolution scientifique. La plupart d'entre nous ont opté pour cette solution facile, mais qui n'est pas mauvaise, de parler de savoir scientifique plutôt que de science.

40. Le compte rendu de cette réunion a été publié dans le *Bulletin de philosophie médiévale*, 39 (1997), p. 23-30.

Médiévales 47, automne 2004, p. 173-185

NOTES DE LECTURE

Agostino PARAVICINI BAGLIANI, *Le* Speculum Astronomiae, *une énigme ? Enquête sur les manuscrits*, Florence-Turnhout, Sismel-Edizioni del Galluzzo, 2001 (Micrologus's Library, 6), xiii p. + 194 p., 13 pl., bibliogr., quatre index.

Le *Speculum astronomiae* suscite depuis près d'un siècle des débats parfois passionnés. Cette œuvre, datable à peu près du milieu du XIIIe siècle, qui présente les différentes parties de l'*astronomia*, la science des astres (astronomie et astrologie), en donnant le titre et l'incipit des ouvrages qui en traitent, pour la plupart d'origine arabe traduits en latin, a eu une importance considérable. Le chapitre 11 relatif aux *imagines* talismaniques, qui dresse la liste des opuscules « abominables » et « détestables » mais qui sauve un ou deux textes, est d'une grande importance pour l'histoire de la magie. En 1910, P. Mandonnet lança un débat sur la paternité de cet ouvrage alors généralement attribué à Albert le Grand. Mais sa suggestion de l'attribuer à Roger Bacon, qui fut reprise par certains historiens, ne résista pas à l'analyse de L. Thorndike qui proposa à nouveau l'attribution au maître dominicain. Dès lors cette attribution sembla l'emporter (R. Vandewalle, G. G. Meersseman, R. Lemay), même si d'autres la rejetèrent (B. Geyer, S. H. Livesey et R. House). En 1992 Paola Zambelli résuma ce débat et conclut, après une étude centrée essentiellement sur l'histoire des idées, que l'on pouvait retenir l'attribution à Albert le Grand. Le grand maître dominicain se serait fait aider d'une équipe de savants peut-être réunis à la cour pontificale pour constituer cet ouvrage bibliographique (*The* Speculum Astronomiae *and Its Enigma. Astrology, Theology, Science in Albertus Magnus and His Contemporaries*, Dordrecht, 1992, comprend aussi l'édition de cet ouvrage). Pourtant récemment trois études indépendantes arrivent, selon des modalités très différentes, à la conclusion que cette paternité ne peut être retenue. Ainsi, s'appuyant notamment sur un rapprochement avec la *Biblionomia* de Richard de Fournival (qu'avait signalé D. Pingree), Bruno Roy propose d'attribuer le *Speculum* à ce dernier (« Richard de Fournival, auteur du *Speculum astronomiae* », *AHDLMA*, 67 (2000), p. 159-180). Paolo Lucentini constate que face à l'hermétisme le point de vue de l'auteur du *Speculum* et celui d'Albert le Grand sont incompatibles (« L'ermetismo magico nel secolo XIII secolo », dans *Sic itur ad astra... Festschrift... Paul Kunitzsch*, Wiesbaden, 2000, p. 409-450).

Agostino Paravicini Bagliani a décidé de reprendre le dossier sur des bases codicologiques, ce qui lui est apparu comme un préalable absolument indispensable. En 1977, la première publication de l'édition du *Speculum astronomiae* par S. Caroti, M. Pereira, S. Zamponi et P. Zambelli était suivie d'un catalogue de 52 manuscrits, et sur la base de ce catalogue P. Zambelli pensait pouvoir étayer la paternité albertinienne qui lui paraissait prédominer dans les *codices*. Critiquant d'un point de vue codicologique la réalisation de ce catalogue, A. Paravicini Bagliani a mené un examen exhaustif des manuscrits en relevant pour chacun d'entre eux les points suivants : 1) la présence ou non d'un titre et/ou d'un nom d'auteur ; 2) quand ces mentions existent, la main qui les a portées : celle du copiste (ou du rubricateur) ou

bien celle d'un autre protagoniste contemporain ou postérieur ; 3) la situation de ces mentions : au début du texte (et/ou dans l'incipit) ? à la fin (et/ou dans l'explicit) ? dans les deux endroits ? La première partie de l'étude est consacrée à l'analyse codicologique. Après un catalogue très minutieux des 60 manuscrits retrouvés élaboré selon ces critères, l'auteur distingue trois groupes de manuscrits. Le groupe A comprend les manuscrits où le texte est originellement anonyme et sans titre ; le groupe B réunit ceux où le copiste a porté lui-même le titre et/ou le nom d'un auteur soit au début soit à la fin du texte ; le groupe C rassemble ceux où ces indications originelles se trouvent aux deux endroits à la fois. En utilisant cette typologie selon différents critères de classement, A. Paravicini Bagliani fait surgir sur des bases irréfutables un certain nombre de conclusions très importantes. Ainsi, il apparaît que le groupe A correspond à une première phase (fin du XIIIe siècle – premières décennies du XIVe siècle), ce qui est en accord avec le prologue de l'ouvrage où l'auteur se dissimule volontairement sous l'expression « quidam vir » ; le groupe B, à une deuxième phase, postérieure au XIVe siècle ; le groupe C, à une troisième phase correspondant aux XVe et XVIe siècles. L'attribution à Albert le Grand est donc sérieusement ébranlée. Quant au titre, le plus ancien est *nomina librorum astronomiae* – celui de *Speculum astronomiae* n'apparaît pas avant le XVIe siècle. La présence d'œuvres d'Albert le Grand dans ces mêmes manuscrits ne permet pas non plus d'étayer la paternité albertinienne.

La deuxième partie étudie « les titres du "*Speculum astronomiae*" en dehors des manuscrits ». Les anciens catalogues confirment l'idée, déjà perceptible dans l'évolution du titre (du neutre *nomina librorum astronomiae* au *Speculum*, manifestant le dessein d'embrasser l'*astronomia* dans son ensemble et d'en faire l'apologie), selon laquelle l'attribution de cet ouvrage à Albert le Grand aurait eu lieu dans les premières décennies du XIVe siècle dans un contexte de « défense de l'astrologie et de l'image d'Albert le Grand » à l'intérieur de l'ordre dominicain à Paris, à un moment où le pape Jean XXII s'en prenait à la magie. Sont ensuite examinés les auteurs du Moyen Âge ou de la Renaissance qui ont donné un titre et/ou un nom d'auteur à cet ouvrage (le médecin valencien Jérôme Torrella aurait pu être ajouté à la liste). Guglielmo de Pastrengo apporte, au milieu du XIVe siècle, le premier témoignage littéraire d'une attribution à Albert le Grand, tandis que Pic de la Mirandole, en rejetant cette paternité, renvoie à l'existence de doutes sur ce sujet dans les dernières décennies du XVe siècle.

La troisième partie, plus brève, explore plusieurs pistes qui suggèrent une autre identité, encore hypothétique, pour l'auteur volontairement anonyme du *Speculum astronomiae* : l'astronome Campanus de Novare. Mais le raisonnement est explicitement fondé sur un certain nombre d'hypothèses : que le « second *quidam vir* » mentionné dans l'ouvrage soit le même que celui qui apparaît dans le prologue par lequel l'auteur s'auto-désigne ; que l'*Almagestum parvum* qui lui est attribué soit bien de Campanus, comme l'affirme une tradition remontant au XIIIe siècle ; certains passages du chapitre XV étant identiques à ceux du *Canon pro minutionibus et purgationibus*, que Nicolas de Lund (XIVe siècle) ait raison d'attribuer ces extraits du *Canon* à une œuvre (perdue) de Campanus ; et que, enfin, l'indication selon laquelle le « second *quidam vir* » a rédigé le *Parvum Almagestum* « selon le style d'Euclide » soit une allusion voilée au commentaire aux *Éléments* d'Euclide réalisé par Campanus. P. Zambelli faisait rentrer Campanus dans le groupe supposé de collaborateurs autour d'Albert le Grand, mais l'examen de la chronologie de la présence respective des deux auteurs à la Curie romaine rend cette hypothèse improbable. A. Paravicini Bagliani opte plutôt pour l'hypothèse d'un auteur unique : Campanus.

Le travail d'A. Paravicini Bagliani comble donc un vide méthodologique majeur : le travail, par ailleurs remarquable, de P. Zambelli était insuffisant et peu fiable d'un point de vue codicologique. Reste qu'elle a sans doute raison sur un point : l'auteur du *Speculum astronomiae* a une position à l'égard de l'astrologie (et, peut-on ajouter, de la magie) tout à fait comparable à celle d'Albert le Grand. De fait, me semble-t-il, l'un comme l'autre établissent de toute évidence un remarquable équilibre entre la curiosité pour la science des astres et les sciences occultes et l'exigence d'orthodoxie ; l'un et l'autre méritent le qualificatif que s'octroie l'auteur masqué du *Speculum astronomiae*, « zelator fidei et philosophiae ». Mais la similitude entre deux points de vue ne signifie pas, bien sûr, l'identité des auteurs qui les soutiennent.

Au-delà des conclusions extrêmement importantes pour l'histoire de la science des astres et de la magie auxquelles il parvient avec une rigueur exemplaire, le travail d'A. Paravicini Bagliani est une véritable leçon de méthode, un modèle à suivre pour d'autres problèmes d'attribution textuelle. L'analyse complexe est d'une surprenante clarté, ce qui est trop rare dans les travaux de ce genre : à chaque fois les listes de données sont suivies d'un commentaire et d'une conclusion partielle qui fait le bilan de ce que l'on vient d'apprendre. Ainsi, le lecteur ne perd pas un seul fil du raisonnement – des rappels constants sont là à chaque fois pour qu'il ait tous les éléments en mémoire. L'ouvrage est accompagné d'une bibliographie fournie, d'un dossier de photographies des pages importantes de quelques manuscrits, et de quatre index (personnes et lieux ; manuscrits ; titres tels qu'ils figurent dans les manuscrits ; et un index codicologique des titres). Le livre d'A. Paravicini Bagliani montre de façon éclatante que l'érudition codicologique est l'auxiliaire souvent indispensable de l'histoire des idées la plus approfondie.

Nicolas WEILL-PAROT

Michelle BUBENICEK, *Quand les femmes gouvernent. Droit et politique au XIV*e *siècle : Yolande de Flandre*, préface de Michel PARISSE, Paris, École des chartes, 2002 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 64), 443 p., 14 fig., index.

Cet ouvrage est la version réduite de la thèse de doctorat nouveau régime soutenue en 1998 par Michelle Bubenicek, en prolongement d'une thèse de l'École nationale des chartes. L'auteur retrace le parcours politique de Yolande de Flandre, successivement réputée « virago, mère possessive, fausse-monnayeuse, presbytéricide et coupable de lèse-majesté ». Fille de Robert de Cassel et de Jeanne de Bretagne, née le 15 septembre 1326, Yolande est l'héritière du très convoité apanage de Cassel. Épouse d'Henri IV de Bar, elle devient veuve en 1344. Elle se remarie avec Philippe de Navarre en 1353, second époux dont elle s'éloigne nettement à partir de 1356. Veuve à nouveau en 1363, Yolande meurt à son tour en 1395. Sa vie mouvementée est jalonnée par les différents combats qu'elle dut mener pour tenter de conserver un patrimoine qui lui échappe progressivement, jusqu'à se trouver littéralement « dépouillée » de sa fortune et de ses droits. Il ne s'agit pas d'établir une simple biographie de cette noble dame, mais plutôt d'apporter une contribution à l'histoire de la politique, du droit, et de la société nobiliaire du XIVe siècle à travers le récit de « l'ambition légitime d'une princesse face à des hommes de pouvoir ». Pour cela, l'auteur a mené un travail d'analyse considérable et extrêmement minutieux des abondantes archives qui concernent Yolande. Les trois grands types de sources convoquées sont les lettres et actes, les comptes, et les pièces de procès. Elles sont réparties dans trois fonds principaux : le fonds lorrain, le fonds parisien, et celui du Nord.

L'auteur décrit très précisément ces sources et présente les outils aidant à leur dépouillement.

L'étude débute par une présentation méthodique de l'ascendance de Yolande, de son patrimoine familial et de son premier mariage, puis s'organise en deux grandes parties chronologiques et thématiques. La première traite du pouvoir exercé par Yolande de Flandre dans le cadre familial et conjugal et en particulier lors de son premier veuvage. Son installation en tant que régente du Barrois ne va pas de soi. Comme c'est souvent le cas, le testament de son époux, le comte de Bar, aurait plutôt tendance à écarter la veuve d'une possible régence. Yolande de Flandre tient pourtant le gouvernement du comté durant quinze ans, le temps pour son fils aîné, qui meurt rapidement, puis pour son second fils, d'atteindre l'âge de l'émancipation. Michelle Bubenicek porte une attention particulière à la terminologie de cette régence et à l'évolution du personnel autour de Yolande. La jeune veuve se heurte à de vives oppositions, notamment de la part de ses cousins au nom de leur proximité de lignage. Pour eux, le comté devrait leur revenir en « droite ligne ». L'auteur retrace une histoire politique complexe faite de complots, luttes d'influence, actes de fidélité et de trahison, et rythmée de réconciliations orchestrées par le roi Philippe VI de Valois. Une spécificité du pouvoir au féminin transparaît au fils de ces étapes : une femme est une victime désignée dans les luttes patrimoniales, même si la princesse en question semble présenter de grandes qualités de gouvernant.

Par son remariage avec Philippe de Navarre, Yolande de Flandre renoue avec le statut classique des femmes mariées. L'étude de la gestion de ses biens propres et de la sigillographie montre une dame juridiquement soumise à son époux. Michelle Bubenicek remarque toutefois une modification de cet état de fait à partir de 1356 : l'abandon du titre de comtesse de Longueville signale qu'une mésentente est survenue entre les deux époux. Cette mésentente de nature politique entraîne une séparation de corps jusqu'au décès de Philippe. Yolande est d'ailleurs la dernière informée des funérailles de son conjoint !

Veuve pour la seconde fois en 1363, Yolande devient une actrice à part entière de la scène politique. Commence alors un combat pour ses droits et son patrimoine, que présente Michelle Bubenicek dans sa seconde partie, sans conteste la plus riche de l'étude. Yolande se bat d'abord pour obtenir la succession de Navarre et le douaire de Longueville face à la famille des Évreux-Navarre. Elle doit accepter d'avoir à racheter une partie de la communauté de biens. Le douaire de Longueville est l'objet d'un procès contre la partie Du Guesclin, soutenue par le roi Charles V, de 1367 à 1385.

Michelle Bubenicek s'attarde avec raison sur l'emprisonnement de Yolande au Temple en 1370, une peine qu'elle reçoit officiellement pour avoir arrêté le sire de Pierrefort. Cet épisode, rendu fameux du fait de l'engouement suscité au XIXe siècle par la « légende noire » de Yolande, s'inscrit dans la continuité des problèmes territoriaux de la princesse. Ce qui pourrait n'être qu'une anecdote savoureuse devient un exemple passionnant d'utilisation par le roi de la notion de lèse-majesté, alors en pleine construction théorique[1], et de son droit de grâce pour régler à son profit une affaire de patrimoine. Yolande subit deux ans et demi d'emprisonnement et se voit dessaisie de son douaire du Clermontois, sanction de sa désobéissance. L'application

1. Cf. C. GAUVARD, « L'image du roi justicier en France à la fin du Moyen Âge d'après les lettres de rémission », dans *La Faute, la répression et le pardon. Actes du 107e Congrès national des sociétés savantes, Brest, 1982*, t. 1, Paris, 1984, p. 165-192.

de cette peine ne s'explique que dans le contexte des problèmes financiers de la royauté en temps de guerre. Le roi cherche alors à réduire ou contrôler les principaux douaires, comme Blanche de Navarre en fait par exemple l'expérience. Cette affaire soulève également un point intéressant du droit de succession. L'auteur note un fait curieux : le fils de Yolande, Robert de Bar, soutient l'arrestation de sa mère. Il lui doit des sommes considérables, suite à une rançon qu'elle a versée pour lui. Or le droit de Flandre permet à Yolande de confisquer une partie de l'héritage de son fils, notamment le très stratégique apanage de Cassel, enclave entre Flandre, Artois et Hainaut, que le roi redoute de voir passer à l'Empire. En 1373, Yolande doit capituler devant l'acharnement royal et donner immédiatement son patrimoine à son fils. Elle en garde cependant l'usufruit. L'arrestation de Yolande représente tout simplement la sanction d'une dame trop puissante face à la construction de l'État royal en cette fin du XIVe siècle.

Cet apanage de Cassel est enfin, de 1388 à 1395, l'objet d'une offensive en règle de Philippe le Hardi. Michelle Bubenicek analyse avec une grande finesse les multiples procédures employées par le duc de Bourgogne pour le réduire progressivement à peau de chagrin : empiètements territoriaux, violations des droits de justice de Yolande, procédure en Parlement qui fait de Philippe le véritable maître de l'apanage. On découvre un duc de Bourgogne utilisant à son profit les méthodes royales, en particulier la clause de « souveraineté et ressort », pour régler le sort de cette enclave au sein de sa principauté. L'auteur verse une contribution non négligeable à l'histoire de l'institution-apanage dans la construction de l'État en démontrant que l'apanage, à la fin du XIVe siècle, repose uniquement sur le maintien de bonnes relations entre l'apanagé et l'autorité souveraine dont il dépend.

Cette étude témoigne d'une brillante maîtrise des archives administratives et judiciaires, exploitées jusque dans les nuances du droit médiéval. On pourrait reprocher à l'auteur, bien qu'ayant signalé le caractère très « impersonnel » de ces sources qui reflètent avant tout le fonctionnement d'une administration, de tendre à expliciter les faits par des jugements psychologiques concernant l'audace ou le tempérament de Yolande de Flandre, traits de caractère au sujet desquels aucune certitude ne peut être établie. Mais l'ensemble ne peut que combler le lecteur par la finesse d'analyses replacées dans une vaste problématique d'histoire des femmes au pouvoir. Cette recherche, axée sur les relations entre pouvoir et parenté, rend compte très exactement du statut d'une femme qui gouverne à la fin du Moyen Âge, et de l'importance prise par sa dotation patrimoniale dans l'exercice de son pouvoir. Le cheminement de Yolande est mis en perspective avec d'autres exemples de femmes de pouvoir des XIVe et XVe siècles : la princesse a subi conjointement tous les tourments qu'ont pu rencontrer Marguerite de Provence, Mahaut d'Artois ou Jeanne de Chalon en leur temps. Son parcours illustre en définitive la violence politique que peuvent éprouver ceux et surtout celles qui se heurtent à la construction de l'État naissant.

Anne-Hélène ALLIROT

Odile REDON et Lucia BATTAGLIA RICCI, Pietro G. BELTRAMI, Jacqueline BRUNET, Allen J. GRIECO, *Les langues de L'Italie médiévale. Textes d'histoire et de littérature X^e^-XIVe siècles*, Turnhout, Brepols, 2002, (L'Atelier du médiéviste, 8), 412 p.

Il pourrait sembler superflu de présenter aux lecteurs de *Médiévales* ce manuel si attendu : Odile Redon, qui non seulement a conçu l'architecture du livre et a veillé à sa perfection, avec la précision qu'on lui connaît et dont on lui sait gré, mais en a

également écrit plusieurs chapitres, en avait elle-même présenté le projet il y a maintenant deux ans (*Médiévales*, 42, printemps 2002, p. 101-116).

Il nous a néanmoins paru nécessaire de saluer la réussite d'un projet d'autant plus méritoire qu'il se meut dans un domaine historiographique dense et risqué. L'étude des langues de l'Italie médiévale appartient traditionnellement dans ce pays aux linguistes et aux philologues, tandis que rares sont les historiens qui affrontent la question de la langue comme un fait social parmi d'autres. C'est en faveur d'un juste équilibre entre ces différentes approches que plaide au contraire ce volume, véritable manifeste « pour une histoire de l'Italie en ses langues » (chapitre 1). Juste équilibre qui se traduit d'une part par la place laissée en exorde à l'introduction linguistique de Pietro Beltrami, parcours propédeutique dans les difficultés de lecture relevant de la graphie, de la morphologie et de la syntaxe, et d'autre part par la logique historienne qui préside à l'organisation thématique des autres chapitres. En outre, le livre respecte une chronologie littéraire et se clôt avec la mort de Boccace (1375), qui sonne la fin de la littérature médiévale selon les italianistes, dans la mesure où le rapport entre les langues vulgaires régionales se modifie ensuite radicalement pour consacrer la supériorité du toscan devenu une véritable langue de communication en mesure de rivaliser avec le latin.

Le parti pris du livre – et l'on s'en félicite – est avant tout pédagogique : il s'agit de guider la lecture des documents en « italien vulgaire », ce qui explique que le corps de l'ouvrage soit composé de textes, nombreux, divers et pour la plupart originaux dans leur choix, enfin systématiquement traduits et commentés. Le choix du florilège est guidé par une pratique historienne des textes, d'où la part du lion que se taillent les documents de la pratique, mais aussi la répartition des documents en fonction de leur contenu (indépendamment, donc, de leur statut générique) et des différents champs d'investigation de l'historien : écritures de l'histoire, du pouvoir et de la société, écritures littéraires, enfin expressions des savoirs dans leur élaboration et leur transmission. Pour chaque catégorie, le lecteur est invité à parcourir l'échelle des différents niveaux de langue, pour appréhender aussi les niveaux les plus modestes de l'écriture vulgaire, souvent moins connus.

Ajoutons pour conclure que la richesse de ce guide tient aussi à la liberté qu'il laisse au lecteur : tout en proposant un parcours-type au sein des textes retenus, le livre laisse la voie ouverte à d'autres cheminements, notamment une exploration géographique des diversités linguistiques régionales proposée p. 389-391 (répartition des textes par aire linguistique). Sans parler de la bibliographie méthodique (p. 53-66), relayée par l'index bibliographique, qui permettront de satisfaire les multiples questions que ce remarquable manuel ne manquera pas de susciter.

Cécile CABY

Jean-Claude SCHMITT, *Le corps des images. Essais sur la culture visuelle au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, Collection « Le temps des images », 2002, 410 p.

Cet ouvrage réunit onze études publiées dans différents lieux entre 1987 et 2000, précédées d'une introduction. Celles-ci ne sont pas classées par ordre chronologique, mais regroupées en fonction de leur sujet en trois parties. La première, « Une longue histoire », porte sur la fonction pédagogique accordée à l'image par le pape Grégoire le Grand, principalement, sur son histoire au Moyen Âge et sur les conséquences qu'une telle conception a pu avoir sur le rôle que les historiens modernes ont réservé à cet objet. La deuxième partie est consacrée au « Culte des images » qui s'affirme principalement à partir de l'an mil. La troisième partie, intitulée « Rêves, visions,

fantasmes », est consacrée à un sujet qu'apprécie particulièrement J.-Cl. Schmitt et sur lequel il a déjà publié de nombreux travaux. Elle aborde ces images qui, sans être à proprement parler des images achéiropoiètes, n'ont pas été réalisées par la main ; mais elle s'intéresse aussi à la manière dont ces images intérieures ont été représentées au moyen d'images réelles.

Cette succession d'études se présente comme un ensemble ordonné et cohérent qui en fait un véritable livre. Le parcours qu'il retrace est celui du destin médiéval des images : il commence par étudier les arguments avancés par Grégoire le Grand pour justifier leur emploi dans les églises, pour aboutir à la manière dont les images vont déborder ce cadre théorique et imposer leur présence singulière : que ce soit dans l'espace institutionnel de l'Église, où la vénération que l'on porte désormais aux images religieuses vient concurrencer la primauté octroyée habituellement à la lecture des saintes Écritures, ou dans l'espace mental des hommes, où l'imagination affirme son pouvoir à côté d'une raison dominée par le langage et dont la présence apparaît généralement comme le garant du (bon) fonctionnement de la pensée. Ce parcours est aussi celui effectué par leur auteur. Emblématique, à cet égard, est la modification du titre de l'article le plus ancien : alors qu'il était intitulé en 1987 « L'Occident, Nicée II et les images du VIIIe au XIIIe siècle », il s'appelle maintenant « De Nicée II à Thomas d'Aquin : l'émancipation de l'image religieuse en Occident ». On est passé d'une formule statique se contentant de situer les limites chronologiques de son sujet, à un titre dynamique qui met en valeur une transformation, présentée ici comme un affranchissement. Cette « émancipation de l'image religieuse en Occident » se manifeste principalement sous la forme d'une incarnation : de Grégoire le Grand au XIIIe siècle, l'image se libère de la lettre à laquelle elle est constamment ramenée pour prendre corps d'une façon qui lui est propre et fonctionner de manière plus ou moins autonome. Mais cette « émancipation » est aussi celle qu'acquièrent les images auprès des historiens modernes : alors qu'elles étaient généralement étudiées à l'aide des textes qui pouvaient en expliquer la signification, elles deviennent désormais un objet d'histoire à part entière. C'est là aussi, peut-être, une manière de contrer certains effets du structuralisme ou du « linguistic turn » dans le champ des études historiques.

Plutôt que de reprendre, ici, l'une après l'autre les différentes études qui ponctuent cette histoire, et ne pas pouvoir rendre compte de toute leur richesse, je préfère en retracer le mouvement d'ensemble, avant d'en interroger rapidement les aboutissants.

La thèse de Grégoire le Grand est exposée principalement dans les deux lettres qu'il adressa en 599 et 600 à l'évêque Serenus de Marseille. Alors que ce dernier avait fait détruire les images peintes aux murs des lieux consacrés au culte, de crainte que les fidèles ne soient tentés de les considérer comme des idoles et se mettent à leur consacrer des rites, Grégoire le Grand affirme que « les images doivent être placées dans les églises, afin que ceux qui ne savent pas les lettres lisent toutefois en regardant sur les parois ce qu'ils ne peuvent lire dans les livres ». Cet argument repose sur une comparaison implicite entre les lettres écrites dans un livre et les images peintes aux parois d'une église. C'est pourquoi, notamment pour celui qui est étranger à la foi, la peinture tient le rôle de la lecture : *Pictura est quaedam litteratura illiterato*, comme le souligne deux siècles plus tard Walafrid Strabon dans une formule synthétique dont on connaît la fortune. La vision d'une peinture paraît dès lors pouvoir se substituer à la lecture de la Bible. Grâce à elle, les illettrés pourront prendre connaissance d'un enseignement qui, autrement, leur resterait inaccessible.

L'image doit permettre en particulier de connaître l'histoire passée qui s'y trouve *représentée*, notamment l'histoire biblique et la vie des saints. Comme le souligne J.-Cl. Schmitt, « la fonction de l'image est définie par référence à un genre de la littérature écrite : l'histoire, ou plus précisément l'*historia*, l'histoire sainte, celle de la vie et de la mort du Christ et des saints martyrs. Cette histoire doit être peinte (*depingi historias*), pour devenir l'histoire figurée en peinture (*picturae historia*) offerte à la vue (*visio historiae, ex visione rei gestae*) [...]. Apprendre l'*historia*, c'est le point central de la doctrine grégorienne de l'image religieuse » (p. 102-103).

Si la présence d'images à l'intérieur des églises se trouve ainsi justifiée contre les tendances iconoclastes d'un Serenus, Grégoire le Grand en limite l'usage en lui attribuant une fonction essentiellement mémorielle et didactique. Elles n'ont pas d'autre effet que des lettres au sein d'un livre d'histoire. Du même coup, la perception de l'image « est entièrement pensée sur le mode de la lecture d'un texte écrit » (p. 102). L'image ne saurait véritablement se *voir*. Elle doit se *lire* comme s'il s'agissait d'une écriture : le spectateur ne saurait s'arrêter à ce qu'il voit et à ce qu'il sent, pas plus que le lecteur ne saurait se contenter d'admirer la forme visible des lettres tracées par le scribe que ses yeux rencontrent sur la page. Lire implique que l'on comprenne ce que signifie ces images que sont les lettres tracées sur la page. Il en serait de même de l'image peinte. D'ailleurs, pour cela, il est généralement nécessaire de s'aider du texte qui en a permis la réalisation, en l'occurrence la Bible (ou, à défaut, du commentaire de quelqu'un qui est capable de le lire).

Cette « démarche réductrice » a dominé la théorie médiévale de l'image. Mais elle ne s'est pas arrêtée là. Comme le souligne J.-Cl. Schmitt, elle continue à peser « jusqu'à aujourd'hui sur notre perception des images et souvent sur les méthodes de l'histoire de l'art » (p. 102). C'est le cas, par exemple, d'Émile Mâle qui, dans *L'Art religieux du XIIIe siècle en France*, publié en 1898, comparait la cathédrale à la « Bible des pauvres », et convoquait la « bibliothèque du Moyen Âge » – et plus particulièrement le *Speculum maius* de Vincent de Beauvais – pour déchiffrer les œuvres d'art dont le sens s'était obscurci et qui, au regard des spectateurs ignorant les textes de la tradition biblique, risquaient de devenir de parfaites énigmes [2].

Pourtant, selon Grégoire le Grand, l'image ne se réduit pas à cette fonction d'illustration de l'histoire biblique ou de la théologie chrétienne à destination des laïcs. Les fidèles peuvent aussi concevoir « une ardente componction au spectacle de la scène représentée ». Le sentiment qu'ils éprouvent au moment de voir l'histoire que leur montre la peinture, par exemple la crucifixion, peut alors les inciter à vouloir adorer, non pas l'image bien sûr, mais la chose même qu'elle représente.

Comme le remarque J.-Cl. Schmitt, la *componction* que peut susciter la vision d'une image jouera un rôle de « pierre d'attente » (p. 103). Son importance deviendra toujours plus grande au cours des siècles à venir, sans pour autant se séparer entièrement de la fonction principale que lui attribue Grégoire le Grand. On le constate tout d'abord par une interpolation introduite au milieu du VIIIe siècle dans une des deux lettres de ce pape, à laquelle J.-Cl. Schmitt accorde une valeur déterminante. L'auteur de cette interpolation commente l'envoi à son destinataire de deux panneaux représentant le Sauveur et la Vierge Marie. L'ermite désirait avoir ces peintures devant les yeux afin de pouvoir les contempler chaque jour, de sorte que son âme s'en-

2. É. MÂLE, *L'Art religieux du XIIIe siècle en France. Étude sur l'iconographie du Moyen Âge et sur ses sources d'inspiration*, Paris, 1948 [1898], cité d'après l'éd. du Livre de Poche, Paris, 1987, p. 11 et 22.

flamme tandis que les yeux de son corps regardent l'image du Christ et de la Vierge. Le désir de l'ermite a valeur programmatique. Grâce à l'image, il est possible de démontrer les choses invisibles à l'aide des choses visibles. Cela peut évidemment s'appliquer au passé, qui est en quelque sorte devenu invisible. Mais une telle propriété ne se limite pas à l'histoire humaine, serait-elle contenue dans la Bible.

L'image est devenue, pour l'ermite, l'objet d'un désir intense. Ce dernier est comparé à l'amant qui souhaite ardemment voir sa bien-aimée, et la peinture de la Vierge apparaît analogue à un objet d'amour. Si son apparition est momentanée et transitoire, si elle ne donne lieu à aucune union définitive, elle n'en est pas moins une expérience réelle et la source d'une « affection » ou d'une authentique sensation de bonheur. L'émotion générée par l'image reste dépendante ici de la mémoire et de la scène dont cette dernière doit assurer l'identité et la légitimité. Mais, en permettant au spectateur de se souvenir du Fils de Dieu, l'image lui fait éprouver un sentiment qui est identifié à la chaleur de l'amour. Ainsi, tandis que la peinture, telle une écriture, fait revenir à la mémoire le Fils de Dieu, l'âme se réjouit de sa résurrection et se lamente à cause de sa passion.

Le rôle et le fonctionnement de l'image qui se dégage de cette interpolation se retrouvera parmi les arguments avancés par le pape Hadrien Ier dans la lettre que celui-ci adresse en 785 à Irène et à son fils Constantin VI, empereur de Byzance, afin qu'ils renoncent à leur politique iconoclaste et rétablissent le culte des icônes au sein de l'Église grecque. Hadrien Ier commence par justifier la vénération des images en invoquant la fonction qu'elle comme mémoire de l'histoire, conformément à la position traditionnelle de Grégoire le Grand. Mais il ne s'en contente pas. Selon lui, en effet, l'image permet d'atteindre la nature invisible de la divinité. Représentant aux yeux du fidèle la forme qu'a prise le Christ lorsque celui-ci s'est incarné dans l'histoire, la peinture est une sorte d'équivalent artistique du mystère de l'incarnation ; elle offre du même coup un moyen d'accéder à Dieu. Alors même qu'il a perdu avec la Chute la figure que Dieu avait imprimée en lui lorsqu'il l'a façonné – *ad imaginem et similitudinem nostram*, à l'image et à la *semblance* de Lui-même, d'après la *Genèse* –, l'homme pourra retrouver par l'intermédiaire de la vision d'une image sa véritable identité.

Si les commentaires médiévaux consacrés aux images ne cessent de s'appuyer sur l'autorité de Grégoire le Grand, la nouvelle conception qui se dégage de la lettre d'Hadrien Ier et qui s'affirme désormais, s'inscrit plutôt dans la tradition néoplatonicienne. Elle remonte pour l'essentiel à Plotin. C'est en effet au néoplatonisme chrétien et en particulier au pseudo-Denys l'Aréopagite (début du VIe siècle) que l'image doit la place qu'elle va progressivement prendre dans le culte divin. Dans la *Hiérarchie céleste*, ce dernier établit une gradation entre l'homme et Dieu qui donne aux images sensibles, portées par la lumière, un rôle intermédiaire qui permet d'objectiver le divin. Le visible est une médiation matérielle, une transition vers Dieu ; il a donc une valeur théophanique. Cependant, la pensée du pseudo-Denys ne marquera véritablement la réflexion esthétique occidentale qu'à partir du XIIe siècle. On la rencontre en particulier chez Suger, l'abbé de Saint-Denis. Comme le souligne J.-Cl. Schmitt, ses écrits et l'église qu'il fait construire consacrent « une complète réhabilitation de l'image comme instrument de la contemplation de Dieu » (p. 100). Loin de détourner de la lecture de la Bible, comme c'est le cas chez saint Bernard (ou saint Augustin), l'attirance que suscite la beauté des décorations ornant l'église de Saint-Denis permet au contraire de se décharger des occupations terrestres et de rejoindre le monde céleste habité par Dieu. Opérant le passage d'un lieu à un autre, les ornements de

l'église sont ainsi le support d'une *translatio*. Ils conduisent celui qui se laisse émouvoir par leur splendeur vers la source même de la lumière qui brille en eux et lui permettent de parvenir à une véritable illumination. Plutôt que de traduire le visible en identifiant la scène ou les personnages représentés, comme pourrait le faire une didascalie (ou tout autre procédé destiné à ramener l'image au texte), l'écriture fait ici référence à une expérience que la vue seule peut faire. Aucune lettre ne saurait décrire ce que voient les yeux.

L'image semble pouvoir l'emporter dorénavant sur l'écriture. Dans son *Rationale divinorum officiorum*, écrit à la fin du XIIIe siècle, Guillaume Durand cite, à côté de la célèbre formule de Grégoire le Grand, un autre passage de ce même auteur. Celui-ci y affirme que « les représentations des choses extérieures attirent Dieu dans l'intérieur de l'âme ; et, en quelque sorte, tout ce que l'on pense, en voyant de feintes images, se peint dans le cœur, s'il n'est plus vrai de dire que l'objet auquel on pense avec attention dans son cœur se peint à nos yeux d'images fictives ». Les sculptures représentées au portail des églises ouvrent ainsi un espace situé à l'intérieur du cœur même des fidèles. Par l'intermédiaire des images, c'est Dieu qui entre au plus profond de l'homme afin d'y inscrire la marque de sa présence et l'amener à se régénérer. L'œil prévaut désormais sur l'oreille. L'écriture (y compris l'Écriture sainte) serait une simple représentation : elle ne peut que conserver la mémoire d'un passé disparu qu'elle ne saurait autrement faire revivre. En revanche, l'image posséderait une efficacité supérieure : elle serait une authentique *repraesentatio* (au sens où l'entend cette fois la rhétorique à propos de l'*enargeia* du discours, c'est-à-dire une sorte d'*évidence*). C'est pourquoi elle paraît capable de toucher l'âme. Davantage que les lettres, les images parviendraient à donner accès à l'ineffable. En passant par le corps du visible, l'invisible deviendrait véritablement présent.

Les différentes images, en deux ou trois dimensions, étudiées plus précisément par J.-Cl. Schmitt, s'inscrivent toutes dans le cadre rituel et cultuel du christianisme. S'étant libérée d'une conception réductrice qui en faisait un double de l'écrit, dont pourraient se passer les clercs qui savent lire, soit une simple illustration, l'image fait pleinement partie des pratiques religieuses et politiques qui mettent en jeu le destin des individus et de la communauté à laquelle ils appartiennent, et qui impliquent aussi bien ce monde-ci que l'au-delà. J.-Cl. Schmitt rejoint ici la thèse développée par H. Belting dans son livre paru en allemand en 1990, *Image et culte. Une histoire de l'art avant l'époque de l'art*. C'est grâce à l'existence d'un culte que l'image prend corps. Mais qu'en est-il en dehors de la foi chrétienne, quand ce n'est plus Dieu qui se rend présent à travers les images ?

La puissance d'incarnation octroyée aux images par le christianisme médiéval est paradoxale. Pour ne pas sortir de la tradition latine afin de s'intéresser aux religions à tendance iconoclaste, il suffit de penser à ce personnage emblématique du rapport à l'image, auquel on a même attribué l'origine de la peinture : Narcisse (que mentionne rapidement J.-Cl. Schmitt à propos du rôle de l'imagination dans le discours amoureux médiéval, p. 347). Le visage qui se reflète dans le miroir de la source et dont il tombe amoureux est, comme l'écrit Ovide dans le troisième livre des *Métamorphoses* (v. 417-18), un espoir sans corps (*spem sine corpore*). Narcisse prend pour un corps (*corpus putat esse*) ce qui n'est en fait que de l'eau (*unda*) – ou qui n'est qu'une ombre (*umbra*, selon une variante). Il n'y a là qu'un fantôme appartenant au monde des morts, un fantasme comme ceux qui hantent le monde des rêves et qui n'a d'autre lieu que l'imagination de l'amant (celle de Narcisse, bien sûr, comme de tous les amants de la littérature médiévale dominée par Amour, dont il est la figure

symbolique). « Si seulement je pouvais me séparer de notre corps ! » (v. 467) s'exclame le jeune homme, qui espère ainsi donner corps – celui qu'il partage avec l'objet de son désir – à cette image inaccessible qu'il porte en lui. Il ne peut cependant que se frapper la poitrine et se laisser mourir afin de rejoindre l'ombre qui l'attend sur les rivages du Styx. Son corps est voué à disparaître. Il ne reste à sa place qu'une fleur (*Nusquam corpus erat ; croceum pro corpore florem*, v. 509) : une image sans corps, une métaphore.

On connaît la réponse qu'oppose Jean de Meun à l'histoire de Narcisse qui domine la première partie du *Roman de la Rose*, écrite par Guillaume de Lorris : c'est la réussite de Pygmalion (*Métamorphose*, X). Lui aussi est amoureux d'une œuvre d'art dont il est le créateur, au lieu d'une femme pourvue d'un véritable corps. À l'image peinte à la surface de l'eau succède toutefois une statue. Pygmalion n'arrive pas à croire que l'ivoire dont elle est faite ne soit un corps (v. 255) et le désir qui l'anime finira par donner vie au simulacre qui se réveille sous ses baisers. Celui-ci est devenu un corps (*corpus erat*, v. 283). Cette métamorphose de l'œuvre d'art, qui devient un corps vivant dont la présence est capable de répondre au désir amoureux de son créateur, peut-elle toutefois se réaliser autrement que par le pouvoir de la fiction, soit à l'aide d'une œuvre d'art, c'est-à-dire dans un espace fantasmatique ? À moins que Dieu n'intervienne à la place de Vénus invoquée par Pygmalion pour donner aux images qui le représentent dans l'Église la vie qu'il a insufflée à Adam après l'avoir façonné dans de l'argile. Seul les miracles du christianisme semblent en effet capables de donner aux images un corps pourvu d'une véritable présence. Dès qu'on sort du cadre défini par cette religion, les images paraissent redevenir fantomatiques. Aussi lui faut-il commencer par abolir leur pouvoir maléfique.

C'est cette victoire du christianisme sur les puissances narcissiques et mortifères qui hantent les images que célèbre symboliquement le récit « Du jeune homme qui épousa l'image de pierre », repris par Mérimée dans *La Venus d'Ille* et auquel J.-Cl. Schmitt consacre une dizaine de pages (p. 122-131). Dans la version racontée au milieu du XIIIe siècle par *La Vie des Pères*, l'épisode se passe à Rome au temps de Grégoire le Grand. La statue à laquelle le jeune homme passe au doigt son anneau de mariage est celle de Vénus. Elle sera finalement détruite en même temps que toutes les idoles païennes auxquelles on continuait de consacrer des cultes diaboliques. Pour que le jeune homme puisse en être libéré, il faudra l'intervention miraculeuse de la Vierge. Mais il faudra surtout réaliser à sa place une autre image : celle de la Vierge elle-même. C'est elle qui réussira à vaincre sa rivale. Grégoire le Grand apparaît ainsi, non seulement comme celui qui légitime l'existence des images religieuses alors même qu'il condamne les cultes idolâtres, mais aussi comme celui qui opère le transfert du pouvoir dont étaient pourvues les idoles antiques aux images recueillies au sein des églises. Mais tandis que les premières entraînent ceux qui se laissent séduire par leurs charmes en enfer, les secondes leur ouvrent les portes du paradis. Les unes ne sont que des ombres et n'ont de la vie que les apparences, les autres ont un corps porté par une véritable vie. Mais cela ne s'avère possible que grâce à la présence de Dieu – et du récit qui nous fait croire à ses miracles... Quel serait cependant le destin de ces images quand Dieu se retire – ou qu'on s'en passe et qu'il est réduit à n'être lui aussi que le principe d'une fiction. Gardent-elles leur corps ou deviennent-elles à leur tour des figures fantasmatiques et illusoires, à l'instar de n'importe quelle idole ? Et que leur arrive-t-il quand elles ne sont plus des objets de culte au sein d'une société chrétienne, mais des « objets d'art » recueillis dans des musées comme la statue de Vénus dans le Colisée ? Le beau livre de J.-Cl. Schmitt

nous invite en tout cas à nous rappeler qu'elles ont pu avoir un corps et une véritable présence, et qu'il ne faudrait pas l'oublier quand on les étudie, ou quand on les regarde. Tel est en quelque sorte le « transfert » – à rebours – auquel il nous convie.

Christopher LUCKEN

Food & History. Revue semestrielle publiée par l'Institut européen d'histoire de l'alimentation. Volume 1, nº 1, 2003, Brepols, 274 p.

Médiévales, qui dès les débuts de son existence a fait une large place aux nourritures, ne pouvait que se réjouir de la naissance d'une revue entièrement consacrée à l'histoire de l'alimentation. Publiée par un jeune Institut qui se donne pour objectif d'impulser et de coordonner les recherches en la matière, *Food & History* se veut donc résolument multilingue et pluripériodique. Avec cinq articles de fond sur dix, la part qu'occupe le Moyen Âge dans ce premier numéro est dominante – et cela reflète assez le dynamisme des médiévistes à l'intérieur d'un domaine toujours en pleine expansion.

La diversité des thèmes traités illustre le statut de carrefour de l'alimentation, phénomène total qui touche au culturel et à l'économique comme au social et au biologique. Après deux décennies essentiellement consacrées aux livres de cuisine, les historiens se tournent aujourd'hui vers d'autres sources, les menus par exemple, davantage en prise sur les pratiques et dont Gilly Lehmann (« The Late-Medieval Menu in England – a Reappraisal », p. 49-83) décrypte les subtiles et évolutives logiques, corrigeant sur de nombreux points les analyses du regretté Jean-Louis Flandrin. Des documents plus connus font l'objet de nouvelles interrogations : ainsi, reprenant les règles et coutumiers monastiques du très haut Moyen Âge, notamment hispaniques, Antoni Riera Melis (« La faim comme outil expiatoire. Les restrictions alimentaires édictées par certaines règles monastiques aux VIe et VIIe siècles », p. 33-48) est en mesure d'aller plus loin que les habituelles évocations sur le carême et de montrer comment les drastiques restrictions alimentaires imposées aux auteurs de péchés graves n'ont pas peu contribué à l'annihilation physique et sociale des moines excommuniés – et il est difficile ici de ne pas faire un parallèle avec ce qu'Aline Rousselle a écrit sur la chasteté/sexualité des moines de la même époque.

Une autre tendance récente est le retour à une histoire économique, attentive aux processus de fabrication et de distribution, ici représentée par une très utile mise au point sur le sucre sicilien que Mohamed Ouerfelli a tirée de l'analyse minutieuse des actes notariés du XVe siècle (« Production et commerce du sucre en Sicile au XVe siècle : la participation étrangère », p. 103-122) ; c'est une pierre de touche pour l'histoire comparée – sur tout l'espace méditerranéen et sur la longue durée du Moyen Âge – d'un aliment qui, à bien des égards, apparaît comme un marqueur.

Plus attendus sont les articles relevant de ce que l'on pourrait appeler l'histoire culturelle en général. Ainsi Johanna Maria Van Winter, à partir de sources aussi variées que les poèmes sur les manières de table, les chroniqueurs de la cour bourguignonne ou les comptes de confréries, reprend-elle le dossier de la sociabilité à table (« Festive Meals in the late Middle Ages : An Essay on Dining as a Means of Communication », p. 95-102). Quant à Barbara Santich, elle a le mérite de recenser les textes littéraires développant le thème bien connu du « cœur mangé » (« Revenge, Cannibalism and Self-Denial », p. 85-94).

À côté d'articles de fond témoignant de nouvelles recherches, *Food & History* se donne pour tâche de republier des « classiques » (ici le manifeste fameux, quoique discutable, de Fernand Braudel sur « Alimentation et catégories de l'histoire »). Elle

publie aussi des comptes rendus et des revues critiques : Massimo Montanari revient ainsi sur un thème – celui des rapports complexes entre l'anorexie et la sainteté féminine – qui a beaucoup passionné les médiévistes dans les années quatre-vingts et le début des années quatre-vingt-dix du XXe siècle.

Souhaitons donc longue vie à cette revue dont la facture est de surcroît fort agréable. Débarrassée des quelques scories qu'impliquent de multiples traductions, elle est appelée à devenir un instrument de référence pour tous ceux – et ils sont de plus en plus nombreux – qui se consacrent, se passionnent ou se vouent à l'histoire de l'alimentation.

Bruno LAURIOUX

SOMMAIRES D'OUVRAGES COLLECTIFS

Mires, physiciens, barbiers et charlatans. Les marges de la médecine de l'Antiquité au XVIe siècle, études réunies par Franck Collard et Évelyne Samama, Langres, Dominique Guéniot Éditeur, 2004 (Collection « Hommes et textes en Champagne »), 178 p.

Avant-propos, p. 7 – Médecin ou charlatan ? Comment reconnaître un bon soignant, dans le monde grec ? (Évelyne Samama), p. 9 – Médecins et guérisseurs chez Scribonius Largus. Ou comment faire la distinction entre le bon médecin et les autres thérapeutes (Joëlle Jouanna-Bouchet), p. 33 – Médecine et rhétorique : le médecin dans les traités de rhétorique latins (Sophie Conte), p. 55 – Alexandre de Tralles et les remèdes naturels (Alessia Guardasole), p. 81 – Le médecin à Milan à la fin du Moyen Âge : les composantes d'un « milieu » professionnel (Marilyn Nicoud), p. 101 – *Perfidus* physicus ou *inexpertus medicus*. Le cas Jean de Grandville, médecin du comte Amédée VII de Savoie (Franck Collard), p. 133 – Médecins, charlatans, guérisseurs et guérisseuses au Mexique dans la première moitié du XVIe siècle (Bernard Grunberg), p. 151.

Dissidences religieuses et sorcellerie : une spécificité montagnarde ? dans *Heresis*, 39, automne/hiver 2003 : numéro thématique, p. 12-134.

Introduction (S. Brunet), p. 12-17 – La sorcellerie, une spécialité montagnarde ? Le cas du monde alpin occidental. À propos d'un ouvrage récent (P. Paravy), p. 19-33 – Catharisme ou catharismes ? Variations spatiales et temporelles dans l'organisation et dans l'encadrement des communautés dites « cathares » (P. Jimenez Sanchez), p. 35-61 – Le langage des pierres ; l'iconographie de portails romans des sept vallées (Hautes-Pyrénées) (N. Pousthomis-Dalle), p. 63-76 – Unité et dispersion d'une diaspora européenne : les vaudois (XVe-XVIe siècles) (G. Audisio), p. 77-89 – Croire et ne pas croire. Les chemins de l'hétérodoxie dans le *Registre d'Inquisition* de Jacques Fournier (J.-P. Albert), p. 91-106 – Montagne et sorcellerie en Pays Basque et en Béarn (F. Bordes), p. 107-114 – La sorcellerie catalane à l'époque moderne (M. Gelaberto Vilagran), p. 115-128 – Conclusion (N. Lemaitre), p. 129-134.

Progrès, réaction, décadence dans l'Occident médiéval, études recueillies par Emmanuèle Baumgartner et Laurence Harf-Lancner, Genève, Droz, Publications romanes et françaises n° 231, 2003, 274 p.

Préface, L'idée de progrès dans l'Occident médiéval : un paradoxe ? (Laurence Harf-Lancner), p. 7 – La place de l'histoire dans les philosophies hellénistiques (Carlo Lévy), p. 25 – De la *translatio studii* à la *finis saeculi* : progrès et décadence dans la pensée de l'Histoire au Moyen Âge (Dominique Boutet), p. 37 – La conception du devenir dans le *De vita sua* de Guibert de Nogent (Michèle Guéret-Laferté), p. 49 – Progrès de l'État moderne ou construction de l'État de droit ? Les ordonnances de réforme du royaume de France, XIVe-XVe siècles (Françoise Autrand), p. 65 – L'automne de Christine de Pizan (Bernard Ribémont), p. 79 – Du déclin au renouveau : Vézelay, Girard de Roussillon et l'*inventio* des reliques de la Madeleine (Donald Maddox), p. 95 – L'imaginaire du progrès dans les cycles romanesques du

Graal (Matilda Tomaryn Bruckner), p. 111 – Images littéraires de Chypre et évolution de l'esprit de croisade au XIVe siècle (Catherine Gaullier-Bougassas), p. 123 – Le sentiment de décadence dans la littérature médiévale (Philippe Ménard), p. 137 – La norme pédagogique dans les écoles et universités médiévales : stabilité ou évolution ? (Jacques Verger), p. 157 – *Ex imperfecto ad perfectum* : le progrès de la pensée humaine chez les théologiens du XIIIe siècle (Gilbert Dahan), p. 171 – Progrès scientifique et autorités : l'exemple de la météorologie médiévale (Joëlle Ducos), p. 185 – L'*Ylias* de Joseph d'Exeter : une réaction cléricale au *Roman de Troie* de Benoît de Sainte-Maur (Francine Mora), p. 199 – Y a-t-il une conscience historique dans la lyrique courtoise du Moyen Âge ? (Friedrich Wolfzettel), p. 215 – Au-delà de l'idée de progrès : la pensée musicale de Guillaume de Machaut et le renouvellement de l'écriture dans le *Voir Dit* (Françoise Ferrand), p. 231 – La courtoisie en décadence : l'exemple de *La Belle Dame sans merci* d'Alain Chartier (David Hult), p. 251 – Éléments de bibliographie, p. 261.

LIVRES REÇUS

ADÉMAR DE CHABANNES, *Chronique*, traduction par Georges PON et Yves CHAUVIN, introduction par Georges PON, Turnhout, Brepols (« Miroir du Moyen Âge »), 2003.

ARNOUX Mathieu et MONNET Pierre éd., *Le technicien dans la cité en Europe occidentale, 1250-1650*, Rome, École française de Rome (« Coll. de l'École française de Rome », 325), 2004.

BOVE Boris, *Dominer la ville. Prévôts des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*, Paris, Éd. du CTHS (CTHS-Histoire), 2004.

CULLIN Olivier, *Laborintus. Essais sur la musique au Moyen Âge*, Paris, Fayard (« Les chemins de la musique »), 2004.

CORVOL-DESSERT Andrée éd., *Les forêts d'Occident du Moyen Âge à nos jours. Actes des XXIV*[es] *journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran, 6, 7, 8 septembre 2002*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2004.

DALARUN Jacques éd., *Robert d'Arbrissel et la vie religieuse dans l'Ouest de la France*. Actes du colloque de Fontevraud, 13-16 décembre 2001, Turnhout, Brepols (« Disciplina monastica », 1), 2004.

DE LIBERA Alain, *L'unité de l'intellect. Commentaire du* De Unitate intellectus contra averroistas *de Thomas d'Aquin*, Paris, Vrin (« Études et Commentaires »), 2004.

FERNÁNDEZ Cayetano y MORENO Antonio eds., *Familia y cambio social en Navarra y País Vasco. Siglos XIII-XX*, Simposio de Historia de la familia, Pamplona, 20 y 21 de septiembre de 2002, Pamplona, Universidad de Navarra (« Instituto de Ciencias para la Familia », n° 12), 2003.

FELLER Laurent, *Église et société en Occident. Du début du VII*[e] *au milieu du XI*[e] *siècle*, Paris, Armand Colin (« Coll. U Histoire »), 2004.

GEARY Patrick, *Quand les nations refont l'histoire. L'invention des origines médiévales de l'Europe*, Paris, Aubier (« Coll. historique »), 2004.

GREUB Yan, *Les mots régionaux dans les farces françaises. Étude lexicologique sur le Recueil Tisser (1450-1550)*, Strasbourg, SER (« Bibliothèque de Linguistique Romane », 2), 2003.

GUENÉE Bernard, *La folie de Charles VI Roi Bien-Aimé*, Paris, Perrin (« Pour l'Histoire »), 2004.

LUCENTINI Paolo, PARRI Ilaria, PERRONE COMPAGNI Vittoria éd., *Hermetism from Late Antiquity to Humanism. La tradizione ermetica dal mondo tardo-antico all'umanesimo*. Atti del Convegno internazionale di studi, Napoli, 20-24 novembre 2001, Turnhout, Brepols (« Instrumenta Patristica et Mediaevalia », 40), 2003.

MADERO Marta, *Tabula picta. La peinture et l'écriture dans le droit médiéval*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (coll. « Recherches d'Histoire et de Sciences sociales »), 2004.

MARSDEN Richard, *The Cambridge Old English Reader*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

MICHIELIN Alfredo (a cura di), *Mutui e Risarcimenti del Comune di Treviso (Secolo XIII)*, Rome, Viella (« Fonti per la Storia della Terraferma Veneta », 20), 2003.

MOREROD Jean-Daniel, TAPPY Denis, THÉVENAZ MODESTIN Clémence et VANNOTTI Françoise éd., *La Suisse occidentale et l'Empire*. Actes du colloque de Neuchâtel des 25-27 avril 2002, organisé par l'Institut d'histoire de l'université de Neuchâtel, le Centre de droit privé de l'Université de Lausanne et la Société d'histoire de la Suisse romande, Lausanne, Société d'Histoire de la Suisse Romande (« Mémoires et Documents », 4e série, tome VII), 2004.

PEROL Céline, *Cortona. Pouvoirs et sociétés aux confins de la Toscane (XVe-XVIe siècles)*, Rome, École française de Rome (« Coll. de l'École française de Rome », 322), 2004.

RAYNAUD Christiane, *« À la hache ! ». Histoire et symbolique de la hache dans la France médiévale (XIIIe-XVe siècles)*, Préface de Michel PASTOUREAU, Paris, Le Léopard d'Or, 2002.

ROMAGNOLI Daniela (a cura di), *Il Medioevo Europeo di Jacques Le Goff*, Milan, Silvana Editoriale, 2003 (Catalogue de l'exposition : Parme.)

TERRENOIRE Marie-Odile, Préface de Henri GAUDIN, *Le travail d'architecture au temps des cathédrales. Savoirs et savoir-faire*, Paris, Éditions Recherches, 2004.

TOOMASPOEG Kristjan, *Les Teutoniques en Sicile (1197-1492)*, Rome, École française de Rome (« Coll. de l'École française de Rome », 321), 2003.

TOUATI François-Olivier (sous la direction de), *Archéologie et architecture hospitalières de l'Antiquité tardive à l'aube des Temps modernes*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2004.

VAN DER LUGT Maaike, *Le ver, le démon et la vierge. Les théories médiévales de la génération extraordinaire. Une étude sur les rapports entre théologie, philosophie naturelle et médecine*, Paris, Les Belles Lettres (Coll. « L'Âne d'or »), 2004.

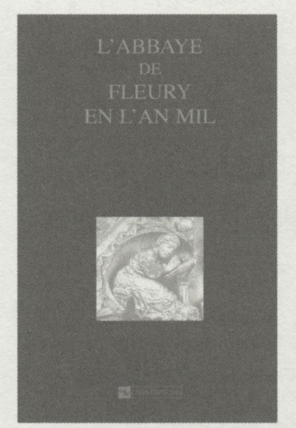
VIGNAUX Paul, *Philosophie au Moyen Âge*, édité, présenté et annoté par Ruedi IMBACH, précédé d'une Introduction autobiographique et suivi de *Histoire de la pensée médiévale et problèmes contemporains*, Paris, Vrin (« Coll. Bibliothèque d'histoire de la philosophie »), 2004.

VON ZATZIKHOVEN Ulrich, *Lanzelet*, texte présenté, traduit et annoté par René PÉRENNEC, Grenoble, ELLUG (Coll. « Moyen Âge européen »), 2004.

L'Abbaye de Fleury en l'an mil

La vie d'Abbon, par Aimoin de Fleury, son épitaphe, l'encyclique annonçant sa mort et le coutumier de Fleury. Texte édité, traduit et annoté

Robert-Henri Bautier, Gillette Labory



Le 13 novembre 1004 l'abbé de Fleury, Abbon, mourait à La Réole, frappé d'un coup de lance. Sa mort violente pour la cause de la réforme monastique le fit vénérer comme un martyr et un saint. C'est ce à quoi s'emploie son biographe Aimoin, auteur de la Vie d'Abbon. Trois parties scandent l'œuvre, la première biographique, la deuxième politique et polémique, la dernière hagiographique. Composée dans un style excellent, émaillé de passages rimés, de mots recherchés et de figures rhétoriques, caractéristiques propres au monde fleurisien, la Vie est non seulement une source historique de premier ordre mais aussi un chef-d'œuvre de littérature.

Le Coutumier de Fleury édité à la suite de la Vie d'Abbon est l'œuvre de Thierry d'Amorbach qui fut moine à Fleury à la fin du Xe siècle. Il fournit un remarquable éclairage sur la vie des moines à l'époque d'Abbon et donne tous les détails de leur quotidien.

Membre de l'Institut, professeur honoraire à l'École nationale des chartes, **Robert-Henri Bautier** a consacré une partie de son activité scientifique à la publication de sources médiévales. C'est ainsi qu'il a inauguré la collection des Sources d'Histoire médiévale publiées par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes en éditant avec G. Labory la *Vie de Robert le Pieux* et la *Vie de Gauzlin*, abbé de Fleury.

Gillette Labory, archiviste paléographe, a fait toute sa carrière à l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes. Outre sa collaboration avec Robert-Henri Bautier à la publication des deux premiers volumes des Sources d'Histoire médiévale et du présent ouvrage, elle s'est spécialisée dans l'étude et l'édition de textes d'historiographie médiévale en français.

Collection Sources d'histoire médiévale
15,5 x 24 - 360 p. - rel. 60 €

REVUE *MÉDIÉVALES*

BULLETIN D'ABONNEMENT ET DE COMMANDE

NOM ....

ORGANISME ....

Prénom ....

Adresse ....

Code Postal .... Ville .... Pays ....

❒ Je souscris un abonnement à 2 numéros
2005 : n°s 48 et 49
23 € + port 6 € — 29 €

❒ Je souscris un abonnement à 4 numéros
2005 : n°s 48 et 49
2006 : n°s 50 et 51
43 € + port 12 € — 55 €

❒ Je souhaite recevoir le(s) numéro(s) suivant(s) :

Prix au numéro :

– Jusqu'au n° 31 :	10 € + port 3 €	13 €
– À partir du n° 32 :	15 € + port 3 €	18 €
sauf n° 44 :	18 € + port 3 €	21 €

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
Régisseur de Recettes PUV-Paris 8/MED
(CCP Paris 9 150 59 K)

Règlement par carte bancaire (Carte bleue, Visa, Eurocard)
Carte n° :
Date d'expiration :
Date :
Signature :

Bulletin à retourner à :
PUV-Revues
Université Paris VIII
2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis Cedex 02
France

Achevé d'imprimer sur les presses de l'Imprimerie CHIRAT
42540 Saint-Just-la-Pendue
Dépôt légal décembre 2004 N° 3778

MÉDIÉVALES
Langue Textes Histoire

Abonnements :
Université Paris VIII – PUV *Médiévales* – 2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis Cedex 02
Tél. 01 49 40 67 88 – Fax 01 49 40 67 53
E-mail : puv@univ-paris8.fr – Web : http://www.puv-univ-paris8.org

Distribution :
SODIS – 128. avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny
77403 Lagny-sur-Marne
Tél. 01 60 07 82 00 – Fax 01 64 30 32 27

Diffusion :
AFPU-Diffusion – c/o Presses du Septentrion
rue du Barreau – BP 199 – 59654 Villeneuve-d'Ascq Cedex
Tél. 03 20 41 66 95 – Fax 03 20 41 61 85

Numéros disponibles

Îles du Moyen Âge

Coordonné par :
Antoine FRANZINI
Nathalie BOULOUX

NUMERO 47 • AUTOMNE 2004

PRESSES UNIVERSITAIRES DE VINCENNES

ISSN 0751-2708
ISBN 2-84292-157-7

9 782842 921576

PRIX : 15 €